This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

# BIBLIOTHEQUE CHOISIE,

*POUR SERVIR DE SUITE*

A LA

BIBLIOTHEQUE

# UNIVERSELLE.

Par JEAN LE CLERC

ANNÉE M D CC IV.

TOME IV.

8°K. 119 Lin

BIBLIOTHECA BODLEIANA

A AMSTERDAM,

Chez HENRY SCHELTE,

*M D CC IV.*

# AVERTISSEMENT.

QUOIQUE le Public ait parfaitement bien reçu les Extraits, que l'on a donnez jusqu'ici, dans les trois Tomes précedens, des Ouvrages de Mrs. *Cudworth* & *Grew*, & que ce qui suit ne soit pas moins bon, que ce que l'on en a déja vû; on a trouvé à propos d'interrompre, dans ce Tome, ces matieres, pour parler d'autres choses. Ce n'est pas que si l'on eût continué, il n'y eût eu de la varieté; les matieres suivantes étant differentes de celles qui ont précedé; mais afin que l'on ne vît pas toûjours les mêmes noms, & de peur qu'on ne crût que l'on réduisoit la *Bibliotheque Choisie* à trop peu de Livres, on a mieux aimé y revenir *dans les* volumes suivans.

les pla[illegible]
de deux ſavans [illegible]
terre; & que je publie, par
l'un des deux eſt mort, ſa
voir fait la réparation qu'il
promiſe; ſavoir, Mr. *Kidd*
que de Bath & Wels, qui f
blé * ſous la ruine d'une
& d'un toit, l'année paſſée
l'autre n'a pas tenu ſa p
ne prétens pas flêtrir la m
premier, que la mort
d'executer ce qu'il avo
mais il n'eſt pas juſte
ce, où il avoit mal p
[illegible] coure le m

s'il avoit assez vêcu, pour la donner au Public. La publication de sa Lettre ne lui fera aucun mal, devant Dieu, où il est; mais le cours de son Livre me nuiroit sans doute devant les hommes, si je ne la publiois pas. Pour l'autre, il n'aura pas sujet de se plaindre de ce que je publie sa Lettre. Car je ne saurois me persuader qu'il croye avoir droit de déchirer, dans un Livre imprimé, un homme, qui assurément ne l'a en aucune maniere mérité, & de vouloir que cet homme, pour toute réparation, se contente d'un compliment particulier. Cependant je prie Dieu, de tout mon cœur, qu'il le lui pardonne; aussi bien qu'à tous les autres, qui ont crû aquerir de la réputation, en me calomniant. Je ne cherche point de querelle, & je n'entre ici dans aucun démêlé. Les personnes équitables ne sauroient trouver mauvais que je tâche de conserver, par des voies aussi légi*times que celles* que j'emploie, le

es eſt couronnée de tous
ges, qu'on pourroit ac
ux qui auroient travaill
tilement pour le Public.
orte aucune envie à leurs
i à leurs rentes; mais il
ue de leur côté ils me l
epos, & qu'ils ne diſe
moi ce qui eſt entierement
eſt encore juſte que j'aie
de me défendre, avec to
deration que l'on peut
d'un honête homme.

Il y a des gens, qui p

ils ſont ſouvent obligez de le reconnoître, au moins en partie. Mais pour ne pas avouër qu'ils ont tout le tort de leur côté, ils cherchent à mordre dans ſes diſcours, ou dans ſa conduite, autant qu'ils peuvent; & il faut tôt ou tard que ceux, qu'ils ont accuſez une fois, ſouffrent de nouveau de leur injuſtice. C'eſt là le caractere de bien des gens; ils n'ont pas honte de mal faire, mais ils ont honte de reconnoître, au moins publiquement, qu'ils ont mal fait. Leur réputation, comme ils le croyent, en ſouffriroit trop, & c'eſt là la raiſon qui les empêche de donner à ceux, qu'ils ont injuſtement offenſez, la ſatisfaction qu'ils leur doivent. Si je reconnoiſſois, dit l'Amour Propre, que j'ai injuſtement attaqué un tel, & que je changeaſſe de langage que diroit-on de moi? On me prendroit pour un homme leger & témeraire, & je ne veux nullement avoir cette réputation. Vous ai-

de ſoin de défendre ſon inn
que vous en avez de ſoûteni
cuſations téméraires, vôtre
tion courra pour le moins a
danger, que la ſienne, &
y perdrez infiniment plu
vous vous taiſiez. Je ne p
de ce qu'on doit à Dieu &
ſcience, qui demandent à t
mens qu'on les ſatisfaſſe ;
compte que l'on renvoye
nément à faire dans l'autre
à dire, à un tems auquel o
plus reçu à le rendre. Ma

# BIBLIOTHEQUE CHOISIE.

## ARTICLE I.

CENOTAPHIA PISANA CAII & LUCII CÆSARUM *Dissertationibus illustrata. Coloniæ* OPSEQUENTIS JULIÆ *Pisanæ origo, vetusti Magistratus & Sacerdotum Collegia, Cæsaris utriusque vita, gesta & annuæ eorumdem feriæ exponuntur, ac aurea utriusque Cenotaphii Latinitas demonstratur. Parergon de annis* HERODIS, *de Præsidibus Syriæ, ac Romanis in Asia Provinciis. Auctore* F. HENRICO NORIS *Veronensi, Augustiniano, Serenissimi Magni Ducis Etruriæ Cosmi III. Theologo, & in Pisano Lyceo Historiæ Ecclesiasticæ Professore.* A Venise M DC LXXXI. in fol. pagg. 490.

COMME l'Italie est celui des païs, qui ont appartenu à l'Empire Romain, dans lequel il reste le

s preuves dans ...
itez Romaines de feu Mr. C
dans quantité d'autres Ecrits,
nt pas été inserez. On a
espace de vint ans, ou envi
ôitre quatre Ouvrages de cons
ur les Inscriptions anciennes,
Auteurs Italiens, qui font h
eur nation; qui d'ailleurs nég
lepuis long-tems, l'étude
Lettres, dans lesquelles elle
au siecle XVI. Le premier
dont on vient de lire le titre;
est le recueuil des marbres de
par le Comte *Malvasia*; le
les Inscriptions de feu Mr. *F*
le quatriéme celles d'Anzo
*della Torre*. On

Ce qui a donné occaſion à cet Ouvrage ſont deux Inſcriptions remarquables, faites à Piſe en Toſcane, en l'honneur de *Caius* & de *Lucius Céſar*, fils d'Agrippa & de Julie, & petit-fils d'Auguſte. La premiere eſt en l'honneur de *Lucius Céſar*, qui mourut à Marſeille au mois d'Août de l'an de Rome D CC LV, ou le 2 de Jeſus-Chriſt.; & la ſeconde eſt en l'honneur de ſon frere *Caius*, mort en Lycie, le 21 de Fevrier, l'an de Rome D CC LVII, ou le 4 de Jeſus-Chriſt. On appelle ces deux Inſcriptions des *Cenotaphes*, ou *tombeaux vuides*, parce que ce n'étoit pas là, où ces deux petits-fils d'Auguſte étoient enſevelis; quoi qu'elles contiennent des honneurs, qu'on ne faiſoit proprement que ſur les tombeaux des morts, à qui l'on rendoit cette ſorte de devoirs.

La premiere Inſcription contient un Arrêt du Senat de Piſe, par lequel on voit, quoi qu'il y en ait quelques lignes du milieu de perdues, qu'il donna ordre aux principaux Magiſtrats de cette Colonie Romaine d'acheter un lieu, aux dépends du Public, pour y faire mettre un autel, ſur lequel ils devoient tous les ans ſacrifier aux Manes de Lucius Céſar, le jour de ſa mort. Ils y devoient aller en habits noirs, y immoler un

des funebres, avec ce...
s qui y ſont exprimées. Il c
e plus y avoir une place deva
l, pour y placer une colomne
, ſur laquelle cet Arrêt ſeroit g
avec les autres choſes, qu'on pou
faire en l'honneur du Défunt,
l'on ſe régleroit ſur ce que le Ser
nain auroit fait. Il eſt ordonné
que l'on enverroit au premier jo
Députez à Auguſte, pour lui
nder permiſſion de faire ce qui a
réſolu.

L'autre Inſcription eſt une réſolu
même Sénat, faite dans un tems
brigues des prétendans aux Su
s Magiſtratures de Piſe avoient
ché qu'il n'y eût aucun *Duumvir*
it le ſuprême Magiſtrat de cett
... dit que l'on avoit

orté la nouvelle de la mort de Caïus
ſar, juſqu'à celui auquel on auroit
porté ſes os (*de Lycie à Rome*) qu'on
auroit enſeveli & fait ſes funérailles,
t le peuple de Piſe changeroit d'habit,
on fermeroit les Temples, les bains
es boutiques, & qu'on s'abſtiendroit
faire aucuns feſtins : Que les Ma-
nes le pleureroient, & que l'on re-
deroit le jour de ſa mort, comme
jour auſſi funeſte que celui, auquel
Romains furent défaits près de la ri-
re d'Allia : Qu'on ne feroit ce jour-
ucun ſacrifice public, aucunes prie-
aux Dieux, aucunes épouſailles,
cunes réjouiſſances : & qu'on feroit
Caïus des ſacrifices funebres, de la
ême maniere qu'à ſon frere Lucius.
eſt de plus ordonné qu'on lui dreſſe-
it un Arc triomfal, avec des ſtatues
lui & de ſon frere. Il y a quelques
tres formalitez touchant l'enregître-
nt de cette réſolution, & la maniere
l'executer.

Ces deux Inſcriptions étant du ſiecle
Auguſte, ſont d'une très-bonne Lati-
é, & l'on y voit toutes les formalitez
s Arrêts exprimées en très-bons ter-
es. Si quelques uns, qui ne ſemblent
s avoir eu aſſez de goût pour ces ſortes
choſes, ont crû que ces Inſcriptions

jui ont quelqu
n'ont même qu'à les lire,
rer. Je voudrois pouvoir
l'une & l'autre, mais elle
trop longues. Je ne fe
la premiere, en petit cara
ponctuation que nous av
iné de garder; au lieu qu'
me toutes les autres Inſ
Lettres Capitales, avec
chaque mot:

XIII. K. OCTOBR.
FORO. IN. AVGVS
ADFVER. Q. PET
P. RASINIVS. L
M. PVPPIVS. M. F
RIVS. Q. F. PIC
VIVS. CN. F. R
A. F. GV

*nostriæ*, * *Q. D. E. R. F. P. D. E. R. I. C.. Cum Senatus Populi Romani, inter ceteros plurimos ac maxsimos honores L. Cæsaris, Augusti Cæsaris, Patris Patriæ, Pontificis Maxsimi, Tribuniciæ Potestatis* XXV. *filio, Auguri, Consuli designato, per consessum omnium ordinum.* Il y a ici une lacune de quelques lignes, le marbre ayant été rompu en deux morceaux, après quoi on lit ces mots: * * * *tetur data cura C. Canio Saturnino IIIViro & decem Primis eligendi, aspiciendique, uter eorum locus magis idoneus videatur emendus publicæ pecuniæ, à privatis; ejus loci quem magis probaverint; utique ad eam aram quod annis A. D.* XII. *Kal. Sept. publice Manibus ejus, per Magistratus, eosque qui ibi juri dicendo præerunt, togis pullis amictos, quibus eorum jus, fasque erit, eo die ejus vestis habendæ, inferiæ mittantur, bosque & ovis atri, infulis cæruleis infulati, Diis Manibus ejus mactentur, eæque hostiæ eo loco adoleantur, superque eas singulæ urnæ lactis, mellis, olei fundantur; ac tum demum factam ceteris potestatem, si qui privatim velint Manibus ejus inferias mittere; nive quis amplius*

* Hoc est, *quod de ea re fieri placuit, de ea re ita censuere.* Vide Dissertat. I. Cap. 3. pag. 31.

des XL. ſtipitibu
lignorumque. ace
quod annis ibi c
grandi, ſecundu
cretum cum ſuper
honores pertinent
paturque; nam q
quæ eadem illo de
cuiſſent, placere
quod de iis Senatus
que primo quoqu
noſtro ordine Imper
Patrem Patriæ, P
Tribunicia Poteſtat
tantque ab eo uti co
loniæ opſequenti Ja
decreto ea omia face
mittat.

uvrage ; qui eſt proprement un mentaire ſur ces Inſcriptions, mais de digreſſions remarquables, en l'Auteur a imité le Commentaie * *Valerio Chimentelli* publia en . ſur un autre marbre, qui ſe trouſſi à Piſe, mais bien moins conible.

t Ouvrage eſt compoſé de quatre rtations, dont la premiere regarde olonie de Piſe, ſes Magiſtrats, & icrificateurs ; la ſeconde renferme ire de Caïus & de Lucius Ceſar ; caſion de laquelle l'Auteur parle Chronologie de la vie de Nôtre ieur, ſur la terre ; la troiſiéme enaite des honneurs funebres faits à s & à Lucius Ceſar, dont il eſt parns les marbres de Piſe ; deſquels uit voir dans la quatriéme l'antiquiː la bonne Latinité. Elles ſont pleiː recherches curieuſes, ſur tous les ;, qui ſe rencontrent dans le chede l'Auteur ; qui fait paroître par une très-grande lecture des An- & des Modernes ; dont il releve ent les bévuës, mais ſans aigreur, donnant à chacun les louanges mérite.

I. 1. Pour

*l eſt inſeré dans le VII. Tome du Thes Antiquitez Romaines.*

d'Olympie. Il y a en
verſité entre les Auteur
dinal *Noris* tâche de cc
s'y arrêtera pas, mais o
avoir rapporté un paſſa
qui cite lui même les. (
*ton*, l'Auteur remarqu
qu'on ſoupçonne avec r
*Live* a fabriqué lui mê
gues, qu'il a inſerées d
Une preuve de cela c'
XXXIV. c. 5. introduiſant
Peuple haranguant contr
citer à ce Tribun les *Ori*
ouvrage que *Caton* ne fi
extrême vieilleſſe, & q
encore compoſé en ce te
*Caton* n'avoit que trente-
me on le fait voir claire
cela, ſervant

Colonie Romaine. Ce fut l'an de Rome D LXXIV, & à la priere de ceux de Piſe eux mêmes, après qu'ils eurent été délivrez du voiſinage de certains Liguriens, qui les avoient long-tems incommodez; au lieu que l'on ne menoit ordinairement des Colonies, que dans des lieux ſubjuguez, & en ôtant aux anciens habitans une bonne partie de leurs terres, ce qui ne ſe faiſoit que malgré eux. Il y avoit des Colonies de deux ſortes, dont l'une étoit compoſée des peuples Latins, & l'autre de Citoyens Romains. Piſe fut d'abord une Colonie Latine, comme *Tite-Live* le témoigne dans ſon Liv. XL. mais le Senat ayant donné la bourgeoiſie de Rome à toute l'Etrurie, dans le tems de la guerre *Sociale*, ou des Alliez, ceux de Piſe devinrent Citoyens Romains, l'an DC LXIV de la ville de Rome.

Piſe étant ainſi devenue une Colonie Romaine, * elle ne laiſſa pas de demeurer ville libre, ou ce que l'on appelloit *Municipium*; c'eſt à dire, une ville qui ſe gouvernoit par ſes Loix particulieres, & non par celles des Romains. Les habitans des Colonies Romaines avoient droit de prétendre aux Charges de Rome, & d'y donner leurs ſuffra-

* *Voyez Feſtus, au mot* Municipium.

donner leurs voix, (
Colonies, dans les T
fait voir que ceux d
porez dans la Tribu
*ria.*

2. Les anciennes
toyens Romains en
tant de rempars de
qu'elles environnoie
* Mais *Sylla* introd
militaires; c'eſt à di
rendu maître de la R
na à ſes ſoldats *veter*
Italie & ſur tout dan
il chaſſa les proprieta
fermit ſa puiſſance,
des terres à ſix-vin
qui pouvoient facilen
s'il avoit été néceſſai
*Ceſar Auguſte* en fire

guſte ayant été adopté, par ſon Oncle, prenoit le nom de ſa famille. On ne ſait pas bien duquel des deux Piſe tira le nom de *Colonie Julienne*, quoique l'Auteur ait du penchant à croire que ce fut d'Auguſte, & qu'elle joignit à ce nom celui d'*Obſequens*, ou d'*Opſequens*, (comme ce mot eſt écrit, ſelon la prononciation, plûtôt que conformément à l'Analogie) pour avoir témoigné plus d'obeïſſance à Auguſte, en quelque occaſion, qui n'eſt pas aſſez connue. On pourra voir là-deſſus l'Auteur; qui déterre auſſi pluſieurs anciennes familles de Piſe, par le moyen des Inſcriptions, qui s'y trouvent encore.

3. Comme dans les Inſcriptions, qui ſont le principal ſujet de cet Ouvrage, il eſt fait mention des *Duumvirs de Piſe*, le Cardinal *Noris* * fait quantité de remarques ſur ce nom, qui étoit celui des principaux Magiſtrats des Colonies; quoi qu'il y ait eu quelque varieté, dans la forme de leur Gouvernement. Il parle encore des autres Magiſtrats, comme des *Ediles*, des *Queſteurs*, des *Dix Premiers*, des *Decurions* &c. On ne peut pas donner un Extrait de tout cela, ſans une longueur exceſſive. On ne peut pas parler non plus de quantité de

* *Cap. 3.*

Il eſt dit dans
l'honneur de Ca
avoit alors aucu
à cauſe des diſp
Le Commentateu
ſouvent arrivé à
marque auſſi que
loit élire Duumvi
des villes libres, s'
fois, pour ne pas
nant au peuple des
cles, qui étoient
dépenſe. Quoi que
pas les Duumvirs,
ge étant reſervé
rions, ou Conſeille
re des ſéditions,
l'élection; de ſorte
quefois cauſe que l'

4. Dans le Cenotaphe de Caïus Ceſar, il eſt fait mention d'un certain *Tite Statulenus Iuncus*, qui étoit Sacrificateur d'Auguſte, *flamen Auguſtalis*, *Pontifex minor publicorum Populi Romani ſacrorum.* * A cette occaſion, l'Auteur du Commentaire fait voir que Marc Antoine ſouffrit qu'on le fît Sacrificateur de Jule Ceſar encore vivant, ſous le nom de *flamen Dialis*; ce qui, au gré de *Ciceron*, étoit la plus honteuſe baſſeſſe qui pût ſe commettre. Dès qu'Auguſte eut défait Sexte Pompée, on le mit communément, dans les villes d'Italie, parmi les Dieux Tutelaires; mais quand il eut encore vaincu Antoine, & qu'il ſe trouva ſeul maître de l'Empire, on lui bâtit des Temples, ſur tout en Aſie; mais il voulut qu'on lui joignît Rome, comme une Déeſſe, & l'on trouve encore des dédicaces de Temples, dans les anciennes Inſcriptions, *à Rome & à Auguſte*, ROMAE. ET. AVGVSTO. CAESARI. DIVI. F. Il y avoit auſſi à Piſe un Temple, qui lui étoit dédié, & qui eſt nommé, dans la même Inſcription, *Auguſteum.* C'eſt là que s'aſſembloit le Senat de cette Coloníe, ſelon l'uſage des Romains, qui croyoient

* *Cap. 4.*

Temple ; mais il y
*dales*, ainſi qu'on l
me *Sodales Auguſta*
*niani*. Les *Flamin*
perpetuels, mais il
que pour un tems c
Comme il y en pc
chaque ville, quoi q
aucun College ; le
nommé le premier
5. A Rome il y av
teur * le fait voir, d
tifes, dont on nomi
*tifices Majores*, & le
*Minores*, que l'on ap
Secretaires des Pontife
*ficum*. Le Chef des
Souverain Pontife, qu
le nombre de quinze.

*rom*, qui eſt au commencement de arangue *des réponſes des Haruſpices*, l fait mention de pluſieurs Pontifes. r les *petits Pontifes*, on ne ſait point nombre en étoit fixe, mais il eſt ain qu'ils faiſoient un College à part. omme l'Auteur traite de cette ma- , à l'occaſion d'un *Statulenus Jun-* de Piſe, qui eſt nommé dans le otaphe de Caïus Ceſar, *Pontifex ur ſacrorum publicorum P. P.* il t enſuite à parler des Dieux de cha- ville, & fait voir que les Villes Li- avoient leurs Divinitez particulie- mais que lors qu'elles devenoient onies Romaines, elles adoptoient Dieux des Romains, auxquels elles ient des Pontifes; qui faiſoient cet- onction, ou pour un peu de tems, perpetuité. Il faut bien ſe garder confondre avec les Pontifes ceux ſont nommez *Quinquennales*, dans nciennes Inſcriptions, car l'Auteur ure qu'ils faiſoient, dans les Colo- , les mêmes fonctions que les Cen- s à Rome, & qu'ils ſont formelle- t diſtinguez des Pontifes.

Il y avoit auſſi des * Augures dans Colonies, mais l'Auteur croit que ent les lettres AVG. que l'on



* *Cap. 6.*

comme *Tacite* le tém
auſſi des *Sodales Aug*
ſe donnoit quelquef
teurs d'Auguſte, qu
quelques Savans. D'
établi vint un de c
choiſis par le ſort, &
quatre de ſupernumer
terie des peuples en au
ſort le nombre, qu'c
plus. C'étoit une Co
cun vouloit être, pou
Empereurs. On app
les ſix plus anciens *Se*
*Magiſtri*, & ils étoient
ſidens de toute la Conf
lieu. Le nombre en

ce. Auſſi y admettoit-on des Affranchis, & quoi qu'ils fuſſent au deſſus du peuple, ils étoient au deſſous des Décurions, ou des Sénateurs des Villes Libres & des Colonies.

II. 1. La ſeconde Diſſertation contient, comme on l'a dit, la vie de Caïus & de Lucius Ceſar, * & l'Auteur commence par celle de leur Pere, *Marc Vipſanius Agrippa*; qui d'un homme de rien devint favori & gendre d'Auguſte; & il la conduit dans le 1. Chapitre juſqu'à l'adoption de ſes fils Caïus & Lucius par cet Empereur, dont il décrit les formalitez, & en ſuite les ſoins qu'il prit pour l'éducation de ces deux enfans. Il produit en paſſant des médailles frappées en leur honneur à Ceſarée de Paleſtine, & dans une ville d'Eſpagne, dont Auguſte fit une Colonie, nommée *Julia Traducta*; parce qu'Auguſte fit paſſer ſes habitans d'Afrique en Eſpagne. Il y a là-deſſus pluſieurs fautes, non ſeulement des Modernes, mais même des Anciens, que le Cardinal *Noris* a heureuſement relevées.

2. Agrippa mourut † l'an de Rome DCCXLII. âgé d'environ cinquante-un an. *Auguſte fiança* ſa fille Julie, veuve d'Agrip-



* *Cap. 1. Diſſ. 2.* † *Cap. 2.*

quoi qu'il n'eût que do
former de bonne heur
pour le faire connoî
Deux ans après, ſon fi
entré dans le Theatre,
de grands applaudiſſem
de demander le Conſul
Caïus. Auguſte feignit
& ordonna que Caïus
déſigné Conſul, mais
dans la charge que cinq
poſé la robe de l'enfan
moit *prætexta*, parce q
dée de pourpre. Ainſ
Conſul ſeulement l'an
LIV. comme l'Auteur
fit auſſi, dans la ſuite,
neurs à ſon frere Lucius.

3. Cependant les * C
maine déclarerent C.

mais à cauſe que les jeunes gens de qualité n'avoient que le titre de Chevalliers Romains, juſqu'à ce qu'ils euſſent été *Queſteurs*; ce qui étoit la premiere Magiſtrature qu'ils puſſent exercer, & qu'on ne pouvoit obtenir, ſelon les Loix, qu'à l'âge de vint-huit ans. Sous les Empereurs, on nomma *Chefs de la Jeuneſſe* ceux qui devoient ſucceder à l'Empire. Ceux que les Chevalliers reconnoiſſoient, pour leurs Chefs, en recevoient ordinairement quelques javelots d'argent; comme l'Auteur le fait voir, par des Inſcriptions & des médailles, dont il ſe ſert beaucoup dans tout cet Ouvrage. Ces honneurs prématurez, à l'égard des petits fils d'Auguſte, firent que Tibere, de peur qu'ils ne priſſent ombrage de lui, ſe retira à Rhodes en DCC XLVIII. d'où il ne revint à Rome qu'en DCC LV.

4. Caïus * poſa la robe de l'enfance, pour prendre la robe virile en DCC XLIX. ce que l'on faiſoit ordinairement à l'entrée de ſa ſeiziéme année; comme l'Auteur le montre, contre l'opinion de pluſieurs ſavans hommes, qui ont beaucoup varié ſur cette matiere. Il explique, en même tems, pluſieurs paſſages des Anciens. Auguſte fit auſſi



* *Cap. 4.*

mains, ou environ [illegible]
noye de ce païs.

5. Peu de tems * après, C
créé Pontife, & Lucius Augu
que l'on voit clairement par
ſcriptions & par des Médailles
ce occaſion, le Cardinal fait
remarques ſavantes, ſur les
ſur la maniere dont ils étoient
& ſur l'âge auquel on parvei
te dignité. Il releve ici & ai
ſieurs fautes de *Guiberius*,
ſur cette matiere.

Au reſte, ce fut la même
Caïus prit la robe virile,
de Rome DCCXLIX. Aug
[illegible] Conſuls, que Nôtre

regne d'Herode le Grand, qui eſt l'endroit le plus important de cet Ouvrage, & auquel on s'arrêtera plus qu'on n'a fait au reſte.

Herode ayant déclaré, dans un premier teſtament, qu'il avoit fait ſon fils Herode Antipas ſon héritier; en fit enſuite un autre, dans lequel il mettoit Archelaus en ſa place. Cela fit naître de la diviſion entre eux, d'abord après ſa mort, & l'affaire fut portée à Auguſte, pour la décider. *Joſeph* dans ſes Antiquitez Judaïques Liv. XVII. c. II. dit que cet Empereur prit avec lui même divers Juges, & entre autres ſon petit-fils Caïus. Cependant *Jaques Salian* Jeſuïte, & le Cardinal *Baronius* ſoûtiennent qu'Herode ſurvêcut deux ou trois ans à Caïus, de ſorte qu'ils croyent que *Joſeph* s'eſt trompé, ou qu'il a mis cette circonſtance exprès, pour rendre le jugement touchant le ſucceſſeur d'Herode plus ſolennel. *Sa-* *in* en particulier reprend très-fréquemment *Joſeph*, & ne lui fait guere de quartier. Le Jeſuïte *Petau* a néanmoins crû qu'on ne pouvoit ſavoir l'année de la naiſſance de Nôtre Seigneur, par le moyen de cet Hiſtorien, & que l'Auteur ſoûtient que *Salian* l'a *fait très-mal* à propos en diverſes

l'an de Rome 709 et 2.
année Julienne, ſe donna
Philippes, où Ceſar & An
Brutus & Caſſius. Ce fut
l'Automne, comme il pa
*tarque* & par *Appien.*
victoire, Ceſar alla en Ital
toine demeura dans la G
l'hiver à Athenes.

L'an DCCXIII. il alla
printems, & *Joſeph* aſſi
d'abord en Bithynie, où
Ambaſſadeurs Juifs, qui a
rode de s'attribuer le pou
dont il ne laiſſoit que le
can, qui étoit néanmoins
gitime. Herode ſe rendit
d'Antoine, & gagna ſa fa

)la enfin à Perouſe ; pendant que
: Antoine paſſoit l'hiver en Egypte,
:s de Cleopatre.
an DCCXIV. les Parthes firent une
le irruption en Aſie, & envahirent
rie & d'autres Provinces. *Joſeph*
que cette irruption arriva deux ans
; qu'Antoine fut venu en Aſie ; ce
ſt très-veritable, comme on l'a vû.
ans ce tems-là, Hyrcan regnoit en
e, mais Herode y avoit toute l'au-
:. C'eſt pourquoi Antigonus, fils
iſtobule, à qui Pompée avoit au-
is ôté le Royaume de la Judée,
le donner à Hyrcan, y attira les
ies par de grandes promeſſes. Pa-
s, fils du Roi des Parthes, y vint
deux armées, & s'étans ſaiſi d'Hyr-
par une ſupercherie, mit Antigo-
n ſa place. Herode fut obligé de
tirer de Jeruſalem, un peu après la
ecôte, avec ſon monde ; & ayant
nne forte garniſon dans la ville de

Rome [illegible]
Juif, Antiq. Jud. [illegible]
qui ont traduit ces mots *pendant*
ont accusé *Joseph.* de se contredi
parce qu'il paroît, par la suite d
narration, que cette navigation
en Eté, quelque tems après la P
côte. Le même Historien intr
Herode, à la fin du Chapitre,
qu'il étoit venu à Rome *dia χει*
*en hiver*. Mais le Cardinal *No*
tend que le mot *χειμὼν* signifi
*tempête*, & que *Joseph* a vo
que malgré la tempête, qu
alors, Herode s'étoit emba
l'Italie. Il est certain que ce
se également *l'hiver* & *la*
difficulté est de savoir laq
[illegible]

peut pas entrer. Herode ayant repréſenté à Antoine l'état de ſes affaires, lui demanda ſon ſecours. Antoine en ayant parlé à Auguſte, ils réſolurent l'un & l'autre de le faire déclarer Roi de Judée, par le Senat; ce qu'ils firent, au mois d'Octobre, ou environ, de cette même année de Rome DCCXIV. De là l'Auteur conclut que les autres Chronologues, qui ont mis le commencement d'Herode plûtôt, ou plus tard, ſe trompent, & il en cite un grand nombre. Il dit même que *Joſeph* s'eſt trompé, lors qu'il a mis le commencement du regne d'Herode à la CLXXXIV. Olympiade, qui finit vers le Solſtice d'Eté de l'année DCCXIV. au lieu que ce ne fut qu'au commencement de l'Olympiade CLXXXV.

* Il eſt certain qu'on ne peut pas diſconvenir de l'année de Rome, à laquelle le regne d'Herode a commencé. Mais, ſi l'on s'en rapporte à *Joſeph*, on ne tombera pas d'accord de la ſaiſon avec nôtre Auteur, pour pluſieurs raiſons. Premierement, ſi l'on y prend garde, on verra que par χειμὼν il faut entendre, dans les paſſages citez, non *la tempête*, mais *l'hiver*. Si Herode étoit à Alexandrie en Eté, & qu'il y eût



*Remarques de l'Auteur de la B. C.*

cer beaucoup ſon chemi
d'ailleurs, par le même
Guer. Jud. Liv. I. ch. 11.
qu'Herode s'étoit embarq
l'hiver, puis qu'il dit qu
craint τὸν ἀκμὴν χειμῶν
*l'hiver*, & non *le fort d*
pendant lequel on ne s'
mais. Secondement, c
ſimplement χειμῶνος ὄντ
tend communément de *l'*
d'une *tempête*. Troiſiém
s'accorde avec l'Olympia
le *Joſeph* dit que le regr
commencé; car ſi Hero
qua pas pour Rome l'hiv
da la CLXXXV Olympiad

en Eté. Je tombe d'accord que *Joſeph* ſe contredit, mais je croirois plûtôt qu'il s'eſt trompé dans le nom de la Fête, par inadvertence, & qu'il a mis *la Pentecôte* pour *la Dédicace*, qui étoit au mois de Decembre; ou que la circonſtance de la Pentecôte eſt entierement fauſſe. La raiſon que j'en ai, c'eſt que *Joſeph* n'a pû marquer l'Olympiade & les Conſuls, ſous leſquels le regne d'Herode a commencé, que ſur le rapport de quelque Hiſtorien, comme de *Nicolas de Damas*, qui avoit écrit la vie d'Herode; car ce ne ſont pas des choſes dont on puiſſe ſe ſouvenir ſi facilement. Mais pour les circonſtances particulieres des hiſtoires, il n'a que trop ſouvent accoûtumé de les inventer, ou de les rapporter peu exactement. On en voit un exemple remarquable, dans l'hiſtoire des mouvemens arrivez en Judée, lors que Petrone voulut mettre à Jeruſalem la ſtatue de Caligula; ſi l'on compare cette hiſtoire avec celle que *Philon* en a faite, dans le livre de ſon Ambaſſade à Caligula.

Il eſt vrai que l'Auteur prétend prouver qu'Antoine & Auguſte n'ont pas pû être enſemble à Rome cette année *en Eté, par la ſuite* de l'hiſtoire, qui

... jours. Mais dans, il faut
tems, pour la marche de C
Brindes, & pour ſon accomm
avec Antoine; de ſorte qu'ils
être enſemble à Rome, que
de Septembre, au plûtôt. N
pourroit faire que les jeux Ap
euſſent été cette année célebre
ou qu'il y eût quelque autre fi
là ſuite de la narration, qu'il
facile de découvrir à préſent.
ment que l'on faſſe, il faut q
de l'erreur, dans *Joſeph*, & p
encore dans quelque autre
C'eſt là le malheur de la Chro
que ſi l'on ſe fie à un Auteur
ſouvent contredire les autres,
une fois le contredire lui-même

lie en Grece, où il vouloit paſſer l'hiver, & où il reçut la nouvelle que Ventidius, Gouverneur de Syrie, avoit battu les Parthes. Ce Ventidius avoit auſſi eu ordre d'Antoine d'attaquer Antigonus, & d'établir Herode, pour Roi de Judée. Ventidius ne pouvant y aller lui même donna à Herode, qui étoit d'abord retourné en Judée, & qui avoit ramaſſé ſes amis, quelques troupes ſous la conduite de *Popedius Silo*, mais dont il fut mal ſervi. Elles firent ſeulement lever le ſiege de Meſſada, mais elles ne voulurent pas former celui de Jeruſalem, de ſorte qu'il fallut les envoyer en quartier d'hiver.

L'an de Rome DCCXV. Antoine paſſa l'hiver à Athenes, & Ventidius remporta enſuite une ſeconde victoire ſur les Parthes; après laquelle Antoine alla en Aſie, où il prit Samoſate, après un long ſiege. Herode ne put pas attaquer non plus cette année la ville de Jeruſalem, parce que Silo emmena les troupes qu'il avoit, pour ſervir contre les Parthes, & qu'Herode lui même mena auſſi ſes troupes particulieres au ſiege de Samoſate, qu'Antoine faiſoit, & qui dura juſqu'à la fin de l'Eté. Herode *ayant enſuite* reçu deux legions *d'Antoine, revint* de cette guerre, défit

Pap-

ſe joignit à Herode,
ruſalem. Au moins *Jo*
qu'il ſe paſſa encore
qu'Herode prît Jeruſal
avoir dit que l'hiver
de s'aller préſenter de
il ajoûte immédiatem
l'hiver étant fini, il all
Jeruſalem, dont il fo
qu'en ſuite Soſius vint
la prit. *Dion* parle au
Jeruſalem, comme ar
Conſulat de Claudius
entre laquelle & celle
rode fut déclaré Roi,
écoulé qu'une.

Il ſemble donc que

fut priſe, ſous le Conſulat de *M. Agrippa* & de *Canidius Gallus* ; & de peur qu'on ne croye qu'il s'eſt trompé dans le nom des Conſuls, il dit ſur la fin du Ch. 27. que ce fut *la troiſiéme année* après qu'Herode eut été Roi ; & ce ſont ici les troiſiémes Conſuls, depuis ce tems-là.

Nôtre Auteur dit, avec raiſon, que *Joſeph* auroit dû dire *Caninius*, au lieu de *Canidius* ; ce qui pourroit auſſi être une faute de copiſte. Il ſoûtient de plus que *Joſeph* s'eſt trompé dans le nom des Conſuls, qui étoient ceux que *Dion* nomme. Il faut en effet qu'il ſe ſoit trompé, ou en ceci, ou dans la liaiſon de l'Hiſtoire ; car il ne met auparavant que deux hivers entre la déclaration d'Herode pour Roi des Juifs, & la priſe de Jeruſalem, & il repréſente la ſuite des faits telle qu'on l'a rapportée. Nôtre Auteur croit qu'il s'eſt trompé dans les Conſuls, & non dans la narration, & que ce qui l'a fait tomber dans l'erreur c'eſt que l'année de la priſe de Jeruſalem étoit l'année Sabbathique, comme il le dit, & que cette année, qui commençoit au mois de Thiſri, qui répond en partie au mois de Septembre de l'année de Rome DCCXVI, ne finiſſoit qu'à la même ſai-

ſon

Conſuls, ſous lesquels
thique avoit fini ; au lieu q
été ſous le Conſulat de c
leſquels cette année avoit co

* Pour moi, je croirois
*Joſeph* a mal conçu la ſuit
re, & que ne voyant pas
rien paſſé l'année DCCXV
mal à propos l'année préc
XV avec la DCCXVII. Si
de d'où vient que Soſius,
de Syrie, laiſſa paſſer u
que d'aller en Judée ; je r
ne peut pas rendre raiſo
que l'on trouve dans l'H
être fut-ce pour obſerve
qui pouvoient entrepren
Pacorus, tué

priſe de Jeruſalem étoit très-connue; parce qu'Herode avoit commencé, pour ainſi dire, de nouveau à regner, cette année-là, & que c'étoit une Epoque depuis laquelle juſqu'à ſa mort il y avoit 34 ans, comme dit *Joſeph*, au dernier Chapitre du I. Livre de la guerre Judaïque. Cet Hiſtorien compte quelquefois les années d'Herode par cette Epoque, auſſi bien que par l'autre. Outre cela il met conſtamment trois années de difference entre ces deux differentes Epoques. Voyez D. *Petau* de la Doctrine des Tems, Liv. I. c. 67. & Liv. XI. c. I.

On doit par conſequent dire que *Dion* s'eſt trompé, dans l'année de la priſe de Jeruſalem; & que cette erreur en a produit une autre. Voici comme cet Auteur parle, Livre XLIX. p. 405. de l'Ed. de Hanau, après avoir raconté la priſe de Jeruſalem. *Cela arriva ainſi, ſous le Conſulat de Claudius & de Norbanus.* (ou l'année de Rome DCCXVI.) *Les Romains ne firent rien en Syrie, l'année ſuivante, qui ſoit digne de remarque. Antoine en allant en Italie, & en revenant de là, perdit toute l'année.* C'étoit ſous les Conſuls précedens, qu'il ne *s'étoit* rien fait en Syrie, par *les Romains*, ou l'an de Rome que l'on

& ſon retour, en
une autre ſuite d'
Mais le Cardin
la, que *Joſeph* dit
Jeruſalem par Pon
laquelle Herode s
il y avoit eu vint-
au lieu qu'il n'y e
ſi l'on ſuppoſe que
priſe l'an DCCXVI.
vrai qu'il n'y a que
l'année DCXCI. qu
me, juſqu'à cette a
*ſeph* dit ſeulement q
me, μετὰ ἔτη ἑπτὰ,
*ſeptem*, dans lequel c
prendre l'année DCX

*Noris* croit qu'on peut re-
de cet Hiſtorien qu'Herode
environ le tems de la fête de
& il calcule ainſi l'année de
Il fut fait Roi à Rome l'an
au mois d'Octobre, & ſelon
1 fit mourir Antigonus l'an
. C'eſt pourquoi l'an DCCLI.
a fête des *Palilia*, où l'on
:e les ans de Rome, & qui
o d'Avril) il étoit vers la fête
, dans la XXXVII année de ſon
uis la déclaration du Senat,
. XXXIV depuis la mort d'An-

: on peut placer la mort d'He-
année précedente DCCL, en
: l'an DCCXIV pour une année
e, comme on le fait très-com-
nt. Pour la derniere année,
:VII, il ſuffit auſſi qu'il y fût
. DCCL vers le milieu de l'Eté;
'a aucune preuve certaine du
iquel il eſt mort. On verra,
iſonnement même du Cardi-
ıs, que cette ſuppoſition eſt
ıvente que la ſienne.
ɔnfirme, dit-il, cette Chrono-
ır celle de ſes ſucceſſeurs. He-
nt *mort*, *ſes fils* ne s'accorde-
rent

me de l'Empire d
regné *trente-ſept a*
de, la Gaulonitid
bere acheva la vin
Empire le 9 d'Ac
D CC LXXXVII &
dans la trente-ſept
regne, il y avoit e
* On peut encc
Philippe avoit regn
l'on ſuppoſe qu'il
regner quelques mo
me on le ſuppoſe;
de ſon pere à l'autc
me D CC L, & non
D CC LI.
*Joſeph.*, ajoûte n

* Ce raiſonnement eſt encore meil-
ır, ſi l'on met la mort d'Herode un
u plus tôt ; parce que Philippe ne put
mmencer à bâtir Bethſaïde que quand
ıguſte lui eut ajugé le païs où elle
ɔit, au commencement de l'an DCC

.On reconnoit la même choſe, com-
ıe l'Auteur le fait voir, par les années
ı regne d'Archelaus. *Joſeph* de la
ıerre Judaïque Liv. II. c. II. dit que
neuviéme année de ſon regne, il fut
ıvoyé en exil à Vienne, & il raconte
ı'Archelaus avoit vû en ſonge neuf
ıs bien pleins, que des bœufs avoient
angez ; ſonge qu'un Eſſéen expliqua
neuf ans, qu'il devoit regner. *Dion*
ɔus aſſure qu'Archelaus fut exilé l'an
CC LIX.

† Ce calcul eſt encore meilleur ſi
on dit qu'Archelaus commença à
ɛgner en DCC L, parce qu'il ſemble
ue *Joſeph* ait entendu neuf années
omplettes. Au moins en rapportant
ɛ ſonge, il dit qu'Archelaus avoit vû
*neuf épis pleins & gros*, & ces épis
ɛmblent avoir marqué des années en-
ɛres. Il parle même ailleurs de dix
ɛpis, & de la dixiéme année du regne
d'Ar-

* *Remarque de l'Auteur de la* B C.
† *Remarques de l'Auteur de la* B. C.

ſé avec raiſon cet Hiſtori
contredit ; puiſqu'ayant dit
vient de rapporter, il dit d
tiquitez Judaïques Liv. xv
qu'Archelaus avoit regné
qu'il avoit vû *dix épis* en ſ
encore, dans ſa propre vie,
étoit né la dixiéme année
d'Archelaus. C'eſt là un
marquable du peu d'exacti
*ſeph*, & qui nous appren
doit pas preſſer trop rigour
qu'il dit.

Nôtre Auteur établit en
me Epoque du regne d'He
Chronologie des voyages
ce fit à Rome, & défend

n de leur pere, Auguſte en ju-
qu'il mit ſon petit-fils Caïus
s juges. Ce jugement doit
t l'an DCC LI de Rome, parce
de n'avoit achevé l'année XXXVI
gne que l'Eté, ou l'Automne,
Auteur, de l'an DCC L. & que
ui attribue conſtamment trente-
de regne. Ainſi on ne peut
qu'Herode ſoit mort plûtôt
le commencement de l'année
, ou que vers la fin de la pré-
Ce jugement ne peut pas être
s retardé au delà de l'année D
parce que les fils d'Herode al-
Rome le plûtôt qu'ils purent,
mort, & parce que ſi Auguſte

ſavoir quel ſeroit le juge
guſte.

On trouvera encore de
remarques, dans une Di
Cardinal *Noris*, adreſſée
Il y redit une partie des ch
dites ici, mais il y place la
rode le Grand à l'automne
CC L, ſelon la penſée d'*U*
lieu qu'il avoit cru auparav
rode étoit mort peu de tem
Pâque de l'année ſuivante.
que ce ſoit la néceſſité de
mencer plûtôt les Epoques
de ſes fils, qui l'y a engagé.

7. Nôtre Auteur * reven
cius Ceſar fait voir qu'il ne

ſorte de Sacerdoce, que les plus conſiderables de Rome briguoient auſſi-bien que l'autre. L'Auteur fait à cette occaſion pluſieurs remarques ſur les Pontifes & les Augures, & releve pluſieurs bévuës de *Gutherius* & d'autres, auxquelles on ne peut pas s'arrêter. Il fait voir, entre autres choſes, que pluſieurs perſonnes de la même famille pouvoient être, en même tems, dans les Colleges des Pontifes & des Augures. Comme la dignité de Souverain Pontife fut réſervée pour les Empereurs, il n'y en eut qu'un, non plus qu'auparavant, pendant longtems ; mais enfin Balbin & Maxime, ayant été élus Empereurs par le Senat, prirent tous deux le titre de *Pontifex Maximus*, au milieu du troiſiéme ſiecle. L'Auteur fait voir enfin la liberalité qu'Auguſte fit au peuple au nom de Lucius, & fait diverſes remarques touchant la coûtume, que les villes & les nations entieres avoient de ſe choiſir des *Patrons*, parmi les gens de qualité de Rome; & il en rapporte pluſieurs exemples, avec des Inſcriptions qui renferment une eſpece de contract entre les *Clients* & leurs *Patrons*. Il dit tout cela, *à l'occaſion de ce* que Lucius Ceſar

lors qu'il eut étouffé la conjt
Catilina, & en effet il le mér
quoi *Juvenal* a dit Sat. VIII.

*Roma patrem patriæ Cicero*
*ra dixit.*

Mais la même ville de Rom
perdu la liberté, donna hont
ce titre à Jules Ceſar, & enſu
guſte. Ce fut l'an de Rome
le 5 de Fevrier, que l'on d
titre au ſecond, comme l'A
découvert, par le fragment c
cienne Inſcription de Preneſt
explique, & par d'autres tém
Cette même année Auguſte

Cesars, *nemus Cæsarum*, c'est à dire, de Caïus & de Lucius.

Mais les débauches de Julie, pendant que son mari Tibere étoit dans sa retraite de Rhodes, vinrent à un si grand excès, qu'Auguste, son pere, fut obligé de la releguer, sur la fin de la même année DCC LII. comme l'Auteur le fait voir. Il n'est pas assuré si ses deux fils étoient encore à Rome, mais au moins Lucius le plus jeune y étoit.

9. Dans le même tems, les Armeniens & les Arabes, soûtenus * des Parthes, exciterent de nouvelles brouilleries en Orient. Tigrane, Roi d'Armenie, surnommé *le Grand*, ayant été battu & dépouillé par Lucullus, fut *rétabli* par Pompée, à qui il se rendit. Son fils Artavasde lui succeda; mais n'ayant pas secouru, comme il l'avoit promis, Marc Antoine contre les Parthes, ce Triumvir se saisit de lui, & l'emmena en triomphe à Alexandrie, où il le fit mourir. Cependant il s'empara, en partie par adresse, & en partie par force, de l'Armenie, malgré Artaxias fils d'Artavasde, qu'il battit, & qu'il contraignit de se réfugier chez les Parthes. *Par leurs secours*, Artaxias se



* *Cap. 9.*

Rome. Auguſte ord
Tibere de joindre les
nes aux troupes qu'A
Cappadoce, lui four
établir Tigrane Roi d
bere executa ce comm
l'an de Rome DCC X
mourut, & laiſſa ſon
enfans. Ceux-ci en ay
Auguſte donna pour
niens Artavaſde, qui f
autre Tigrane, avec pe
Romains. A cauſe d
penſa à envoyer Caïus
ce que les Parthes s'é
pour les Armeniens en
mains. C'eſt ce qu'A

rement des Citoyens & de leurs
Neron fut le premier, qui eut
oir à perpetuité, par l'indul-
: Claude. L'Auteur fait diver-
arques, ſur cette dignité, qui
t d'être luës; mais on ne peut
nettre ici.
ıſte donna à Caïus *Marc Lol-*
i avoit été Conſul, & qui étoit
ınu en Orient, pour le conduiſes entrepriſes. Il y eut encoıurs autres perſonnes, qui firent
ge, & entre autres le Geographe
né à Charax, ville de l'Arabie
Golfe Perſique; à qui Auguſte
ı d'inſtruire Caïus de la ſitua-
lieux où il devoit aller. Le

ſ cimple de Janus ur
mais encore par trois
de tems. Il examine
ge de *Paul Oroſe*, q
ferma le Temple de
me fois qu'il le fut
XLII année de ſon E
née de Rome DCCL
dans laquelle, ſelon
nâquit ; & que tout
dans une profonde pa
preſque pendant douz
dit la même choſe ſur
la Vie d'Auguſte par
dant *Velleius Patercul*
alors, *Suëtone* & *Dio*
nent que dans cet int

tes notes ſur *Suëtone*, ne s'en ſoit pas apperçu.

Du tems d'Auguſte, on ferma les portes du Temple de Janus, pour la premiere fois, l'an de Rome DCC XXV. lors que par la victoire que cet Empereur remporta ſur Antoine à Actium, il devint maître tranquille de tout l'Empire. On les rouvrit bien-tôt après, à cauſe du ſoulevement des Cantabres en Eſpagne, qu'il ne fut pas facile de domter. Cette guerre ayant néanmoins été finie, Auguſte l'an DCC XXIX ferma le Temple de Janus, qui, comme le dit *Dion*, avoit été ouvert, à cauſe de cette guerre-là.

* Cet Auteur ne dit pas combien de tems ce Temple demeura fermé, mais il ne put pas l'être long-tems; puiſque dès l'année ſuivante, les Cantabres ſe rebellerent, & qu'Ælius Gallus fit la guerre en Arabie; & qu'il y eut encore d'autres guerres les années ſuivantes, comme il paroît par le même Hiſtorien. Je m'étonne que le Cardinal *Noris* paſſe tout d'un coup à l'année DCC XXXVIII, pour trouver des guerres dans l'Empire Romain.

Nôtre Auteur remarque enſuite qu'aucun Hiſtorien ne faiſant mention

C 5 d'au-

* *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

ne fait aucune men
me fois, que le T
fermé par Auguſte.
reſte de ſon Hiſtoir
y a une lacune de
quelques ſavans hom
*ſanbon*, n'ont pas p
quelques uns, comm
crû pouvoir prouve
*terculus*, qu'il y av
pendant le tems, a
dit qu'il y avoit e
l'Auteur fait voir q
pez.

*Ovide*, dans le 1
parle du Temple de
s'il alloit être fermé

1. Avant que de parler de ce que
us fit en Asie, * le Cardinal *Noris*
ne l'état de l'Orient, ou la division
ſes Provinces ſous Auguſte, auſſi
que l'état des Rois voiſins, amis
lliez du Peuple Romain. Cette
ière eſt de très-grande conſéquen-
pour bien entendre l'hiſtoire de ce
s-là; mais on ne peut pas s'y arrê-
dans cet Extrait.

2. A l'occaſion du voyage de Caïus,
Arabie, l'Auteur † parle de Juba
de Mauritanie, qui avoit compo-
ne deſcription de l'Arabie, adreſſée
même Caïus, qui étoit marié avec
ie, niece de Cléopatre, femme du
Maure. Il ſoûtient qu'on a appel-
nal à propos ſon Pere, qui portoit
même nom que lui, *Roi de Mauri-*
*ie*, parce qu'il ne l'étoit que de la
midie, comme il le fait voir, par
ieurs témoignages. Juba le fils
le plus ſavant Prince de ſon tems,

enelaus, fils d'Herode Rc
Il eſt néanmoins certain, p
de *Dion* Liv. LV. ſur l'an D
Juba ſurvêcut à l'infortur
laüs, avant laquelle Glaphy
L'Auteur ſe moque de *Sal*
prend *Joſeph* ſouvent à tor
cette occaſion, où il ſe tr
néanmoins ſuivi. On peut
aſſuré que *Joſeph* s'eſt trom
que *Strabon*, qui écrivoit ſo
ſous Tibere, l'an DCCLXXI
y parle de Juba, comme d'
vant ; & que dans le Liv
parle de ſa mort, comme
puis peu. Il eſt donc viſible
laüs, qui fut relegué l'an DC

deux endroits, ne ſera qu'une pure fable. Cet endroit eſt ſi remarquable, qu'il mérite que l'on s'y arrête un peu. Voici donc les paroles de *Joſeph* :

„ Alexandre fils d'Herode & frere „ d'Archelaüs, l'avoit épouſée, lors „ qu'elle étoit encore fille. Mais Hero„ de ayant fait mourir ſon fils Alexan„ dre, elle ſe maria à Juba Roi des „ Libyens. Juba étant mort, comme „ elle étoit veuve, & qu'elle demeu„ roit chez ſon pere en Cappadoce, „ Archelaüs l'épouſa ; ayant repudié „ Mariamne, ſa femme, tant il en „ étoit amoureux ! Demeurant avec „ Archelaüs, elle eut ce ſonge. Il lui „ ſembla qu'ayant vû Alexandre auprès „ d'elle, elle s'en étoit réjouïe, & l'a„ voit embraſſé avec empreſſement ; „ mais qu'il s'étoit plaint d'elle, & qu'il „ avoit dit : Glaphyre, vous faites voir „ par vôtre conduite, que l'on a rai„ ſon de dire qu'on ne doit pas ſe fier „ aux femmes ; vous que j'ai épouſée „ étant fille, & qui après avoir eu des „ enfans de moi, avez oublié mon „ amour, par l'envie de vous rema„ rier. Vous n'avez pas été ſatisfaite „ de cet affront, que vous m'avez „ fait ; *mais vous* avez eu le courage „ *de coucher avec* un troiſiéme mari.

„ rai de tout ce qu
„ honorer ; & je n
„ ſeſſion de vous ,
„ Peu de jours , a
„ cela à des femmes
„ milieres, elle mo
„ ne ſeroit pas mal
„ porter, dans ce liv
„ a du rapport aux
„ Outre cela , j'ai
„ bien de rapporter
„ ble & de l'immo
„ de la providence di
„ ſes humaines. Q
„ croit pas ces ſortes
„ demeure , s'il veu
„ nion ; mais qu'il

que l'on en peut tirer, c'eſt de ne pas ſe fier trop légerement aux circonſtances de ſon hiſtoire.

Mais pour revenir à nôtre Auteur, il montre que Caïus n'eut pas grande peine à réduire les Arabes; qui ſe ſoumirent, dès qu'il approcha de leur païs. Caïus paſſa par la Judée, mais il ne voulut rendre aucun culte à Dieu, à Jeruſalem; de quoi Auguſte le loüa enſuite, comme *Suëtone* le rapporte, quoi que, ſi l'on en croit *Philon*, ſon pere Agrippa en eût uſé tout autrement.

Le Cardinal *Noris* fait quelques remarques ſur les fautes que *Salian* a faites dans l'Hiſtoire de ce tems-ci; ſur le malheur d'Archelaüs, Roi de Cappadoce, pour avoir négligé Tibere, pendant qu'il étoit à Rhodes; & ſur l'avarice de *Marc Lollius*, & les préſens que les Rois de l'Orient lui firent.

13. Caïus étant en Syrie, l'an DCC LIV. commença * le Conſulat, pour lequel il avoit été déſigné depuis ſi longtems; car c'eſt en vain qu'on le nie, puis que les Inſcriptions & les Médailles en font foi, comme l'Auteur le fait voir. Il eut *pour* Collegue Lucius Emi-

* *Cap. 13.*

lui dit qu'il avoit passé son
macterique, ou sa soixante-tr
née. Auguste étoit né le 23
bre de l'année DCXCI. cor
roît, par le témoignage d
Anciens, & par une Inscript
quable. Ainsi en DCCLIV
l'année de la vie de Caïus,
sommes, Auguste avoit soi
tre ans complets le 23 de S
ce qui sert encore à détermi
de l'expedition de Caïus, d'
re, qui ne laisse aucun dout

Le Roi des Parthes, ayan
voyage de Caïus, écrivit à
qu'il n'avoit envoyé des trou
menie, que pour empêcher

r les garniſons qu'il avoit en Ar-
ie. Dans ces Lettres, Auguſte ne
oit pas au Roi des Parthes le titre
*oi des Rois*, qu'il prenoit ordinai-
nt; ce qui fit que Phrahate ne don-
Auguſte, que le nom de Ceſar.

L'année ſuivante DCC LV, Ar-
de, * que Caïus vouloit rétablir
le throne d'Armenie, mourut, &
ane ayant envoyé des préſens à
uſte, le pria de lui permettre d'être
des Armeniens. Auguſte reçut les
ns, & lui dit de s'adreſſer à Caïus.
ndant Phrahate étoit porté à la
, & Caïus, ne ſachant que faire,
it à Auguſte, pour recevoir ſes
es. Auguſte répondit, qu'il fal-
accorder la paix aux Parthes, à
lition qu'ils retiraſſent leurs trou-
le l'Armenie, qu'ils laiſſaſſent aux
ains le choix d'un Roi pour ce
là, & que l'Euphrate diviſât, com-
uparavant, les deux Empires. On
int de ces conditions, & il y eut
entrevuë, entre le Roi des Par-
&. Caïus, dans une île de l'Eu-
te.

à le Roi des Parthes, dans une
erence ſecrete, découvrit à Caïus
oleries de Marc Lollius, qui tiroit
des

* *Cap. 14.*

...mpoſition
poſterité s'enrichit
fille *Lollie Paullin*
de pierres pretieuſe
millions. Alors T
guſte & de Caïus ,
tourner à Rome, à
ſe mêleroit point d
l'Etat.

La même année
envoyé par ſon pere
ſe faire connoître aux
cident, pendant que
Orient. Mais avant
maria avec Emilie E
teur fait la Genéalogi

15. Lucius en all
par les Gaul...

étoit revêtu pour la XXV fois de l'autorité Tribunicienne. Comme il y a quelques difficultez entre les Chronologues ſur les années de l'autorité Tribunicienne d'Auguſte, l'Auteur développe, avec beaucoup de netteté, tout ce qui peut embarraſſer, ſur cette matiere. Il fait voir par des médailles, contre le *P. Petau*, qu'il ne faut pas commencer à compter les années de l'autorité Tribunicienne d'Auguſte par le commencement de Janvier, mais par le 27 de Juin, qui fut le jour qu'il en fut revêtu pour la premiere fois, l'an DCC XXI. C'eſt ce qui s'accorde avec l'Hiſtoire, les Inſcriptions & les Médailles.

On voit par là, auſſi bien que par la ſuite de l'Hiſtoire, quelle fut l'année de la mort de Lucius Ceſar; parce que les Decurions de Piſe prirent la réſolution que l'on a rapportée, le 19 de Septembre, & la 25. année de l'autorité Tribunicienne d'Auguſte, qui commençoit le 27 de Juin de l'an de Rome DCC LV, & qui duroit juſqu'au ſemblable jour de l'année ſuivante. Ainſi Lucius Ceſar étoit mort avant le 19 de Septembre de l'année DCC LV. Le jour de ſa *mort étoit* auſſi marqué dans le *Cenotaphe de Piſe*; mais un malheu-

reux

Lucius, a Rome, [illegible]
fît aucun décret à Piſe, & m
le décret de Piſe ſuivit celui d
Romain ; de ſorte qu'il faut
cius fût mort au mois d'Août
ce que l'Auteur confirme en
*Suëtone*, qui dit qu'Auguſte p
deux fils dans l'eſpace de dix-h
Or ſi depuis le 21 de Fevrier d
DCCLVII que Caïus mourut.
il paroît par ſon Cenotaphe, c
ne dix-huit mois en arriere ,
bera ſûr le mois d'Août de l'an
L'Auteur croit que c'eſt le x
les Calendes de Septembre ,
d'Août, parce qu'il n'y a da
re d'eſpace que pour mettre
[illegible] Auguſte reçut cette

Consul, de prendre sa place, ce qui se fit l'année DCCLVI. après que Caïus fut entré en Armenie, comme il paroît par un témoignage de *Tacite*; ou, si l'on veut, à la fin de la précedente. Plusieurs Savans ont crû que Sulpicius Quirinus étoit Gouverneur de la Syrie, lors que Nôtre Seigneur nâquit, à cause de ce qui est dit Luc. II, 1. & comme cette discussion leur paroît importante, ils ont tâché de dresser une liste des Gouverneurs de la Syrie, vers ces tems-là. *Baronius* en avoit fait une liste, que *Casaubon* a critiquée avec raison en bien des choses; mais il s'est aussi trompé en beaucoup d'autres, que *Montaigu* a relevées. Ce dernier néanmoins n'a pas mieux réussi, comme l'Auteur entreprend de le montrer. Il donne donc un Catalogue des Gouverneurs de Syrie, depuis l'an DCCVII. que Jule Cesar, après avoir vaincu Pompée, régla cette province, comme il le trouva à propos, jusqu'à l'an DCCXXII. Dans ce Catalogue, pour vanger *Baronius*, sans néanmoins excuser ses fautes, il relève avec soin celles de *Casaubon* & de *Montaigu*, à qui il ne fait guere de quartier. Il fait voir que Caïus Cesar ne peut pas être rangé parmi les *Gouverneurs de Syrie*, & que Sulpi-

cius

ne peut entrer dans aucun det
de recherches Chronologiques.
ſeulement quelque choſe de c
ont gouverné la Syrie & la Ju
tems de Nôtre Seigneur.

L'an de Rome DCC XLV
Sentius Saturninus fut Gouve
Syrie, après avoir eu pluſieurs
& être parvenu au Conſula
lumnius fut ſous lui Intenda
Province (*Procurator*) & non
legue, comme l'Auteur le fai
long. Il eſt encore fait ment
Pedanius, Lieutenant, dont
*ſeph*, de la Guerre Jud. Liv.
& dont il eſt difficile de ſa
l'emploi. Il eſt certain au m

*Tertullien* * a crû que ce fut Sentius Saturninus, qui fit le dénombrement, dont il eſt parlé Luc. II, 1. ce qui confirme la penſée de ceux qui croyent que Nôtre Seigneur eſt né l'an de Rome DCC XLIX. car Saturnin étoit alors Gouverneur de la Syrie. Mais on oppoſe à cela S. Luc II, 2. qui dit que *ce premier dénombrement fut fait ſous Cyrenius gouverneur de Syrie.* A cauſe de cela, *Henri de Valois* † croyoit qu'il falloit lire dans S. Luc *Saturnin*, au lieu de *Cyrenius*, parce qu'il jugeoit, que l'on avoit lû ainſi du tems de *Tertullien.* Mais on voit, par plus d'un endroit de *Juſtin* Martyr, qui a vécu avant *Tertullien*, qu'on liſoit de ſon tems le nom de *Cyrenius*, dans S. Luc. L'Auteur réfute auſſi ce que *Cyrenius* avoit imaginé, pour ſe tirer de cet embarras; mais je ne m'y arrêterai pas. Il y a une autre maniere d'expliquer S. Luc, par laquelle on leve toute la difficulté, ſans contredire la Chronologie & l'Hiſtoire; comme font ceux qui traduiſent ſes paroles comme l'on fait communément. On en parlera, dans la ſuite.

A Sen-

* *Tertull. Marcionem* Lib. IV. c. 7. & 19.
† *Euſeb.* Lib. I. c. 5.

en cela, aussi-bien que dans l
de l'administration de Varus ;
avoir abandonné *Joseph*, en c
garde les années d'Herode, il
bé en d'étranges contradictio
*lian*, autre ennemi de *Joseph*,
vent jetté dans des fictions R
ques, pour n'avoir pas été af
dans l'Histoire Romaine, com
teur le fait voir.

Après Varus, on trouve Pub
picius Quirinus, qu'Auguste e
Syrie, après la condamnation
laüs ; pour y faire le Cens, a
que dans la Judée, qui desor
devoit être jointe. C'est ce
apprend de *Joseph*, Antiqu. J

al *Noris* ſoûtient que *Dion* n'a ris de *Joſeph* ce qu'il dit con- t la Judée ; parce qu'il differe s circonſtances, & qu'il ſe trom- rom. * Mais il pourroit ſe faire *ion* eût conſulté *Joſeph*, avec un négligence, ou qu'il ſe fût trop à ſa mémoire. On voit que *Jo-* i même, après avoir déclaré au encement de ſon Hiſtoire, qu'il t les Livres Sacrez des Hebreux, ſe pas de s'en écarter ſouvent, & ûter les circonſtances qu'il trouve os.

ne peut néanmoins pas douter date du Cens ne ſoit bien mar-

cinq. Le Cardinal *N*
raiſon, contre *Joſeph*
pedie en dix lignes le
régne d'Archelaus, ſ
qu'il fit, ni des Gouve
ſon tems, (*Ant. Jud.*
pour raconter au long
dont on a parlé ci-de
encore plus de ſujet d
négligence, ou plûtôt
de cet Hiſtorien, touc
brement dont S. Luc pa
le meurtre des enfans
du tems de la naiſſa
Seigneur; pour ne pas
& de ſa mort, dont il
plus; car on ne peut gu

le tems de la naiſſance de Nôtre Seigneur. Mais ce Juif malicieux a voulu, autant qu'il étoit en lui, enſevelir cette hiſtoire dans un éternel oubli, en haine des Chrétiens.

L'Auteur fait au reſte fort bien voir que *Montaigu* & *Baronius* ont entierement renverſé la Chronologie de ce tems-ci, pour avoir abandonné *Joſeph.* Il montre auſſi que l'expedition de Quirinus contre les *Homonades*, * de laquelle *Tacite* parle, n'a pas pû s'être faite dans le tems que Quirinus étoit Gouverneur de Syrie; parce que les Homonades étoient des peuples, qui étoient bien loin de ſa Province. Ils habitoient au delà du Taurus, à l'égard de la Syrie, ſur les confins de la Cilicie montueuſe & méditerranée, vers la Piſidie & la Lycaonie. Ainſi ils étoient entre les terres qu'Auguſte avoit données à Archelaus, dans la Cilicie, & la juriſdiction du Propréteur de Galatie. Ces peuples faiſant quelque dégat dans leur voiſinage, Auguſte y envoya Quirinus, avec une armée, pour les dompter; parce que le Propréteur de Galatie, n'étant qu'un Chevallier Romain, ne pouvoit pas commander une armée, ſelon les maximes d'Auguſte, excepté



* *Annal. Lib.* III.

*Tacite* témoignant que Qu
rendu ſes reſpects à Tibere
ce doit avoir été entre les a
XLVIII & DCCLV, ce qui
auquel Tibere fut à Rhode
ne paroît pas ſi ce fut en all
même Tibere, ou ſeulen
écrivant.

Le Cardinal *Baronius* ſ
*Quirinus* avoit été Gouver
rie, long-tems avant l'an D
ce que S. Luc Ch. II, 2. c
tre Seigneur nâquit, lors
le dénombrement de toute
l'ordre d'Auguſte, & que
dant que Quirinus étoit
en Syrie. Notre Auteur r

dans cette Province, avec un pouvoir extraordinaire, pour y faire le dénombrement. L'Empire Romain jouissant alors d'une profonde paix, Auguste voulut savoir quel étoit le nombre & le bien de tous les Romains & de leurs Alliez ; c'est pourquoi il ordonna que l'on fît un dénombrement de toute la terre ; & c'est là dessus que l'on croit qu'il fit cet Etat de l'Empire, dont parle *Tacite*, & dans lequel on voyoit la puissance de l'Etat, combien il y avoit de Romains, ou d'Alliez sous les armes, combien il y avoit de flottes, de royaumes, de provinces, de tributs, d'impots, de dépenses nécessaires, de legions &c. * Auguste avoit écrit tout cela de sa propre main. Quirinus ayant fini la guerre des Homonades, fut peut-être envoyé pour cela en Syrie & en Judée. Si S. Luc dit que ce dénombrement fut fait, *Quirinus gouvernant la Syrie*, cela ne veut pas dire qu'il fût Gouverneur ordinaire de la Syrie, puis que c'étoit Sentius Saturninus ; mais seulement qu'il étoit autorisé, pour faire le dénombrement en Syrie.

L'autre réponse, c'est qu'il faut traduire les paroles de S. Luc, ainsi : *ce*



* *Tacit. Annal. Lib. I*, 11. & Suetonius in *Aug. cap. 11h.*

*Papebroch*, & pa
Cette explication e
que la précedente
rien ſans preuve, c
parlent de ce pouv
Quirinus, dans l'O
Hiſtorien n'a fait m
de Quirinus. * Ajo
re que le verbe Gr
S. Luc ſe ſert, ſignif
mal, néanmoins dan
ἡγεμονεύοντος Συρίας.
il ne peut pas ſigni
voir extraordinaire e
lement en être le Gc
re. Cela paroîtra d'a
ment être le ſens de

que l'on objecte ordinairement à ceux qui croyent que Nôtre Seigneur eſt né l'an de Rome DCC XLIX. S. Luc dit que *l'an quinziéme de l'Empire de Tibere, Ponce Pilate étant Gouverneur de la Judée*, &c. S. Jean Baptiſte commença à prêcher la repentance, & au vſ. 23. que Nôtre Seigneur *avoit environ trente ans, lors qu'il commença à s'aquiter des fonctions*, pour leſquelles Dieu l'avoit envoyé. Tibere devint Empereur l'an de Rome DCC LXVII, le 19 d'Août. Il commença donc la quinziéme année de ſon Empire, le même jour de l'an DCC LXXXI. Si l'on dit donc que Jeſus-Chriſt eſt né l'an DCC XLIX, le 25 de Decembre, il s'enſuivra que l'an quinziéme de Tibere au même mois il auroit eu trente-deux ans. On répond à cela, que l'Evangeliſte a commencé à compter les années de Tibere, depuis la Loi qui ordonna qu'il gouverneroit les Provinces, avec la même autorité qu'Auguſte. *Suétone* parle de cette Loi au XXI. Ch. de la vie de Tibere. Elle ſe fit en DCC LXV, comme on le recueuille de *Velleius Paterculus*, contemporain de Tibere. En commençant l'Empire de Tibere à cette *année-là*, ſa quinziéme année ſe *rapportera à l'an* de Rome DCC LXXIX,

etoient Conſuls; o
que trois Pâques,
dans le tems de la
tre Seigneur, ou d
La raiſon de cela eſ
ſte ne commença
que Pilate étoit Go
dée, & que Pilate n
D CC LXIX, ſur la
ayant demeuré dix a
vince, au rapport d
Judaïc. Lib. XVIII.
parti avant la mort
arriva le 16 Mars D
moins arriver à Ro
mort; il s'enſuit q
ſa dixiéme année

tems-là, juſqu'au Conſulat des deux *Geminus*.

Mais les Jeſuïtes *Henſchenius* & *Papebroch*, continuateurs du Recueuil des vies des Saints de *Bollandus*, mettent l'arrivée de Pilate l'an DCC LXXVIII, qui eſt le XXV de l'Epoque ordinaire de Jeſus-Chriſt. Ainſi, ſelon eux, la dixiéme année de l'adminiſtration de Pilate finit l'an DCCLXXXVIII, ou la XXIV de l'Ere vulgaire; de ſorte qu'il faut ou qu'ils donnent à Pilate onze ans complets d'adminiſtration, paſſez dans ſa Province: ou qu'ils diſent que dès que Pilate eut reçu le commandement de Vitellius d'aller rendre compte à Rome, il employa plus d'une année à ſon voyage, de ſorte qu'il n'y arriva qu'après la mort de Tibere.

* L'un & l'autre ſont très-poſſibles. Peut-être que *Joſeph* avoit écrit que Pilate avoit demeuré *onze ans* dans ſa Province ιδ΄, au lieu de δέκα, *dix*; ou ια΄, pour ι΄. La raiſon de cela eſt qu'il † nous apprend que Valerius Gratus, le premier Intendant que Tibere avoit envoyé en Judée, après être parvenu à l'Empire, y avoit demeuré onze ans. La premiere année de l'Empire

D 5 de

* *Remarques de l'Auteur de la B. C.*

† *Lib. XVIII. cap. 3.*

encore onze ans d'adminit
ce dernier, il ſe trouver
ſera ſorti de ſon Gouvern
l'Automne de l'an XXXVI.
mois avant la mort de Ti
ne s'accommode pas de c
logie, il faudra dire que V
tus ne fut envoyé par Ti
Judée, qu'un an après qu
mencé à regner, ce qui n
ſemblable.

Que ſi l'on ne veut poi
tre de faute de Copiſte,
droit de *Joſeph*; on poi
quand il a donné *dix ans*
nement de Pilate, il a neg
mois de plus qu'il avoit

regne d'Archelaus, & dans un autre *dix*. Ainſi Pilate auroit pû avoir été en Judée depuis l'automne de l'an de l'Ere Vulgaire XXV, juſqu'au printems de l'an XXXVI, ſans que *Joſeph* dît qu'il y eût plus demeuré de dix ans. On ne peut point fonder de Chronologie rigoureuſe, ſur le rapport d'un Auteur ſi peu exact.

Il ſe peut encore fort bien faire que Pilate ayant reçu ordre de Vitellius d'aller rendre compte à Rome, ait retardé d'y aller, ſous prétexte de maladie, ou qu'il ait obtenu du délai pour quelque autre raiſon ; en ſorte qu'il ne ſe ſoit rendu à Rome, que dix-huit mois, ou environ, après avoir quitté ſon Gouvernement. Deux raiſons pouvoient lui faire chercher ces délais ; dont la premiere eſt que ceux, qui ſe ſentent coupables, ne ſe hâtent pas de paroître devant leur juge ; & l'autre que Tibere étant vieux & malade pourroit bien venir à mourir cependant, & qu'il pourroit moins avoir à craindre d'un autre Empereur. Ainſi il n'y a aucun ſujet d'être ſurpris que Pilate ne ſe hâtât pas d'aller à Rome.

Mais pourquoi, dira-t-on, ne pas retarder plûtôt le tems auquel Pilate fut *envoyé en Judée* ? La raiſon que

de la naissance de J. C.
l'année DCCXLIX de Rome
ceda celle de la mort d'He
cette Epoque étant établie,
sant, par les Evangelistes,
Christ a célebré quatre Pâq
son baptême, reçu sous P.
fallu nécessairement que Pil
Judée la XXV année de l'Er
puis que ce n'est que sous s
nement que S. Jean Baptiste
à prêcher, & à baptizer. J
voir m'étendre un peu sur
re, parce qu'ayant suivi cet
logie, dans mon *Harmoni*
*que*, il y a eu quelcun qui
à redire, sans l'avoir assez
Cependant il n'y a d'étrange dans

c'eſt faute de lecture, qu'ils en uſent ainſi, ou s'ils ſupprimẽt à deſſein ce qu'ils ſavent des ſentimens de l'Antiquité & de pluſieurs Modernes ; pour pouvoir parler avec mépris d'un ſentiment, qu'ils repréſentent comme particulier à un ſeul homme. Il vaudroit beaucoup mieux ſe taire, que d'affecter de reprendre avec hauteur ceux de qui l'on n'a jamais reçu le moindre déplaiſir, & qui peuvent ſe défendre par le conſentement de tant d'habiles gens. Si quand on avance quelque choſe de conforme au ſentiment commun de toute l'Antiquité, on eſt repris auſſi âprement, que quand on dit quelque choſe de contraire aux penſées des Anciens ; que pourroit-on faire, pour éviter la cenſure de ces perſonnes fantasques ? Je pourrois nommer quelcun, qui s'applaudit dans les plus grands paradoxes, & dans les plus palpables abſurditez, concernant la Chronologie dont je viens de parler, & l'ordre des Evangeliſtes ; mais il vaut mieux que *je lui* ſouhaite du bon ſens, & de l'équité, dont il a extrémement beſoin, quelque fierté qu'il faſſe d'ailleurs paroître, en reprenant les autres.

Pour revenir préſentement au Cardinal *Noris*, il examine en ſuite la liſte

menie, battit Tigrane, ...
Roi de ce païs-là un Mede
Ariobarzane. Néanmoins il
le ſurnom d'*Imperator*, à cau
victoire; ni Auguſte non plus
victoires de ſes Lieutenants
ce titre d'honneur, qu'ils n'o
prendre eux mêmes; comm
fait, pendant que la Républiq
Nôtre Auteur fait diverſes
là-deſſus, & raconte enſuite
Caïus aſſiegeant Artagere,
menie, qui s'étoit rebellée
dans une conference, que
neur de la place lui avoit
Cela arriva l'an DCC LVI.
mms-là, l'eſprit de Caïus
...dinaire

Ce jour eſt exprimé dans le Cénotaphe de Piſe, par ces lettres: A. D. VIII. KAL. MARTIAS. Les deux premieres lettres ſignifient *ante diem*, & cette expreſſion eſt la même que VIII. KAL. MARTIAS, comme l'Auteur le montre par pluſieurs exemples.

Il paſſe à cette occaſion à la Loi *anniculus*, qui eſt la 132. du livre *de verborum ſignificatione*, dont voici les termes, ſelon le MS. de Florence: *Anniculus amittitur, qui extremo die anni moritur, & conſuetudo loquendi id ita eſſe declarat:* ante diem decimum Kalendarum, poſt diem decimum Kalendarum, *neque utro enim ſermone undecim dies ſignificantur.* Dans d'autres MSS. il y a, *neutro enim ſermone undecimus dies ſignificatur*; ce qui fait le même ſens. En d'autres au contraire il y a *æquè utroque enim ſermone*, &c. ce qui fait un ſens oppoſé. Nôtre Auteur croit que *ante diem decimum Kalendarum*, ſignifie le dixiéme jour avant les Kalendes, en comptant les Kalendes pour un, & au contraire que *poſt diem decimum Kalendarum*, ſignifie dix jours après. Comme ces deux expreſſions ſe trouvent dans *Lactance*, & dans le même ſens, *Mr. Baluze*, qui avoit publié le

notes de ce ſavant hor
vre de *Lactance*, dont
ler. On ne peut guer
dernier n'ait raiſon, &
ne ſe ſoit trompé.

18. Il finit * cette D
l'hiſtoire des Monumen
Livie firent faire en mé
& de Lucius, & du Bo
jours verds, que l'on no
*des Ceſars*, *nemus Cæſar*
adopta enſuite Tibere en

III. La troiſiéme I
une explication, comme
céremonies funebres, qu
en l'honneur des deux C
les toucherons ici en

valliers Romains, les Magiſtrats prirent celui des ſimples Senateurs, & Tibere & Druſus ſon fils parurent vêtus de noir. C'eſt à dire, que les Magiſtrats poſerent leurs robes bordées de pourpre, & qu'ils vinrent au Senat vêtus de robes toutes blanches, avec une tunique * où étoit le *latus clavus*, ou un morceau large de pourpre rond, & couſu ſur la tunique, au milieu de la poitrine. Les Senateurs, qui avoient accoûtumé de porter ce morceau large, vinrent avec des tuniques, où il n'y avoit qu'un morceau de pourpre étroit, *angustus clavus*; ce qui étoit la marque de la dignité de Chevallier Romain. Mais les parens étoient habillez de noir, & le peuple auſſi. On poſoit néanmoins la robe noire, dans le tems que l'on donnoit le repas funebre, comme on le recueuille d'un paſſage de *Ciceron*, contre *Vatinius*. Les femmes portoient auſſi la pourpre & les ornemens d'or, qu'elles pouvoient avoir, & prenoient des habits noirs, du tems de la Republique; car alors elles portoient ordinairement des habits blancs, au moins en partie. C'eſt ce qui paroît par *Valere Maxime* Liv. I. c. 1. Mais ſous

* Voyez *Octav. Ferrarius* de Re Veſtiaria. *Lib. III. c. 12.*

qu'on peut recueuillir d'
livre de *Lactance*, de la
ſecuteurs, que la mode
habits noirs dans le deuil re
teur releve enſuite quelq
*Gutherius*, auxquelles on
pas.

2. En continuant d'éch
l'on trouve dans les marb
* il fait voir qu'on ne re
juſtice, les jours d'un c
comme lors qu'un Empere
oui de ſes proches parens
que l'on fermoit les temple
& que l'on n'alloit point
A cette occaſion l'Auteu
bains des Anciens, & e

voir que pendant le tems du deuil, excepté le repas des funerailles, on s'abſtenoit de traiter ſes amis, & de manger chez eux. Le terme ordinaire du deuil pour les femmes étoit de dix mois, pendant leſquels elles devoient *lugere*, ou *ſublugere*, comme il y a dans le Cénotaphe de Caïus. Quand ils étoient paſſez, on diſoit d'elles, en Latin, *eluxerunt*; & celles qui continuoient plus long-tems leur deuil, *prolugebant*. Le terme du deuil public de Caïus à Piſe ne s'étendoit que juſqu'au tems qu'on auroit rapporté ſes os à Rome, & qu'on les auroit mis dans le Mauſolée des Ceſars. L'Auteur ſe ſert beaucoup de la I. Elegie de *Pedo Albinovanus*, pour expliquer les cérémonies des funerailles; & c'eſt en effet le meilleur morceau de l'Antiquité, que l'on ait là-deſſus, comme on l'a remarqué dans le I. Tome de cette *Bibliotheque Choiſie*.

3. Comme * la Colonie de Piſe ordonna que le jour, auquel Caïus étoit mort, ſeroit regardé comme un jour auſſi malheureux que celui de la bataille d'Allia, où les Romains furent défaits par les Gaulois, qui prirent Rome, *après cette victoire*: l'Auteur trai-

* *Cap. 3.*

des jeux, ni faire d'attemb
ni aller aux Temples des I
re des ſacrifices, ni mêr
derniers devoirs aux mort
fait voir que les Anciens
ces jours-là *dies Ægyptia*
ils ſont appellez dans un
drier fait du tems de Conſ
blié par *Herwart*, *Buch*
*becius*. L'Auteur fait en
remarques ſur les feſtins
fendus, dans le tems d'un

4. Dans le Cénotaphe
eſt dit que les Dix-pre
roient une place des parti
y mettre le monument
la Colonie de Piſe lu

que incendie dans les villes. C'eſt ce qui paroît, par pluſieurs témoignages formels.

Enſuite il montre que l'on nommoit *Dieux Manes* les Ames des Morts. On croyoit, comme on le voit par les témoignages des Payens, auſſi bien que les Chrétiens, que les Ames des gens de bien devenoient des *Lares*, ou Dieux domeſtiques; & celles des méchants des *Larves*, ou des *Lemures*; c'eſt à dire, des Démons fâcheux. Mais comme on ne ſavoit pas aſſurément de quelle ſorte ces Ames pouvoient être, on les nommoit toutes *Manes*, qui ſignifioit bonnes. * Voyez *Voſſius* dans ſes Etymologies de la Langue Latine, où il a ramaſſé tout ce que l'Antiquité a dit là-deſſus. Pour moi, je croirois plûtôt que *Manes*, qui eſt un mot qui ne vient pas du Grec, comme la plûpart des mots de la Langue Latine, vient de la racine Orientale מן *moun*, d'où eſt derivé תמונה *thmounah*, qui ſignifie *une image*, *une reſſemblance*; de ſorte que *les Manes* ſeront la même choſe qu'εἴδωλα, ou *ſimulacra mortuorum*, ou les ombres des Morts. Nôtre Auteur croit que le mot *Manes* ſe prend quelquefois pour autre

* *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

Mais c'eſt une ſeule é
exprimée par deux noi
une figure fort commu
homme, dans ſes note
Liv. I. ch. 27. ſoûtien
& les *Cendres*, ou les *C*
là même choſe. Je ne
l'Inſcription qu'il produ
pas. Il y a:

D. M.
. . . VE OS
CINERIB

Il ſupplée, *ſive oſſibus*;
marque pas qu'*oſſa*, &
même choſe que *Man*

ou une biere, & les gens de qualité ſur des lits. Il fait auſſi diverſes remarques, ſur les Autels conſacrez aux Morts.

5. On trouvera, dans la ſuite, * la deſcription des Sacrifices, que l'on faiſoit aux Manes; à qui l'on offroit des victimes noires, & en l'honneur de qui on répandoit du miel, du lait & de l'huile, ſur la flamme du Sacrifice; comme on le montre, par quantité de paſſages des Anciens. On trouve, dans divers de ces témoignages, que l'on jettoit auſſi communément du vin & de l'encens ſur la flamme. Cependant il n'eſt pas parlé de vin dans les Cénotaphes des Ceſars. Mais on n'étoit pas obligé d'en répandre, ſi l'on ne vouloit, & cela étoit même défendu par les Loix de Numa. Selon les anciens uſages de l'Etrurie, on ne ſe ſervoit pas non plus d'encens; dont il n'eſt rien dit dans le Cénotaphe de Lucius, mais dont il eſt parlé dans celui de Caïus. Peut-être auſſi que ces Inſcriptions n'expriment pas tout ce qu'il étoit permis de faire, en l'honneur de ces Illuſtres Morts.

6. Comme il † s'agiſſoit des Ames des Morts, que l'on croyoit ne revenir que la nuit; on faiſoit de nuit les ſacri-

* *Cap. 5.* † *Cap. 6.*

autres autoritez ; après q
la coûtume de porter
aux funerailles, & de
tombeaux, qu'il éclaircit
paſſages.

7. Il eſt dit, dans le
Lucius, que les Magiſt
roient le ſacrifice funebre
ſeroient ceints à la mod
*Gabino ritu.* † C'étoit u
Romaine, venue de ce q
ayant été attaquez par le
quand ils faiſoient un ſacri
promptement ceint leurs
étoient allez, dans cet é
combat, qu'ils avoient
peut voir la figure d'une

L'Auteur examine en détail toutes ces circonſtances, & les éclaircit par des paſſages de l'Antiquité.

8. Enfin la Colonie de Piſe avoit réſolu de dreſſer un arc Triomfal à Caïus, avec des ſtatues dorées à pied & à cheval. * On donne d'autres exemples de tout cela, & on l'explique au long. Mais il falloit demander à Auguſte permiſſion de faire ces honneurs funebres à ſes fils; parce qu'il pouvoit ſe faire qu'il n'approuveroit pas tous ces honneurs, par modeſtie, ou autrement.

9. Les *Faſtes* des Romains, † (c'eſt à dire, la liſte ſuivie de leurs Conſuls) avoient été preſque perdus par le tems, ou par la négligence des Copiſtes, lors qu'*Onofrio Panvinio* de Verone entreprit de les rétablir par le moyen des livres, où il en étoit fait mention, ou par les marbres qui en avoient conſervé une partie, & ſur tout par les fragmens des Faſtes Capitolins. Mais comme on s'eſt beaucoup adonné depuis à cette eſpece de recherches, & que l'on a déterré quantité de marbres, qui étoient auparavant inconnus, on a ajoûté beaucoup à ce que *Panvinio* avoit découvert. Par exemple, on trouve, dans



* *Cap.* 8. † *Cap.* 9.

ſonne de l'un & de l'autre de
giſtrats, & redreſſe diverſes fa
l'on a faites à leur égard. Il p
de la Loi *Ælia Sentia*, qui
nom de ces deux Conſuls, parc
guſte la publia ſous leur Con
eſt vrai que *Ciceron* fait menti
ſes *Topiques*, d'une Loi qu'i
*Ælia Sentia*; mais nôtre A
perſuadé qu'il y a *Sentia* de
qu'il faut lire ſeulement *lex*
où *Ciceron* entend le livre du
ſulte Ælius, nommé *jus*
Le Cardinal *Noris* finit cette
tion, par deux médailles, où
ve les noms de ces Conſuls, q
[illegible] nommés ſur la Monoie.

*od. MS. Bibliothecæ Cæsareæ de-*
*nsit & dissertatione illustravit H.*
*is*; & l'autre: *Epistola Consularis,*
*ua Collegia* LXX *Consulum, ab anno*
*che Christianæ* XXIX, *Imperii Tibe-*
*Augusti decimo-quinto, usque ad* CC
X, *Imperii Alexandri Severi octa-*
*e, in vulgatis Fastis hactenus perpe-*
*descripta corriguntur, supplentur,*
*illustrantur.*

V. LA derniere Dissertation de ce lume regarde la Latinité, & l'Orgraphe des Cénotaphes de Pise, que uteur fait voir, par de très-bonnes ons, être du siecle d'Auguste. Quoi : cette matiere ne soit pas si importe que les précedentes, elle ne laisse d'être curieuse & agréable à ceux, se piquent d'entendre la belle Laté, & qui se mêlent d'écrire en La-

Ainsi j'en ferai un abregé, comj'ai fait du reste, afin que ceux qui nt pas encore ce Livre puissent voir ilité qu'ils en peuvent retirer, à cet rd.

1. * Il est certain que, du tems mê: de *Ciceron*, la pureté de la Langue tine commença à diminuer, dans les ovinces de l'Italie; où il s'introduisit mots & des expressions, qui ne paf-

E 2 sçient

* *Cap.* 1.

qu'aujourd'hui [illegible]
gouverné les païs, qui ſont vers
du golfe de Veniſe, avoit rem
dans *Tite Live*, de certains mo
certains tours, qui étoient plus e
à Padouë qu'à Rome, & qu'i
moit *la Patavinité de Tite Live*.
quand on trouveroit quelques
ou quelques expreſſions dans
ſcription, qui ne ſeroient pas
fait conformes à l'uſage des bo
teurs; il ne s'enſuivroit pas toû
là, que cette Inſcription ne ſe
d'un bon tems.

L'Auteur croit que les Inſc
gravées, dans le tems auquel l'
Romain étoit floriſſant, nous
ſ[illegible] de témoins plus aſſurez d

avoit trouvées dans les anciens
. de *Virgile*. Au contraire, les
iptions n'ont passé que par une
main, & l'on ne peut pas douter
elles, que l'on faisoit par autorité
que, ne fussent écrites & orthogra-
s avec soin, par ceux qui les dres-
t, avant que de les donner au
pteur. On ne peut néanmoins pas
qu'il n'y ait plusieurs fautes sen-
dans les anciens marbres, sans en
pter même les Cénotaphes de Pise,
me l'Auteur en convient. Mais
lus grandes fautes se trouvent dans
nscriptions des Particuliers, faites
les ignorans, ou gravées par de
vais Sculpteurs. Ainsi il ne faut
uivre aveuglément les Inscriptions.
a encore un autre inconvenient,
n'est pas moins fâcheux, & auquel
ut bien prendre garde. C'est que
Auteurs, qui produisent des In-
tions anciennes, comme copiées
les marbres mêmes, les produisent
ent très-corrompues; ou pour les
r luës & copiées négligemment &
hâte, ou pour n'avoir pas sû les
C'est ce qui est arrivé aux In-
tions même de Pise, qui ont été
*iées pleines* de fautes par *Curtius*
*va, sur le I.* Livre des Annales

tes ; ce qui doit faire comprendr
gation, que les curieux de cette
choſes auront à Mr. *Grævius*,
qu'il a pris de comparer les Inſc
Romaines de *Gruter*, avec div
pies, & d'en corriger les fautes
qu'il a pû en être averti ; com
verra dans l'Edition, qui s'e
cette ville.

2. Comme pour défendre
graphe des Cénotaphes de Pil
teur ſe ſert beaucoup du fame
plaire MS. de *Virgile*, qui eſt
dans la Bibliotheque du Gran
Florence, il en fait la deſcr
paravant. Ce MS. avoit été
au Cardinal *Rodolfe Pie*, de

tierement en Lettres Capitales, à la mode antique. On ne ſait pas de quelle main il a été écrit, mais on ſait qu'il a été corrigé de la main de *Turcius Rufius Apronianus Aſterius*, qui étoit Conſul l'an CCCC XCIV de J. C. Ce même *Aſterius* avoit auſſi recueuilli & publié le Poëme Paſchal de *Sedulius*. C'eſt ce qui paroît par ce qu'il a écrit de ſa propre main ſur cet Exemplaire de *Virgile*, où l'on voit toutes les dignitez qu'il avoit euës. L'Auteur a ramaſſé tout ce qu'il a pû tirer de l'Antiquité, & d'une Inſcription, qui étoit ſous la baſe d'une ſtatue, qu'on avoit dreſſée à Aſterius; pour faire connoître & ſa famille & ſa perſonne. On a raiſon de croire que cet exemplaire de *Virgile* étoit plus ancien que lui; de ſorte qu'on ne peut pas douter, qu'il ne ſoit de plus de douze cents ans.

Ce *Virgile* ſervant beaucoup au Cardinal à défendre l'Orthographe ancienne, il a crû devoir s'y étendre un peu; après quoi il paſſe à la défenſe de ſes Inſcriptions, contre *Ottavio Boldone*, Evêque de Teano, qui, dans ſon Ouvrage intitulé *Epigraphica*, a dit qu'il y avoit quelques veſtiges de mauvaiſe Latinité & de mauvaiſe orthographe *dans ces Cénotaphes*. Voici les prin-

moit pas GS; mais on t
traire par *Varron* & par
ſont formels là-deſſus.
tant pas vrai, que l'on ſe
avant que l'on connût l'
le dit *Diomede*; puis qu
meuſe colomne Duillie
l'X, & que les mots qui
depuis par G, y ſont écri
qu'il y a d'étrange c'eſt q
la lettre X renferme le C
ne laiſſoit pas d'écrire MA
ou MAXSVMVS,
mots de même, auſſi bien c
MVS, car on trouve ces
graphes, dans le Cénotap
Ceſar. Cependant la dern

par une S. *Manuce*, qui étoit de ce ſentiment, l'a confirmé par le Virgile du Cardinal de Carpi ; mais l'Auteur fait voir que l'on y trouve indifféremment *exſupero* & *exupero*, *exſequi* & *exequi*, & autres ſemblables mots. * Quelquefois les Copiſtes ont ſuivi l'Analogie, & d'autres fois la prononciation commune ; mais je croirois qu'il vaudroit toûjours mieux ſuivre l'Analogie lors qu'elle eſt certaine, au moins dans l'Orthographe ; car pour la prononciation, elle dépend plus de l'uſage que des Régles.

II. Dans les Cénotaphes de Piſe, on trouve CETEROS & CETERA par un E, & c'eſt ainſi que ce mot eſt écrit en quantité d'Inſcriptions & dans le *Virgile* de Florence. † En effet il vient du Grec ἔτερος, l'eſprit âpre étant changé en C, comme dans *centum* de ἑκατὸν ; & non de κὴ ἕτερος, comme le croyoit *Voſſius*. J'ai été ſurpris que dans une Edition de quelques Epîtres Latines de *Pierre Jean Perpinien* Jeſuïte, imprimées à Paris en 1683, au lieu de CETERA, qu'il y avoit dans le titre, on ait fait coller ce mot CAETERA par deſſus, comme ſi le pre-



* *Remarque de l'Auteur de la* B. C.
† *Remarque de l'Auteur de la* B. C.

III. Il y a, dans le Cén
Lucius, QVOD. ANN
*quotannis*, & ADQVE pc
mais on juſtifie cette Orthogr
l'autorité des Grammairiens
ſcriptions & des MSS. qu
néanmoins pas conſtans dan
niere d'écrire.

IV. Dans le Cénotaphe de
y a PRAERVNT pour
mais l'Auteur fait voir que le
omettoient l'un des E qu
choient, comme *dero* pour *de*
l'on trouve cette Orthographe
tres Inſcriptions.

V. On a trouvé à redire à
RI, au genitif, pour *imperii*

ouve, par des Inſcriptions, par des
ıairiens & par des MSS. que
ıſatif plurier de la troiſiéme déclin
ſe terminoit indifféremment en
EIS & IS, & l'on donne même
xemples du mot *finis*. On cite
aucoup le MS. de *Virgile*, où
ccuſatifs ſe terminent indifférem-
: par ES & par IS, & l'on remar-
que *Nicolas Heinſius* n'a pas ſuivi
out en cela le MS. de Florence,
ſon Edition de *Virgile*, quoi qu'il
fût propoſé. Pour moi j'aimerois
ıx éviter * les équivoques, & on
ſauroit trouver mauvais, puis que
nciens Originaux varient. L'Au-
montre auſſi que *finis* eſt féminin,
bien que maſculin. On le trouve
ent de ce genre, dans l'ancien
ıplaire du *Virgile* de Florence, &
d'autres Auteurs.

II. † Les anciens Latins écrivoient
VICTEIS pour *devictis*, ex-
ant l'I long par EI. Ils évitoient
la rencontre de deux V V, & di-
ıt plûtôt VOLNVS que VVL-
S. Ils exprimoient indifféremment
ıultiéme des ſuperlatifs par un I,
ar un V, comme *maximus*, &

E 6 *maxi-*

* Voyez le Tome I I I. de la B. C. p. 268. ap. 4.

VIII. * Il y a auſſi NI pc
ſelon l'ancien uſage, auſſi bi
SPOLEIS pour *ſpoliis*, G
pour *Caius*, & autres choſes
bles, que l'Auteur juſtifie faci
Au reſte, il avouë que le Sc
a fait quelques fautes, dans
ſcriptions, comme *conſeſum*, pc
*ſenſum*, *habeant* pour *abeant*
pour *omnia*; fautes qui ſe t
dans le Cénotaphe de Lucius.
celui de Caïus, il y a *deceſus*
*deceſſus*.

IX. † *Voſſius*, *Dauſquius* &
ont voulu que l'on écrivît *Nunc*
un C, & non pas *Nuntius* ave
Cependant il ſe trouve ainſi éc

ſouvent confondus avant la terminaiſon en IVS, comme on le peut voir dans les Indices de *Gruter* & de *Reineſius*. On remarque auſſi dans les MSS. pluſieurs mots écrits indifféremment, par ces deux lettres, & ce n'eſt que ſur l'Orthographe des MSS. que l'on écrit *Nuncius*. Peut-être néanmoins que ce mot vient de *Novitius*.

X. Comme il y a, dans le Cénotaphe de Caïus, M...OREM, l'Auteur ſupplée *moerorem*, ou *mœrorem*; car on écrivoit de ces deux manieres, comme il paroît par les Inſcriptions, & par les MSS.

XI. On trouve NON. D.V.M. en deux mots, quoi que l'on écrive ordinairement *nondum* en un, comme il eſt écrit dans le *Virgile* de Florence.

XII. *Servius* ſur Æneïd. VII, 717. prétend que les Poëtes ont nommé la riviere d'*Allia*, par deux L à cauſe du vers; mais dans le Cénotaphe de Caïus, il y a ALLIENSI, auſſi bien que dans les MSS. de Virgile. Nôtre Auteur réfute fort bien *Servius*.

XIII. Pour *préſentement* il y a *in præſentia*, dans le même Cénotaphe; & c'eſt là comme on parloit ordinairement, *du tems de* Ciceron & d'Auguſte. *Néanmoins on* ne peut pas douter,

on ne peut pas dire
que ce mot ait été
*de bouë*, comme il p
*Latine*. Voyez auſſi
de Vitiis Sermonis I

XIV. On voit, c
bre, *ludi* SCAEN
par un paſſage de *Va*
Latine Liv. VI. que
ques uns écrivoient *ſ*
C'eſt ce que l'on tro
ſcriptions & dans les
ſon de cette maniere d
dans la dialecte Eoliq
la Langue Latine a
diſoit ΑΜΜΙ pour ΑΜΜΙΝ
*de Arte Grammat.* Lib

rouve dans les Inſcriptions du bon tems & dans les meilleurs MSS. *aſpicio* ; ce que divers anciens Grammairiens ont confirmé, en diſant que le D ſe perd en ce mot. * Je n'en doute pas, à l'égard de la prononciation ; mais je ne croi pas, qu'il la faille toûjours ſuivre, pour orthographier correctement. Nous voyons aujourdhui le contraire, dans nos Langues modernes ; où les plus habiles gens écrivent à tous momens les mots autrement, qu'on ne les prononce.

XVII. Dans les monumens de Piſe, on trouve le verbe *ſepio* écrit par un Æ *ſæpio*, auſſi bien que dans d'autres Inſcriptions. Dans le *Virgile* de Florence, on trouve ce verbe écrit des deux manieres. † S'il eſt vrai, ſelon la conjecture de *Voſſius*, que ce mot vienne de σηπτόν, *ſeptum*, comme *lupus* de λύκος, il faudra écrire *ſeptum*, à moins que les Eoliens ne diſent σαιπτός, comme σαιπτή.

XVIII. On trouve dans les Inſcriptions, *ſolemnis*, *ſollemnis*, & *ſolennis*. Ce mot eſt écrit de la ſeconde maniere dans le *Virgile* de Florence, & de la premiere dans les marbres de Piſe.

* *Remarque de l'Auteur de la B. C.*
† *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

propos, qu'on voit bien qu'on
avoir aucun égard... C'eſt ce q
dans ſon art de la Grammaire,
cap. 8. Mais nôtre Auteur fait v
s'eſt trompé, par les marbres
où il y a des accens, dont on p
dre raiſon par le moyen des
Grammairiens. Il eſt vrai q
trouve rarement dans les Inſcri
dont il produit néanmoins q
exemples. Peut-être en pou
produire davantage, ſi ceux
copié les Inſcriptions, ſur les n
y avoient pris garde de plus pr
a dans l'un & l'autre Cénotaph
cens, qui ſont tous aigus. Pa
ple... on lit *Mánibus*, ce qu'o

*lus*, un méchant homme. Néanmoins le Sculpteur a omis deux fois l'accent ſur le même mot, dans le Cénotaphe de Caïus.

Le même *Quintilien* dit que lorſqu'une lettre eſt breve au nominatif & longue à l'ablatif, on en avertit le Lecteur, par la même marque. C'eſt pourquoi on voit, dans les Cénotaphes de Piſe, *pecuniâ* & *coloniâ*, lors que ces mots ſont à l'ablatif. On trouvera encore d'autres remarques ſur les accens tirées des anciens Grammairiens, qui s'accordent avec ce que l'on voit dans les Cénotaphes de Piſe; quoi qu'on ne puiſſe pas rendre raiſon de tout, peut-être parce qu'il n'y avoit pas des Regles tout à fait conſtantes, ou que le Sculpteur ne les a pas bien obſervées.

* Quoi qu'il en ſoit, il paroît par là que pluſieurs de nos Savans modernes, qui ne veulent pas que l'on mette des accens dans les livres, ſous prétexte que les Anciens ne le faiſoient pas, ſe trompent; comme on le pourroit faire voir par d'autres paſſages, que ceux que le Cardinal *Noris* a citez. Il eſt certain que ces accens ſont commodes pour *diſtinguer*, par exemple, un adverbe

* *Remarque de l'Auteur de la* B. C.

rendre le diſcours auſſi cl
peut ; il me ſemble qu'o
blâmer ceux qui employe
dans cette vuë. Quand m
ciens n'auroient rien fait d
il faudroit le faire aujou
qu'on ne publie pas des liv
ſage des Anciens, mais pc
Modernes, à qui ces petit
ſont pas inutiles. Il ſeroi
donner des Regles & des
s'il n'étoit tems de finir ce
ces Remarques.

Pendant que l'on y trav
re, on a appris par les Le
me, du 24 de Fevrier, qu
nal NORIS eſt mort

qu'il fut enſuite Profeſſeur en Hiſtoire Eccleſiaſtique & en Theologie à Piſe, qu'il fut fait garde de la Bibliotheque du Vatican à la place d'*Emanuel Schelſtrate*, mort le 5 d'Avril 1692. & enſuite Cardinal par Innocent XII. le 12 de Decembre 1695. On a parlé dans cette *Bibliotheque Choiſie* de ſes principaux Ouvrages, qui ſont ſon *Hiſtoire Pelagienne*, dont on a dit quelque choſe, au commencement du Tome I. & ſon Commentaire ſur les Cénotaphes de Piſe, dont on vient de lire l'Extrait. On pourra parler une autrefois de ſes *Epochæ Syro-Macedonum*. Ses ennemis ne ſauroient nier que ce ne fût un homme également bien verſé dans la Théologie, dans les Belles Lettres, dans l'Hiſtoire Sacrée & Profane, & dans la Chronologie, dont il a éclairci quantité d'endroits, dans les Ouvrages, qui ont paru de lui. Les Jeſuïtes lui ont reproché le Janſeniſme, & il n'a pas nié qu'il ne fût attaché à la doctrine de *S. Auguſtin*; quoi qu'il témoignât rejetter quelques ſentimens particuliers de Janſenius. Il a relevé les fautes d'une infinité d'Auteurs Catholiques & Proteſtans, dans ſes Ouvrages, ſur tout en ce *qui concerne* la Chronologie & *les Belles-Lettres*; mais il l'a fait ou

en

qu'il critique *Baronius*, dans
Pelagienne, & dans le Comm
ſur les Cénotaphes de Piſe ; d
voir qu'il a commis un grand
de très-lourdes fautes, ſans né
l'inſulter, à cauſe de cela.
grand commerce avec le P. *P*
a beaucoup profité de ſes l
dans ſa *Critique de Baronius*,
il le témoigne en pluſieurs
Ceux qui voudront faire un
re Eccleſiaſtique des premie
pourront ſe ſervir de l'un &
tre, avec beaucoup d'avanta
ſeroit à ſouhaiter que quelc
mi les Proteſtans, entreprît
ouvrage, quand ce ne ſeroit
[illegible] premiers ſiecl

pas, & ſans rechercher leurs

---

## RTICLE II.

### ɔires d'Angleterre & de Hollande.

RÉGE' *Nouveau de l'Hiſtoire rale d'Angleterre, d'Ecoſſe & nde, & des autres Païs, qui ɔſent le Royaume de la Grande igne; où l'on voit la deſcription ais, les Mœurs des habitans, ouvernement & la Politique, ɔire des differentes nations, qui ɔſſedé les trois Royaumes, avec 'volutions qui y ſont arrivées ſous rniers Regnes, juſques à preſent.* Mr. VANEL, *Conſeiller du Roi, i Cour des Comptes, Aides & Fi- es de Mompelier.* A Paris en 1689. V. Tomes, in 12.

ſouvent ouï dire à des Anglois, des Hollandois, que pour faire ire de leurs païs, il falloit avant choſes ſavoir leurs Langues, & rfaitement inſtruit de la forme de

le dit, avec plus de raison, [illegible]
Etats que des autres, c'eſt qu'i
d'étrangers qui ſâchent les
Angloiſe & Hollandoiſe, & q
bien inſtruits de leurs Loix &
Gouvernement. Auſſi y a-t-il
d'Hiſtoires étrangeres de ces
qui ſoient eſtimées parmi elles

Je n'ai pas mis ici le titre de
re de Mr. *Vanel*, pour en fair
trait; mais comme c'eſt l'une
auxquelles on peut le plus re
manquement des connoiſſanc
ſaires, je l'ai voulu mettre d
*Bibliotheque Choiſie*, pour ſervi
ple. D'ailleurs ayant dit, en
part, que j'avois lû dans un
[illegible] endroit que j'

ographiez. Mais je m'en vai en
tre un ſeul endroit, tiré du To-
IV. ſur l'année 1688. pag. 531. &
renferme tant d'abſurditez, qu'il
it difficile d'en trouver ailleurs un
blable.

Après avoir rapporté le contenu de
remiere proclamation, que le Prin-
'Orange fit faire à Londres en 1688.
uteur continue ainſi: *On voit que le*
*nce d'Orange couvrit ſon ambition,*
*le faux zele de proteger la Religion*
*glicane. Cependant auſſi tôt qu'il fut*
*clamé, il fit connoître ouvertement*
*il profeſſoit une Religion, qui en diffe-*
*beaucoup plus que la Catholique, &*
*ut la Cene debout, couvert & l'épée*
*côté, en veritable* ARMINIEN.

Ceux qui liront ces paroles, & qui
ont une legere connoiſſance du Prin-
dont il s'agit, & des ſentimens dont
toit, & de ceux des Arminiens, ne
rront pas s'empêcher de rire de cet
ange galimathias, dont il faut que
us comptions les fauſſetez. 1. Il eſt
s-veritable que le Prince d'Orange a
tegé l'Egliſe Anglicane, depuis qu'il
té Roi, & qu'il a ſuivi tous ſes uſa-
jaſqu'à ſa mort. C'eſt un fait de
toriété *publique*, & c'eſt dire un
*ſtier menſonge*, que de dire le con-
trai-

il n'y a de ...
rarchie & dans les cérémonies, é
l'une & l'autre condamnent égale
les dogmes de l'Eglise Romaine
soûtiennent ceux qu'elle a condamn
Concile de Trente. 3. Il est faux
le Roi Guillaume ait jamais comm
debout & couvert, ni devant qu
été Roi, ni après. En Hollande,
qu'il fût Roi, il communioit
comme l'on fait en ce païs, & d
vert; & en Angleterre il a comm
à genoux. Ce sont des faits pub
connus de tout le monde. 4. I
d'Angleterre, bien-loin d'être *Arn*
étoit le Chef du parti opposé au
miniens, comme les enfans le
en Hollande. Si l'Auteur n'étc

ſierement. 5. Les *Arminiens* com-
nient aſſis & découverts, comme
tous les Réformez de ces Provin-
, dont ils ne different que dans la
rine. 6. Ils ne different pas plus de
liſe Anglicane que les autres Réfor-
; ou plûtôt ils en different moins,
e qu'ils ne condamnent ni l'Hie-
hie, ni les Céremonies de l'Egliſe
glicane, & que l'on ſait que quantité
héologiens d'Angleterre ſont dans
ntimens qui ſéparent les Arminiens
autres Réformez. Voilà déja bien
bévuës, qu'il étoit facile d'éviter,
onſultant quelcun, ou en liſant des
s communs. Mais c'eſt ainſi que
eſt inſtruit, dans l'Egliſe Romaine,
ſentimens des Proteſtans; & ſi l'on
de la ſorte en France, dans un li-
compoſé dans une grande ville, où
a eu ſouvent des Anglois, & im-
é à Paris; qu'en dira-t-on dans le
ls de l'Italie & de l'Eſpagne? On
, ſans doute, que les Proteſtans ont
des cornes, comme on le fait ac-
re aux petits enfans. Mais conti-
ns à produire les paroles de Mr.
l.

*ette ſecte*, dit-il, en parlant des Ar-
iens, *eſt une branche de la Calvi-*
*Elle bannit, comme elle toutes*

*latrie ſon culte exterieur, &*
*n'oſervient en entrant dans le*
*on en quelque maiſon que ce*
*leur chapeau, ou faire la moin*
*flexion.*

1. Il eſt vrai que les Armin
pas plus de Cérémonies, que
Réformez des Provinces Uni
comme je l'ai dit, ils ne co
nullement celles de l'Egliſe
non plus que ſa Hierarchie,
tres Réformez blâment ; &
roient pas de ſchiſme, pour
comme celles-là. 2. Ce ſo
miniens que l'on appelle *R*
& ce nom eſt tiré de la *R*
qu'ils préſenterent aux Eta

ne veulent pas ôter leur chapeau pour ſaluer. On ſait au contraire que les Arminiens en uſent, à cet égard, comme tous les autres Chrétiens, & qu'ils deſapprouvent les Schiſmes, qui ne ſe ſont faits que pour la Diſcipline, & pour les Céremonies. Au reſte, il n'y a point de Chrétiens plus oppoſez au fanatiſme, qu'eux.

Mr. *Vunel* a donc eu tort de ſe haſarder à parler de gens, dont il n'avoit aucune connoiſſance, & s'il l'a fait ſur des mémoires, qu'on lui a donnez, il fera bien de ne s'y plus fier. On a appris par le Journal de Paris de l'An 1689. qu'il a fait des Abregez de l'Hiſtoire des Turcs, & de celle d'Eſpagne, auſſi bien que l'Hiſtoire des Troubles de Hongrie. S'il a été auſſi bien informé de tout cela, que de la Religion du feu Roi d'Angleterre, & de celle des Arminiens; on peut tirer fort peu d'uſage de ſes Ecrits. Mais c'eſt de quoi je ne veux pas juger, car je n'ai pas lû ces livres.

Quelcun pourra tirer de ce que je viens de dire une confirmation de ce que l'on nomme le *Pyrrhoniſme Hiſtorique*. Mais il ſeroit abſurde de douter de toute une Hiſtoire, parce que l'on *y trouve quelque choſe de faux, ou de ſuſpect. On ne* peut pas nier, par

qui eſt aſſuré de ce qui ne l'eſ
qu'il eſt poſſible de le faire;
men des choſes mêmes, pa
l'Hiſtoire, & par le conſen
Hiſtoriens, ou par leurs con
C'eſt ce que l'on peut faire
occaſion, & reconnoître ce
bon & de mauvais, dans ce
Que s'il arrive qu'on ne l
faire, on doit regarder l
comme incertaines, tout
Au lieu de cela, on voit d
ſur la foi d'un ſeul témoin
hiſtoire importante, & e
conſéquences, auſſi hardin
elles étoient appuyées ſur
de Mathematique. On a

parle pas même de ſon propre tems. endant S. *Epiphane* a adopté tout , & l'a embelli à ſa mode, dans les eſies XXIX & LXXVIII. Il y a des s qui ſur le témoignage du ſeul *Po-ate* , rapporté par *Euſebe* Liv. V. 4. croyent de bonne foi que S. Jean angeliſte portoit une lame d'or ſur ront , en qualité de Sacrificateur. mierement, il n'y a pas le moindre ige dans l'Hiſtoire du Nouveau tament du Sacerdoce de S. Jean mi les Juifs, & il n'y a aucune ap-ence qu'un Sacrificateur fît le mê-de pêcheur , ayant de quoi vivre Dîmes, & des autres revenus des rificateurs. Mais quand il l'auroit , il ne s'enſuit pas qu'il eût porté ame d'or , qui étoit un ornement Souverain Pontife ſeul, & non des rificateurs ordinaires; car je ne croi qu'il y ait eu perſonne qui ait pû naginer que S. Jean avoit été Sou-ain Sacrificateur. Si l'on dit qu'il git d'un Sacerdoce Chrétien , à qui ſuadera-t-on qu'à cauſe de ce Sacer-ce myſtique S. Jean portoit une lame r ſur le front, à l'imitation du Sou-ain Pontife des Juifs? Y a-t-il là quoi e ce *ſoit*, *qui* reſſente les manieres e *caractere* des Apôtres? Mais ſup-

dit la même choſe ; m
rence qu'ils ne l'avoient
Je ſai encore que S. *Ep*
la même choſe de S. *J*
de Jeruſalem ; mais il
chimeres, en cet endroi
croire. Cependant il
d'eſprit, qui bâtiſſent ſu
peu ſolides, & qui en ti
conſéquences.

Pour revenir à nôtre
men des choſes, il faut
des Auteurs, & voir s'il
bien inſtruits de ce qu'i
s'ils ont été capables d
choſes, & s'ils en ont e
auſſi bien que le courage
rité qu'ils avoient décou
ſincerité néceſſaire pour

ou plus assuré, à proportion qu'il y en a plus, ou moins.

II. HISTOIRE DE HOLLANDE, *depuis la Trêve de* MDCIX, *où finit* GROTIUS, *jusqu'à nôtre tems, par Mr.* DE LA NEUVILLE. En IV. Tomes in 8. A Paris 1703. & se trouve chez H. Schelte, à Amsterdam.

JE n'ai pas non plus dessein de faire un Extrait de cette Histoire. Comme elle est en François, & qu'elle est commune ici, depuis quelque tems, tout le monde la peut lire. Elle est sans doute meilleure que la précedente, & a été faite * par un homme de grande lecture, & connu par plusieurs Ouvrages, si ce qu'on m'en a dit est vrai. Comme je n'en suis pas assuré, je ne détermine rien là-dessus; quoi que cet Ouvrage puisse faire honneur en France, à celui à qui on le donne. J'ai seulement dessein de faire ici quelques petites remarques sur cette Histoire. Mais avant que d'entrer en matiere, il faut que j'avouë une faute de mémoire, qui se trouve dans l'Arti-

 cle

* *On l'attribue à Mr.* Baillet, *auteur des Jugemens des Savans, &c.*

l'un, ni l'autre de ces C
qu'ils ſont tous deux de
mes; & à peu près de la
je confondis l'un avec l'a
reconnu que la mémoire
comme on le doit faire, dè
apperçoit, ou qu'on en eſt
teur de l'Hiſtoire de Holl
qu'il ſoit, n'aura pas ſujet
dre de moi.

I. * Au Ch. 11. du I. Li
teur dit que le Prince *Mau*
*ſau*, prétendant à la Souv
Provinces Unies, *ne ſe reb*
*refus*, *que les Etats aſſemb*
*avoient fait autrefois à ſon p*
*var à la qualité de Comte S*
*Hollande & de Zelande*. Il
au contraire que les Etats av

authentique. C'étoit apparemment ce qui encourageoit Maurice à aſpirer à la Souveraineté. Souvent les Hiſtoriens, qui ne ſont pas aſſez inſtruits, font faire des réflexions à ceux dont ils parlent, ou les repréſentent dans une ſituation d'eſprit, toute differente de celle où ils étoient.

II. Au Chap. x. il dit que *Gomar eut une diſpute fameuſe avec Arminius le 25 de Juillet* 1609. *touchant les moyens dont Dieu ſe ſert pour nous ſauver. Il ſe trouvoit avec eux*, dit-il, *deux autres diſputans, dont l'un étoit un Jeſuite Flamand, nommé* Adrien Schmidt, *ou* Smetius. *L'autre étoit* Conrad Vorſtius, *ſoupçonné dès lors de Socinianiſme.* Il met au deſſous de la page *Adr. Borrii Ep. ad Sim. Epiſcop.* 30 *Julii* 1609. qui eſt la CXXX. dans le Volume intitulé, *Præſtantium ac Eruditorum Virorum Epiſtolæ.* Mais il paroît par cette Lettre, que c'étoit une Diſpute ordinaire de l'Academie, où il y eut deux Etudians qui oppoſerent, contre *Arminius*, un Samedi, en préſence de *Vorſtius*; & de *Gomar*, qui ne dirent pas un mot dans l'Auditoire, & que la diſpute étant preſque finie, *Smit* ſe leva & fit quelques difficultez, en faveur de la grace efficace. *Gomar* témoigna ſeulement

*nius*, qui replica qu'il
C'eſt tout ce que la Lettr
dit de cette diſpute, & on
garder que comme une hi
lie, à la mode des Romans
dans nôtre Auteur : *Goma*
*tout haut que c'étoit une*
*qu'un Docteur Proteſtant,*
*minius, défendit ſi bien*
*tandis qu'un Jeſuite ſem*
*s'approcher des ſentimens,*
*pour Orthodoxes parmi eu*
*continuer les civilitez &*
*ſans chaleur, entre Smetiu*
*nius, il quitta bruſquement*
*qui étoit fort nombreuſe, &*
*maître, en des termes fort aig*
*de menaces, qu'il méditoit d*
*par d'autres voies.*

dont il veut parler ſe trouve au long dans la vie de *Simon Epiſcopius*, écrite par Mr. *de Limborch*, ſur des mémoires publics & particuliers de ce tems-là. Il étoit bon de dire que ce *Biſchop* étoit frere aîné de celui qu'on a nommé *Epiſcopius*, en latinizant ſon nom. Il ne falloit pas nommer ce Marchand *Egbert Pierre Biſcop*, comme l'on a fait au deſſous de la page; puis qu'il ſe nommoit *Rembert Biſchop*, & qu'il étoit fils d'*Egbert Biſchop*. L'Auteur ne devoit pas dire non plus que les Rémontrans s'étoient aſſemblez chez lui; car il parut que cela n'étoit pas vrai, lors que le Grand Officier de la Juſtice ſe tranſporta chez lui & viſita ſa maiſon. C'eſt de quoi l'on peut s'aſſurer par la lecture de la vie, dont on a parlé, & par celle de l'Hiſtoire Flamande de la Réformation, par Mr. *Brand*.

*Le Commiſſaire, ou Juge de Police*, continue nôtre Auteur, *s'y rendit auſſitôt, accompagné d'un grand nombre d'Archers, & leur fit défenſe de ne plus faire d'aſſemblée, ni de prêche.* Comme il n'y avoit aucune aſſemblée chez *Rembert Biſchop*, l'Officier, qui s'y tranſporta, ne fit aucune ſemblable défenſe. Nôtre Auteur a travaillé ſur des Mémoires entierement faux, à cet égard.

*... pour*
*soumission, ou leur indiff*
ſonne ne ſe retira, parce
perſonne d'aſſemblé, &
point de ſemblable con
Quoi que les Arminiens
mement ſoumis aux M
qu'ils le témoignaſſent à to
il ne leur fut point indiffe
ſuite, de s'aſſembler, dès
exclus des Egliſes Publique
ſtirent même beaucoup,
comme on le voit par les
j'ai citées.

Il décrit enſuite le pilla
ſon de *Rembert Biſchop*, d
vera le détail dans la vie d
de laquelle on a parlé. Pa
ra que ce qui ſuit eſt un p
*On chercha*, dit l'Auteur

*manteau fut coupé par petites piéces, que les ſeditieux mirent au cordon de leurs chapeaux, pour marquer qu'ils n'étoient point Arminiens.* Qui croiroit que tout cela n'eſt qu'un pur Roman? Il n'y a pourtant là rien de vrai, ſinon que dans un autre lieu le Dimanche précedent le Miniſtre des Arminiens avoit été mal-traité, & que le jour auquel la maiſon de Rembert Biſchop fut ſaccagée, il y eut un bon homme, dont le métier étoit non de prêcher, mais de cuire du biſcuit, qui fut auſſi mal-traité de la populace, avec un autre, & dont elle déchira une partie du manteau. C'eſt de quoi l'on pourra s'aſſurer par les Hiſtoires, que les Rémontrans, qui n'ont pas d'interêt à taire de ſemblables circonſtances, en ont publiées. Voyez celle de Mr. *Brand* ſur cette année. Je ne m'arrêterai pas aux autres circonſtances qui ſuivent, & qui ne ſont pas exactement conformes à la Verité.

IV. On n'entendroit pas en Hollande ce que veut dire *une Sentence du Gouverneur * préſident, c'eſt à dire, du Lieutenant Général du Prince Maurice, qui étoit Chef de ce Conſeil.* Il parle du Conſeil d'Etat; dont il eſt vrai que le Stadthouder eſt préſident, quand il y

F 7 en

* *Liv. II. c. 3. p. 93.*

feil, qui reçurent les appels de
geois séditieux, qui avoient été
de quelques villes de Hollande
trouvera le détail de ces brou
dans l'Historien que j'ai nomm

Je ne puis pas m'arrêter au r
examiner en détail cette Histoir
y a des faits entierement faux,
constances mal exprimées, de
omissions, des histoires de mau
colorismes à l'Histoire, & de
renversements de tems. Il est
que l'Auteur n'ait pas eu de m
mémoires, ou n'ait pas assez
de [illegible] conformité de sa nar
avec les Originaux qu'il suivoit
qui sont instruits de l'Histoire

capable de pénetrer la Verité, & de la dire, entreprît, dans ces Provinces, la même choſe que Mr. *de la Neuville*. Ceux qui vivent aujourdhui & la poſterité lui auroient une égale obligation.

Ceux qui ont quelque connoiſſance de ce qui s'eſt paſſé depuis l'an MDC LXXII. dans ces Provinces, trouveront bien maigre le IV. Tome, qui finit à la bataille de S. Denys, ou à la Paix de Nimegue. On n'y décrit que fort confuſément la diviſion qui étoit dans ces Provinces, & qui ſeule empêcha qu'on ne fît les appareils de guerre qu'on auroit pû faire. Cela ſert à faire paroître plus merveilleux les progrès que le Roi de France fit d'abord, contre des gens, qui n'avoient ni monde, ni proviſions. S'il s'agiſſoit de chercher des merveilles dans cette Hiſtoire, on trouveroit encore plus merveilleux de voir la France, avec ſes formidables armées, conduites avec toute la prudence, toute l'habileté, & tout le courage du Prince de Condé & du Maréchal de Turenne, & ſoûtenues d'abord par le Roi d'Angleterre & les Evêques de Cologne & de Munſter, ſe retirer entierement ſur la fin de l'an MDC LXXIII. *de l'enceinte des rivières, qui couvrent les VII.* Provinces, ſans y con-

vahir des Villes & des Pro
n'étoient point en état de d
On trouvera encore qu'i
que rien du changement, q
vernement du Stadthouder
lement dans les Provinces
& d'Utrecht; & qu'il étoit
très-important de remarquer.
on ne sauroit faire l'Histoire
mien temps, sans en parler.
une chose, dont les Gazet
*Mercure Gallant*, n'ont rie
qu'on ne peut apprendre qu
pieces Flamandes; qui, quoi
nées, ne sont pas à présent
mains de tout le monde.
Dans l'Histoire de la guerr
roit bien des choses à redire
dans la description du passa

ſe juſtifier ; pour comprendre que c'eſt ſe moquer que de comparer ce paſſage avec celui du Granique par Alexandre. Les Perſes ſe battirent au moins contre Alexandre ; mais Wurts, voyant la partie trop inégale, fit tourner bride à ſa Cavalerie, & mit en deſordre lui même le peu d'Infanterie qu'il avoit, en ſe retirant. Mais on fit alors un ſi grand bruit en France de cette action, & Mr. *Boileau* en a fait une ſi pompeuſe deſcription dans ſon Epître IV. adreſſée au Roi ; que je ne m'étonne pas qu'en écrivant, ſur des mémoires de cette ſorte, on parle ſi long-tems après, comme on en parloit dans le tems, qu'on ne pouvoit pas encore en être bien inſtruit en France.

On pourroit s'inſcrire en faux, contre des endroits, qu'on peut ſavoir en France, auſſi bien qu'ici, être d'une fauſſeté reconnue, comme lors que l'Auteur dit au Ch. XI. que *la plûpart de ceux qui demeuroient dans les Provinces d'Utrecht, de Gueldre & d'Overyſſel, étoient ravis d'avoir changé de maître, & de ſe voir ſous la domination des François.* L'Auteur n'a pas ouï les plaintes que ceux, qui ſe ſouviennent de ce tems-là, en font encore, & n'a pas fait réflexion à la difference du lan-

gage,

François, à *Bodegrave* & à *S*
*dam*. Mais après cela il ne f
* repréſenter ceux de la Provi
trecht, comme chagrins de v
les François, lors qu'ils evac
places, qu'ils y tenoient ; f
l'on penſe qu'ils les rençonn
s'en allant, comme l'Auteur
le dit. Je n'en dirai pas davar
ceux qui liront cette Hiſtoire,
Provinces, & qui auront que
noiſſance du paſſé n'auront
qu'on leur diſe que l'Auteur
aſſez inſtruit, pour s'y pou
quand même il auroit eu def
dire que la Verité. On a c

qui qu'il ſoit, ne ſe choquera pas de ce qu'on vient de dire, mais qu'il tâchera de ſe mieux informer.

On a auſſi imprimé ici, depuis peu, deux petits Tomes, intitulez *Hiſtoire de Hollande, contenant ce qui s'eſt paſſé de plus mémorable, dans cette République & dans les autres Etats de l'Europe, depuis la Paix de Nimegue, juſqu'à celle de Ryswyk; ou ſuite de l'Hiſtoire de Hollande de Mr. de la Neuville.* Cette piece eſt d'un Proteſtant François, qui eſt bien intentionné pour le bon parti, & qui le fait valoir autant qu'il peut. Comme le livre eſt petit, il vaut mieux le lire en lui même, que de chercher ce qu'il contient dans un Extrait. La méthode, qu'on s'eſt propoſée dans cette Bibliotheque, ne permet pas qu'on faſſe des Abregez de Livres François; ſur tout de cette groſſeur & de cette nature.

Ceux qui ont imprimé ici l'Hiſtoire de Mr. *de la Neuville* ne doivent pas craindre au reſte que ce qu'on en a dit nuiſe au débit de ce livre; car il peut toûjours ſervir à ceux qui veulent ſavoir ce que l'on dit en France de l'Hiſtoire des Provinces Unies; & l'on y peut *trouver*, à l'égard de la guerre qui *commença* en MDC LXXII, & qui finit par

# ARTICLE

JOANNIS CLER
*Philoſophica, in quatu*
*geſta. Editio Tertia aut*
*datior.* A Amſterdam
Lorme, 1704. in 12.

COMME c'eſt ici la tr
tion de ces Ouvrages,
celle qui s'eſt faite à Lon
ſera pas néceſſaire de s'ét
coup, pour les faire conn
blic. Il en a d'ailleurs été
d'autres Journaux, dans

la ſcience qui concerne l'Etre en général ; dans la *Pneumatologie*, ou la ſcience des Eſprits ; & dans la *Phyſique*, qui regarde la nature des Corps. J'ai tâché de tirer de ces Sciences ce qu'elles renferment de plus conſiderable, & de l'expliquer avec le plus de clarté & de brieveté qu'il m'a été poſſible ; afin que ceux qui ſe deſtinent à des Sciences plus relevées puſſent en deux ans de tems, au plus, entendre l'explication de ce qu'il y a de plus important dans la Philoſophie, & dont la connoiſſance eſt la plus avantageuſe, par rapport aux autres Sciences. J'ai toûjours conſideré la Philoſophie, comme une introduction aux connoiſſances les plus relevées, que nous aiyons, & ſans laquelle on n'y ſauroit parvenir, qu'avec beaucoup de peine & de danger de ſe tromper. Par exemple, ceux qui ſe deſtinent à la Théologie, ou à la Juriſprudence, ne ſauroient ſe paſſer de ce ſecours, ſans riſquer beaucoup.

Pour commencer par ceux, qui veulent étudier le Droit, il eſt certain que la Logique leur eſt tout à fait néceſſaire ; non pour argumenter en forme, car c'eſt ce que l'on ne fait guere que dans les *Auditoires*, & la partie de la *Logique, qui* l'enſeigne, eſt la moin-

dre

partager, comme il
dont on veut traiter,
en bon ordre ſes penſ
on ne comprend pas
clairement ce que l'on
pas bien ce que diſent
l'on eſt hors d'état
queſtion équivoque &
les Parties, ni les Avo
ges n'entendent clairen
s'agit, & c'eſt ce qui
les Procès durent ſi lo
dant qu'on amuſe, par
à deſſein, les Juges par
ou obſcur de ce dont i
des queſtions inutiles,
rien au fonds de l'affair
le. Mais quand les deu
au moins l'un d'eux,

tromper. J'avouë qu'il arrive ſouvent qu'il ſe mêle des paſſions dans les jugemens, qui font que les Juges s'écartent de la juſtice ; mais on ne perd, pour l'ordinaire, une bonne cauſe, que parce qu'ils ont été mal informez, & qu'on ne leur a pas expoſé le fait & le droit, dans toute la clarté néceſſaire. Or c'eſt ce qu'on ne ſauroit faire, ſans s'être fait une eſpéce de Logique, par routine, en quoi il n'y a que d'excellens eſprits, qui réüſſiſſent bien ; ou ſans s'être accoûtumé, à raiſonner juſte, par la connoiſſance que l'on a des regles de l'Art, jointe à la pratique.

Il en eſt de même des Controverſes Théologiques. Il eſt vrai qu'on en juge très-ſouvent par coûtume, par préjugé, & par paſſion ; mais il eſt certain qu'il y a avec tout cela beaucoup d'ignorance, dans la maniere de raiſonner, & une infinité de faux raiſonnemens, que la connoiſſance de l'Art pourroit redreſſer, ou faire connoître. Il eſt vrai encore que les Partis ayant été une fois formez, les Confeſſions de foi, les livres des Docteurs & les Academies ont fixé les ſentimens de chaque Societé, & que les Puiſſances Spirituelles & Séculieres les ſoûtiennent, par des Loix accompagnées de

nions, ſans ſe mettre e
ſont veritables, ou ne
parce qu'on les trouve
lieux, où l'on eſt né, l
par la force; d'où eſt-el
de ne ſavoir pas raiſon
crainte d'être vaincu p
l'on s'engageoit à ne ſe
armes qu'elle fournit
témoins les Idolatres, l
& ceux d'entre les pe
qui les imitent à cet é
permettent aucun exa
ployent la violence, q
ſe ſentent pas aſſez f
ſans quoi ils ne feroie
leurs Adverſaires. ſa

d'elles mêmes elles ne ſont nullement les marques de la Verité. La Logique renferme encore les principes généraux & infaillibles de la veritable Critique, ou de l'Art d'entendre les Anciens, & de tirer des conſéquences de ce qu'ils ont dit. En ceci, elle n'eſt pas d'une petite utilité aux Juriſconſultes & aux Théologiens, qui s'accoûtument par là à raiſonner juſte ſur l'Ecriture Sainte & ſur les Loix. Sans ces lumieres, on prend, pour fondement de ſes raiſonnemens, des textes obſcurs, & dont le ſens eſt douteux; comme s'ils étoient clairs, & qu'ils ne renfermaſſent qu'un ſeul ſens. Il s'enſuit de là que ces raiſonnemens ne réuſſiſſent que par hazard, & ſont pour l'ordinaire faux; ce qu'un adverſaire habile montre très-facilement.

Je ſai que l'on a accoûtumé de dire, que c'eſt pour avoir trop employé la Philoſophie dans la Religion, qu'il eſt arrivé que tant de gens ſont tombez dans des Héreſies. Mais ce n'eſt pas, pour avoir bien raiſonné, que cela eſt arrivé; mais pour avoir reçu des principes philoſophiques, ſans les examiner rigoureuſement, par les regles de la bonne Logique; de ſorte que s'étant trouvez faux, ils ont corrompu la

l'uſage de la droite Raiſon.
apprend très-clairement q
devons pas juger de ce que
tendons pas, & il y a une
choſes de cette nature, non
dans la Théologie, mais
la Philoſophie. Le bon ſe
prend, qu'il ſuffit alors de
rer des faits; qui ne devien
certains, parce que nous
dons pas la maniere. Air
nous ſommes perſuadez,
ſons convaincantes de la v
Révelation, & qu'elle no
vert certains dogmes, que
tendons pas bien; la droite R
dicte qu'ils ne ſont pas moins
que ceux que nous entendo
On ne la doit donc jamai

il eſt égal & reglé, & ne ſauroit nous faire faire naufrage; pendant qu'il ſouffle ſeul, & que les tempêtes de nos paſſions ne s'y mêlent pas.

On me demandera peut-être, à quelle Logique je donne toutes ces loüanges. Je réponds que c'eſt à celle des Mathematiciens; dont *Deſcartes* nous a montré le premier l'uſage, dans ſa Méthode, & que d'autres ont tâché d'entendre & d'éclaircir depuis. Comme on ne peut pas dire que les Mathematiciens ſe trompent, en ſuivant leur Méthode; il n'eſt jamais arrivé qu'un Philoſophe ſe ſoit trompé, en ſuivant les Regles, que la Philoſophie emprunte d'eux. Si cela étoit poſſible, nous tomberions néceſſairement dans un Pyrrhoniſme, que rien ne pourroit guerir; parce que nous n'aurions aucunes Regles aſſûrées pour diſtinguer le Vrai du Faux.

Mais comme il y a d'habiles gens, qui ont crû que l'étude ſeule des Mathematiques ſuffiſoit, pour former l'eſprit, ſans qu'il ſoit beſoin de faire attention aux Regles, ſur leſquelles les operations de cette Science ſont fondées; j'ai réfuté cette penſée, dans la nouvelle Préface, qui eſt au devant du premier Tome, par trois raiſons. La premiere

ment les Regles generale
Logique, pour s'accoûtu
les appliquer à toutes ſo
& pour ſavoir non ſeule
ſonner, mais pourquoi
bien. La troiſiéme, qu
s'accoûtument à raiſonn
que ſur de certaines ſor
comme ſont celles qui
Mathématiques, raiſon
très-mal, dès qu'on les t
te de leurs études ; par
jamais fait aſſez de réfle
gles générales, & qu'il
jets, qui reſſemblent à
Mathematiques traitent.
ment plus de choſes mé
té, & qu'on ne ſauroit
thematiquement, qu'il n

& la Verité & le Menſonge, pour les appliquer plus facilement à toutes ſortes de choſes. C'eſt auſſi ce que l'on a tâché d'éclaircir & par la ſpéculation & par la pratique, dans ces Oeuvres Philoſophiques.

I. On n'a pas augmenté la Logique, dans cette Edition, mais on a corrigé quelques fautes d'impreſſion qui y étoient demeurées, & changé quelques expreſſions, qui ne paroiſſoient pas aſſez exactes, ou aſſez claires. Quoi qu'il y ait bien des matieres, qui puſſent être plus étenduës, on ne l'a pas voulu faire, pour ne pas groſſir un Ouvrage, que l'on doit lire & expliquer, dans une certaine étendue de tems.

A la fin de la Logique, il y a une Diſſertation Philoſophique, qui traite de *l'Argument théologique tiré de la haine*; c'eſt à dire, des artifices que les Théologiens, qui ſont indignes d'une profeſſion ſi relevée, employent pour rendre odieux les ſentimens, qu'ils ne peuvent pas réfuter par de bonnes raiſons. Cette Diſſertation n'étoit pas, dans la premiere édition de la Logique; je l'ajoûtai ſeulement à la ſeconde; auſſi bien que les paſſages de l'Antiquité, qui ſont ſous divers articles. Comme c'eſt une maniere de raiſonner, qui

ſophiſmes odieux, que les
cenſurent avec raiſon ; m
pas m'attirer des querelles
de ceux qui ſont incurables
aimé ne me ſervir que d'e
ciens, & de quelque peu d
tirez principalement de l'u
qui ne veulent admettre au
mation. J'ai donc fait v
Payens & les Juifs ſe ſont
fois de ces malins raiſonne
tre le Chriſtianiſme ; & que
quelcun, parmi les Chrétie
*Vigilance* du tems de S.
ait voulu corriger quelque
entêtez n'ont pas manqué
odieux, par les mêmes ar

en eſt un peu plus travaillé, que celui de la Logique ; parce que la matiere le permettoit. J'aurois peut-être mieux fait de m'étendre d'avantage, vû le beſoin que l'on a aujourdhui d'être averti de ſe tenir en garde, contre cette ſorte de raiſonnemens.

On voit tous les jours de mal-honêtes gens traiter ſans ſcrupule d'*Ariens*, de *Sociniens*, de *Deiſtes*, d'*Athées* & de *Libertins*, d'autres qui ſoûtiennent des veritez palpables, & qui donnent toutes les marques, que l'on peut donner, d'être fortement perſuadez de la Divinité de l'Evangile ; ſeulement parce qu'on n'a rien de bon à leur répondre, ni à leur objecter. Il ſeroit bien à ſouhaiter que ces diſeurs d'injures fiſſent quelque réflexion ſur les veritez que l'on a dites dans cette Diſſertation, ſur *l'argument Théologique tiré de la haine* ; peut-être reviendroient-ils d'une partie de leurs emportemens ; peut-être auroient-ils honte des artifices indignes qu'ils employent. Je n'ai garde néanmoins de les prier de la lire, mes maniéres ſont trop éloignées des leurs, pour leur plaire.

Après cette Diſſertation, on trouve l'*Ontologie*, ou la *Science de l'Etre en général*, que l'on nomme vulgairement Me-

d'Etres vivans & intelligens.
parlé de ces matieres, dans le
me de cette *Bibliotheque*.

II. Le ſecond Tome co
*Pneumatologie*, dans laquelle
corrigé & augmenté quelques
ſuivant les mêmes idées; con
les Chapitres VI & VII de la S
Il n'eſt pas beſoin que je diſe
Section traite de l'*Ame de l'h*
ſeconde *des Anges bons & ma*
la troiſiéme de *Dieu*. Ce ſon
ſortes d'Intelligences, qui n
connues. Mais il ſera bon d
un mot que l'on trouvera, d
derniere Section, un abregé de
peut appeller la *Théologie N*

ne vient du même Dieu, qui nous a donné la Raiſon, & les lumieres qui en dépendent. J'ai même ſouvent, & dans la Logique & ici, étalé les preuves générales du Chriſtianiſme, ſans en faire l'application; dans le deſſein de diſpoſer inſenſiblement les eſprits des Jeunes Gens, qui liſent cette eſpece de livres, en ſorte qu'à meſure qu'ils pénetrent mieux les principes de la Philoſophie, ils ſe trouvent remplis d'idées qui les conduiſent tout droit à reconnoître la verité de la Religion Chrétienne; non ſeulement par coûtume, mais par raiſon. Voyez le Ch. VIII. de la II. Partie de la *Logique*, & le Ch. VIII. de la III. Section de la *Pneumatologie*. Je ſuis perſuadé que mieux on raiſonnera, plus on reconnoîtra la Divinité du Chriſtianiſme, tel qu'il ſe trouve dans le Nouveau Teſtament; car pour ce que les Scholaſtiques y ont ajoûté, comme il n'a aucune liaiſon avec le reſte, je ne croi pas que nous ſoïons obligez de le défendre.

Il n'y avoit rien à retoucher dans la *Philoſophie Orientale*, qui ſuit; mais j'ai ajoûté quelque choſe dans les Notes ſur les Oracles, & dans l'Indice, tant en cette Edition, qu'à *la ſeconde*.

droits de corrigez ou d'aug
les Observations du *Cosm*
feu Mr. *Huygens*, qui n'
près la seconde Edition de
que. Cela regarde princi
grosseur & la distance des
l'égard du Soleil; que Mi
marquées, avec plus de pr
l'on n'avoit fait auparavant.
former là-dessus une idée be
magnifique des Ouvrages d
ne sont ceux, qui les sont
& renfermez dans un espac
La seule étendue de nôtre
paroîtra prodigieuse, si l'o
pour aller seulement depu
re au Soleil, il faudroit v
à un boulet de Canon, qu
ment vîte. Cela étant sup
qu'un boulet de Canon ne

re en cent-cinquante ans, ou environ, ou qu'elle va cent cinquante fois plus vîte. Quelle eſt l'imagination qui ne ſoit effrayée d'une ſi prodigieuſe vîteſſe, dont néanmoins les habitans de la Terre ne s'apperçoivent point ? Ceux qui ne ſavent pas les raiſons de la peſanteur, jugeroient par là, que ce qui ſe trouve dans la ſurface de la Terre devroit être jetté çà & là, dans le vuide de ſon Tourbillon ; mais plus ſon mouvement eſt rapide, plus les corps peſans doivent être pouſſez, par ceux qui ſont plus legers, vers ſa ſuperficie. Ceux qui ont crû que la matiere du Tourbillon du Soleil étoit un fluïde, qui faiſoit quelque réſiſtance aux corps, qui y nagent, ne ſauroient rendre raiſon de cette étonnante vîteſſe ; qui eſt toûjours la même, ou au moins ſans diminution, qui ſoit ſenſible depuis le commencement du monde.

Mais pour revenir à la grandeur de l'Univers, on a ſujet d'être ſaiſi d'admiration, ſi l'on penſe que ce prodigieux Tourbillon, eſt moins qu'un point ; ſi on le compare avec toute l'étenduë du Monde entier, dans laquelle on ne voit aucunes bornes. Si nous partions *à préſent de nôtre* Terre, & que nous *allaſſions toûjours* en ligne droite de

voue que je trouve cette idée g
ſublime.

IV. DANS le quatriéme T
eſt traité des Plantes, des Anim
enfin du Corps en général. O
coûtumé de commencer la Ph
par où je la finis ; mais j'ai d
la Préface ce qui m'a engagé à
renverſement. C'eſt que l'on
pas trouver aſſez de principes gé
qui ſoient aſſurez, pour rendr
des phénomenes de tous les C
par conſequent on ne peut pa
la méthode *Synthetique*, en en
cette Science. On ne peut fai
choſe que propoſer les propriet
effets des Corps, que l'on con

Sciences abſtraites, dans leſquelles on tire de quelque peu de principes généraux toutes les conſéquences, dont on a beſoin. Ma Méthode a donc été de dire de chaque ſorte de Corps, en commençant par les plus ſimples, ce que l'experience nous y fait voir, & de conjecturer après cela quelle peut être la diſpoſition interieure de ces Corps, qui eſt la cauſe de leurs effets exterieurs; & d'avertir fréquemment le Lecteur qu'il ſe gardât bien de confondre les conjectures, avec les veritez aſſurées. Cela étant fait, je traite de la même maniere des proprietez générales des Corps, ou de celles qui ſont communes à un grand nombre.

J'ai ajoûté à la fin de cette Edition un petit article intitulé *Coronis de Utilitate Phyſicæ*; où j'ai tâché de faire voir que la conſideration de la nature du Corps, jointe avec ce que nous ſavons de nos Ames, nous conduit tout droit à reconnoître qu'il y a un Dieu, qu'il a créé nos Ames, & que nos Ames ſont immortelles; qui ſont trois grandes veritez, ſur leſquelles toute la Religion eſt fondée. Il paroît par là que la bonne Philoſophie & la Révelation s'accordent parfaitement enſemble; *puis qu'on ne* peut recevoir la premie-

une ſi belle ſymmetrie entre les pa
Je n'en dirai pas davantage, parce
vaut mieux que ceux, qui voudron
ces additions, les liſent dans l'Orig
Elles ſont courtes, & ſi la ma
dont je les propoſe n'égale pas l'e
lence du ſujet, la choſe mérite pa
même qu'on l'examine avec ſoin.

---

## ARTICLE IV

MEMORIE RECOND
*dall' anno* 1601. *fino all' anno*
*di* VITTORIO SIRI. *In*
1677. en VIII. Volumes in 4.

*Christianissima. All' Altezza Reale del Serenissimo Prencipe Gastone di Borbone, Duca d'Orleans, &c. Zio del Rè, Generalissimo dell' armi & Capo de' Consiglii. In Casale* 1648. *& l'ultimi Tomi in Parigi* 1674. en XIII. Tomes in 4. qui se relient en XV. *L'un & l'autre Ouvrage complet se trouve à Amsterdam chez Henry Schelte.*.

L'Abbé Siri, natif de Parme, & habitué en France, a fait plus de bruit, après sa mort, que pendant sa vie. Quoi qu'il fût Historiographe du Roi de France, par la faveur du Cardinal Mazarin, & qu'il eût une pension considerable de ce Prince; la multitude des Volumes qu'il a publiez, & la Langue dans lesquels ils sont écrits, qu'on ne sait pas communément en France, empêchoient que beaucoup de gens ne les achetassent, & ne les lussent. Mais le débit, qui s'en est fait depuis en Italie & en Espagne, a fait qu'on a aussi commencé à les rechercher en France, & dans les païs même du Nord. Il avoit commencé par son *Mercure*, qui en XV. Volumes in 4. ne renferme que l'*histoire* d'environ neuf ans, *savoir*, depuis l'an 1640. jusqu'à 1648.

la raiſon qui l'a [illegible]
tinuer à faire imprimer cet Ouv
Au moins après avoir publié ſes q
Volumes du Mercure, il mit au
ſes *Memorie Recondite*, qui cor
nent l'Hiſtoire des quarante pr
res années du ſiecle XVII. de
que les vint-trois Volumes de ſes
vres ne renferment que ce qui
paſſé dans l'eſpace de quarante
ans. On trouve à la fin du VIII
me de ſes Mémoires, publié en 1
que ſi l'Auteur eût diſpoſé de la
ſe des Imprimeurs, comme il d
ſoit de ſa plume, il auroit fait p
tre, avant les Mémoires, les trois
cures, qui formoient les Tomes X
XV & XVI. Ces Mercures

Pour faire connoître en général le caractere & la méthode des Ouvrages de cet Auteur, je ne saurois mieux faire, que de copier ici ce qu'en a dit l'Auteur de *la vie du Cardinal de Richelieu*, imprimée pour la seconde fois à Amsterdam en 1696. en deux Volumes in 12. Voici donc ce qu'il en dit, dans sa Préface, en parlant des *Memorie Recondite*. » Comme l'Abbé *Siri* ne se » proposoit que de recueuillir des Mé» moires, il n'est pas uniforme, & » s'étend plus ou moins sur les choses » dont il parle, selon que ses Recueuils » étoient plus, ou moins étendus. Il » passe même assez légerement des cho» ses remarquables, parce que d'autres » en avoient donné des Rélations im» primées, & il s'attache principale» ment à déterrer les negociations, que » personne n'avoit encore publiées. Il » avoit les Dépêches de plusieurs Non» ces, qui avoient demeuré à la Cour » de France, & de plusieurs Rélidens » des Princes d'Italie à la même Cour, » qu'il cite à tous momens, aussi bien » que les Lettres de divers Ambassa» leurs de la Couronne de France, » chez les Princes d'Italie, lesquelles » ont jamais vû le jour. Aussi trou» ve-t-on, dans cet Auteur, quantité

» de

» l'Hiſtoire de France,
» pour celle de tout le re
» pe ; il n'étoit pas faci
» tout la confuſion & les
» un ſi grand Recueuil.
» ſujet de ſe plaindre de l
» écrit mal la plûpart de
» pres des villes & des pe
» cepté lors qu'il s'agit de
» Italiens ; défaut que l'
» dans les meilleurs Au
» païs ; qui écrivent les
» me ils les prononcent,
» très-mal. Ceux qui lir
tie d'un ſeul de ces volu
noîtront que ce jugeme
tient rien, que de veritabl

François, publiées ſous le regne de Louis XIV.

I. Avant que de commencer l'Hiſtoire du ſiecle XVII. *Siri* fait une eſpece de préambule, concernant la grandeur de la France, & l'origine de ès démêlez avec la Maiſon d'Autriche; parce qu'en effet ces demêlez font une grande partie de cette Hiſtoire. Il s'attache particulierement à ce qui ſe paſſa entre les François & les Eſpagnols, ſous les regnes de Charles V. & de Philippe II. & va juſqu'au commencement de Philippe III. ſous lequel la Monarchie d'Eſpagne alla viſiblement en décadence; au lieu qu'elle avoit eu le deſſus, ſous les deux regnes précedens. Henri IV. étant devenu maître tranquille du Royaume de France, traverſa fortement les Eſpagnols & leurs Alliez, & ſe préparoit même à faire une guerre ouverte à l'Eſpagne, lors qu'il fut tué. *Siri* en repréſentant l'état & la diſpoſition de ces deux Monarchies, n'oublie pas de marquer les interêts & les maximes des peuples voiſins. Après cela, il entre dans l'Hiſtoire des brouïlleries qu'il y eut entre Henri IV. & Charles Emanuel, Duc de Savoye, dès le commencement du XVII. ſiecle, & continue enſuite le fil de ſes Mémoires.

Ou

„ les premieres Enſeigr
„ ples parurent dans le
„ çoiſes ſous Louis X
„ caſſer les Franc-Arch
„ les VII. avoit établi
„ de vint-deux mille h
„ gager le peuple à cul
„ le commerce, pend
„ Nobleſſe ſeroit empl
„ de la guerre. Ainſi, d
„ & ſes ſucceſſeurs
„ Suiſſes, qui acquiren
„ réputation par leur b
„ furent en état de f
„ Empire, s'ils avoien
„ de l'occaſion. Mai
„ ſe propoſerent aucu
„ cune grandeur pour l
„ Chacun ſe trouva

oient la guerre comme un com-
rce, en ſorte que leur monde
nt à vendre, ils prenoient de
gent de toutes parts, & contri-
ient ainſi à l'eſclavage univerſel.
puis la défaite de Marignan, &
uis que les ſentimens de *Zwingle*
été introduits parmi ces peuples,
ont encore empiré, & ont vendu
s communément pour de l'argent
r fidelité & leurs vies. Comme
Negres de la Guinée vendent
rs gens, pour le travail des ſucres
des mines: les Suiſſes ſe vendent
mêmes à d'autres Princes, pour
ltenir leur ambition, ſans em-
oyer jamais leurs armes, pour l'in-
êt commun de l'Europe; comme
leur importoit peu, quelle Puiſ-
ice s'augmente, ou ſe diminue.
fiant à l'inégalité & à la ſterilité
leurs montagnes, depuis ces ca-
ettes aſſurées, ils nourriſſent, par
levées qu'ils accordent aux Etran-
s, les incendies des guerres qui ſe
andent de toutes parts. Néan-
oins le Duc de Biron ne les croyoit
llement invincibles, dans leurs
ontagnes, & ne pouvoit ſouffrir
e les deux Couronnes ſupportaſ-
nt les mauvaiſes maniéres & les
in-

voir ici, qu'il les blâme d'avoir
leur monde aux Puiſſances v
ſans prendre aucun ombrage
aggrandiſſement, ni ſans ſe m
peine de défendre les plus foibl
de tenir la balance égale entre l
verains, de qui il y a quelque
eſperer, ou à craindre. On v
de quelles Puiſſances il veut pa
c'eſt aux Suiſſes à y faire une
réflexion; comme il ſemble qu'
mencent à le faire préſentem
quelque façon. Dieu veuille
ſoit encore aſſez tôt! Il n'y a
logien, ni Juriſconſulte, qui a
cette milice mercenaire, où l'
gage à ſervir une Puiſſance Et

victoire qu'il remporta à Pavie, il n'acheva pas de soumettre les Princes, entre qui l'Italie est divisée, & de ce qu'il relacha François I. de peur de perdre sa rançon, si ce Prince venoit à mourir dans la prison. Il prétend qu'il lui étoit facile, en le retenant, de brouiller la France & de s'en rendre maître, aussi bien que de l'Italie. Ce sont là des problêmes assez difficiles à résoudre, & sur lesquels les Politiques peuvent exercer leur esprit. Il blâme aussi beaucoup son fils Philippe II. qui, par une politique mal-entendue, perdit la plus belle occasion du monde d'aggrandir sa puissance.

Il fait aussi * ces réflexions remarquables sur les differens personnages que le Pape est obligé de faire. „ Le Pape, „ dit-il, doit soûtenir trois personna„ ges differens, dans la grande scene du „ monde; celui de Souverain Pontife, „ celui de Prince puissant en Italie, & „ l'un & l'autre tout à la fois. Quand „ Paul III. envoya douze mille fantassins & trois mille chevaux au se„ cours de l'Empereur, contre les Pro„ testans; il se conduisit en Pontife „ zelé, sans penser à la Politique, qui „ le lui déconseilloit, ni à ce qui con-

„ ve-

* *Pag.* 12.

„ [illegible] qu'il entreprit de chas-
„ çois d'Italie; parce que le
„ Pere commun doit éloig
„ de la guerre, & de l'effusio
„ & l'engager à traiter égale
„ tous les Princes Chrétien
„ voulant pareillement, o
„ ment les Grisons & les
„ dans les affaires de la Val
„ suivoit l'interêt de l'Etat,
„ lui de la Religion, &c.
„ fois l'un de ces deux égar
„ ve opposé à l'autre, & c
„ remplir trop scrupuleusem
„ voirs d'un Pape, où viole
„ Prince d'Italie; & l'interêt
„ & la Politique sont souven
conscience.

toute l'Europe à quinze dominations, où il y auroit ſix Royaumes électifs, ſix ſucceſſifs, & trois Républiques, dont l'une ſe nommeroit République Ducale, & les deux autres Populaires. Tel étoit encore le deſſein de partager l'Europe, entre trois Religions dominantes, qui auroient une égale puiſſance & une égale étendue de terres. On ne peut en effet guere douter, que ce ne ſoient là des projets chimeriques.

*Il* dit enſuite que ce qu'il a à dire du regne d'Henri IV. ne regarde preſque que des négociations & des choſes, qui ſe ſont paſſées dans le Cabinet. Il en a ſu le ſecret, parce qu'il a eu entrée dans les Archives, dans les Cabinets des Rois & des Princes, & il aſſure qu'il donne fidelement au Public ce qu'il y a trouvé. Il y a beaucoup d'Hiſtoires de ce tems-là, qui ſont très-peu remplies, depuis l'an 1601. juſqu'à la mort d'Henri IV. parce qu'il ne ſe paſſa rien alors de fort conſiderable, que ce qui concerne l'hiſtoire de l'Interdit de Veniſe, de la trêve du Roi d'Eſpagne avec les Païs-bas, & de la ſucceſſion de la principauté de Cleves, ſur quoi il y a eu pluſieurs Rélations imprimées. *Siri* ne s'y arrête *pas* beaucoup, non plus qu'aux *autres choſes*, que l'on pouvoit trouver

ceux de M. [illegible] ambaſſadeur de France à Rome qu'on ne pouvoit rien trouv meilleur, ni de plus aſſuré. che au reſte plus volontiers des négociations, qu'à la de des combats, qui ne peut être peu de gens; au lieu que tous ſe mêlent des affaires d'Etat profiter dans la lecture des nég Quoi qu'il mêle diverſes choſes voiſins de la France, il ne fai Hiſtoire complette; mais il ran lement tout ce qu'il a pu trouv curieux, & de moins connu, l'an 1640. auquel ſon Merc mence. Il cite beaucoup, dan

ourtant curieuſe, agréable & utile,
me il le dit dans ſa Préface. Il
ié néanmoins que les perſonnes
ſes dans la connoiſſance des affai-
l'Etat en Italie n'avoient pas des
imens avantageux pour ces *Mercu-*
*Ultramontains*, où ils ne trouvoient
les évenemens les plus vulgaires.
s cela ne l'empêcha pas de faire cet-
ntrepriſe, parce qu'il crut pouvoir
édier aux défauts que l'on y trou-
. La méthode des Mercures lui
ſoit, en ce qu'au lieu d'inſerer la ſub-
ce des pieces, dont on parle, com-
on fait dans les Hiſtoires, on les
orte toutes entieres, ce qui ſatisfait
coup plus la curioſité du Lecteur.
anmoins quoi qu'il en diſe, il eſt cer-
que quand il y a beaucoup de pie-
entieres dans un Volume, comme
s les ſiens, cela cauſe de l'ennui au
teur; parce qu'il y a toûjours beau-
p de ſuperfluitez, & de circonſtan-
inutiles. Il vaut infiniment mieux
un Hiſtorien raconte lui même ce
il y a d'eſſentiel dans une négocia-
, ou dans un évenement, & qu'il
voye les pieces à la fin du volume;
r la vérification de ce qu'il a dit, &
r ſatisfaire la curioſité des Lecteurs,
*ſouhaitent* de les voir, comme l'a
fait

petits caracteres ;
groſſeur & la quantité
qui deviennent exceſſi
l'Auteur y inſere en gros
tes les Ecritures, les R
Lettres qui tombent en
tous les Manifeſtes & t
ſortis des Cabinets des
celui des Auteurs fam
ce qui a donné lieu à S
ze volumes, pour neu
met ſouvent des tra
langues.

Il ne s'eſt pas cont
les évenemens, & d
les pieces dont on vi
encore tâché d'y mett
motifs de tout ce qu
conter de ſimples fa
miſons, & les deſſei

ſeulement par les Miniſtres, qui avoient manié les affaires, mais même par quelques Princes. La queſtion eſt s'il dit la verité en cela, car il n'eſt pas facile de croire que *Siri*, qui demeuroit à Veniſe, quand il commença ſon Mercure, & qui demeura enſuite à Paris, ait vû un grand nombre des Princes, dont il parle. Il pourroit avoir vû plus facilement leurs Ambaſſadeurs à Veniſe & à Paris. Mais ſuppoſé qu'il diſe la verité, au moins à quelque égard; qui nous aſſurera que ces Princes & ces Miniſtres ne l'ont point trompé? Il croit que *ſenza nota di ſacrilego beſtemmiatore dir non ſi può che i Miniſtri & i Prencipi medeſimi habbiano adulterato la verità de' fatti*, „ ſans devenir un „ ſacrilege blaſphemateur, on ne peut „ pas dire que les Miniſtres & les Prin„ ces eux mêmes ont corrompu la ve„ rité des faits. S'il diſoit qu'il n'y a qu'eux qui ſoient exactement inſtruits des motifs qui les font agir, & qui en puiſſent inſtruire les autres, s'ils vouloient dire la verité, tout le monde en tomberoit d'accord; mais il n'y a guere de gens, qui croyent que ces Meſſieurs-là diſent toûjours la verité, & *Siri* le croyoit moins que perſonne, lui qui ne rapporte qu'un tiſſu de fourbe-

lient tout le reſte.

Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain n'y a aucune Hiſtoire du ſiecle X où il y ait tant de faits & de piece thentiques, que dans les *Mercu Siri*, & qu'ils peuvent infiniment vir à ceux qui en voudroient l'Hiſtoire. Il commence ſon p Tome, par repréſenter l'origi guerres que la Couronne de Fr euës avec celle d'Eſpagne, & la ſition, où étoient en 1640. tou Puiſſances de l'Europe à leur En ſuite il dit en Abregé ce qu arrivé depuis l'an 1635, juſqu 1640. après quoi il fait l'hiſto

de la France, & l'on trouve particulierement, dans ces Volumes, la fin du Ministere du Cardinal de Richelieu, le commencement de celui du Cardinal Mazarin. A l'égard du premier, on dit assez librement la verité & dans ses *Mémoires* & dans ses *Mercures*; ce qu'il n'y avoit aucun danger à la découvrir, dans le tems auquel il a été. Il ménage un peu plus le Cardinal Mazarin, à qui il avoit de l'obligation, & sous le Ministere duquel il commença à écrire ses *Mercures*.

Il avoit au reste trois avantages considerables, sur ceux qui ont recueilli ses *Mercures François* & *Hollandois*, & ceux qui font encore aujourd'hui de semblables recueils en Hollande. Le premier c'est qu'il fréquentoit des personnes du premier ordre, & qu'on lui communiquoit des Ecrits, que l'on ne voit pas communément, outre qu'il voit tout ce qui paroissoit en public en France & en Italie. Car il ne s'y imprime rien de considerable que les Curieux, & sur tout les Ministres des Princes ne voyent à Venise & à Paris. Au contraire nos Auteurs Modernes ne voyent guere que ce qui est commun, parce qu'ils n'ont presque aucun commerce avec les Ministres des Prin-

perſonne ne le fait aujour

Le ſecond avantage de
qu'il ne travailloit pas par n
ne publioit pas ſes Volume
de pouvoir être aſſuré des
il parloit, & d'avoir des R
circonſtanciées & plus ſûre
mieres nouvelles ; qui ſo
ment très-confuſes & trè
dans leurs circonſtances.
Volume de ſes Mercures
me les évenemens de 16
ne parut que l'an 1648.
encore plus tard, après le
y raconte.

Le troiſiéme, c'eſt que
plus gros volumes, il y r

renvoyé les Actes mêmes à la fin. Mais ces Actes, de quelle manière qu'ils soient rangez, ne laissent pas d'être des monumens publics, par lesquels la Posterité peut s'assurer de la verité de quantité de faits.

C'est ce qu'on avoit à dire des *Memorie Recondite* & du *Mercurio* de *Siri*, pour les faire connoître à ceux qui en ont ouï parler, mais qui ne les ont jamais vûs. Il y a assez peu de particuliers, qui l'aient complet dans ces Provinces, & encore moins de Libraires. On trouve néanmoins assez communément les trois premiers volumes du *Mercure*, qu'on avoit contrefaits à Geneve, & les quatre derniers des *Mémoires*, qui ont été imprimez à Lion, en plus grand nombre que les autres, mais le reste ne se trouve plus à acheter à part. Il n'y a pas néanmoins grande apparence, qu'on rimprime jamais ces Ouvrages. Cela demanderoit de trop grands frais, & le nombre de ceux, qui lisent ici, ou en France, des livres Italiens, est trop petit, pour en vendre la quantité qu'il faudroit. Ainsi ceux qui sont curieux d'avoir des livres d'Histoire, & qui peuvent trouver des exemplaires complets de ceux de *Siri*, *font* bien de les acheter.

nascentis Ecclesiæ, nunc
tem IX. ALFONSI C
Ordinis Prædicatorum
operâ descriptæ, cum ther
ab AUGUSTINO ALL
cietatis Jesu recognitæ, &
Tomos, ingenti ubique re
ne productæ. Additis P
centiorum imaginibus,
lium insignibus, pluri
figuris, cum Indicibus
Romæ 1677. cx IV.
folio. *Se trouve à Am*
*Henry Schelte.*

C'EST ici la troisiém
leure édition de cet

*Ciacon*, depuis Alexandre VI. jusqu'à Clement VIII.

Comme cette Edition, toute imparfaite qu'elle étoit, avoit été bien reçue, on pensa bien tôt à en donner une autre. *Jerôme Aleandre*, & après sa mort *Louis Wading* furent chargez de revoir cet Ouvrage, & d'en corriger les fautes. Mais *André Vittorelli* & *Ferdinand Ughel* y firent le plus de corrections, & y ajoûterent des notes, avec les Papes & les Cardinaux, qui ont été depuis Clement VIII. jusqu'en 1630. que la seconde Edition parut; ou jusqu'à Urbain VIII. On peut voir en détail ce que ces deux derniers Auteurs ont ajouté à *Ciacon*, dans la Préface *de Vittorelli*; qui est à la tête de cette Edition, & que l'on a imprimée dans la troisiéme.

Malgré la revision, dont on vient de parler, il étoit encore demeuré grand nombre de fautes des Auteurs, ou des Imprimeurs, dans la seconde Edition; que l'on a corrigées dans la troisiéme, où l'on a aussi ajoûté la suite des Papes & des Cardinaux jusqu'à Clement IX. Outre cela *Augustin Aldoini* Jesuite a ajoûté de nouvelles notes à celles de *Vittorelli*, où il corrige & supplée ce qui manque, & relève plusieurs fautes.

naux, autant qu'on
l'on assure, dans la pré
portraits des Papes ne s
plaisir, mais qu'ils sor
Originaux; ce qu'il fau
tendre des Papes des de
y a aussi en quelques é
les douces; car les pe
sont gravez sur du b
bonne main.

Pour dire quelque
tiere même du Livre
la vie de chaque Pa
Rome, ordinairem
negyrique, & tourn
accoûtumé de tour
pes en Italie. Il e
vies des Cardinaux
pas chercher ici u
exacte

leur tems ; on en peut tirer beaucoup de lumiere, pour les faits & les dates, qui sont ici exprimées avec soin. On peut avoir des difficultez sur le temps de la création & de la mort des uns & des autres, sur le tems des légations des Cardinaux, & sur d'autres choses semblables ; dont on ne peut trouver la solution, que dans des livres comme celui-ci.

On a aussi un autre Ouvrage de la même sorte, en cinq volumes *in folio*, mais plus petits que ceux-ci, intitulé, *Gesta Pontificum Romanorum, à S. Petro Apostolorum Principe, usque ad Alexandrum VIII. additis Pontificum imaginibus ad vivum ære exculptis, cum Hieroglyphicis, numismatibus, signis, sigillis*, &c. *Auctore* JOANNE PALATIO *J. U. D. Plebano Collegiatæ S. M. Matris Domini, Archipresbytero ejusdem Congregationis, olim in Veneto Liceo Jurisprudentiæ Professore, nunc Patavii Sacrorum Canonum publico Professore ac S. C. M. Historico, Consiliario*, &c. A Venise en 1687, 1688 & 1690. Il y a bien de l'apparence que Mr. *Palazzi* a profité de l'ouvrage de *Ciacon*, & de ses Continuateurs & Commentateurs, quoi qu'il ne suive pas la même méthode. Il fait l'éloge

reté du langage, dont M
s'eſt apparemment pas ſe
il fait des notes, pour
Inſcription, où il racon
termes plus ſimples, & ci
pour l'appuyer. Les fig
ſont en tailles-douces, d
que point, depuis S. P
Alexandre VIII.

On ne peut pas s'em
en comparant ces figur
reſſemblent ſouvent poi
unes aux autres, ſi l'on
les des derniers Papes.
de Papes anciens, auxq
point d'armes ; mais o
voir donner à S. Pierre
*con* a deux Clefs & u
deux, & dans Mr. *Pa*

qu'ils veulent. Ils font encore ils antidatent, en sa faveur, l'u- le porter des armes, qui n'étoit nnu en ce tems-là. Ce sont des , comme disoit Sixte V. *inven- er sur ridere i savii, & ingana- atti.*

l'un, ni l'autre ne se font pas fort n peine de profiter des découver- que l'on a faites dans la Chronolo- cle sia stique. Mr. *Pala zai* dit que rre *ayant siegé 5 ans à Jerusalem ans à Antioche, siegea à Rome 24 mois & 12 jours; en tout 36 ans 12 jours; & qu'aucun de ses Suc- ns n'a siegé tant d'années, à cause éverence qui est due à un si grand ifr. De là vient*, ajoûte-t-il, *la me de crier au couronnement des s:* Très-saint Pere, vous ne ver- as les années de S. Pierre. *Ciacon* peu près la même Chronologie.

premierement on pourroit nier . Pierre ait été Evêque, en aucun it; & en second lieu, on pour- demander des preuves solides du auquel on dit qu'il a siegé dans- ois villes que l'on nomme. On ien assuré qu'on n'en pourroit don- ucune, qui fût tirée d'Auteurs. s *de foi*. On peut s'instruire à fonds

niere année duquel i
Martyre. C'eſt ce q
très-bien montré dan
*Baronius*. Mais à R
entêté de la tradition
res, que l'on s'eſt er
par un faux interêt ;
bonne foi des bévues
pouvoir tirer quelque

Au commencemer
S. Pierre, il y a une fa
qui étoit dans la pren
qui eſt encore dans la
n'ai vû que ces deux-l
les yeux en écrivant c
fût facile à corriger.
avec raiſon *Iſidore*, c
nes Liv VII. c. 9. av
ne tiroit ſon nom de

*put.* Dans l'édition que j'ai d'*Iſidore*, qui eſt parmi les Auteurs de la Langue Latine recueuillis par *Denys Godefroi*, il y a κεφαλὴ, & c'eſt aſſurément comme il faut qu'il y ait, car κεφαλὶς ſignifie *un chapiteau*, plûtôt que la tête. Mais je croi que *Ciacon* avoit bien écrit κεφαλὴ, & qu'il y a ici une faute d'Imprimerie, que l'on auroit dû corriger dans les autres Editions.

L'Auteur tire la vie de S. Pierre, non ſeulement du Nouveau Teſtament, & d'Auteurs anciens, mais encore de *Simeon le Metaphraſte*, & d'autres Hiſtoriens fabuleux, qu'il cite, après *Baronius*; comme ſi l'on avoit autant de ſujet de s'y fier qu'à S. Luc, ou qu'à S. Paul. Néanmoins après avoir achevé ſa Légende, il nous dit qu'il avoit lû plus de cinq cens Auteurs, pour faire la vie de S. Pierre; deſquels il auroit mis les noms, ſi cette liſte n'avoit été trop longue. Le mal eſt que s'il les avoit tous nommez, après avoir mis les noms des *Evangeliſtes*, de S. *Paul*, de S. *Clement*, & peut-être de deux ou trois autres, il ne s'en ſeroit pas trouvé un ſeul de plus; en qui l'on pût ſe fier touchant quelque fait, concernant la vie de S. Pierre, que les précedens n'euſſent pas rapporté.

Ceux

à les examiner de près, ils se
ordinairement contraires à l'A
telle qu'eſt la tradition du vo
S. Pierre à Rome, ſous l'E
Claude, & de ſon prétendu E
Romain de vint-quatre, ou de
ans ; que d'habiles gens, Cat
& Proteſtans, ont invincible
futée.

Mais ce que l'on vient de
fautes Chronologiques & Hiſt
qu'il y a ici, dans la vie des
Evêques de Rome, n'empêch
cet Ouvrage ne ſoit très-utile,
je l'ai déja dit, à ceux qui o
d'être inſtruits de quelque ch
concerne les vies des Papes des
ſiecles, auſſi bien que celles

# ARTICLE VI.

## . ANTONII VAN DALE *Dissertatio de Vera & Falsa Prophetia.* Amstelod. 1696.

NOUS avons parlé dans l'Article II. du III. Tome de cette *Bibliotheque Choisie*, d'une partie des Ouvrages e Mr. *Van Dale*; il faut présentement arler de la suite, comme nous l'avons romis. Nous y joindrons quelques emarques, pour confirmer ce que dit 'Auteur; ou pour lui proposer nos ifficultez, sur quelques endroits. La Dissertation qui suit est celle *de la vraye & de la fausse Prophetie*. Elle est divisée n deux parties, dans la premiere desuelles l'Auteur traite de la vraye Prohetie, & dans la seconde de la fausse.

I. 1. Aprés avoir rapporté ce que Moïse dit, Deut. XVIII, 13. de l'établissement des Prophetes qu'il promet ux Israëlites, & de la marque à laquel- e on pourroit connoître les Vrais & les aux Prophetes; savoir, par l'évenement de leurs Propheties; pour éclairir davantage les paroles de Moïse, 'Auteur cite principalement un endroit de *Maimonide*, dans sa Porte de Moï-

par Nomb. XII, ... commandement, avertil ou le peuple, de ce qu'ils re; & c'étoit-là la premi leur emploi. Que ſi l'on miſſion, ils faiſoient un miracle; d'où l'on voyoi que Dieu les avoit envoy voyoient leurs Auditeurs ſement de leurs prédic de fonction des Prophet dire l'avenir, en anno heur, ou du malheur de ſelon que l'on ſe conduit ſelon nôtre Auteur, la I nas à ceux de Ninive; à la deſtruction, qui les m ne ſe repentoient. Mr. qu'encore qu'on ne lif dans ſa prophetie, Cha

, qu'il dit qu'aucun homme qui ſoit ins ſon bon ſens (* *qui mentis ſuæ com- s eſt*) n'en peut douter.

† Cependant il y a eu un très-habile omme en Angleterre, qui en a non ulement douté, mais qui a ſoûtenu rectement le contraire, par des rai- ns, qui méritoient d'être réfutées. 'eſt le fameux *Edoüard Stillingfleet*, vêque de Worceſter, dont voici les roles, dans ſes Origines Sacrées iv. II. ch. VI. §. II. „ Les menaces de Jonas étant auſſi péremptoires, qu'elles l'étoient, *encore quarante jours, & Ninive ſera détruite*; toute l'eſperance de pardon que les Ninivites pouvoient avoir, venoit de la perſuaſion génerale, qui étoit dans l'eſprit des hommes, que Dieu n'execute pas ſes jugemens, lors que les hommes les préviennent par la repentance. Car autrement ils n'auroient pû que ſe déſeſperer, & ils n'auroient pas eu le courage d'implorer la miſericorde de Dieu; comme nous voyons qu'ils le firent d'une maniere très-ſolemnelle, quand ils furent convaincus que ces menaces venoient de Dieu, par la bouche de „ ſon

* *Pag.* 194.

† *Remarque de l'Auteur de la* B. C.

» aucune v...
» ſée, à cauſe de ces
» Premierement, ſi cela
» n'auroit pas tant fait de
» ler où Dieu l'envoyoit
» que nous le pouvons
» rité de ce qu'il devoit
» Ninivites étoit la pri
» qu'il eut d'éviter ce v
» fuyant à Tharſis. Sec
» nas n'auroit eu aucur
» griner de ce que Di
» Ninive; au lieu qu'i
» ble que ce chagrin
» ce que les Ninivite
» roient de n'avoir pa
» Prophete, à cauſe
» ne répondoit pas à
» n'auroit eu aucune
voyage, & d'être

it faire, pour les réveiller plus romptement, & pour les porter vec plus de force à la repentance, ors qu'ils verroient qu'on leur anonçoit ſes jugemens d'une maniere péremptoire. Quoi qu'il ſemble ue Jonas, ayant les notions qu'il voit de la nature miſericordieuſe de Dieu (*Jon.* IV, 2.) & de la facilité vec laquelle il pardonne, pouvoit roire que l'intention de Dieu, dans ette ſevere dénonciation de ſes jugemens, n'étoit autre choſe que de faire paroître ſa bonté lors que les Niniviſtes ſe ſeroient repentis; néanmoins ce n'étoit pas là une partie de on inſtruction, qu'il n'oſa point aſſer, en leur annonçant la colere e Dieu, quelque que pût être d'ailurs ſon opinion particuliere; car es Prophetes ne devoient dire que e qu'ils avoient ordre de dire, & ie devoient pas mêler leurs paroles armi la parole du Seigneur.

Quelquefois les Prophetes ne faiant qu'annoncer l'avenir, comme qu'ils prédiſoient la venue du Meſ- la délivrance de la captivité de Baone, &c. D'autres fois ils inſtruiant les peuples des myſteres de la foi, es exhortoient à l'obeïſſance. Les

Pro-

dont l'une connoît [illegible]
extraordinaire de Dieu, & l'a
l'étude & dans l'explication
phetes du premier ordre, ſan
nouvelle révelation. On r
cela ce qui eſt dit à Saül 1.
vſ. 5, 10, 11. mais l'Auteur me
s'agit là d'une inſpiration. O
core 1. Chron. xxv, 1, 3, 5. où
lé des fils d'Aſaph, d'Hen
Jeduthun, *qui prophetizoien*
inſtrumens de Muſique, ſo
Heman & Jeduthun. L'Aute
les fils de ces Prophetes n'ét
Prophetes eux-mêmes, m
noient ſeulement à chanter
ques compoſez par des Prop
*Les fils des Prophetes*, di

naîtres les envoyoient pour instruire le peuple, lors qu'ils n'y pouvoient pas aller eux mêmes, & ils lui expliquoient la Loi & les Prophetes, comme les Pasteurs & les Docteurs, sous le Nouveau Testament.

* Ceux qui voudront examiner cette matiere plus à fonds, pourront joindre nôtre Auteur *Jean Smith*, dans son livre Anglois de la Prophetie, Ch. IX. & *Hammond*, sur 1. Cor. XII, 28. avec ce que l'on a ajoûté à ses notes.

Nôtre Auteur dit au reste qu'il n'a point trouvé de passage dans le Vieux, ni dans le Nouveau Testament, où ceux qui ne sont que Pasteurs, ou Docteurs, soient nommez Prophetes; ce mot marquant par tout un homme, qui ne parle pas de son propre mouvement, mais par inspiration, comme S. Pierre nous l'apprend 1. Ep. I, 21.

3. Mr. *Van Dale* examine en suite ce que S. Paul dit des Prophetes 1. aux Corinthiens Chapp. XII, & XIV. C'est de ce dernier Chapitre que l'on tire communément la notion d'un Prophete, sans inspiration. Cependant l'Auteur soûtient que les Propheties, dont il y est parlé, ne sont que des révelations extraordinaires, & que quand S. Paul dit



* Remarque de l'Auteur de la B. C.

ni à la maniere.

Comme on examin
ſous le Vieux Teſtam
l'a dit : de même les
Nouveau, étoient ſo
de ceux qui avoient
*diſcernement des Eſpr*
voient connoître ſi ceu
Prophetes, parloient
mouvement, ou s'ils
ment inſpirez. Ainſi
dans cet examen, on
ſimplement ſi ce que
loient étoit bon, ma
par inſpiration divine.

* Mais il ſemble qu
le diſcernement des
diſcernoient pas ſimp
velation qui leur faiſ

Chap. III, 12. & ſuiv. Gal. I, 8. & 1. Jean. IV, 1. & ſuiv. Autrement ceux qui avoient *le diſcernement des Eſprits*, n'auroient pas eu beſoin d'examiner les diſcours des Prophetes, ils auroient été avertis interieurement au moment qu'ils commençoient à parler, ſi c'étoit par ordre de Dieu.

Il y avoit, dit l'Auteur, dans l'Egliſe primitive, non ſeulement des gens, qui feignoient qu'ils étoient Prophetes, à deſſein de tromper ceux qui les écoutoient. Il y en avoit auſſi d'autres, qui ſans avoir deſſein de tromper, ſe perſuadoient à eux mêmes par vanité que ce qu'ils diſoient étoit des propheties, & ſouhaitoient que les autres le craſſent auſſi; comme font quelques uns de nos Enthouſiaſtes d'aujourdhui. Mr. *Van Dale* croit que c'eſt à ces gens-là, que S. Paul regarde, lors qu'il dit Ch. XIV, vſ. 27. *Si quelcun paſſe pour Prophete, ou pour avoir quelque don ſpirituel parmi vous, qu'il reconnoiſſe que ce que j'écris ſont les commandemens du Seigneur.*

S. Paul, ſelon lui, ne parle nullement, en tout ce Chapitre, des dons ordinaires, ni du gouvernement ordinaire de l'Egliſe; de ſorte que ceux qui prétendent fonder là-deſſus la liberté de

au reſte que le Gouve
ſes Chrétiennes fut ſembl
Synagogues Judaïques ;
penſée de *Grotius* & de
me l'Auteur le fait voir
montre encore que les
pris le mot de Prophet
homme inſpiré.

* On ne peut guere
dit du gouvernement
veritable à bien des ég
*tringa*, dans ſon Trai
gue, a mis la choſe
eſt vrai auſſi que le
ſignifie originairemen
ment un homme, q
velation extraordinai
Dieu ; & que *proph*
de cette fonction.

: les Prophetes avoient accoûtumé
rler en public, pour exhorter les
nes à la vertu ; on a dit *propheti-*
our dire parler de pieté en public,
mot marque quelquefois cela,
es Auteurs Grecs, comme on l'a
oir sur Luc. I, 6, 7. dans les addi-
aux notes de *Hammond*. Il y a
oup d'apparence que les Prophe-
1 Nouveau Testament recevoient
eu une disposition d'esprit, qui
idoit capables de *prophetizer*, ou
ruire le peuple, en public ; quoi
ne leur inspirât pas chaque dis-
, qu'ils faisoient.

Nôtre Auteur croit que les Chré-
qui imiterent au commencement,
urs expressions des Juifs, & qui
nuerent à s'en servir, quoi que les
s fussent changées, purent nom-
*Prophetes* ceux qui faisoient une
ion semblable à celle des anciens
hetes, & à ceux des tems Aposto-
s, à quelque égard. C'est ce qu'il
re, par un passage de l'Auteur des
mentaires sur les Epîtres de Saint
, qui sont à la fin des Oeuvres de
*nbroise*, sur Ephes. IV, 11, 12. Il
aussi en passant de ceux que l'on
moit *Chorepiscopi*, & montre qu'il
*roit* de deux sortes ; dont les uns

rer, avec le titre de *Chor*
qu'il y eût un Evêque Ca

C'eſt là ce que nôtre Au
vraie Prophetie; dont *Sma*
*ſhot*, que l'on a déja cité
plus au long.

II. LA Diſſertation
Prophetie eſt beaucoup
2. L'Auteur la commen
que lors qu'il eſt parlé
phetes, dans le Vieux
n'eſt point dit que ce fût
les trompoit; mais qu
propheties ſont attribuée
ries des hommes, &
pluſieurs exemples.

* Il faut tomber d'ac
eſt vrai, pour la plûpa
mais il y en a un rema

ans l'Apocalypſe, que le Dragon donne ſon pouvoir à la Bête, ou à l'Idolatie, (*Ch.* XIII, 2. *& ſuiv.*) & que par moyen de ce pouvoir elle fait des choſes ſurprenantes. Le Faux-prophete, ui ſoûtient cette Bête, eſt auſſi animé ar l'eſprit du Démon, comme il paoit par Ch. XVI, 13. & XIX, 20. Je ne oute pas que cela n'ait été l'opinion es anciens Hébreux.

Comme il eſt dit Deut. XIII, que lors u'un Faux-prophete feroit un miracle, e ſeroit Dieu, qui *tenteroit* les Iſraëlites; l'Auteur en conclut que c'étoit Dieu lui même, qui faiſoit ces miracles lors que cela arrivoit, pour éprouver par-là la pieté des Iſraëlites. *Mais Dieu pouvoit tenter les Iſraëlites, en permettant au Démon de faire des miracles, en faveur d'un Faux-prophete, uſſi bien qu'en en faiſant lui même.

Enſuite nôtre Auteur fait la liſte des aux-prophetes, qui s'éleverent parmi es Juifs, après notre Seigneur; en rapportant ce que l'Ecriture, *Joſephe*, *Juſtin* Martyr & d'autres Auteurs en diſent.

2. Il a néanmoins réſervé un Chapitre particulier à Simon le Magicien, où il examine ce que l'Antiquité a dit de lui. *Act.* VIII, 9. & ſuiv.

I 4 nous

* *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

*ge la grande puissance de*
*avoient tous*, ajoûte-t-il,
*mêmes pour lui*; *parce que*,
*tems*, *ils avoient été étonnés*
*changemens*. Mr. *Van L*
c'étoit par des *prestiges ma*
il n'ajoûte pas ce qu'il e
Il soûtient seulement qu'il
de veritables *miracles*, p
rendit si tôt à ceux des A
voulut être baptisé. M
croire que Simon s'ima
Apôtres savoient une Mag
lente que n'étoit la sienne
faisoient plus de miracles
de facilité que lui; quoi
persuadé qu'il en faisoit,

que l'on croyoit être plus efficaces les unes, que les autres. Ainſi on peut recueuillir de la conduite de Simon, qu'il croyoit qu'on pouvoit faire de veritables miracles, par le moyen de la Magie ; & il eſt difficile de concevoir en quoi conſiſtoient ces *preſtiges*, par le moyen deſquels il trompa long-tems les Samaritains.

L'Auteur cite d'abord S. *Juſtin* Martyr, qui s'imagina, * comme il l'a fait voir ailleurs, que *Simon* avoit été mis au nombre des Dieux par les Romains, pour avoir mal entendu l'inſcription de la baſe d'une ſtatue d'Hercule. Ainſi ſon autorité ne prouve rien, non plus que celle de S. *Irenée*, qui dit † en paſſant *qu'on diſoit que Claude l'avoit honoré d'une ſtatue, à cauſe de ſa Magie*. *Tertullien* dans ſon Apologetique, Ch. XIII. n'a fait que copier *Juſtin*, ſans examiner la choſe. Mais *Arnobe* ‡ dans ſes livres contre les erreurs des Payens, dit formellement, que les Romains „ avoient vû le Char „ de Simon le Magicien, tiré par quatre chevaux de feu, ſe diſſiper par les „ paroles de S. Pierre, & s'évanouïr au



* *Voyez le Tom. III. de la* B. C. *pag.* 120. *& ſuiv.* † *Lib. I. c.* 20. ‡ *Lib. II. p.* 64. *Ed. Pariſ. Heraldi.*

„ les jambes rompu
„ été porté à Brund
„ & d'être exposé à
„ cipiter de nouveau
„ vé. *Viderant enim*
*Magi*, & *quadrigas*
*diffatas*, & *nominato*
*Viderant*, *inquam*, *fi*
& *ab eisdem metue*
*pondere præcipitatum*
*cuisse præfractis*. *Pe*
*Brundusii*, *cruciatib*
*festum*, *ex altissimi cu*
*præcipitasse fastigio*.
conté la même histoir
*pive Severe*, S. *Augus*
*ne*, pour ne pas parle
vœu depuis. Mais le
que l'on a nommé,

d'entreprendre de combattre contre les Apôtres.

* Pour moi je croi que toute cette fable a été fabriquée, à l'imitation des fictions que l'on trouve dans les *Homilies Clementines*; que *Rufin* publia depuis, en les accommodant, comme il voulut, sous le nom des *Reconnoissances de Clement*. Entre les miracles, que l'Auteur des Clementines attribue à Simon, il dit que quand il *vouloit il volait*. C'est ce que l'on trouve dans l'*Homilie* 11, 32. & dans les *Reconnoissances* Liv. 11, 9. Quelqun qui avoit lû cet endroit, a inventé la fable du combat de S. Pierre & de Simon, qui est aussi insérée dans les *Constitutions Apostoliques* Liv. VI. ch. 9. Ces deux seuls livres prouvent & la credulité sans bornes de ces tems-là, & la hardiesse, que l'on avoit alors à faire des Romans. Rien ne ressembla jamais moins aux discours & aux manieres des Apôtres, que ce qui est dans ces livres; & néanmoins il y eut autrefois une infinité de gens, qui y furent trompez. Il y a de l'apparence que bien des gens mal-habiles confondoient la credulité avec la foi, & là où l'on est disposé à croire tout ce qui paroît fa-

* Remarque de l'Auteur de la B. C.

Il ſeroit à ſouhaiter [illegible]
alors, comme ſont aujourdh
tiques, qui ne croyent pas l
tout ce que l'on dit, & qui
avec ſoin & les titres des l
matiere qu'ils renferment.
été alors de l'humeur de Mr
& de beaucoup d'autres hab
ne ſe ſeroit pas tant fait de f
& tant de fables ridicules
pas venues juſqu'à nous.
voir, dans ſon livre, c
touchant cette fable du
S. Pierre & de Simon, &
ſemblables fadaiſes, que
*rio* débitoit au XVII. ſ
3. Dans le Chapitre ſu
tre que Dieu a ſouver
gens de bien, non ſeu
mais

iecle ; * *intra Christianismi*, dit-il, *tertium* ( c'eſt une faute d'impreſſion pour *ecundum* ) *hoc eſt*, *inter annum centeſimum ac ducenteſimum poſt Christum natum*. Il cite auſſi un peu auparavant un paſſage d'*Irenée* Liv. III. c. 4. qui dit qu'il y avoit encore de ſon tems des peuples barbares, qui croyoient en Jeſus-Chriſt, ſans avoir aucun livre de l'Ecriture Sainte. Mais peut-être que ces barbares ne ſavoient pas écrire, & n'avoient aucuns caracteres en leur Langue. † Quoi qu'il en ſoit, il y a de très-grandes raiſons de croire que l'on a eu aſſez promptement le Canon du Nouveau Teſtament, excepté peut-être quelques livres qui ont été écrits plus tard que les autres. Voyez ce qu'on en a dit, dans la Diſſertation *ſur les quatre Evangiles*, qui eſt à la fin de l'*Harmonie Evangelique*.

L'Auteur rapporte enſuite un grand paſſage ‡ d'*Euſebe*, touchant les livres Canoniques du Nouveau Teſtament ; où il nous apprend qu'on reconnoiſſoit de ſon tems généralement ceux que nous reconnoiſſons, excepté que quelques uns doutoient de la II. Epître de

I 7 S. Pier-

* *Pag.* 258.

† *Remarque de l'Auteur de la* B. C.

‡ *Hiſt. Eccleſ. Lib. III.* c. 25.

l'on ne doutât pas que ce
lettre des tems Apoſtolique
la doctrine eſt tout à fait c
celle des Apôtres. Mr. Va
porte pluſieurs autres paſſag
ciens, touchant le Canon
& du Nouveau Teſtament.
deſſus diverſes remarques ;
les il paroît que le veritable
l'Ecriture du Vieux Teſtam
lui des Juifs, & que le Cano
veau, que tous les Chrétie
préſentement, quoi qu'il n'
établi d'abord, eſt indubitabl

4. Après cela, l'Auteur
la fauſſe Prophetie, dit qu'i
mettre entre les Faux-prophe
cieux Héretiques, s'il eſt v
ruinoient le fondement du

phetesſes, non ſeulement d'impoſture, mais encore de Magie, comme nôtre Auteur le fait voir par pluſieurs paſſages de S. *Irenée*. Cet ancien Pere, en parlant de Simon & des Carpocratiens, fait mention de certains Démons, qu'ils nommoient παρέδρους & ὀνειροπόμπους, *aſſeſſeurs & envoyeurs de ſonges*. A cette occaſion l'Auteur remarque que l'on nommoit *Dieux Aſſeſſeurs* 1. ceux que, par flatterie, on joignoit à des Divinitez Céleſtes d'un ordre ſuperieur. On joignoit de même pluſieurs Dieux enſemble, à qui l'on conſacroit un même temple, & un même autel, & que l'on nommoit à cauſe de cela συνθρόνους, συνναούς, & συνβώμους. 2. On nommoit encore ainſi les ames des grands hommes, qui après leur mort devenoient *aſſeſſeurs des Dieux ſouterrains*, comme on le prouve par un paſſage de *Demoſthene*. 3. On appelloit *aſſeſſeurs* les Genies bons ou mauvais, que l'on croyoit être joints à chaque homme. 4. On donnoit ce nom aux Démons, que les Magiciens évoquoient, & de la puiſſance de qui ils ſe ſervoient, comme l'on croyoit, pour faire ce qu'ils ſouhaitoient; comme on le fait voir par des paſſages de S. *Juſtin* Martyr & de *Tertullien*. A quoi l'on peut

ajoû-

ils étoient attirez. Ce qu
ge, c'eſt que quelques anc
ont crû, * comme les Pa
me *Joſeph*, que les Ames
hommes morts devenoi
mons, qui tourmentoie
Il eſt même dit dans les F
ces de *Clement*, Liv. II
mon ſe ſervoit de l'ame
fant, qu'il avoit égorgé,
qu'il ſouhaitoit. Voyez
& ſur la II. *Homilie Clem*
& 31. ce qui a été remar
par *Cotelier*. *Nicetas* ay
à Simon, d'où venoit que
*ceſſoient quelquefois*; Simo
que l'*Ame* (telle qu'étoit c
fant égorgé) *ayant achevé*
*ſur la terre le tems qu'elle a*
*rer dans ſon corps, c'eſt que*

opinions, dans leſquelles la ſuperſtition & la credulité jetterent autrefois bien des gens, parmi les Payens, d'où elles paſſerent aux Juifs.

5. Les Auteurs Payens parlent de quantité de Devins, comme des *Sibylles*, d'*Euclus*, de *Bacis*, de *Lycus*, de *Muſée*, & d'autres. Il y avoit des recueuils d'Oracles, que l'on faiſoit paſſer pour leurs ouvrages ; & des Impoſteurs, qui couroient les marchez, feignoient d'en ſavoir l'explication, & trompoient les credules. Ces Devins ſe nommoient χρησμολόγοι, ou *collecteurs d'Oracles*. L'Auteur en donne des preuves conſiderables, tirées des Comedies d'*Ariſtophane*, qui ſemble n'avoir été rien moins que ſuperſtitieux ; car jamais homme n'a fait de plus ſanglantes ſatires des ſuperſtitions populaires, que ce Poëte. On en trouvera pluſieurs autres exemples, dans nôtre Auteur.

La ſotiſe du peuple donnoit lieu à ces impoſtures, & l'on trompoit facilement des gens diſpoſez à tout croire. Mais ce qui les confirmoit le plus dans leurs erreurs, & qui perpetuoit ces opinions mal fondées, c'étoit lors que l'autorité publique s'en mêloit. On en a un exemple dans le LV. Livre de *Dion*, où cet Hiſtorien parle ainſi d'Auguſte :

*nité, mais qu'elle avoit f*
*préméditée; mais parce q*
*d'ailleurs extrémement*
*cause de la guerre, & à*
*mens, qu'il éprouvoit m*
*Auguste fit semblant de*
*avoit dit, & l'on fit, co*
*tout ce qui pouvoit serv*
*multitude.*

6. L'Auteur fait voir
que l'on faisoit des Orac
dictions, pour amuser l
pour les retenir dans leu
Lycurgue & les autres l
cedemoniens prétendoie
Loix passassent pour
comme ils parloient, c'
des Oracles; & il n'y
Rois, qui les eussent

d'une Sibylle, & qu'il donna à garder à deux personnes commises exprès pour cela ; à qui l'on en ajoûta ensuite treize, sans qu'on montrât jamais ces livres au peuple. Comme on les gardoit dans le Capitole, ce Temple étant venu à bruler du tems de Sylla, on en fit un nouveau recueuil environ LXXVI. ans avant Jesus-Christ. On envoya pour cela de toutes parts des gens, pour ramasser tous les vers, que l'on débitoit pour les vers des Sibylles, & plusieurs particuliers donnerent des copies de ceux qu'ils avoient. On ordonna ensuite aux Sacrificateurs, qui étoient au nombre de quinze, de distinguer les vrais des supposez, autant qu'on le pourroit faire humainement, * *quantum humanâ ope potuissent.* L'Auteur remarque que cela n'étoit pas possible, parce que ces Sacrificateurs n'avoient jamais lû avec soin, ni peut-être même vû les anciens livres Sibyllins ; qu'on ne consultoit que rarement, & dans de grandes craintes. En effet ces gens-là ne pouvoient pas discerner ce qui pouvoit être conforme aux anciens Oracles, & ce qui pouvoit leur être contraire, sans les avoir lûs avec beaucoup de soin. Aussi *Denys* d'Halicarnasse

* *Tacite, Annal. Lib. VI. c. 12.*

par les Pontifes, l'an
Chriſt, parce qu'on
à les lire, & en fit f
choix, comme *Sueton*
ſa vie Ch. XXXI. Il fi
bruler un grand nomb
cles, & plaça les Sibyll
ple d'Apollon Palatin.
bere fut encore obligé
velle revuë des livres d
en marque l'incertitude
montre facilement que
que pure fourberie, &
*zation des Livres Sibyl*
la nomme, n'étoit qu'
Politique, pour tromp

Il recueuille de l'hiſto
du recuenil des Livres
ce qui reſtoit, entre les

de leur credulité, ou de leur peu de goût, dans le jugement qu'ils ont fait des vers attribuez aux Sibylles; ce qui les fit nommer *Sibylliſtes*, nom que l'on donnoit à quelques impoſteurs, qui prétendoient entendre & pouvoir expliquer les Oracles des Sibylles. Il cenſure ſur tout S. *Juſtin* Martyr, *Clement* Alexandrin & *Lactance*, qui ont été étrangement entêtez des Ecrits des Sibylles, & qui ſe ſont imaginez qu'elles avoient été inſpirées de Dieu. Mais il y a d'autres Chrétiens, qui ont parlé avec mépris de ces mêmes Ecrits Sibyllins, comme ſi c'étoit par l'inſpiration des Démons qu'ils avoient été écrits. Tels ont été l'Auteur des Commentaires ſur les Epîtres de S. Paul, attribuez à S. *Ambroiſe*, & * S. *Auguſtin*.

Il loüe enſuite *Tertullien*, *Cyprien* & *Minutius Felix*, de ce qu'ils n'ont point employé l'autorité des livres Sibyllins. † Cela n'eſt pas tout à fait vrai, à l'égard du premier, qui a cité la Sibylle dans ſon Liv. II. aux Nations Ch. XII. en

* *Il y a, par une faute de l'imprimeur,* S. Jerôme *p.* 334. *pour* S. Auguſtin, *car on cite les livres contre Fauſte Manichéen, qui ſont du dernier.*

† *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

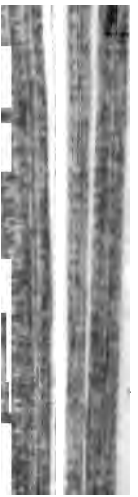

*turni profapia*, &
Decimâ, *inquit*,
ex quo cataclyſm
dit, regnavit Sat
Janiſetus, Terra
filii. *Si vera ergo*,
la prétendue Sibÿl
vre III. des vers
& a été auſſi cité p
ſon Ambaſſade p
d'une maniere qui
verſion qu'en don
la maniere de lire
*pée*. Il faut pour
*tullien* a omis cet
bylle, dans l'endr
tique, où il a trait
On ſait que ſes liv
ſont, pour auſſi d

Enfin Mr. *Van Dale* réfute les
s d'*Isaac Voſſius*, qui prétendoit
ſieurs d'entre les Juifs, un peu
la venuë de Jesus-Christ, avoient
iſpiration de Dieu (*Deo impellen-
tium mentes*) prophetizé l'avene-
du Meſſie, & avoient publié quan-
livres, ou ſous les noms des an-
Patriarches d'*Adam*, d'*Enoch*,
*ahim* &c. ou ſous les noms de
des perſonnes fort eſtimées des
s, comme d'*Hyſtaſpe*, de *Mer-
riſmegiſte*, de *Zoroaſtre*, des *Si-*
, d'*Orphée*, de *Phocylide*, &c.
i avoir ainſi mêlé l'inſpiration &
ſture, il prétend que ces livres
t joints à l'Ancien Teſtament,
e les Apôtres les liſoient & les re-
mandoient à leurs diſciples. Il dé-
cette étrange doctrine, dans ſon li-
s Sibylles Chap. VII. Il n'eſt pas
le à nôtre Auteur de réfuter ces
res, où Mr. *Voſſius*, qui étoit
urs un très-ſavant homme, à dé-
reſque autant de Prophetïes que
bylles; mais que nous ne ſom-
as plus obligez de recevoir, que
nges, touchant la divinité de la
n des Septante. Nôtre Auteur,
avoit réfuté en general ce qu'il
e ces livres ſuppoſez, examine en

par-

croi que le trop grand c
l'Antiquité l'avoit jetté
nions insoûtenables; q
voir défendues, que l
condamnant comme a
qu'elles le sont en effet,
que les Anciens, qui
avoient fort peu fait d
jugement. Mais il vaut
de bonne foi que des h
trompez, que de défenc
tez, pour sauver leur ré

II. DISSERTATIO
*de* DIVINATIO
*lolatricis, in Scriptura*
*menti memoratis.*

L'Auteur se propose, c

1. Dieu défend Levit. XIX, 26. une maniere de deviner, dont ſe ſervoient ceux que l'on nommoit מנחשים *menabeſchim*. Les Rabbins croyent que ces gens-là étoient ceux qui tiroient des préſages & des augures de divers accidens fortuits; comme ſi en mangeant un morceau tomboit de la bouche, ſi on laiſſoit tomber ſon bâton de ſa main, ſi un ſerpent paſſoit à droite, un renard à gauche, ſi des oiſeaux chantoient ou voloient d'un certain côté, &c. L'Auteur prend occaſion de là de rapporter quantité d'exemples de la ſuperſtition des Grecs & des Romains, à cet égard; & les jugemens des plus ſages d'entre les Payens, qui s'en moquoient; quoi que par politique, & pour s'accommoder au goût du peuple, ils s'en ſerviſſent. On rapporte ſur tout de bons paſſages de *Ciceron* là deſſus, tirez de ſes livres de la Divination. Il y avoit, dans les camps des Généraux Romains, un lieu que l'on nommoit *Auguratorium*, & qui étoit à la droite du Tribunal, ou du lieu auquel les Généraux haranguoient leurs armées. On appelloit *Auguraculum* la cage où l'on nourriſſoit les poulets, dont on ſe ſervoit, pour en tirer des Augures; que l'on croyoit bons, quand ils mangeoient

ſes ; mais il eſt
que les Chrétien
venir, comme
paſſages formels
d'autres Peres.

* Il ſeroit à ſo
raiſons, que no
Comedies de *M*
doute pas que l'o
lire celle, qui étoi
tieux. Il y introdu
qui s'entretenoient
*de moi toute ſorte a*
*en mettant mon ſou*
*la courroye.* B. *Ce*
*Clinias, car elle é*
*êtes un avare, qui n'*
*ter une neuve.*

2. Une autre ma

d'un mauvais ſuccès, s'il y manquoit quelque choſe, ou ſi elles n'étoient pas aſſez ſaines. Ce n'étoient pas ſeulement les Grecs & les Romains, qui étoient entêtez de cette maniere de deviner, mais encore les Chaldéens, comme il paroît par Ezechiel XXI, 21. Dan. II, 27. &c. Il n'eſt pas beſoin que les Chrétiens cherchent des raiſons, pour réfuter cette ſuperſtition. Perſonne ne ſauroit mieux la réfuter que *Ciceron*, qui s'en eſt moqué tout ouvertement dans ſon II. Livre de la Divination; dont nôtre Auteur rapporte de *longs* paſſages, où cet Orateur, qui étoit lui même Augure, montre très-clairement la vanité & la fauſſeté de cet art des *Haruſpices*. Mr. *Van Dale* fait encore voir les tromperies groſſieres qui s'y commettoient, par un exemple tiré du VII. Livre de *Quinte-Curſe*, & par quantité d'autres hiſtoires, auſſi bien que par le mépris, que les plus grands hommes du Paganiſme en faiſoient, quoi que le peuple en fût étrangement entêté. Il n'étoit pas moins ridicule de conſulter les *Haruſpices*, ſur les préſages, ou ſur les prodiges, pour ſavoir ce qu'on pourroit faire, afin de détourner le mal, qu'ils ſembloient préſager. *Rien n'eſt plus* plaiſant que le tour que

„ Sacrificateur, f
„ me jour, aprè
„ tion, un chevr
„ dont on ne poi
„ & dont la chai
„ contraignis le c
„ deux autres. E
„ qu'on regardoit
„ un autre perſon
„ main par deſſous
„ apperçût, & qu'
„ dans un foſſé tu
„ Ils dirent que
„ point eu de roign
„ un autre, & je
„ manger le cœur d
comme l'on ſait, l
d'immoler victime f
ce qu'il s'en trouvâ

euſes, pour en avoir une bonne
our eux; car après avoir mis ſur
une petite partie de la victime,
ribuoit le reſte à ceux qui ſe trou-
au ſacrifice. Il y a bien de l'ap-
e que ceux, qui avoient du bien,
loient pas manger d'une victi-
ui avoit paru malade, & qu'ils
lonnoient aux Sacrificateurs, ou
; ſerviteurs qui égorgeoient, &
entroient la victime. * Souvent
cette ſorte de gens s'entendoit
s marchands de bétail, à qui ils
nt vendre le plus de bêtes qu'ils
ient, par l'artifice que l'on vient
quer. Le même interêt des mar-
de bétail & des *victimaires* (c'eſt
u'on nommoit ceux qui égor-
t les victimes) faiſoit qu'on an-
it de toutes parts tant de prodi-
arce qu'on ne détournoit les mau-
ſuites de ces menaces des Dieux,
r des jeux publics, & des ſacri-
olennels, dans leſquels les victi-
'étoient pas épargnées. Le peu-
orant croyoit ces prodiges, &
s d'eſprit agiſſoient comme s'ils
yoient, pour gagner l'eſprit de la
ude; de ſorte que les marchands
ail y trouvoient leur compte.



*marques de l'Auteur de la B. C.*

toient tout cela
chands. Voyez l
vſ. 289. & ſuiv. à
phie Orientale de
3. Moïſe défen
faire le métier de
l'on nommoit
qu'on ſoupçonne
logues. A cette
étale les impoſture
la vanité de leur p
rapporte quantité
res remarquables,
de ceux qui ſe fien
C'eſt une matiere
ſeroit difficile d'ép
teur paſſe aux ſong
paſſant que Dieu e
*un eſprit de menſon*

cholique qui le prenoit, & que
ıſique de David appaiſoit quel-
s. Mais pour le paſſage des Rois,
ɛmble pas qu'on lui puiſſe don-
autre ſens, que celui qu'on lui
ordinairement. Il paroît claire-
que Michée rapporte une viſion,
voit euë, & par laquelle il com-
ourquoi les Prophetes d'Achab
mettoient fauſſement la victoire;
ue Dieu avoit permis à un *eſprit*
*ſonge* de les inſpirer. Ce n'eſt
e la choſe ſe fût paſſée réelle-
dans le ſéjour glorieux, où Dieu
ſte particulierement ſa préſence,
e Michée le rapporte. Il ne faut
oire que Dieu déliberât, avec les
bons & mauvais, de la maniere
n pourroit engager Achab à al-
nbattre les Syriens, & qu'après
ouï differens avis, il ſe détermi-
ſuivre celui qu'un mauvais Eſprit
nna, & qui conſiſtoit à inſpirer
nſonge aux Prophetes de ce Prin-
ette viſion ne marquoit autre cho-
on que Dieu avoit permis qu'un
trompeur inſpirât ces gens-là.
entendre de la même maniere
eſt dit au commencement du
de Job, que *Satan* parut devant
avec les enfans de Dieu, & ce

tre Seigneur a voulu repré
regne du Démon ſeroit d
prédication de l'Evangile.

Cela étant ſuppoſé, il r
cile de ſatisfaire aux diffi
nôtre Auteur fait contre
ordinaire de cette viſion.
roit s'imaginer que les ma
ſe préſentent devant le Thr
& déliberent avec lui ; mai
pas néceſſaire que nous ſup
de ſemblable, comme on
dire. 2. Il ne s'enſuit pas
l'explication commune, qu
ſortes de Diables, dont les
comme parle l'Auteur, *les*
*Dieu*, qu'il envoye quand
hommes ; les autres des *D*
*naux*, que les évocations de

permettre, comme il le trouve à propos, de nuire aux hommes, & peut s'en ſervir dans ſes deſſeins, ſans même qu'ils les ſçachent. 3. Nôtre Auteur ne peut pas objecter le paſſage de S. Pierre II. Ep. 11, 4. comme on l'a fait voir au III. Tome de cette *Bibliotheque Choiſie*, p. 150.

Au reſte Mr. *Van Dale* ſe moque, avec raiſon, de la ſuperſtition des Anciens, touchant les ſonges, qu'ils croyoient ſignifier quelque choſe. Ce n'eſt pas qu'il n'y eût quelquefois des ſonges divins, comme celui dont il eſt parlé Dan. 11. ſur lequel l'Auteur fait pluſieurs réflexions. Comme Nabuchodonoſor vouloit que ſes Devins lui expliquaſſent un ſonge qu'il ne leur diſoit point, parce qu'il l'avoit oublié; ces gens-là lui répondirent qu'il n'y avoit perſonne ſur la terre, qui pût lui expliquer un ſonge, qu'il ne diſoit pas lui même; que jamais aucun Roi n'avoit demandé rien de ſemblable aux Devins, & que perſonne ne le pouvoit ſatisfaire *que des Dieux, qui ne demeuroient pas avec la chair*, ou avec les hommes. L'Auteur remarque là deſſus que ces Devins n'ont point recours aux Démons, & qu'ils reconnoiſſent *que leur art n'a rien que d'humain.*

un art purement humai
roit même faire qu'ils
que ceux d'entre les Die
ce que le Roi demand
ce qu'il avoit ſongé, & q
aucun commerce avec
ne leur découvriroient
il s'agiſſoit. On ſait q
connoiſſoient differens
dont les plus relevez ne
par eux mêmes, comm
de ce qui ſe paſſe parm
*Apulée*, dans ſon livre
*crate*.

4. Moïſe défend d'en
te de devins, qu'il nom
*ſemim*, Deut. XVIII, 1
pas facile de dire aſſuré
te de devin il veut parl

evant les ſtatues des Dieux, & dont
s nombres avoient de certaines ſignifications, marquées ſur une planche;
e ſorte qu'en les jettant devant les
atues des Dieux, on prétendoit ſavoir
: bon, ou le mauvais ſuccès de ce
u'on vouloit entreprendre. C'eſt ce
ui paroît clairement, par un paſſage
e *Pauſanias*, où il parle d'une caver-
e conſacrée à Hercule, près de Bure
ille d'Achaïe, & par d'autres que l'on
ourra voir dans l'Auteur. Il a ra-
aſſé ici un très-grand nombre de ma-
ieres ſuperſtitieuſes de connoître l'a-
enir, comme on le croyoit, par le
oyen du ſort, où l'on employoit des
illets avec quelques mots écrits de-
ans, des baguettes, des flêches, des
ers des Poëtes, &c. Les Chrétiens
êmes ſe ſervoient de l'Ecriture Sain-
:, pour cet uſage ſuperſtitieux. Com-
e l'Auteur avoit publié une bonne
artie de tout ceci, dans ſa premiere
dition du Traité des Oracles, on ne
y arrêtera pas. Il ſuffira de dire qu'on
: trouvera ici beaucoup augmenté.

5. Dans le même paſſage, Moïſe
it mention d'autres Devins, qu'il
omme *Hhoberim* חברים. L'Auteur
ſt du ſentiment de ceux, qui croyent
ue ces gens-là étoient de cette eſpece

...Antiquité, tou
de certains mots, & e
noms de Dieu ; de laq
ment les Juifs & les P
me pluſieurs Chrêtiens
comme S. *Juſtin* Mar
dont on produit de
avec quantité d'autres
teurs, qui ont auſſi c
barbares produiſoient d
dinaires. Il cenſure f
beaucoup de raiſon, ce
Antiq. Jud. Lib. VIII. c.
ce Magique de Salomon
qu'un Juif, nommé *E*
de chaſſer les Démons
d'un petit morceau d'un
fermé ſous la pierre d'u
appelle cette racine *Baa*
Hiſtoire de la Guer...

ſes Apôtres n'ont rien fait d'extraordinaire, en chaſſant les Démons ; puis que les Juifs pouvoient le faire, par le moyen d'une racine.

6. Il eſt néanmoins vrai qu'il y avoit des gens, parmi les Juifs, qui faiſoient profeſſion d'exorciſer les Démons ; mais on peut voir que ce n'étoient que des impoſteurs, par l'hiſtoire qui eſt racontée Act. XIX, 14. ſur laquelle nôtre Auteur fait diverſes réflexions. Après cela il traite de ce qu'on appelloit les *Lettres Epheſiennes*, qui étoient des mots barbares, qu'on prétendoit être des *Amuletes*, & qu'on portoit ſur ſoi écrites ſur quelque choſe. Cela lui donne occaſion de parler des *Amuletes*, qui conſiſtoient en quelques mots de l'Ecriture Sainte, mis ſur un papier, un parchemin &c. & de ſe moquer très-juſtement de ces opinions vaines & ſuperſtitieuſes.

7. Au commencement du Chriſtianiſme, les Exorciſtes étoient des gens, qui avoient reçu de Dieu le don de chaſſer les Démons ; mais enſuite ce fut un Office reglé, que l'on donnoit à quelcun du bas Clergé, & dont on ne voyoit guere d'effets. Comme on s'imaginoit que tous ceux qui ſont hors de l'Egliſe ſont tous au Diable, on

ges de l'Antiq
quer cela en u
croiroit peut-êt
ici l'hiſtoire des
moins fort appa
de ceux, en qu
ne marque de p
guere mieux q
Juifs; c'eſt à dir
ne vaine céremo
les yeux des ſim
pas meilleurs ce
la faiſoit.

8. Les שם
toient, ſi l'on c
d'autres, propre
appellons aujourd
pouvoient faire, ſe
miracles étranges.

ce que plusieurs Anciens & Modernes ont dit de quelques unes de ces herbes.

9. Il examine ensuite les noms de ידעוני *jidhonim*, & אובות *oboth*, qui marquent, selon les Rabbins, ceux qui évoquoient les ames des morts. *On pourra comparer ce que nôtre Auteur dit ici du second de ces noms, avec ce qu'on en a dit sur Lévit. XIX, 31. où l'on a conjecturé que le mot Hebreu אוב *ob* signifie un mauvais Esprit, qui pouvoit, comme l'on croyoit, faire paroître les Ames des Morts.

A l'occasion de cela Mr. *Van Dale* traite au long de la Magicienne d'Hendor, que Saül alla consulter, avant le combat, dans lequel il fut tué, comme il est raconté 1. Sam. XXVIII. Il ramasse beaucoup de raisons, qui peuvent persuader que cette femme se moqua de Saül, qu'elle reconnut facilement, & à qui elle fit apparoître une personne apposée, sous le nom de Samuël; qui put facilement lui faire la réponse qu'elle lui fit, sans le secours des Démons. Le voyant étonné & en peine, elle connut facilement que les affaires des Israëlites alloient mal, & que cet homme effrayé ne seroit jamais en état de bien commander l'armée.

Le

* *Remarque de l'Auteur de la* B. C.

*le camp des Iſraëlites*
*Philiſtins.* Tout cela s
ſans aucune Magie, é
plus facile à la Magicie
croire à Saül que c'éto
avoit parlé, que Saül n
ger celui qui lui parloit
être même il ne l'auro
parce qu'il étoit nuit.
firme ſa penſée, par l'a
*de Mey* & *Burman*, q
que Saül pouvoit bien
pé ; quoi que l'Hiſtoir
diſe pas, mais qu'elle ra
paſſa, ſelon les apparenc

10. L'Auteur remarq
*cromantie*, ou la Divinat
en évocant les Morts,
dès le tems de Moïſe

Diſſertation ſur ces Interpretes, où il découvrira plus au long leurs défauts.

*Homere* eſt le plus ancien, qui ait parlé de l'évocation des Morts, parmi les Grecs, comme on le voit dans le XI. Livre de l'Odyſſée. C'étoit une évocation particuliere; mais il y a eu depuis, ſelon le rapport d'*Herodote*, de *Pauſanias* & d'autres, des *Oracles des Morts*, ou des Temples publics, où chacun pouvoit évoquer les Morts. * Il y en avoit un fameux dans l'Epire, dont on pourra trouver l'origine dans le VI. Tome de la *Bibliotheque Univerſelle*, dans l'Explication Hiſtorique de la Fable de Cerés.

L'Auteur fait enſuite diverſes remarques, ſur les évocations Nécromantiques, telles que les Poëtes les décrivent; d'où il paſſe aux *Engaſtrimythes*, gens qui pouvant parler du fonds du goſier, ſans ouvrir la bouche, & ſans remuer les levres, ont ſouvent trompé ceux qui ignoroient cet artifice. On appella depuis, ſelon nôtre Auteur, ces gens-là *Pythons*, d'un certain homme qui portoit ce nom, & qui ſavoit parler ainſi; ce que l'on croit pouvoir recueuillir d'*Heſychius*. Mr. *Van Dale* ſe moque de ceux qui croyoient que les

* *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

donne ce nom-là, dan
nicienne, à cauſe de
ſe trompaſſent. Voye
dit dans les additions au
*Hammond*, ſur A&. Ch
le paſſage d'*Heſychius*,
*Dale* recueuille qu'il y
ſtrimythe nommé Pyth
trement que je ne le tr
tion d'*Alde Manuce*, ca
le de Hollande. Voici c
porte Πύθων, ὁ ἐγγαστρίμυ
μενος· τὸν (σὺ) Βυζάντιος τὸ
*Engaſtrimythe*, *ou devi*
*étoit de race Byzantine.*
dition d'*Alde*, il y a: Ὁ Βυ
*ou de race Byzantine*,
dans le Dictionnaire de *H*
y a dans ces paroles une

lippe, pere d'Alexandre *le Grand*, prit à ſon ſervice. On peut voir ce que *Diodore* en dit, dans le XVI. Livre de ſa *Bibliotheque*. Ainſi *Heſychius* a voulu dire, que ce mot *Python* ou ſignifioit un Engaſtrimythe, ou étoit le nom propre d'un Rheteur Byzantin.

Au reſte, on peut voir, en cette occaſion, la néceſſité où l'on eſt de ne rejetter pas en géneral toutes ſortes d'Hiſtoires qui paroiſſent étranges, parce que la plûpart ſont fauſſes. Il eſt viſible, par le paſſage des Actes, que cette Eſclave, dont parle S. Luc, avoit veritablement un Démon, qui eſt nommé *un Eſprit de Python*, ſelon l'uſage de ce tems-là; & comme on ne pourroit pas conclurre de ce que l'hiſtoire, que S. Luc rapporte, eſt veritable, que tous les Engaſtrimythes, dont on trouve des hiſtoires, ont eu des Démons: on ne peut pas non plus conclurre, de ce qu'il y a quantité de ces narrations fauſſes, qu'elles le ſont toutes. La difficulté eſt de pouvoir diſtinguer le Vrai du Faux, ce qui eſt ſouvent impoſſible; parce que le Faux eſt revêtu des apparences de la Verité, & que la Verité paroît quelquefois, s'il faut ainſi dire, ſous les habits du Menſonge. Il faut donc être fort retenu, dans les

jugc-

ne croire rien,

* *Periculoſum eſt credere.*

11. Il employe le derni
cette Diſſertation, à exam
a dit des *Theraphim*, ou
ques, qui répondoient,
croyoit, à ceux qui les
Après avoir rapporté div
logies de ce mot, & les
nieres dont il eſt traduit d
Greque, que l'on attribue
il dit en paſſant que cette
faire croire que cette verſi
te par diverſes perſonnes.
ſur tout comment ils ont
le mot de *Theraphim*, par
*notaphes*, avec lequel il n'

ſt dit de plus qu'elle mit ſur le lit une choſe, qui eſt nommée כביר עזים *chbir hizzim* ; que l'on traduit *un couſſin*, ou *un oreiller de poil de chevres*. Les Septante au lieu de כביר *chbir*, ont lû ici כבד *chabed*, qui ſignifie *le foie*, & ont traduit, *un foie de chevres*, qui ne fait aucune ſorte de ſens. Il eſt vrai que *Joſeph*, dans ſes Antiquitez Judaïques, Liv. VI. c. 14. dit que Michal mit un foie de chevre, ſous la couverture, afin que ſa palpitation perſuadât ceux qui verroient le lit, que c'étoit David qui reſpiroit. L'Auteur ſe moque ici avec raiſon de *Joſeph*, qui nous veut faire accroire qu'un foie palpite quelque tems après avoir été tiré du corps d'un Animal, & même aſſez fortement pour faire ſoulever des couvertures. Auſſi n'eſt-ce qu'une fiction bâtie ſur la verſion des LXX. dont les Juifs faiſoient, en ce tems-là, plus de cas qu'ils ne devoient. Il paroît au reſte par là & par pluſieurs autres endroits, que *Joſeph* n'étoit pas un Hiſtorien fort judicieux, & que la verité n'étoit pas ce qu'il cherchoit le plus. Nôtre Auteur l'a ſouvent remarqué, dans ſes Ouvrages.

Enſuite il ramaſſe tout ce que les Rabbins ont dit des *Theraphim*, & de

les Anges avoient quel
les *Theraphim* ; & c
homme n'étoit tomb
fée, que pour appuye
nion, touchant l'*Urim*
qu'il croyoit être deu
il n'eſt pas difficile à l
détruire entierement c
fée.

Il prétend que l'on
voit d'aſſuré des *Thera*
c'étoient des inſtrume
voit parmi les Payens
Il croit même qu'il ne
clairement, par l'hiſtc
qu'ils euſſent une fi
* C'étoit néanmoins q
long, & qui pouvoit
homme, étant mis ſou

III. A la fin de ce Volume il y a quelques Lettres de Mr. *Van Dale* & de Mr. *Morin*, mort depuis peu Profeſſeur de la Langue Sainte, dans l'Ecole Illuſtre d'Amſterdam. On dira un mot de chacune, ſans s'y arrêter trop long-tems, à cauſe de la longueur de cet Extrait.

1. Mr. *Van Dale* croit que les Samaritains n'ont reçu le Pentateuque, que du tems de Sanaballat, à qui Manaſſé frere de Jaddua, Souverain Pontife de Jeruſalem, le porta. Sa principale raiſon c'eſt qu'il n'y a point d'apparence qu'il ſe fût conſervé juſqu'à la Captivité des exemplaires de la Loi, parmi les Iſraëlites Idolatres; dans le païs desquels vinrent les Cuthéens & les autres peuples que Salmanaſſar y envoya, & que l'on nomma enſuite Samaritains. Cette Loi écrite étant fort rare parmi les Juifs, comme il paroît par l'hiſtoire de Joſias, combien plus le devoit-elle être parmi les Dix Tribus? Pour le Sacrificateur dont il eſt parlé 2. Rois Ch. XVII, 27, 28. & qui enſeigna aux Samaritains la maniere de ſervir Dieu, nôtre Auteur croit qu'il n'avoit aucun exemplaire de la Loi. Il eſt auſſi du ſentiment de ceux, qui croyent qu'Eſdras a compoſé, par inſpiration divine, le

Pen-

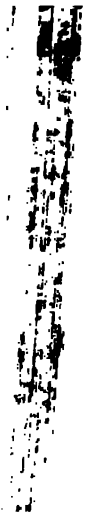

fait à Ivir. *Van Dale.*
livre de la Loi s'éto
les mains des Proph
pieux, qui demeuroi
Tribus; & que ce Sa
on a parlé, avoit néce
d'un exemplaire de la
inſtruire les Samaritai
vation de tant de céré
n'eſt pas facile de ſe r
reſte, il eſt perſuadé q
que eſt venu de Moïſe
eſt, & que rien n'y peut
que par des Prophetes
Il n'en rend d'autre rai
l'on a toûjours nommé
*les Livres de Moïſe*, & c
conforme aux idées reçu

3. Mr. *Van Dale* ſc
traire qu'on n'a

auſſi ce que pluſieurs Peres ont crû, puis qu'ils ont dit que le Pentateuque étant perdu, Eſdras le rétablit par inſpiration.

4. Mr. *Morin* attaque de nouveau nôtre Auteur, & étend aſſez ſes raiſons; auxquelles néanmoins il ajoûte peu de choſe, pour le fonds.

5. Mr. *Van Dale* demeure dans ſon idée, & ſoûtient toûjours qu'Eſdras écrivit le Pentateuque, quoi qu'il n'ait pas fait la clôture du Canon du Vieux Teſtament; puis que le livre de Nehemie ne peut avoir été écrit, qu'après ſa mort. Il croit que Manaſſé corrompit le Pentateuque, en le copiant en lettres vulgaires, à l'uſage des Samaritains; car il prétend que les caracteres Judaïques d'aujourdhui ſont les anciens, contre le ſentiment de *Joſeph Scaliger*, de *Louis Cappel*, de *Samuël Bochart* & de pluſieurs autres ſavans hommes, qui croyent que les lettres Samaritaines ſont les anciennes lettres Hebraïques & Phéniciennes, au lieu que le caractere Juif moderne eſt le même que celui des Babyloniens. * C'eſt une choſe, qui mérite d'être examinée, auſſi bien que toute la diſpute touchant l'Auteur du Pentateuque. On doit con-



* *Remarques de l'Auteur de la* B. C.

dans la Diſſertation qu
vant de ma Verſion
& il n'eſt pas beſoin qu
Avec quelque aſſuran
de part, ou d'autre,
queſtions hiſtoriques,
mineront à la rigueu
l'on ne ſe fonde trè
des vrai-ſemblances
que le contraire pou
quoi qu'on ne le pu
ſentement, après l
ciens monumens,
où l'on eſt touchan
re. Tout ce qu'o
ſage, c'eſt de parl
retenue, & de n
gerement ceux qu
même penſée qu

tre nôtre Auteur en particulier, que j'eſtime & que j'honore, quoi que je ne ſois pas toûjours de ſon ſentiment. Ses ennemis mêmes ne pourront pas lui refuſer la loüange d'avoir été un grand deſtructeur de fables, & le fleau de la credulité aveugle. On dira toûjours de lui, ſi on lui rend juſtice, qu'il a traité de pluſieurs matieres de grande importance, & qu'il a ramaſſé ſur ces ſujets plus de paſſages de l'Antiquité qu'on n'en avoit jamais vû enſemble, & éclairci quantité de choſes obſcures.

6. Enfin dans la derniere Lettre, qui eſt adreſſée à Mr. *d'Almeloveen*, il examine un paſſage de *Procope*, qui dit que de ſon tems, il y avoit des pierres dans la Mauritanie Tingitane, où on liſoit en caracteres Phéniciens ces paroles: *nous ſommes les Chananéens, que le brigand Joſué a chaſſez. Procope* prétend que c'étoient quelques uns des Chananéens, qui s'enfuirent de la Paleſtine, lors que Joſué s'en rendit maître, qui avoient fait ces Inſcriptions. Mais nôtre Auteur montre que *Procope*, qui eſt un Hiſtorien peu ſcrupuleux, n'eſt pas digne de foi, dans une choſe qui a tout l'air d'être une fable. Il ſe pourroit bien faire néanmoins que quelques Chananéens fuſſent allez en

par l'examen de toute
ces. Je ne croi néan
ſoit moins vrai-ſemb
que les caracteres Jud
ſoient les caracteres H
ceux des Samaritains
racteres des Phéniciens
que je trouve mauvai
ne ſoit pas de ce ſentin
rien y avoir de plus li
ſorte de choſes.

On parlera des *Diſſe*
tre Auteur, ſur les M
dans le Tome ſuivant.

---

## ARTICLE

ices Unies, qui méritent que nous parlions, comme nous avons fait, ns le III. Tome, de quelques Ouages de la même ſorte, qui ont été primez en Angleterre. On a fait ici ois Editions differentes des Fables de *hédre*, ſans compter la Latine & ançoiſe avec les notes de *Le Fevre*, primée en 1689. *in* 12. On y a de us imprimé *Horace*, *Valerius Flaccus* *Properce*, avec de nouvelles notes. tâcherai de dire ici, en peu de mots, que ces Editions ont de ſingulier & eſtimable, & je commencerai par les res de *Phédre*.

PHÆDRI, *Auguſti Liberti*, FABULARUM ÆSOPIARUM *Libri V. cum integris Commentariis* Marqu. Gudii, Conr. Rittershuſii, Nicol. Rigaltii, Nic. Heinſii, Joan. Schefferi, Jo. Lud. Praſchii, *& excerptis aliorum*, *curante* PETRO BURMANNO. *Amſtelod. apud Weſtenium* 1698. in 8.

I. *Phædri Aug. Liberti Fabularum Æſopiarum Libri V. Notis illuſtravit in uſum Sereniſſimi Principis Naſſavii* DAVID HOOGSTRATANUS. *Accedunt, ejuſdem operâ,*

ex Typographia F r
in 4o.

III. *Phædri Augusti*
*Æsopiarum Libri*
*tuis* JOAN. FRI
*& emendationibu*
VII F. *Accedun*
TINII *in Ph*
Amstelol. apud
*gios* 1703. in 1

QUoi que ces t
en général ce
Editions a de par
inutile d'entrer da
tail. Les Fables
livre si bien écrit
sivent d'être lues

avoir corrompu, & d'éclaircir ce qu'il y avoit d'obſcur. Ceux qui voudront ſavoir l'hiſtoire & la date des Editions de *Phedre*, faites juſqu'à l'an 1664. n'ont qu'à lire la Préface de la ſeconde Edition de ce Poëte, par *Jean Scheffer*, qui eſt auſſi au devant de celle de Mr. *Burman*. Ainſi il ne ſera pas beſoin que je m'arrête à cela.

I. DANS l'Edition de Mr. *Burman*, on trouve ſous le Texte les notes entieres de *Jean Louis Praſchius*, qui étoient devenuës rares, & celles de *Jean Scheffer*, qui ſont les plus exactes & les plus étendues de toutes. Pour les notes de *Le Fevre*, de *Freinsheimius*, de *Guiet*, de *Nevelet*, de *Meurſius* & de *Scioppius*, il n'en a mis que ce qu'il trouvoit à propos; pour ne pas charger exceſſivement ſon Auteur, qui l'étoit déja aſſez. *Le Fevre* fait beaucoup de digreſſions, qui n'ont point de rapport avec *Phedre*, quoi qu'elles ſoient d'ailleurs ſavantes & dignes d'être lues; & les notes des autres ſont peu de choſe, en comparaiſon de celles de *Scheffer*. *Meurſius* en particulier a rarement réuſſi, dans les corrections qu'il a faites dans *Phedre*; quoi que d'ailleurs ce fût un excellent homme; ſur tout à l'égard des Antiquitez de la Grece.

pas écrites, dans le deſſei
blier, telles qu'elles ſont
n'égalent pas ſes notes ſu
ne laiſſe pas d'y avoir en di
des corrections fort heur
que fondées ſur ſes ſeules
& pluſieurs paſſages des A
propres à éclaircir *Phedre*
firmer la maniere de lire
quelques Critiques voudr
propos changer. Mr. *Bu*
ajoûté quelques petites
façon, qui contiennent d
paſſages, qui ſont bien ch
renvois à divers Savans ho
ont expliqué quelques ex
*Phedre*, ou quelque choſe
le. Il a auſſi eu le ſoin de
Texte de *Phedre*, en dive

dont on a déja parlé, & où, auſſi bien que dans ſes notes, il ſe défend contre *Le Fevre*, d'une maniere ſi douce, ſi modeſte, & ſi ſage, qu'il peut ſervir de modele à tous les Critiques qui ſont attaquez ; 3. celle de *Le Fevre* ; 4. la vie de *Phedre*, recueillie par *Scheffer* ; 5. des témoignages en l'honneur de cet Auteur, qui a été ſi peu feuilleté & ſi peu connu, qu'aucun des Auteurs, qui nous reſtent de l'Antiquité, n'en a fait mention ; que le ſeul *Avienus*, qui vivoit du tems de Theodoſe *le grand*. Mais c'eſt une choſe qui lui eſt commune avec d'autres Auteurs anciens, comme nous l'avons remarqué dans nôtre *Ars Critica*, Part. III. Sect. 2. Cap. III, 15. de la ſeconde Edition.

Ce qu'il y a de plus conſiderable dans cette Edition de *Phedre*, ce ſont les notes de *Marquardus Gudius*, qui avoit entrepris de publier cet Auteur, il y a pluſieurs années ; comme on le peut voir par le recueuil de ſes Lettres imprimées à Utrecht, par les ſoins du même Mr. *Burman*, qui nous donne préſent ſes notes. *Gudius* avoit beaucoup voyagé, en France & en Italie, il avoit viſité par tout les Bibliotheques, & feuilleté une infinité de MSS. à quoi il avoit joint une lecture aſſidue de

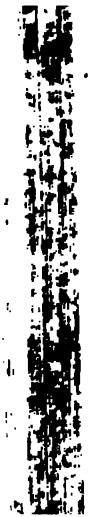

toute autre choſe. [illegible]
voit ici, ſous ſon no
Ouvrage, qu'il eût l
ordre & poli, comme
re, s'il avoit vêcu. M
de ce qu'il avoit écrit d
tre differentes éditions
quelques morceaux d
pas été facile de déch
l'on ne puiſſe s'empê
que c'eût été *Gudius*
achevé & perfection
on ne peut pas man
à Mr. *Burmain* de la
de le ranger auſſi bie
ble, & d'en faire par
toute la fidelité qu'o
ter. On peut voir,
tranché, en ce qu'il a
[illegible] que l'on trouv

ine ſi d'autres l'avoient déja remar-
é, ou non. Il auroit ſans doute re-
nché tout cela, pour ne pas paſſer
ur plagiaire, dans l'eſprit de certaines
ns, s'il avoit publié lui même ſon
avrage; mais un autre ne pouvoit
s prendre cette liberté. Ce qui me
t parler ainſi, c'eſt que *Gudius* accu-
quelquefois *Rigaut* & *Le Fèvre* d'a-
ir pillé les autres, pour une ſembla-
e raiſon, & qu'il ne ſe ſeroit pas con-
mné ainſi lui même, s'il avoit eû le
ns d'y refléchir. Il arrive, tous les
urs, que ceux qui expliquent un mê-
e Auteur tombent dans les mêmes
nſées, & font les mêmes citations,
ns ſe piller les uns les autres, ſeule-
ent parce qu'ils ont lû les mêmes
res de l'Antiquité, & qu'il n'eſt pas
ſſible, que l'on n'ait ſouvent les mê-
es penſées. C'eſt de quoi l'on ſe con-
incra, ſi l'on compare enſemble les
terpretes de nôtre Auteur; & que
utes les perſonnes ſtudieuſes, qui
ppliquent à l'éclairciſſement de l'An-
uité, éprouvent tous les jours. Ainſi
ſeroit commettre une injuſtice que
accuſer ni *Gudius*, ni les autres Cri-
ques de cet ordre de vol; parce qu'ils
nt quelquefois les mêmes penſées que
*autres*, & qu'ils citent les mêmes

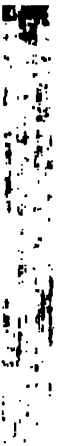

me il je il avois jamais fa
& comme ſi j'étois obligé
dans le *Thréſor de la Lan*
les paſſages des anciens Aut
avant que de les oſer citer; d
ne m'accuſe de prendre de
ges d'Auteurs, que tout le
& que l'on peut bien cro
lûs, ſans me faire trop de
L'on traitoit de plagiaires to
menpateurs des Auteurs La
cité par-ci par-là quelque p
trouve dans ce grand Recu
publique des Lettres ne ſe
République de voleurs.
je me ſerois ſervi du trava
*Etienne*, comme d'un ih

qu'ils diſent ; car cet uſage ne vaut
: aſſurément la peine qu'il a fallu
ndre à les faire. Pour moi, je ne
uverai jamais mauvais, qu'on ſe ſer-
des *Threſors des deux Etiennes*,
irvû qu'on ne cite rien ſur leur ſeu-
arole ; mais qu'on examine dans les
iginaux, les paſſages qu'ils indiquent
nt que de les citer. Je me ſentirai
jours obligé à ceux qui en uſeront
ſi, & qui m'exempteront de la pei-
qu'il faut avoir quelquefois à trou-
un exemple propre dans ces livres,
parcourant pluſieurs colomnes *in*
*o*. Cela ſoit dit en paſſant, pour
x qui ont beſoin de cet éclairciſſe-
nt.

Pour revenir à *Gudius*, il avoit lû
c ſoin le MS. de la Bibliotheque de
eims, ſur lequel *Rigaut* avoit revû
*edre*, après l'édition qui s'en étoit
e ſur le MS. de *Pithou*. Comme
n'a ouï encore parler que de ces
x MSS. de cet Auteur, il étoit im-
tant d'y prendre garde de près ; d'au-
t plus que *Rigaut* n'a pas eû aſſez
ſoin de citer les varietez de ſon MS.
u'il a changé pluſieurs endroits dans
ition de *Pithou* ; ſans dire ſi c'eſt
conjecture, ou ſûr l'autorité de ce
. *Gudius* a ſoin d'en donner les va-

un Commentai
en établiſſant
lire de l'Origin
ges ſemblables
expliquant ce q
Il excelle ſur t
ces choſes, à c
qu'il avoit des
anciennes, don
Recueuil; qu'o
Public, après c
voit qu'il reçoi
choſes. Il ſera
exemples de l'ex
de ce ſavant hom
Dans le Prolo
dit que ſon
l'un qu'il fait ri
né de bonne

ont une *double bouche*, ou *une double face*, dont l'une fait rire, & dont l'autre donne de bons avis. Mais comme il y a dans le MS. de Rheims *dos*, *Rigaut*, *Le Fevre*, *Gudius* & d'autres ont crû devoir ſuivre cette maniere de lire. Le ſecond a remarqué que *dos* ſignifie *talent*, *utilité*, *avantage*, *ornement* &c. & a cité Ovide Metam. V, 562.

*Tantáque dos oris linguæ deperderet uſum*,

où *dos oris* ſignifie *le talent*, ou *le don de l'éloquence*. Si l'on vouloit chicaner *Le Fevre*, ſelon les maximes de certaines gens, on lui diroit que *Robert Etienne* a mis ce paſſage dans ſon Thréſor, & que c'eſt de là que *Le Fevre* l'a pris. On feroit enſuite une querelle à *Gudius* de ce qu'il a copié *Le Fevre*, en citant ce paſſage après lui ; & en effet Mr. *Gronovius* le lui reproche dans ſes Corrections de *Phedre*, dont on parlera ci-après. Mais outre ce paſſage, *Gudius* en rapporte pluſieurs autres qui confirment la même choſe, d'une maniere, qui ne ſouffre pas de replique.

*Phedre* dit, dans ce même Prologue, qu'il fait parler les arbres dans ſon livre, *arbores loquuntur*. Cependant il n'y a point de fable, dans les cinq livres

copiées ſur celles
qu'en y faiſant, aſſe
ment, on en peut
vers jambiques ; &
fables, *de la Hache*
arbres ſont introdui
a encore quatre aut
notes ; car on n'en
tage dans la copie
moigne néanmoins
qu'il y en avoit treni
cette copie étoit dé
ſouhaiter que ceux,
Dijon, le publiaſſer

Dans la 1. Fa
l'agneau, où il eſt
pouſſé par la faim,
à l'agneau, il y a :

——— *tum*

que *fax* ſe prend quelquefois pour la colere, & pour l'ardeur de la paſſion, & il apporte pluſieurs paſſages qui le font voir. Mais quoi qu'il en diſe, dans cette citation, les mots de *face improbâ* ne vont pas ſi bien que *fauce improbâ*. En effet *Gudius* changeant enſuite de ſentiment approuve cette derniere maniere de lire, & en apporte des exemples tirez de *Virgile* & d'autres Poëtes. S'il avoit vêcu, il auroit ſans doute effacé la maniere deſobligeante, dont il parle de *Le Fevre*, pour avoir préferé *fauce* à *face*, puis qu'enfin il fut du même ſentiment.

Dans la Fable 11. il montre fort bien que *conſpiratis factionum partibus*, ne ſignifie pas proprement, comme l'Interprete François l'a traduit, *pluſieurs partis & pluſieurs factions s'étant formées*, mais *les factions s'étant réunies*. *Phedre* * fait alluſion à la maniere dont Piſiſtrate devint tiran pour la ſeconde fois, qu'on peut voir dans *Herodote* Liv. I. c. 60. *Gudius* remarque d'abord que le verbe *conſpiro* eſt en effet actif, & ſignifie la même choſe que *conflo*. Le ſimple *ſpiro* eſt de même actif, auſſi bien que ſes compoſez *inſpiro*, *adſpiro* & *ſuſpiro*. A cette occaſion, il

* *Remarque de l'Auteur de la* B. C.

Néanmoins *Gudius* aime mi
prendre ici dans un ſens paſſif,
ce mot de *ſpira*; en ſorte que
*ratus* ſignifie proprement *in ſpi
lectus*, ce qui ſe dit d'un ſerpe
ſuite il a ſignifié *joint & ſerré*
l'on prouve par des exemples t
Editions & des MSS. de div
teurs.

Dans la Fable v. le Lion
enlever toute la proie; qu'il a
dans la compagnie d'une vach
chevre & d'une brebis, qui en
avoir leur part, parle ainſi:

*Ego primam tollo, nominor*
*Secundam quia ſum fortis,*

ure qu'il faudroit lire, *nominor Rex Leo*, ou plûtôt, *nominor quia Creo*, à dire, en Grec κρίνω, qui veut dire

Il appuye cette ſeconde maniere de de toute ſa force, & dit des choſes ues d'être lues. * Mais je ne vous rien changer, car on ſait quelle a licence des vers Comiques & de t de *Phedre*. Je croirois plûtôt que, que le Lion dit, *nominor quia Leo*, ait allusion au mot Grec λέλα, qui ifie *proie*, & que l'Auteur Grec, de *Phedre* avoit pris cette fable, avoit ces mots, ou quelques autres ſemles : τὸ κρέας μέσης τῆς ΑΕΙΑΣ ἐπὶ τὴν κολλέρην ΑΕΩΝ. On voit que un jeu de mots, à cauſe du rapqu'il y a entre *leia*, proie, & *léôon*, . Mais l'Auteur Latin ne l'a pas xprimer.

ur la Fable XXV. *Gudius* remarque dans les MSS. de *Phedre*, il y a ſtamment *Corcodilus*, pour *Crocos*, en Grec κορκόδιλος. Les vers nes demandent qu'on liſe de la prere maniere, & c'eſt ainſi qu'il ſe ve écrit dans les MSS. de divers eurs, & dans des Gloſſes Alphabes ; où le mot de *Corcodilus* ſe trountre les mots, qui commencent par

COR.

*Remarque de l'Auteur de la B. C.*

uens moderne
tranſpoſition,
Sur la Fabl
teur remarque
ont dit κυβέλη
Latins ont écr
*Cybele*, quand
ſeconde ſyllabe
quand elle a d
il le fait voir,
nuſcrits de dive
mal à propos, q
livres Latins il
quand la ſecon
faut reſtituer *C*
En voilà aſſe
de *Gudius*, qu
par un autre,
ce qu'il auroit p

es notes de *Rittershuſius* & de *Ri-* ſont trop communes, pour s'y ar-r. On ſait qu'ils s'attachent non ſeu-ent à expliquer le Texte, mais en-: à ramaſſer de ſemblables ſens de rale, dans les Auteurs anciens, & ls les comparent avec les penſées eur Auteur. *Praſchius* fait ſouvent même choſe, mais *Scheffer* s'atta- principalement au ſens grammati-, & à faire voir la propre ſignifica- de chaque mot, en quoi il ex-e.

L. La ſeconde édition de *Phedre* a faite par Mr. *van Hoogſtraten*, Con-eur du College de cette ville, pour age de Monſr. *le Prince de Naſſau*, uverneur Héreditaire de Friſe, à qui : eſt dédiée. Les tailles douces & vignettes y ſont très-belles & pro-s à attirer les yeux des jeunes gens. dition eſt auſſi en gros caracteres, auſſi belle qu'elle peut l'être. Il n'y aucun lieu où l'on imprime mieux en Hollande, lors que l'on veut; l'on a peu vû de livres auſſi bien primez, que celui-ci.

Pour le fonds de l'Ouvrage même, r. *van Hoogſtraten* a eu ſoin de don-r un texte le plus correct qu'il lui a été *ſible, & il ne diſſimule pas qu'il s'eſt*

ſervi

gles de la quantité
Il témoigne qu'il
égard à Mrs. *Fra*
qui ſavent à fonds
lui ont pas refuſé
ſi *Phedre* a uſé de
ſoûtient avec raiſo
par ignorance, ma
mographes avoient
les des Romains
Jambiques de ſix p
n'y avoit que le
*Jambe* ; les autre
*Tribraches*, des *A*
*les*, des *Spondées* ;
ceſſaire d'obſerver
cerne les pieds pai
vent être régulierer
*bes*, ou des *Tribr*

que de le faire violer, en ce ſeul endroit-là, une regle qu'il obſerve conſtamment.

Pour les Notes, il ne s'eſt pas piqué d'étaler beaucoup de Critique, mais ſeulement d'expliquer clairement & en peu de mots le ſens de ſon Auteur, en faveur de ceux qui commencent à lire les Poëtes Latins. Il eſt auſſi néceſſaire qu'il y ait des Interpretes de cet ordre, que de ceux qui ſont pour les perſonnes plus avancées; car enfin il y a toûjours beaucoup de jeunes gens, qui commencent leurs études. Mais outre l'explication de ce qui peut faire quelque difficulté, nôtre Auteur a mis divers paſſages paralleles des Anciens, & ſur tout de *Phedre* lui même dans ſes notes. Il ne fait pas au reſte, comme ont fait les Interpretes à l'uſage du Daufin, qui ne renvoyent preſque jamais leurs Lecteurs à ceux qui ont traité les choſes plus au long, qu'ils ne pouvoient faire dans leurs notes; ſouvent il marque où l'on pourra s'inſtruire à fonds de ce qu'il ne fait qu'indiquer.

III. La troiſiéme édition de *Phedre* eſt plus petite, & ne contient que les notes de *Jean Frederic Gronovius*, avec une diſſertation de Mr. ſon fils, & un long Indice de Mr. Diſpon-

tyn,

en 1655. En ce te
*Phedre* dans ces P
que *Jean Meurſius*
de, en M DC X, étc
partie chez les Lib
*vius*, en fit bien
nombre, en l'exp
commandant à ſe
il s'eſt fait diverſes
teur en Hollande,
venu d'ailleurs de
neſſe, & remplir
*J. F. Gronovius* n'a
comme il ſemble,
ces remarques; aut
été facile de trouv
les auroit publiées
dant, il ne faiſoit
communiquer ſes

étoit l'auteur de certaines explications & de certaines corrections, dont d'autres ſe ſont depuis fait honneur.

Les notes de cet habile homme ſur cet Auteur, ayant été faites pour de jeunes gens, qui commencent à étudier, expliquent preſque tous les mots, qui peuvent leur faire la moindre peine; ſans s'écarter en recherches Critiques, qui ne peuvent être entendues, que de ceux qui ſont plus avancez. L'Interprete ne dit pas ici ſeulement ce qui peut lui faire honneur, mais il ſe proportionne à la portée de ceux à qui le moindre mot figuré, & la moindre alluſion font de la peine. Il a bien fait voir depuis, qu'il étoit capable de donner aux plus habiles gens des leçons de la plus fine Critique, par ſes notes ſur *Tite-Live*, ſur *Seneque*, & ſur d'autres Auteurs. Mais ſes remarques ſur *Phedre* ne laiſſent pas d'avoir leur prix, & peuvent être très-utiles à la Jeuneſſe, comme les autres ſont l'admiration de ceux qui ſont le plus avancez. On a vû de lui des notes poſtumes de cette même ſorte, ſur l'Ouvrage de *Grotius*, du Droit de la Guerre & de la Paix; qui peuvent ſervir à ceux qui n'entendent pas les expreſſions de *Grotius*, plûtôt qu'à faire voir l'habileté de celui

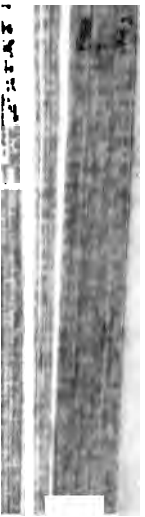

pas entrepris de d
texte de *Phedre*,
celle-ci, n'eſt pa
quelquefois il ne
notes, non plus
on vient de parler.
ci ſera recherchée
ques, & de la ré
teur, cela n'en em

Pour la rendre p
Mr. *Gronovius*, le
Diſſertation, où il
tes de ſon pere; qu
que courant manu
de pluſieurs perſon
ſans en faire honn
teur. Il ſe fâche ſi
contre *Gudius*; pa
ſoupçonné, comm

; lumieres d'un autre, pour expliquer
endroit de *Phedre*. *Gudius* au-
t mieux fait de négliger une bagatel-
comme celle-là, & quand il auroit
que cette penſée lui étoit venue,
ſi bien qu'à *Gronovius*, on l'en au-
t crû facilement. Il en ſavoit plus,
'il ne falloit, pour deviner comment
devoit entendre cet endroit de *Phe-*
. Mais Mr. *Gronovius* le fils le prend
r un tout autre ton, & le maltraite
ême perſonnellement; pour avoir eu
ſoupçon dont on a parlé, & pour
tre éloigné des ſentimens de ſon Pere,
quelque autre choſe, ſans néanmoins
'il ait parlé deſobligeamment de lui.
Dans ces ſortes de choſes, où il ne
git ordinairement que de pures con-
tures, il ſemble que l'équité voudroit
'on parlât civilement de ceux qui ne
ivent pas celles que l'on approuve;
r enfin on peut tous ſe tromper, &
n reconnoît tous les jours que cela
rive, lors que quelcun eſt plus heu-
ux, ou qu'il rencontre un meilleur
emplaire MS. D'ailleurs il s'agit du
ût, dont ſouvent on ne peut guere
ieux diſputer en matiere de Gram-
aire, qu'à l'égard des viandes. L'un
oit qu'une expreſſion eſt la meilleure,
un autre n'eſt pas de ſon ſentiment,

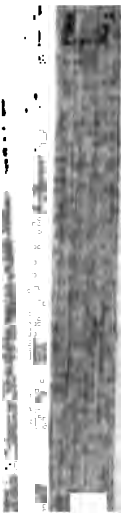

Rheims, comme j
*plex libelli dos eſt* ;
croit qu'il vaudroit
la conjecture de ſo
*bellis os eſt*, c'eſt à
*ont deux bouches*, c
& l'autre donne de
dit là deſſus que l'u
en parlant ; & cela
encore que dans le
il y avoit *libelli os.*
n'y a rien de plus f
d'une lettre, je ne
de gens, qui ſe piqua
teté, vouluſſent dire
medie, par exempl
*fabulæ*, *quod riſum*
*dens conſilium vitæ ſu*
bien que Mr. *Grono*

oient d'humeur de ſe fâcher, à l'exem-
e de nôtre Auteur, ils ne manque-
ient pas d'en trouver l'occaſion. Ils
oient que Mr. *Gronovius* eſt capable
digerer des pierres, pourvû qu'il les
ouve dans les MSS. & que ſi on l'en
oyoit, on feroit bien tôt parler les Au-
urs du ſiecle d'Auguſte, comme lui,
qui ſeroit une étrange métamorpho-

Par exemple, *Phedre* a dit fort
réablement, en parlant de l'art d'écri-
des fables (dans la concluſion du
vre II. vſ. 5.) que puis qu'un autre
voit prévenu, & avoit empêché qu'il
fût le premier dans cet art; il avoit
hé de faire ce qui reſtoit à faire;
toit d'empêcher à ſon tour que cet
re ne fût le ſeul:

*Quoniam occuparat alter ne primus forem,*
*Ne ſolus eſſet ſtudui, quod ſuperfuit.*

ais parce qu'il y a *foret* & *ſtudii* dans
MS. de Rheims, Mr. *Gronovius*
tend que *Phedre* a pû dire:

*Quoniam occuparat alter; ne primus foret*
*Nec ſolus, ecce ſtudii quod ſuperfuit.*

Puis qu'un autre m'avoit prévenu,
voici ce qui reſtoit d'étude, pour

re de lire en l'unique.
ont une autre, on ſai
tité de fautes viſibles
& on ne les doit ſuivi
leurs expreſſions ſont l
leur peut donner un
Autrement ſi l'on im
teurs, tout comme ils
anciens MSS. on ne
lire, ſans dégoût, &
les entendroient point

Au reſte, il faut av
endroits Mr. *Gronovius*
loir ramener de nouve
lire des MSS. dont on
néceſſité. Il le faut f
par tout où cela ſe pe
il y a des fautes viſibl
la conjecture qui les p

iſe, dans ſa note ſur le Prologue du
'. Livre, ſur lequel *Gudius* réfute ſon
ere, qu'il eſt aſſuré que *Gudius* a été
près la mort de *J. F. Gronovius* poſ-
dé d'une furie, qui lui ôtoit l'eſprit,
: qui l'empêchoit de prendre gar-
e à ce qu'il écrivoit (* *certus ſum ab
ria Gudium, poſt illa tempora poſſeſ-
um fuiſſe, unde ablata ei mens nihil at-
ndit, quid manus ſcriberet*) perſonne
'en aura plus mauvaiſe opinion de
'udius. Ce n'eſt pas ainſi que l'on
iffame un habile homme. Cela eſt
eulement propre à perſuader que l'on
eu quelque démêlé avec lui, qui eſt
: cauſe de ſi étranges diſcours; car il
'eſt pas croyable que l'on parle ainſi
our des ſujets ſi minces, que ceux que
on voit ici.

J'avoue néanmoins que je n'en ſai
en, mais après avoir lû ces notes de
Mr. *Gronovius*, je ne me ſuis plus
:onné de la maniere dont il parle dans
elles qu'il a faites ſur *Arrien*, d'une
orrection que j'ai voulu faire dans cet
uteur; par une conjecture, que je ne
onne que pour une conjecture, c'eſt
dire, pour une choſe incertaine.
Néanmoins Mr. *Gronovius* l'appuye en
uelque ſorte, en rejettant lui même



* *Pag. 153.*

re de lire en l'unique. Si l
ont une autre, on ſait qu'
tité de fautes viſibles & i
& on ne les doit ſuivre, q
leurs expreſſions ſont bonn
leur peut donner un ſens
Autrement ſi l'on imprim
teurs, tout comme ils ſont
anciens MSS. on ne les
lire, ſans dégoût, & bien
les entendroient point.

Au reſte, il faut avoüer
endroits Mr. *Gronovius* a ra
loir ramener de nouveau la
lire des MSS. dont on s'eſt
néceſſité. Il le faut faire,
par tout où cela ſe peut ;
il y a des fautes viſibles,
la conjecture qui les puiſſe

diſe, dans ſa note ſur le Prologue du V. Livre, ſur lequel *Gudius* réfute ſon Pere, qu'il eſt aſſuré que *Gudius* a été après la mort de *J. F. Gronovius* poſſedé d'une furie, qui lui ôtoit l'eſprit, & qui l'empêchoit de prendre garde à ce qu'il écrivoit (* *certus ſum ab furia Gudium, poſt illa tempora poſſeſſum fuiſſe, unde ablata ei mens nihil attendit, quid manus ſcriberet*) perſonne n'en aura plus mauvaiſe opinion de *Gudius*. Ce n'eſt pas ainſi que l'on diffame un habile homme. Cela eſt ſeulement propre à perſuader que l'on a eu quelque démêlé avec lui, qui eſt la cauſe de ſi étranges diſcours; car il n'eſt pas croyable que l'on parle ainſi pour des ſujets ſi minces, que ceux que l'on voit ici.

J'avoue néanmoins que je n'en ſai rien, mais après avoir lû ces notes de Mr. *Gronovius*, je ne me ſuis plus étonné de la maniere dont il parle dans celles qu'il a faites ſur *Arrien*, d'une correction que j'ai voulu faire dans cet Auteur; par une conjecture, que je ne donne que pour une conjecture, c'eſt à dire, pour une choſe incertaine. Néanmoins Mr. *Gronovius* l'appuye en quelque ſorte, en rejettant lui même



* *Pag. 153.*

CETTE Edition
caracteres, eſt
s'en faut qu'elle n'é
Editions des Elzevie
ce qu'il y a de plus
ſont les *Leçons* * *
*Rutgerſius*, qui, qu
ne laiſſent pas d'être
bile homme, aſſez c
publique des Lettres,
intitulé *Variæ Lectio*
mé à Leide l'an 161
même compoſé juſ
vie, que l'on trouv
Edition des Poëſies de
ſon neveu, avec que
Poëſies.

Il paroît, par la fi

été obligé d'employer une grande partie de ſa vie en voyages, pour les affaires de la Couronne de Suède, de qui il mourut Envoyé à la Haye. On a trouvé ces *Leçons Venuſines* copiées de la main de *Nicolas Heinſius*, qui avoit eu apparemment deſſein de les publier, mais qui ne l'avoit pas pû faire. Mr. *Burman* rend préſentement ce ſervice au Public, qui lui en eſt obligé.

La méthode de ces *Leçons Venuſines* eſt à peu près la même que celle de ſes *Diverſes Leçons*; ſinon qu'ici il s'arrête plus à *Horace*, qu'à quelque autre Auteur que ce ſoit, quoi qu'il faſſe auſſi des digreſſions. Outre cela *Rutgerſius* ayant auparavant publié, en ſa premiere jeuneſſe, à Paris quelques notes ſur *Horace*, qu'il prétendoit refondre dans ſes *Leçons Venuſines*, *Nicol. Heinſius* en tira quelques endroits, qui ne ſont point inſerez dans cet Ouvrage, & qu'on a joints à la fin. Le ſtile de *Rutgerſius* eſt net & poli, & ſes penſées ſont juſtes & fines. Il n'eſt point chargé de citations ſuperflues, mais celles, qu'il rapporte, ſont ordinairement telles qu'elles doivent être; c'eſt à dire, qu'on en peut conclurre ce qu'il en recueuille. S'il avoit pû s'appliquer uniquement *à l'étude*, & qu'il eût vécu

pitres, & qui contien
tieres de pure Critiqu
rentes, on ne s'arrêter
aucun exemple des ex
corrections de *Rutger*
de gens de Lettres, q
ſes *Diverſes Leçons*,
vent juger de cet Ou

V. C. VALERI
SETINI BAL
NICOL. HEINSI
*ex vetuſtiſſimis exe*
*ſuit & Animadverſi*
trajecti 1702. in 12

C'EST ici une troi
que le Public a
qui nous donne les n

lir ce Poëte, & les ſecours qu'il a eus our cela ; auſſi bien que ceux, qui voient travaillé ſur cet Auteur avant ui. Comme il avoit non ſeulement eaucoup voyagé, & vû quantité de Bibliotheques & de MSS. mais encore mployé une bonne partie de ſa vie à ire avec application les Poëtes Latins; l s'étoit formé un goût exquis, en maiere de Critique Poëtique, comme on le peut voir ſur tout par ſon *Ovide*, qui eſt un Ouvrage achevé dans ce genre. Il en avoit fait un ſemblable ſur *Virgile*, qu'il cite ſouvent ici ; mais après ſa mort on n'en a rien trouvé parmi ſes papiers ; ce qui fait croire que quelcun a dérobé ce travail. Il ſeroit bien à ſouhaiter qu'on pût le découvrir, & que ceux qui l'ont, en cas qu'il ne ſoit pas perdu, entrepriſſent de le publier. Comme il avoit travaillé ſur les plus anciens MSS. du Vatican & de Florence, & qu'il entendoit à fonds la matiere, on ne peut guere douter qu'on n'eût ſur *Virgile* des remarques dignes de lui. Celles que l'on voit ici ſur *Valerius Flaccus* ſont d'un très-bon goût. Il examine avec ſoin les varietez de lecture, & rapporte ſouvent les conjectures des autres, qu'il réfute, ſans aigreur. Il propoſe les ſiennes avec

à aucune ; on peut meme ic
qu'il y a une ſi grande dép
qu'on n'en voit pas le fonds
L'Auteur commence, pa
remarques ſur les cinq noms
deſquelles voici la ſubſtance.
dans le titre de ſon Poëme ci
tirez des MSS. Ce grand n
noms étoit fort commun, ſ
Empire, comme on le voit p
ciens marbres. Mais au tems
ſien, auquel ce Poëte vivoit,
pas la coûtume ; à moins qu
joignît les noms, que l'on re
quelque adoption, à ceux de
Suppoſé néanmoins que cel
toûjours ſujet de dem

, comme l'Auteur le fait voir. On
it auſſi *Maro*, *Naſo*, *Catullus*, *Pro-*
*ius*, *Lucanus*, *Martialis*, *Statius*,
r abreger. L'Auteur nous renvoye,
r en apprendre davantage à une Diſ-
ation du Jeſuïte *Sirmond*, ſur les
ns propres du moyen âge, qui eſt à
ête de ſon *Sidonius Apollinaris*, &
i premiere note, que le même Je-
te a faite ſur les Oeuvres d'*Ennodius*.
*inſius* s'étonne donc que les Inter-
tes de ſon Poëte n'aient rien dit de
a, & demande ce que veulent dire
s deux derniers ſurnoms, *Setinus Bal-*
r. Quelques uns croyent que *Setia*,
le d'Italie, étoit ſa patrie; mais l'Au-
r montre qu'il étoit plûtôt de Pa-
uë, au moins, ſi c'eſt le même *Flac-*
r que celui dont *Martial* fait men-
n, comme on le croit communé-
nt. D'ailleurs ſi *Setinus* marque la
trie du Poëte, il faudroit que ce mot
t le dernier, & que l'on dît *C. Vale-*
us *Flaccus Balbus Setinus*, & c'eſt
mme ces noms ſe trouvent rangez,
ns un ancien MS. du Vatican. Quel-
efois auſſi le nom de *Balbus* y eſt
nis.

*Heinſius* ſoupçonne que ce *Setinus*
*albus* pourroit avoir été quelque an-
n *Grammairien*, qui auroit revû *Va-*

lerius

jecture. *Jean Baptiſ*
me du XVI. ſiecle
ciennes médailles,
nom de *C. Valerius*
nôtre Poëte ; mais
avoit que les Empere
dont on vît les viſag
& la famille *Valerie*
ſurnom de *Flaccus*,
luſtre à Rome, du
blique ; c'eſt en l'ho
de cette famille, que
été frappées.

Nôtre Auteur ne
puiſſe recueillir de
dit, dans ſes Inſtitutic
te Liv. X. c. 1. *que l*
*perdu en Valerius F*
laiſſé ſes Argonaut

:e, & le rapt de Proſerpine de *Clau-*
'.

.e premier vers de *Valerius Flaccus*
)nné de l'exercice aux Critiques. Il
dans les Editions Ordinaires, com-
dans les MSS. que l'Auteur a con-
er, excepté un :

*'rima Deûm magnis canimus freta*
*pervia nautis.*

nme on ne peut guere dire *magni*
*æ Deorum*, non plus que *freti*
*rum*, & que ceux qui firent le voya-
e Colchide, pour aller querir la toi-
d'or, étoient en partie enfans des
ux, quantité d'habiles gens ont crû.
l falloit lire *natis*. De ce nombre
été *Pomponius Lætus*, *Jean Par-*
*ius*, *Jean Scopa*, *Jean Baptiſte Pio*,
*nes Grotius*, *J. Fred. Gronovius*, &
tres. Cependant *Gilles Maſerius*,
*ré Alciat*, *G. Jean Voſſius*, & ſur
*Gaſpar Barthius*, ont ſoûtenu le
de *nautis*. *Heinſius* préfere avec
n la premiere maniere de lire à
re, & produit pluſieurs exemples,
leſquels les Argonautes ſont nom-
*enfans des Dieux*; & après cela il
clut que ceux qui s'oppoſent à cet-
aniere de lire, ont plus beſoin de
decins, que de Critiques.

Cet

„ [illegible] des anciens parch
„ en même tems, on co
„ *licus*, qui a rétabli, n
„ ciens livres, ce qui ſui
„ (vſ. 23.)

„ —— *illius*
„ *Ionium quicumque p*

„ au lieu que dans tous le
„ MSS. il y avoit ridicul
„ par une opiniâtreté des
„ eſt ſurprenante. En cet e
„ me en une infinité d'
„ avons ſuivi la Raiſon
„ les parchemins. Il rem
ſur ce vers, qu'*André Sch*
*Barthius* & *J. Fred. Grom*
prouvé la correction de *S*
eſt aſſurément indubitab

ıde connoit le ſavoir & la méthode
*einſius*, par ſon *Ovide*, qui a été
›rimé pluſieurs fois. Il s'acquitte
ous les devoirs d'un excellent Criti-
, ſoit pour établir la veritable leçon
exte, par les MSS. ou par les con-
ıres ; ſoit pour expliquer les ex-
ſions, qui peuvent faire de la peine,
ui n'étant pas bien entendues, ont
né lieu aux conjectures vaines de
rs Critiques, qui vouloient corri-
des paſſages où il n'y avoit aucune
ɛ. Pour en donner un exemple,
ıt que de finir ces remarques, le
te dit, en parlant du vaiſſeau des
onautes, au 3 vers :

——— *Scythici quæ Phaſidis oras*
*'uſa ſequi medióſque inter juga con-*
*cita curſus*
*'umpere.*

*thius*, ſur *Claudien*, a prétendu qu'il
ıit lire *medióque inter juga concita*
*u rumpere.* Il s'agit des Symple-
ɛs, au milieu deſquelles ce vaiſſeau
›it paſſer, avec toute la promptitude
ible, pour n'être pas briſé entre ces
ıes ; qui, ſelon les Poëtes, ſe heur-
ıt l'une l'autre, & écraſoient ce qui
ouvoit entre deux. La conjecture
*Barthius* ne paroît pas mauvaiſe
d'a-

VI. S. AURELII PR
TII *Elegiarum Libri IV*
*veterum Membranarum ſ*
*gati*; *accedunt notæ & te*
*quorum primus omnes voc*
*tiones complectitur*. Amſte
apud Wetſtenios. in 4.
ſans la Préface & les Ind

QUOI que le nom de cel
Public eſt redevable de
tion de *Properce* & de ces
ſoit pas à la tête du Livre
n'ignore dans ces Province
ſoit Mr. *Broekhuyſe*, céle
très-élegantes Poëſies Latin
ſes raiſons d'omettre ſon n

)n voit, dans ſa Préface, les ſecours MSS. & d'anciennes Editions qu'il is, & ſi on les compare avec ceux t on voit une liſte devant l'Edition Cambrige, dont on a parlé dans le me III. on trouvera que Mr. *Broekſe* a été infiniment mieux pourvû. rès cela ſuivent les éloges de *Proper* par les Anciens & par les Moder-

Les Grammairiens, ou les Copiſtes tendoient que *Properce* avoit eu le nom de *Nauta*, à cauſe d'un enit de la XIX. Eleg. du Liv. II. où il oduit quelcun diſant de lui même

*—— quamvis nec ſanguine avito*
*Nobilis & quamvis navita dives eras.*

ſt ainſi qu'il y a dans la plûpart des S. d'où l'on s'eſt imaginé que *Proce* étoit deſcendu d'un riche mate, qui avoit laiſſé le ſurnom de *Nau* à ſa famille. Mais il y a dans quelcs MSS. *non ita* pour *navita*, ce qui viſiblement la veritable maniere de :; puis que quand il ſeroit vrai que *operce* ſeroit deſcendu d'un matelot, n'auroit pas pû dire de lui même 'il étoit *un riche matelot*; puis qu'il it Chevallier Romain, & qu'il ne mêloit d'aucune navigation. Ainſi

Mr.

hazard il avoit trouvé d
Florence ce que l'on t
nément, dans les autres

Nôtre Auteur remarq
*ce* avoit publié d'abord
à part, ſous le titre de
étoit un nom feint d
nommée *Hoſtia*. On tr
titre dans de bons MSS.
l'uſage des Poëtes de
ouvrages les noms feints
treſſés, comme on le m
ſieurs exemples. On no
*Monobiblon*, ou *liber ſi*
les Copiſtes n'entendan
Grec, crurent que c'ét
quatre livres, de ſorte q
*Monobibli liber primus*,
comme *Æneidos liber*

les Elegies que nous avons; mais l'Auteur fait voir qu'on ſe trompe. Ainſi *Servius* ſur les Georgiques, Liv. I, 19. explique ces mots de *Virgile*, *puer monſtrator aratri*, de Triptoleme, ou d'Oſiris, & croit qu'il vaut mieux l'entendre du ſecond, *ut dicit*, dit-il, *Propertius*, *vel Tibullus*. *Properce* n'en dit mot, mais *Tibulle* le dit formellement Liv. I. El. 8. de ſorte que Mr. *Broekhuyſe* croit qu'il faut effacer dans *Servius* ces deux mots, *Propertius vel.* * Il eſt vrai que ce Grammairien les auroit dû omettre, pour parler exactement; mais je croirois que citant cet endroit, par mémoire, & ne ſe ſouvenant pas lequel des deux avoit dit qu'Oſiris étoit l'inventeur de la charrue, il a dit, pour ne pas ſe tromper, *Propertius*, *vel Tibullus*. Souvent les Anciens ont cité par mémoire, & il n'eſt pas toûjours ſûr de s'y fier. On le fera voir quelque jour, dans un petit Ouvrage, intitulé: *Ars citandi Veteres ad teſtimonium dicendum*. On n'a pas encore tous les materiaux, dont on a beſoin pour y mettre la main, & le préparer pour la preſſe.

Comme Mr. *Broekhuyſe* a travaillé ſur un Auteur, ſur lequel de très-habi-

les

* *Remarques de l'Auteur de la B. C.*

tez, parce que ces grai
voient déja fait avant l
Commentaires ſont trè
lûs. Il ſeroit ſeuleme
pour ceux qui étudient
tres, qu'ils fuſſent un
muns; & quand Mr. *E*
quelquefois ſuppléé à
ſonne, comme je croi
trouvé à redire; ſur t
tions venant d'un hom
lire avec plaiſir, & qu
d'original à ce qu'il di

On doit néanmoins
diverſes choſes que l'on
ment dans ſes remarq
rapporterai un peu plu
d'autres, qui ont parlé
n'ont fait.

*Et tibi non umquam noſtros puer iſte labores*
*Adferat, & lacrimis omnia nota meis.*

l ne ſait ce que veut dire *omnia nota*, les plus grands Critiques ont tâché vain de corriger cet endroit. Dans des MSS. de Mr. *Broekhuyſe*, il y *ultima vota*, ce qui ſignifie la mort, mme il le fait voir par pluſieurs emples. Le ſens eſt beau: que jaais cet enfant ne vous cauſe de douar, ni ne vous donne la mort, qui : le dernier ſouhait que j'ai fait tout igné de larmes.

Au commencement de l'Elegie VII. même Livre, le Poëte parle ainſi *Ponticus*, qui travailloit à un Poëme eroïque, qu'il intitula *la Thebaïde*, qui n'eſt pas venu juſqu'à nous:

*Dum tibi Cadmeæ dicuntur, Pontice, Thebæ.*

'eſt ainſi que l'on trouve ce paſſage rit dans preſque tous les MSS. & ns les Editions ordinaires. Mais *Scaer* ayant trouvé dans ſes MSS. *duntur*, nôtre Interprete préfere ce derer mot, parce qu'il eſt beaucoup plus egant, & que *Properce* a voulu dire

décrivent; ce qu'il prouve p
ples. Autrement *dicuntu*
pas un mauvais ſens, car
roit voulu dire: *pendant q*
*tez Thebes*, &c. Mais on
ment changer *ducuntur* e
parce que le premier eſt le
au lieu qu'on n'a guere pû
mot clair & commun en
difficile à entendre, & plus
auquel il ſe prend ici.

2. Nôtre Auteur défend
fréquemment la maniere
MSS. ou des Editions, con
ſes corrections que les C
eſſayé de faire dans le texte d
Il ſe trouve tous les jours d
faute de bien entendre les A
d'apporter, dans leur lectu

uteurs. C'étoit un Critique, qui uffiſſoit quelquefois, mais qui coupoit as & jambes aux Auteurs ſur leſquels exerçoit ſa Critique, & qui propoſoit ouvent des changemens peu vrai-ſem-ables. Par exemple, *Properce* dit iv. I. El. 1, 9. de Milanion:

*Nam modò Partheniis amens errabat in antris.*

'eſt à dire, *tantôt il erroit autour des ntres du mont Parthenien*; car la pré-oſition IN a ſouvent ce ſens. *Guyet* e prenant pas garde à cela, a voulu orriger *ancris*; mot qui ſe trouve dans s Gloſſes de *Philoxene* & d'*Iſidore*, t peut-être dans *Feſtus*, & qui eſt ex-liqué *les intervalles des arbres*, ou *les allées*. Mr. *Broekhuyſe* a raiſon de jetter ce mot barbare, ou au moins ui n'a jamais été du bel uſage, & mê-ne dont l'orthographe n'eſt pas bien onnue: quoi que d'ailleurs il ne feroit as un mauvais ſens, en cet endroit. oyez encore ce qu'il dit contre ce nême Critique, ſur Liv. I. El. 111, 31.

Néanmoins il lui rend juſtice, ſur Eleg. 1, 24. où il dit qu'au lieu de *Cytæina carmina*, *Guyet* a raiſon de ſoûtenir qu'il faut dire *Cytæa*; parce ue *régulierement* de Κύταια (qui eſt le

me montre qu'on disc
bien que Κόνις, contr
d'*Abraham Berkelius*.

3. Nôtre Interprete
ſoin d'obſerver & de n
ne orthographe des mot
vera des exemples ſur L
v, 10. Liv. II. El. xii
El. xv, 35. † J'y ai néa
*exequiæ* pour *exſequiæ*,
*tropæum*, & quelques a
blables; qui auroient,
dû être orthographiez a

4. Comme quantité
qui ont écrit ſur d'autre
qui ont fait des traitez d
corrigé ou éclairci, dans
divers endroits de *Proper*
*huyſe* n'a pas manqué d

*cit lumina conſtantis faſtûs*, ſignifie, l'Amour me fit baiſſer les yeux, dans leſquels j'avois eu juſqu'à lors un faſte aſſez conſtant.

Sur le 15. vers de la même Elegie, il explique après *Canterus*, *potuit domuiſſe puellam*, par *domuit*. * Je croirois pourtant que l'on n'employe cette expreſſion, que d'une choſe qui n'eſt pas facile à faire ; ou dans des ſouhaits, comme dans les vers d'*Horace* Liv. III. Od. III. qu'il cite,

——— *ſtet Capitolium*
*Fulgens, triumphatiſque poſſit*
*Roma ferox dare jura Medis.*

On parle ainſi en François ; *que Rome puiſſe commander aux Medes.*

Sur la même Elegie vers 31. il corrige, conformément au ſentiment de *Nic. Heinſius*,

*Vos remanete quibus facili Deus annuit ore*,

& non *aure*, comme il y a dans les Editions ; car en effet, comme il dit agréablement, il n'y a que Silene, ou un autre qui lui reſſembleroit par les oreilles, comme Midas, qui pût *annuere aure*, faire ſigne de l'oreille qu'il



* *Remarque de l'Auteur de la* B. C.

précedent sont tout
avec les éloges qu'ils
Mr. *Gronovius* le f
mérite de son Pere,
humeur un peu plus
fera autant à son ég
cet heureux changem
moque assez souvent
leries sont de bonne
homme, qui n'a éga
de la justice, ni de l'h
Mr. *Broekhuyse* étar
grande lecture, en r
Critique, il ne lui
de remarques de quel
que l'on ait faite sur

5. Comme il loue
trouve de bon, dans l
Critiques & des Interp
te... il les réfute auss

Ainſi encore il montre ſur Livre I. Eleg. IV, 1. que le grand *G. J. Voſſius* a été trompé par une faute de Copiſte, qu'il y a dans *Giraldi*, qui nomme un Poëte contemporain de *Properce Bæbius*, au lieu de *Baſſus*. Il montre auſſi clairement, ſur le 27 vers de la même Elegie, qu'*adoro* ſignifie *oro*. *Adrien de Valois*, qui a été un très-ſavant homme, ne penſoit pas à cela, quand il vouloit qu'on changeât dans *Virgile*,

—— *volens vos Turnus adoro*,

en *id oro*. On peut voir *Nic. Heinſius* fort bien refuté ſur les mots de *ranæ rubetæ*, qu'il changeoit en *ſanie rubetæ*, Liv. III. El. IV, 27. Voyez encore ſur le vers ſuivant. En contredifant ces habiles gens, on témoigne l'eſtime que l'on a pour eux. Il n'y a que Mr. *Du Bois*, qui eſt l'Interprete Dauſin de *Properce*, dont on ſe moque très-ſouvent, ſans le ménager beaucoup; mais étant Eccleſiaſtique de profeſſion, il ne ſe ſouciera guere d'être accuſé de n'avoir pas fort bien entendu un Poëte, comme *Properce*; dont le ſtile ne reſſemble point du tout à celui du Bréviaire.

6. Quand il s'agit de quelque uſage particulier, ou de quelque expreſſion

ſur la tête des vaincus
livre Eleg. III, 12.
qu'il dit de *conor adire*
ſeul, & ſur l'Eleg. IV.
touchant *perire*, *furer*
l'ablatif, pour marque
l'on a pour ce que l'o
Liv. III. El. 11, 28. l'
un grand nombre de p
dit que la voute des cav
*due*, & pour l'éclairci
*perce*, & pour empêch
ge, avec *Adrien de Va*
de *Virgile*, où l'on tro
ble expreſſion. Cette
ſages ne ſert pas peu
maniere de lire, à écla
être obſcur, & à s'a
preſſion eſt Latine, ou

c'eſt que nôtre Auteur a travaillé ſur ce Poëte, après *Paſſerat*; qui rapporte auſſi quantité de paſſages, qu'il a fallu éviter de copier.

7. Nôtre Interprete cite non ſeulement les Poëtes Latins de l'Antiquité, mais encore divers Modernes, dont il produit de beaux endroits, & même quelquefois des Poëtes Italiens, François & Flamands. Cette comparaiſon des tours de differentes langues eſt fort agréable, pour ceux qui entendent ces Langues, & qui ſe plaiſent à la Poëſie. Feu Mr. *Chevreau*, qui avoit le même goût, a fait la même choſe dans ſes *Oeuvres Mêlées*, qui ont été fort bien reçuës du Public. Les Romains apprenoient autrefois la Langue Greque, & ne croyoient pas pouvoir bien parler la leur, ſans cela; & il eſt fort difficile aujourdhui d'être éloquent dans une Langue, ſi l'on n'en ſait que celle-là. La multitude & la varieté des tours & des penſées que l'on voit en diverſes Langues enrichiſſent la Mémoire, & forment l'eſprit, tout autrement que ne peut faire une ſeule Langue.

8. Quoi que Mr. *Broekhuyſe* aime infiniment les Poëtes Latins, & qu'il faſſe lui même d'excellens vers, il ne laiſſe pas de tirer quelquefois du métier

répandants des larmes.
ſelon l'humeur dont ils o
plus, ou moins rapproc
des hommes: de même q
gé les hommes au rang d

Au reſte, on ne peut
à l'Auteur, qu'il ſe ſoit n
cun endroit. Son Ouvr
ment travaillé, depuis l
ment juſqu'à la fin.

---

# ARTICLE

## GERARDI NOO

*conſulti, Diocletianus*
*nus, ſive de tranſactio*
*criminum, Liber ſingu*

comme pluſieurs autres, que Mr. *Noodt*, Profeſſeur en Droit à Leide, a donnez au Public. Comme il ne traite pas des queſtions de la Chicane moderne, mais ſeulement de l'ancienne Juriſprudence Romaine ; on peut lire ce qu'il écrit comme une partie eſſentielle de l'hiſtoire de ce puiſſant Empire. Il eſt vrai, que ceux qui l'ont écrite ne parlent guere que de ſes guerres ou civiles, ou autres, & que des brouilleries inteſtines, qui l'ont autrefois troublé ; ſans preſque rien dire de ſa conſtitution interieure, & ſans toucher en aucune ſorte à ſes Loix. Mais à l'égard de la Poſterité, ç'a été une mauvaiſe maniere d'écrire l'Hiſtoire, puis qu'enfin l'Empire ne ſubſiſtoit pas moins par ſes Loix Civiles, que par les armes. Il nous importe pour le moins autant de ſavoir de quelle maniere les Romains vivoient entre eux, ſous l'obéïſſance qu'ils rendoient aux Loix ; que de ſavoir ce qu'ils faiſoient au dehors. Nous ne pouvons l'apprendre que de l'ancienne Juriſprudence, & de ceux, qui ont travaillé à l'éclaircir, entre leſquels nôtre Auteur tient un rang conſiderable.

1. Le ſujet de ce Livre eſt un *Reſcript* de Diocletien & de Maximien, adreſſé à un certain Valens, qui les avoit con-

„ publics, qu'on ne
„ il n'eſt pas permis
„ s'expoſer à être a
*Tranſigere vel paciſci*
*li, excepto adulterio*
*eſt; in aliis autem p*
*quæ ſanguinis pœna*
*tranſigere non licet,*
*tionem.* C'eſt la Loi
du Livre II. du Cod

Cette Loi paroît d
ge, & à cauſe de l'ex
tere, & à cauſe que
jamais approuvé de
actions; quoi qu'elles
impoſé des peines, à
pable, comme à l'é
teur.

2. L'Auteur, après

ice entre les Reſcripts & les Loix; es Reſcripts ne regardoient que la ion particuliere à laquelle ils ré-loient, & ne pouvoient être appli-à des cas ſemblables, que par for-le conſéquence. On ne pouvoit non plus raiſonner *à contrario*, me l'on parle, ſur les Reſcripts. ; on pouvoit faire l'un & l'autre, gard des Conſtitutions, qui étoient oix communes. L'Auteur remar-encore que dans ce Reſcript, Dio-en & Maximien n'établiſſent pas un veau Droit, mais qu'ils ne font que ndre, ſelon le Droit reçu à une ion, qui leur avoit été propoſée.

Quoi que *tranſigere* & *paciſci* fient quelquefois differentes choſes, le Droit, ici ces mots ſe confon-. Il eſt certain que toute trans-n n'eſt bonne, ou en partie, ou en , que lors qu'il s'agit d'un bien par-ier, que l'on cede, ou que l'on pro-; mais qu'aucune tranſaction n'eſt e, quand il s'agit du bien d'autrui, u public, parce qu'on ne peut pas iger de ce qui n'eſt pas à ſoi.

Toute faute eſt particuliere, *prim delictum*, ou publique, *crimen cum*. Pour ce qui regarde les par-ieres, on faiſoit un procès civil,

pas faire pour le criminel ;
core diverſes remarques à
ſus, que l'on verra dans nô

5. La punition des cri
ou même des *particuliers*
l'on avoit fait des procedu
les, par le moyen deſquel
noient *publics*, n'étant pa
qui regarde ſeulement l'a
quelques particuliers, ma
le bien public ; il ne s'en p
aucune tranſaction, entre l'a
l'accuſé. S'il s'en faiſoit,
doit comme une corrupti
comme une tranſaction.
honteuſe, & elle ſe faiſo
C'eſt ce que l'on prouve, p
ges des anciens Juriſconſu
très Auteurs.

: fait voir par une Loi des mêmes
:mpereurs Diocletien & Maximien,
ui eſt au L. 8. du C. *de contrahenda ſtipulatione.* L'accuſateur ne pouvoit as même reprendre une accuſation, ont il s'étoit déſiſté, comme on le oit par une autre Loi des Empereurs /alerien & Gallien, qui eſt la 3. du .. 9. du C. *ad Senatuſconſultum Turilianum.*

7. Il y avoit même des Loix qui ondamnoient & l'accuſateur & l'accuſé, pour avoir tranſigé enſemble, & être convenus que l'accuſateur ſe déſiſteroit de ſon action. C'eſt ce qui paroît, par des textes formels, & par les exemples.

8. Il eſt néanmoins vrai que l'on pardonnoit à un homme accuſé d'un crime capital, lors qu'il tranſigeoit avec ſon accuſateur; quoique la tranſaction fût nulle. Dans d'autres crimes, celui qui avoit corrompu le délateur, qui l'avoit accuſé, paſſoit pour coupable. *In omnibus cauſis, præterquàm in ſanguine*, dit Ulpien, *qui delatorem corrupit ex Senatuſconſulto pro victo habetur.* Mais quand il s'agiſſoit de la vie, on croyoit qu'il falloit pardonner à ceux qui rachetoient leur ſang, comme ils pouvoient. *Ignoſcendum cenſuerunt ei,*

qui

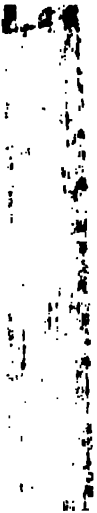

Maximien ne veulent qu'
dans le Reſcript dont il
que les Princes pardonnoi
me, qui étoit accuſé d'
tal, la tranſaction qu'il
avec ſon accuſateur; qu
autre crime, il pouvoit ê
me un homme qui auro
fauſſeté.

10. On montre encor
ſateur, qui a tranſigé, n
cuſer de nouveau celui
gagé de n'accuſer plus;
de la validité de ſa tranſ
nulle; mais parce qu'il n'
à un accuſateur, qui a p
pour n'accuſer pas, de
accuſation.

11. Mais cela n'empêc
autre ne pût accuſer le co

l'accuſateur, qui tranſige dans une auſe capitale, auſſi bien qu'à l'accuſé. D'habiles gens ont répondu qu'ouï, mais Mr. *Noodt* fait voir que non. Il rouve que non ſeulement une transction, par laquelle l'accuſateur reçoit e l'argent de l'accuſé, mais même un ccord gratuit eſt puniſſable, ou en ertu du *Senatuſconſulte Turpilien*, ou ar le devoir du Juge.

13. Enſuite l'Auteur réfute avec ſoin, s raiſons de ceux qui croyent que dans ne cauſe capitale les Loix pardonoient à un accuſateur, qui tranſigeoit. a Juſtice eſt clairement de ſon côté, ar qui ne blâmeroit un homme qui ommence à accuſer d'un crime, qu'il t de l'interêt de l'Etat de punir, & ui ſe déſiſte de ſon action, ou pour e l'argent, ou pour d'autres conſidetions?

14. Enſuite il explique un paſſage *'Ulpien* aſſez obſcur, où il ſemble d'abord que ce Juriſconſulte permet les anſactions, que l'on a dit être defenues. C'eſt la l. 1. §. 1. & 3. D. *de 'alumniatoribus*. Le Lecteur verra ans nôtre Auteur ce qu'il en dit, car faudroit trop s'étendre pour être inelligible, ſur une matiere comme celle-ci.

15. Lex-

ce ſupplice, ni aucun
teurs, du tems deſqu
ſultes, dont on trou
dans les Digeſtes, on
on le fait voir, par pl

16. A cette occaſio
le Reſcript d'Alexand
trouve dans le Code
*Julian*, où il déclar
condamnée pour adul
rer dans les peines po
Julienne, & que par ce
pas permis de l'épou
Julienne défendoit à
damnée pour ce crim
& puniſſoit l'homme
Ce qui fait de la pein
qui eſt la 9. du Titre
c'eſt qu'il y a : *oui*

ez, par quelque mal-habile homme; qui a voulu expliquer le ſens du Reſcript, par l'uſage des ſiecles poſterieurs.

17. On montre enſuite que l'adultere ne paſſoit pas pour un crime qui dût être puni par la mort, ſous Valerien & Gallien, ni ſous Diocletien & Maximien, quoi qu'*Arnobe* diſe qu'on le puniſſoit, *capitalibus pœnis*; parce qu'*Arnobe* pouvoit n'être pas bien inſtruit du Droit, ou parce que *capitales pœnæ* ne ſignifie pas ſeulement la mort naturelle ou civile, c'eſt à dire, le banniſſement, mais encore des peines flétriſſantes, & ſuivies d'infamie.

18. Selon le Droit du *Code Hermogenien* & *Gregorien*, l'adultere n'étoit pas un crime capital. Il commença ſeulement à l'être ſous Conſtantin *le Grand*; quoi que nous n'ayons pas la premiere Loi qu'il fit là-deſſus, & qu'il ſemble avoir faite au commencement de ſon regne. C'eſt de *Juſtinien* de qui l'on apprend que Conſtantin a été le premier Auteur de cette Loi. Voyez la Novelle CXXXIV. c. 10. Mr. *Noodt* conclut de là, avec une très-grande vrai-ſemblance que les deux mots, *excepto adulterio*, ont été ajoûtez par *Tribonien*, ou par quelque autre ancien Interprete du Droit.

19. Il

pardonner à un homme, ſa vie, comme il peut, q pardonner la même choſe ſé d'un autre crime capita

20. L'ancienne Juriſpr oppoſée aux tranſactions, cuſateurs peuvent faire ave bles; qu'elle défendoit m & à la mere d'une fille de der jamais avec celui qui vée, & Juſtinien (*leg. uni Cod. de raptu Virginum*) ſoient releguez s'ils le font. le coupable, ou celui qui rapt, on ne le puniſſoit pa tâché de ſauver ſa vie, pa action.

21. Après avoir expliqué premiere partie du Reſcript

a dire, du même crime qu'il tâche de faire commettre à l'accuſateur ; qui devient fauſſaire & prévaricateur, en abandonnant, par une tranſaction, une accuſation qu'il croit bien fondée.

22. Enfin Mr. *Noodt* conclut de ſon explication, que ceux qui ont fait le Recueuil des Pandectes ; qui n'étoient pas aſſurément des gens, qui ſuſſent ce que c'eſt qu'ordre & méthode ; ont mal à propos rapporté ce Reſcript de Diocletien au Titre *des Tranſactions*, car ce Titre traite ſeulement de la nature des tranſactions légitimes dans les choſes particulieres ; & non des Tranſactions, qui, étant faites contre les loix criminelles, ſont ſujettes à être recherchées par les Avocats du Fiſc. Il croit que ce Reſcript auroit été mieux placé au livre II. ou au IX. pour des raiſons qu'on pourra lire dans ſon Ouvrage. Le ſtyle de Mr. *Noodt* eſt ſi ſerré, & ſa méthode eſt de dire tant de choſes en ſi peu de mots, qu'il eſt difficile d'en faire un Extrait plus abregé. Ainſi ceux qui voudront s'inſtruire de ce point de l'ancienne Juriſprudence, feront bien de recourir à l'Original, qu'ils ne s'ennuyeront pas de lire, pour peu qu'ils ſoient curieux de la Juriſprudence Romaine. *L'Auteur* l'éclaircit non par

de

poſſible de bu
ce du Droit
ne nous a co
tronquez, & f
lu, & cela ſ
quefois même
il a mêlé des
reurs, comme
*fantibus expoſi*
il ne fait qu'u
tions, dont la
*tinien, Valens*
de d'*Honorius*
dans une ſeule
luſions à des
comme dans l
& de Maximi
l'adultere eſt re
de mort, quoi

. ad *Legem Aquiliam*, & *de Fu*
*Zione*, les livres *de Fœnore & Ul*
, le diſcours *ſur la Loi Royale*, le
*lius Paulus*, ou de l'expoſition des
ſans, &c. En éclairciſſant l'ancien-
Juriſprudence, il traite en même
ns de pluſieurs matieres importantes,
explique des paſſages de quantité
Auteurs, qui en ont parlé. C'eſt
ſi que le fameux *Cujas*, & tous les
tres, qui ont retiré la Juriſprudence
la barbarie où elle étoit, il y a deux
ns ans, en ont uſé.

## ARTICLE IX.

### *ivres ſuppoſez ou Fragmens d'Auteurs connus, des deux premiers Siecles de l'Egliſe Chrétienne.*

ON a ſans doute ſujet de ſe plaindre des impoſtures, qui ont été ites par de mauvais Chrétiens, pen-
nt les premiers ſiecles; en ſuppoſant
antité d'Ecrits à des gens, dont ils
étoient point. Soit que ce fût pour
puyer de veritables doctrines, ou
ur en introduire de fauſſes; ces trom-
ries ne pouvoient venir que d'une
mau-

non pour la connoître
par un eſprit de cabale
ſoûtenu le Menſonge
niere, s'ils étoient nez
un mauvais parti. Ceux
des fauſſetez par là étu
bles, par leur propre
qu'ils faiſoient conno
ſoient pas de bonne fo

Il ſe pourroit faire
qui ont fabriqué une
vres, n'aient pas tant
cherchaſſent à ſoûtei
bonnes; ou mauvaiſe
piſtes, qui n'avoient
gagner de l'argent, et
titres à des livres qu'i
re, & qu'ils attribu
Auteurs, pour les r
[illegible] alors une

a III. Partie de l'*Art de la Critique.*

Cependant on peut faire un très-bon ſage aujourdhui de tous ces Ecrits ppoſez, ſur tout en comparant les crits attribuez aux Apôtres, & les aures ſemblables, à ceux du Nouveau eſtament. On voit une ſi grande ifference entre les uns & les autres, ue l'on comprend facilement que ceux u Nouveau Teſtament ſont veritablenent d'inſpiration divine, & que les utres n'en ſont que de mauvaiſes imiations, ou des fictions même très-roſſieres. Les Impoſteurs des preniers ſiecles n'étoient pas capables d'inenter rien de ſemblable aux Livres du ouveau Teſtament. Dans ces derniers, on voit très-clairement les caacteres de la divinité de la doctrine de eſus-Chriſt & de ſes Apôtres; qui s'acorde avec l'ancienne doctrine Judaïque, autant que cette doctrine renferne des commandemens bons par eux mêmes, & utiles à tout le genre humain, en tous tems, & en tous lieux; & qui ſupplée ce qui y manquoit, d'une maniere ſi conforme aux lumieres de a droite Raiſon, qu'on ne peut s'empêcher d'admirer le rapport qu'il y a ntre l'état de la nature humaine, &

des Prophetes, & cont
res lumieres du Bon-ſens
le verra, ſi on les exami
les compare enſemble.
y a ordinairement dans l
poſées des choſes contrair
& aux coûtumes des tem
parlent. Je mettrai donc
de deux Ouvrages, qui
quelques unes de ces piec
& les fragmens de quelques

I. SPECILEGIUM SS.
*nt* & HÆRETICOR
*poſt Chriſtum natum*, I.
*Quorum vel integra mon*
*fragmenta*, *partim ex*
*trum libris*, *jam impreſſ*
*cum Codicibus Manuſcri*

II. CODEX APOCRYPHUS *Novi Testamenti collectus, castigatus, testimoniisque, Censuris & Animadversionibus illustratus à* JOAN. ALBERTO FABRICIO *S. S. Theologiæ D. Professore Publico, & h. t. Gymnasii Rectore.* Hamburgi 1703. in 8. 2 voll. pagg. 986.

COMME ces deux livres s'accordent, en diverses choses, quoi qu'ils diffèrent en d'autres, & qu'ils ne renferment pas toutes les mêmes pieces; on a trouvé à propos de les joindre, & de les marquer ici, selon l'ordre des tems, auxquels se rapportent les pieces qu'ils contiennent.

I. La premiere * est le prétendu Evangile de la Naissance de la S. Vierge, que l'on disoit avoir été fait par S. Matthieu en Hebreu, & traduit en Latin par S. *Jerôme*. Pour mieux appuyer la tromperie, on a fabriqué une Lettre, que l'on a attribuée à *Chromatius* & à *Heliodore* Evêques, amis de S. *Jerôme*, qui lui demandent la version de ce livre; & une réponse du dernier, où il dit que S. Matthieu avoit voulu tenir ce livre secret, & ne le point publier; mais que puisque *Salem-*



* *Cod. Apoc. p.* 4. *& seqq.*

religieu
dernes, par où l'on peu
jugemens que l'on en a
à ces passages des notes
les il les éclaircit, les
critique, comme il le
Il en use ainsi dans t
& il met des notes sou
mes supposées, qui y

Il paroît par S. *Epi*
refute XXVI. ou des C
que ces Héretiques av
la naissance de Marie
absurditez, qui ne son
ci; comme que Zac
le Temple un homm
tête d'âne, & que c
té, que les Juifs ad
lui-ci ne laisse pas d
qui font voir

n'y a eu aucun Souverain Sacrificateur de ce nom, en ce tems-là. Ce prétendu Pontife dit enſuite à Joachim, qu'il ne lui étoit pas permis d'offrir aucune oblation; parce qu'il n'avoit point de fils; ce qui eſt une fauſſeté, car il n'y a aucun endroit dans le V. Teſt. où il ſoit dit que ceux, qui n'ont point eu d'enfans, n'ont pas droit d'offrir des ſacrifices à Dieu. Il eſt même parlé avantageuſement des Eunuques Iſaï ch. LVI, vſ. 3, 4, 5.

Cependant nôtre Evangeliſte introduit ſon Iſaſchar, citant l'Ecriture, qui dit que *maudit eſt quiconque n'a pas eu de fils en Iſraël.* Citation ridicule, & qui ne pouvoit pas tomber dans l'eſprit d'un homme qui eût été Juif, mais ſeulement dans la tête de quelque Impoſteur, qui ignoroit les coûtumes de cette nation, & qui n'avoit jamais bien lû l'Ecriture Sainte.

Ce qu'il dit enſuite des Vierges, qui ſervoient dans le Temple, & que le Pontife voulut renvoyer chez elles, pour ſe marier, & de l'oppoſition qu'y fit la fille de Joachim, parce qu'elle avoit voué à Dieu de ne point ſe marier; ſur quoi l'on conſulta Dieu, qui répondit du propitiatoire; eſt entierement contraire à l'uſage, & à l'hiſtoire

d'un tems duquel il
ſtruits.

On ne ſauroit rien
blable dans le Nou
où tout ce qui eſt dit
forme à leurs coûtum
re. Outre cela dans l
ment, il n'eſt parlé q
ceſſaires, ou utiles;
coup de réſerve, en
Chriſt & ſes Apôtres
oſtentation. On voit
ce prétendu Evangile
fuſion, s'il faut ainſi
qui les rend d'abor
qu'il n'eſt pas croyal
ble l'ordre de la nat
ordre ſuffit, pour
qu'il ſe propoſe.

II. La pierre ſuiv

On voit par une citation d'*Origene* que ce livre étoit plus ancien que lui, & pouvoit avoir été fabriqué ſur la fin du ſecond ſiecle. C'eſt ce qui fait croire que l'auteur de ce livre eſt plûtôt quelque Gnoſtique, comme S. *Epiphane* ſemble l'indiquer dans l'Hereſ. XIX. n. 23. qu'un Manichéen; ces héretiques n'ayant paru qu'après *Origene*. C'eſt là la ſource, où le prétendu S. *Jerôme* ayoit pêché l'Evangile de la naiſſance de la S. Vierge. *Poſtel* traduiſit ce livre de Grec en Latin, & ne l'inventa nullement; comme *Henry Etienne* le lui a reproché injuſtement, dans ſon Apologie, pour *Herodote*. Comme ce ſavant homme s'eſt emporté mal à propos contre *Poſtel*, à cet égard; d'un autre côté *Theodore Bibliander* a pris ridiculement cette piece, pour l'ouvrage d'un homme ſincere; comme on le verra par le témoignage, que Mr. *Fabricius* en cite. Le bon *Bibliander* n'étoit pas un Critique fort fin, puis qu'il ſe laiſſoit ſi groſſierement tromper; mais *H. Etienne* avoit autant de tort que lui, puis qu'il ſoûtenoit que *Poſtel* avoit inventé une piece, qui ſe trouvoit déja en Latin, parmi les Oeuvres ſuppoſées de S. *Jerôme*, dans le IV. Tome. Si nous nous en rapportions à l'un, ou à

„ pas la même, ils ſe lai
„ ou à la faveur, ou à la
„ peut tenir pour bien co
„ que l'on a connu par ſ

*Hoc admonere ſimplices*
*Opinione alterius ne qu*
*Ambitio namque diſſide*
*Aut gratiæ ſubſcribit,*
*Erit ille notus, quem pe*

C'eſt une remarque qui
en cet endroit, où nous
vres ſuppoſez, qui ont
coup de gens.

Dans cette fable, le S
ficateur eſt nommé *Rube*
s'appelle *Iſaſchar* dans l'
proche ſimplement à Jo
voir point d'enfant. Sur

dire qu'ils ont été exaucez. Joachim enſuite va au Temple, pour y offrir des victimes, & voit dans la lame d'or du Pontife, que Dieu lui étoit favorable; mais l'Auteur ne dit point comment cette lame d'or pouvoit lui faire connoître ce ſecret. Marie étant née, ſon pere & ſa mere la nourriſſent trois ans, & la meinent au Temple, au ſervice duquel ils l'avoient voüée, & où elle recevoit ſa nourriture de la main d'un Ange. Comme elle eut douze ans, les Sacrificateurs ayant deſſein de la renvoyer, de peur que le Sanctuaire ne fût ſouillé, ils ordonnerent au Souverain Pontife, qui ſe nommoit alors *Zacharie*, de prier pour elle, en ſe tenant près de l'Autel, & en entrant dans le lieu très-ſaint avec ſes habits pontificaux. Là deſſus, un Ange lui apparoit, & lui ordonne d'aſſembler tous les veufs d'Iſraël, avec chacun une baguette à la main; afin que celui, ſur la baguette de qui il ſe feroit un miracle, gardât Marie. Tous les veufs, excepté Joſeph, porterent en vain leurs baguettes, il ne s'y fit aucun miracle; mais Joſeph ayant paru le dernier, il vit une colombe du haut de ſa baguette, & elle s'alla poſer ſur ſa tête. Il lui donna Marie, à garder, quoi-

de S. Matthieu & de S. Lu
terai ſeulement, que Mar
venue enceinte, par l'op
S. Eſprit, les Sacrificateurs
nir devant eux, & la cenſur
ment de s'être laiſſée ſéduir
avoit été nourrie par les
comme elle proteſtoit qu'
connu aucun homme, &
juroit auſſi qu'il ne l'avoit p
le Souverain Sacrificateur fi
ſeph *de l'eau de la conviction*
laquelle ne lui fit aucun mal
étonnement du Sacrificateur
pas refuſer de l'abſoudre.
prétendu Evangeliſte dit à l
mort de Zacharie, tué par H
tre le Temple & l'Autel, ef
fabriquée ſur l'hiſtoire de Z

de *Postel*, on sait que ç'a été un homme, dont le cerveau étoit attaqué; mais il est étrange que *Bibliander*, & d'autres, aient pû douter un moment de l'imposture.

III. Après cela, * vient l'*Evangile de l'enfance de Jesus-Christ*, attribué à S. *Thomas* l'Apôtre. On le trouve en Grec & en Latin, de la version de *J. B. Cotelier*; & de plus en Arabe & en Latin, de la version de Mr. *Sike*, plus complet. Il y a eu une piece assez ancienne, sous ce nom; puis que S. *Irenée* & *Origene* en parlent, sans s'arrêter à ceux qui ont vêcu depuis. Mais il n'est pas assuré que la piece, que nous avons, soit tout à fait la même. La Copie Arabe est beaucoup plus ample que la Greque, & il semble que ceux, qui se sont donné la peine de transferer cette sorte de fables, ont crû avoir autant de droit de les embellir, que les autres de les inventer.

IV. On ne sera pas plus satisfait de l'Evangile de S. *Nicodeme*, qui suit, & qui dans plusieurs MSS. est intitulé: *les Actes de Pilate de la passion & de la resurrection de Jesus-Christ*. On y a joint les prétendues Epîtres de *Pilate* à Tibere, & une Lettre de *Lentulus* au Senat.



* Cod. Apoc. p. 128.

aujourdhui, eſt vi
n'étant qu'une ma
Evangeliſtes, & en
des Légendes, de
Rélation Greque at
Mr. *Fabricius* a pul
lume, parmi les A
plus raiſonnable.
ſuiv. Comme *Ju*
rapportent aux Act
te à Rome, ou il
fuſſent publics de l
cruſſent qu'on les a
les Archives, juſq
qu'ils en parlent ſan
cette ſuppoſition ;
Auteurs Chrétiens
du dénombrement
naiſſance de Jeſus-

Quoi qu'il en ſoit, on trouvera ici preſque tout ce que les Anciens & les Modernes ont dit de ces Actes de Pilate; dont on ne fera aucun extrait. Il n'y a perſonne, qui ne s'en moque en les liſant, & qui ne déteſte même la hardieſſe de celui qui a entrepris de faire cette ſuppoſition. Voilà néanmoins où nous aurions été réduits, ſi nous avions perdu les Evangiles, & qu'il fallût s'en tenir à la tradition des Moines. Ils auroient ſi fort défiguré la Verité, qu'on auroit eu toutes les peines du monde à la reconnoître.

V. Il y a eu auſſi des Ecrits, que l'on a hardiment attribuez à Nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt; * comme on le voit par les témoignages de l'Auteur des Conſtitutions Apoſtoliques, de S. *Jerôme* & de S. *Auguſtin*, qui font voir que Nôtre Seigneur n'a jamais rien écrit. On a auſſi feint des Lettres tombées du ciel, mais dont tout le monde ſe moque à préſent; quoi qu'autrefois quelques perſonnes ſimples s'y ſoient laiſſées tromper. Ce ſont là des preuves de l'ignorance des peuples, & de la hardieſſe des Moines; qu'on auroit de la peine à croire, ſi l'on n'avoit des témoins irréprochables de ces fourberies, que



* *Cod. Apoc. p.* 303.

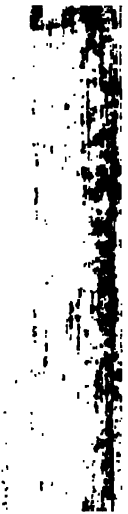

de celui-ci, & de la re
Thaddée, l'un des LXX
Edeſſe. Le premier q
Lettres c'eſt *Euſebe*, c
Eccleſ. Liv. I. c. 13. où
reçues d'Edeſſe, où on
les Archives, & qu'elle
tes de la Langue Sy
Pour moi j'avouë que
bre de ceux, qui croyen
re des ſuppoſitions en
me en Grec; & que qu
ſiecles, où l'on a tant
bles à défaut d'hiſtoire
a ſujet de ſoupçonner
porte pas avec lui des
nes de la Verité. Outre
preuves viſibles de ſupp
Mr. *Du Pin* & le P.

l n'y a point de marques de ſup-
tion dans ces Lettres. Il eſt vrai
*Iſaac Caſaubon & Rich. Montaigu*
it pas oſé ſe déterminer contre; ce
Mr. *Cave* appelle *modeſtie*. Pour
, je croi qu'il n'y a point de rete-
en cela; mais ſeulement un man-
ment d'attention, à moins qu'on ne
ille leur attribuer un peu trop de po-
ue. Il eſt vrai encore que Mr. *Gra-*
aime mieux demeurer en ſuſpens,
s j'avouë que je n'y ſaurois demeu-
; après avoir examiné ces Lettres
c ſoin, & les raiſons qu'on apporte
tre ces Ecrits. Par exemple, *Abga-*
, qui étoit Payen, ne pouvoit pas
à Jeſus-Chriſt: *je croi que vous êtes*
*u, & qu'étant deſcendu du ciel vous*
*es ces choſes; ou fils de Dieu, qui faſ-*
*ces choſes.* Il faut remarquer qu'il y
ans le Grec ὁ Θεὸς, avec l'article,
dans le langage d'un Payen ne
ifie pas *Dieu*, en général, comme
s celui des Chrétiens; mais *le Dieu*
quelque part, en faiſant alluſion à
lque lieu particulier, ou à quelque
ſe de ſemblable. Il auroit fallu
Abgare dît σὺ εἶ Θεὸς, *vous êtes un*
*ieu*, comme il dit ἢ υἱὸς εἶ, *ou vous*
*s un fils.* Il falloit encore dire θεὸς,
*n Dieu*, & non τὸ θεὸς, *le Dieu.*

Cet

*Olaph* à la fin. Qui croira au
née même que Nôtre Seig
ta au Ciel, S. Thomas env
dée à Edeſſe, pour prêcher a
avant que l'Evangile fût ſo
dée? C'eſt néanmoins ce qu
ſelon le calcul qui eſt à la fi
de Thaddée, comme *Henr*
l'a fait voir, dans ſes notes
On pourra auſſi voir cette
gie confirmée par le Cardi
ſur les Cénotaphes de Piſe,
ch. XVI. §. 12. & dans ſes E
Syriens, Diſſert. II. ch. 11
l'on trouvera à peu près tou
peut dire des *Abgares*, Roi
& de cette ville; quoi qu'i
pas de la queſtion, dont il s

Pour le témoignage d'*Ep*

dulité. & la tromperie commençoient à ravager le Chriſtianiſme d'une étrange maniere; ſavoir vers la fin du IV. ſiecle, où les fables & les Reliques commencerent à ſe mettre en train d'une façon ſcandaleuſe. Outre cela, il paroît, par ce paſſage d'*Ephrem*, qu'il y avoit, dans la Lettre qu'il cite, quelque choſe, qui n'eſt point dans celle qu'*Euſebe* rapporte. Ce ſont ces paroles, que Mr. *Grabe* a tirées en Grec d'un MS. d'Oxford: *j'ai appris tout ce que vous avez fait, & ce que vous avez ſouffert des Juifs, qui vous rejettent. Venez donc ici & demeurez avec moi.* On voit par là, que les Copiſtes, ou les Moines ont crû avoir droit d'embellir comme ils ont voulu cette piece, l'on en a encore d'autres preuves dans nos deux Auteurs, & dans les notes d'*Henry de Valois* ſur *Euſebe*.

VII. On voit * enſuite un recueuil de quelques paroles, que l'on attribue à Notre Seigneur, & que l'on ne trouve pas dans les Evangiles, comme celle que l'on lit Act. xx, 35. Les autres ſont tirées de S. *Barnabé*, des deux Clemens, de S. *Juſtin*, d'*Origene*, &c. & de quelques MSS. du Nouveau Teſtament. Il eſt certain que Jeſus-Chriſt

* *Ed. Apocr. p. 321. & Spicil. p. 12.*

des Livres anciens
la négligence des
ne sait pas s'il n
tions, dans ces
sont point tirées
Quelques endroit
tôt passer pour
que pour des cit
mes. *Jean de Cr*
homme, a bien
quables, touchan
Peres citent l'Ecri
& suivans, dans
*riques*, sur le N.

VIII. * On tr
té, cinquante tit
cryphes, ou qui
connus, par le c
ses Chrétiennes;

*ſelon les Egyptiens*, & *ſelon les Hébreux*, qui ſont les ſeuls, dont Mr. *Grabe* fait mention, & qui ſont en effet les plus anciens. Mais dans le fonds, à en juger par le peu de fragmens qui nous reſtent, il y a eu une grande difference entre les vrais Evangiles & ces deux-là. Cela étoit néceſſaire, pour ne pas embarraſſer les Chrétiens de ce tems-là, qui n'étoient guere bons Critiques. Mais comme il n'y a qu'une ſeule Vérité, on n'a pas pû s'en éloigner, ſans faire connoître que l'on ſoûtenoit le Menſonge.

Mr. *Grabe* * ſoupçonne que l'Evangile ſelon les Egyptiens avoit été compoſé par quelques Chrétiens Egyptiens du tems de S. Luc, & avant même qu'il publiât le ſien; puis que cet Evangeliſte y fait alluſion, comme *Grotius* & quelques ſavans hommes l'ont crû. La 1. raiſon ſur laquelle il s'appuye, c'eſt que ſi l'on s'en fie à la verſion Syriaque, qui a plus de mille ans d'antiquité, S. Luc a écrit ſon Evangile à Alexandrie, & qu'il paroît auſſi par les Conſtitutions Apoſtoliques Livre II. ch. 46. que S. Luc ordonna le ſecond Evêque d'Alexandrie. Mais on ſait que les titres des anciennes Verſions, non

* *Spicileg p. 31. & ſuiv.*

n'eſt nullement obligé
ſur ſa parole. C'eſt p
moins de lui, que l'Aut
Syriaque a pris ce qu'il
Suppoſé néanmoins qu
il ne s'enſuit pas de ce
été à Alexandrie, qu'il
à cet Evangile ſelon les
peut-être n'étoit pas en
Evangeliſte a pû faire
tres Ecrits, dans leſque
de ceux, qui avoient o
avoient publié ce qu'ils
dire, ſans s'attacher à
de ceux de ſes diſcours
n'avoient pas été préſen

Sa 2. raiſon eſt tirée
teur de la II. aux Corint
attribue à S. *Clement*.

ſt augmenter le doute, au lieu de le
ninuer.
La 3. raiſon eſt que *Jule Caſſien* en
ınt cité un endroit, pour attaquer le
ıriage; *Clement* Alexandrin, ſe con-
ıte de dire que cet endroit n'eſt pas
ns les quatre Evangiles, & n'oſe pas
etter entierement l'autorité de cet
'angile, mais tâche de lui donner le
eilleur ſens qu'il peut. Mais *Clement*
lexandrin cite lui même des livres
ibiement Apocryphes, comme s'ils
ɔient de vrais ouvrages des Apôtres,
ımme la *Prédication de S. Pierre* &
; *Actes de S. Paul*, qui étoient des
ɛces ridicules; comme je l'ai remar-
ıé dans ma I. *Lettre Critique*.
Le peu qui nous reſte de cet Evan-
le n'a aucun rapport avec les diſcours
Jeſus-Chriſt, & eſt entierement in-
gne de lui. Par exemple, l'Auteur
la II. Epître aux Corinthiens dit
ıe comme on eut demandé à Nôtre
igneur, quand ſon regne viendroit,
répondit : *quand deux ſeront un*,
*and le dehors ſera comme le dedans*,
*and le mâle ſera avec la femelle*, &
*and il ne ſera ni mâle, ni femelle*.
ui ne voit que ce ſont là des diſcours
un homme qui fait le fin, & qui veut
yer de fadaiſes ſes lecteurs? Les deux
ou

EQUE

, qu'on en cite,
& les prétendus
oient ces fotiſes,
: Jeſus-Chriſt,
ſes commande-

*uze Apôtres*, ou
uel les Nazaréens
'oient, avoit été
s uns des Audi-
ſi l'on en croit
les autres Evan-
que des Héreti-
cet Evangile,
it pas héretique;
ient S. *Jerôme* le
ême qu'il l'avoit
1 Grec, & qu'il
s Eccleſiaſtiques,
e ſon III. Livre
Outre cela *Euſe-*
25. diſtingue cet
ue les Héretiques
s les noms des
ulement entre les
que quelques uns
es recevoient. Il
qui ont embraſſé
, s'en ſervent vo-
lon-

*& ſeq. Cod. Apoc.*

lonti
que l
breu
langa
l'Eva
ajoûte
droits
tions
ciens.
dans n
giles,
Evang
rent c
l'Eva
tres
S. Mat
a l'endi
Mon
Evangil
a fait di
mais M
raiſons;
ſa conje
Auteurs
breux.
pour un
pas non
entime
On n
ragmer
gile, m

ntiers. Pour moi, je croirois plûtôt ue les Nazaréens traduiſirent en Hebreu, ou en Chaldéen, qui étoit le ngage de la Paleſtine, en ce tems-là, Evangile de S. Matthieu, & qu'ils y oûterent quelque choſe en divers endroits; comme il paroît par les citaons de S. *Jerôme* & des autres Anciens. J'ai déja dit ce que j'en penſois ans ma Diſſertation *des quatre Evanciles*, qui eſt à la fin de l'*Harmonie vangelique*. Les Nazaréens nommément cet Evangile, pour le déguiſer, *'Evangile des XII Apôtres*, mais d'autres le nommoient l'*Evangile ſelon . Matthieu*, comme S. *Jerôme* le dit l'endroit que l'on en a cité.

Monſr. *Du Pin* a prétendu que cet Evangile, ſelon les Hebreux, étoit tout fait different de celui de S. Matthieu; nais Mr. *Grabe* détruit fort bien ſes aiſons; quoi qu'il ne me perſuade pas a conjecture, touchant les premiers uteurs de l'Evangile, ſelon les Heeux. Mais auſſi il ne la donne que our une conjecture, & je ne prétens as non plus donner un autre nom au entiment que j'ai propoſé.

On ne voit pas d'héreſies, dans les ragmens, qui nous reſtent de cet Evanile, mais il y a une étrange expreſſion,

dans

prit par un de mes ca
transporta sur la hau
Thabor. On voit bie
preſſion n'eſt nullemen
tre Seigneur. Quelque
teur de cet Evangile pu
ſa ſervir d'une expreſſ
& ſi éloignée du ſtile d
te; on ne ſauroit l'ex
quoi conviennent Mr
cius, quoi qu'ils tâch
la cauſe, dans leurs
droit.

VIII. * Après le
on trouve les faux A
leurs fauſſes Epîtres,
calypſes; car l'eſpr
voulu tout imiter;
Mr. *Fabricius* fait

pe ſon diſciple la traduit en Grec, *Jules Africain* en Latin. C'eſt ce le l'on trouve dans une Préface, atbuée à ce dernier ; mais Mr. *Fabrius* ſoupçonne avec raiſon que cet uvrage n'a jamais été qu'en Latin, même qu'il n'a été publié qu'après tems de S. *Auguſtin*. Ce dernier rle des Actes Apocryphes d'un *Leus*, mais il ne dit mot du prétendu bdias. Ainſi Mr. *Fabricius* reprend ſtement *Voſſius*, *Barthius* & d'autres, ui ont fait cet Ouvrage plus ancien 'il n'eſt. C'eſt un Roman mal bâti e la vie des Apôtres, qu'il renferme 1 dix livres. On trouvera ſes diver- s Editions dans une note ſur le juge- ıent qu'en fait *Chrétien Daumius*. Il a autant de difference entre ces Actes *'Abdias*, & ceux qui ont été écrits par . Luc, qu'il y en a entre le jour & la uit, ou, pour parler plus fortement, ıtre l'eſprit de la Verité & celui d'un loine. Néanmoins Mr. *Fabricius* n'a as dédaigné de faire des notes ſur ce vre, comme ſur tout le reſte.

IX. * On trouve après cela une liſte lphabetique de faux Actes de divers pôtres, ou de leurs diſciples, par ente-ſix Impoſteurs. On trouvera



* *Cod. Apocr. p* 743.

MSS. d'Oxford. Il a
cela des préfaces, où il
ces livres, & y a ajoûté
notes. Ces Actes de T
rens de ceux qu'on av
le nom de *Basile* de Sel
de *Symeon* le Metaph
point parlé du *baptême*
S. *Jerôme* dit qu'il
dans ces Actes ; mai
autres choſes, qui ma
teur de cet ouvrage
*ignorant*., comme M
vient. Il auroit pû a
auſſi *un grand ment*
qu'une groſſiere Lég
nois croire que telle q
près, elle ait été é
lieu, & du tems mê

faiſoit pas du tems de S. Paul, & que l'Auteur de cette Legende attribue mal à propos, à une perſonne inſtruite par cet Apôtre, une action de cette nature. * C'eſt encore une choſe tout à fait oppoſée à la pratique des Apôtres, de differer d'adminiſtrer le baptême à ceux qui croyoient en Jeſus-Chriſt, comme S. Paul fait, dans cette Legende. Il n'eſt pas moins ridicule d'introduire Thecle ſe baptizant elle même, en ſe jettant dans l'eau; comme elle le fait dans le théatre d'Antioche. Mais ce ſeroit perdre ſon tems, que de réfuter ſerieuſement ces ſortes de pieces; qui ne ſervent qu'à donner plus de luſtre à la veritable hiſtoire des Apôtres, & qu'on ne peut lire qu'avec indignation, quand on penſe au peu de pieté de ceux qui ont mêlé le ſaint nom de Dieu, parmi tant de menſonges.

Il eſt vrai que l'Antiquité a parlé de Thecle, mais elle peut bien avoir été trompée, par une ancienne Legende, differente de celle-ci, & de laquelle *Tertullien* parle dans ſon Livre du Baptême Ch. XVII. comme d'un livre ſuppoſé. Auſſi S. *Jerôme* s'en moque-t-il tout ouvertement, dans ſon Catalogue des Auteurs Eccleſiaſtiques. Si



* *Pag.* 106.

étoit vrai, mais ce qui
comme vrai, pouvoit édifi
C'eſt ainſi que tant de gen
de l'hiſtoire des LXX.
comme d'une hiſtoire verit
n'eſt néanmoins qu'une fal
C'eſt ainſi encore que la fl
mon dreſſée à Rome, &
avec les Apôtres, ont ſer
la rétorique de bien des
que ce ne ſoient que de
Ainſi le conſentement de
ſiecles poſterieurs n'eſt pas
ble, une preuve fort ſolid
Mr. *Grabe* l'employe dans
pour prouver qu'il y a
une Thecle. S. *Jerôme* a
ſe moquer des Actes de T
qu'il ſemble qu'il en ait v

çoit de ſemblables comptes, on ne ɔurra guere rejetter de Légendes.

X. * Mr. *Fabricius* a joint aux faux ɛtes des Apôtres, de fauſſes Epîtres ı'on leur a attribuées, & quelques au-ɛs de la S. Vierge. On voit donc ici ıe Lettre Latine de S. Ignace à la Vierge, & ſa réponſe, en la même angue; une Lettre de la S. Vierge à ux de Meſſine; une autre aux Flo-ntins; l'Epître de S. Paul aux Laodi-ſens, en Grec & en Latin; les Let-es Latines que l'on a dit que S. Paul : *Seneque* ſe ſont écrites l'un à l'autre; ne Epître de S. Pierre à S. Jaques; ne de S. Jean à un hydropique, & des agmens d'autres pieces ſemblables.

XI. † Enfin le recueuil de Mr. *Fa-ricius* finit par une douzaine de fauſſes ſvelations; ſavoir le IV. Livre d'Eſ-ras, les révelations faites à divers Pa-iarches & Prophetes du Vieux Teſta-ıent, l'Apocalypſe de S. Pierre, celle e S. Paul, & d'autres écrits Apocry-hes du même; une Apocalypſe de . Jean, differente de celle que nous vons; une autre de *Cerinthe*; d'au-ɛs d'un certain *Cécile*, de S. *Thomas* ɛ de S. *Etienne*; & enfin le Paſteur *'Hermes*. L'Auteur ne produit pas ces



* Cod. Apocr. p. 834. † Ibid. p. 956.

en ont faits, & j'y joins q-
ques. Il n'eſſaye point de
ſemblables des fables, & c
crédulité honteuſe des ſie
ſont laiſſez tromper par l
J'ai remarqué auſſi qu'il m
quefois, à l'égard de qu
que j'ai mis dans mes
*Hammond*; mais je n'ai
prendre en mauvaiſe part.
le fait civilement & ſans a
en ſuis obligé, & je le ſera
qui en uſeront de même.

Il faut à préſent que n
ici ce qu'il y a de plus,
cueuil de Mr. *Grabe*.

XII. Les *Teſtamens*
*triarches* ſont une eſpece
de je ne ſai qui, qui fait
un fils de Jacob, comme

Catalogue, à la fin * de la *Synopſe de Ecriture*, attribuée à S. *Athanaſe*, & ans les Conſtitutions Apoſtoliques Li-re VI. c. 16. ſur quoi il faut conſulter s notes de *Jean Baptiſte Cotelier*. Ces vres avoient été faits par des Juifs, & ême en partie avant le tems de Jeſus-hriſt; & nôtre Auteur croit, après di-ts Peres, & pluſieurs Modernes, que s Apôtres en ont cité quelques uns. ar exemple, S. Jude ſemble citer le li-e Apocryphe d'Enoch, ce qui donne ccaſion à l'Auteur de rapporter, dans s notes, ce qui reſte de ce livre. Il roit que les Teſtamens des XII. Pa-iarches ſont très anciens. Mr. *Dod-el* les rapporte au I. ſiecle, & Mr. *Ca-* à la fin du ſecond. L'un & l'autre gent que c'eſt un Juif converti qui s avoit faits, parce qu'il y a des en-roits, qui reſſentent le Chriſtianiſme; ais comme il y en a auſſi, qui, ſi l'Au-ur agit ſincerement, ne peuvent être re d'un Juif, qui attendoit un Meſſie, ui devoit combattre contre les enne-is temporels de cette nation, Mr. *Gra-* croit qu'ils ont été d'abord écrits par n Juif, & enſuite falſifiez par quelque hrétien; ſelon la licence de ces ſie-es-là à inventer, & à falſifier. Quoi



* *Tom. II. Ed. Benedict.* p. 101.

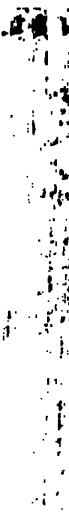

» de l'Egliſe ſous le N
» ment, & autres choſe
» & que ces Propheties,
» les ſont tirées de la P
» noch, & d'autres livres
» ou au moins autant qu
» dent avec la tradition
» ciens Rabbins, & paroi
» écrites par le premier
» XII. Teſtamens, avan
» Jeſus-Chriſt ; que ces
» dis-je, peuvent beauc
» confirmer la foi chan
» Chrétiens, & à convai
» opiniâtres. Mais autan
» t-il, qu'elles viennent d
» du I. ou du II. ſiecle,
» vent pas à la même ch

„ particuliere des mots ; non ſeule-
„ ment touchant ce qui a déja été ac-
„ compli autrefois, dans la premiere
„ Egliſe du N. Teſt. mais ce qui reſte
„ encore à accomplir touchant la con-
„ verſion des Juifs, &c.

* D'autres remarqueront premiere-ment que ces *excellentes Prophetiez* d'un déclamateur Juif, (ſuppoſé que l'Auteur des XII. Teſtamens, fût en effet de cette Religion) qui fait dire aux Patriarches ce à quoi ils n'ont jamais penſé, ſont quelque choſe de bien extraordinaire. Peu de gens croiront que le S. Eſprit ait voulu ſe ſervir d'un organe de cette ſorte. Ceux d'entre les Chrétiens qui ont beſoin d'un ſemblable ſecours, après avoir lû l'Ecriture Sainte, ſont des perſonnes d'un goût bien ſingulier. Pour les Juifs, que l'on convaincra, par un livre dont on ne peut marquer ni l'auteur, ni le tems, & que l'on ſoupçonne même avoir été falſifié par un Chrétien; je croi qu'ils ſeront en très-petit nombre. Secondement, on peut dire auſſi probablement, que le premier auteur de ce livre a été un Chrétien mal-habile, qui a voulu ainſi repréſenter les perſonnages des XII. Patriarches, afin de gagner, par



* Remarques de l'Auteur de la B. C.

beſoin, pour convain
Troiſiémement, on di
moquer que de vouloir
fie, touchant le ſens
ont donné aux Prophet
poſteur. L'Eſprit de
l'Eſprit du Menſonge
choſes, qui ſoient com

Mr. *Grabe* ajoûte enſ
„ ce qui regarde l'hiſt
„ ches, on trouvera
„ mens pluſieurs choſ
„ pas dans la Geneſe
„ dans les autres livr
„ mais que l'Auteur a
„ vres Apocryphes, &
des Anciens: & qui

„ l'hiſtoire, & à la correction des „ tems.

Les Théologiens Proteſtans de deça la mer ſe récrieront ſans doute là-deſſus, & ne pourront pas ſouffrir que l'on veuille éclaircir l'hiſtoire ſacrée du V. Teſt. & corriger ſa Chronologie ſur ce que dit un homme, qui eſt clairement un Impoſteur; ni que l'on nous parle de traditions & de livres Apocryphes, comme de quelque choſe de fort avantageux. S'il eſt permis, diront-ils, d'expliquer le V. T de la ſorte; rien n'empêchera que l'on n'explique le Nouveau, par des Légendes & des Traditions Orales, des ſiecles qui ont été plus près des Apôtres, que l'Auteur ne l'a été de celui de Moïſe. Ces Teſtamens ſont pleins d'ailleurs de fables ridicules, qu'on ne peut aſſocier à l'Hiſtoire de Moïſe, ſans lui faire autant de tort, qu'en ſuppléant ce qui manque à celles du Nouveau Teſtament, par les Légendes Greques & Latines, que des Moines oiſifs & menteurs ont compoſées, pour tromper les ſimples. Pour moi, j'avouë que les principaux uſages, que je vois dans ces Teſtamens Apocryphes, c'eſt qu'ils ſervent, comme *tous les* autres livres de cette nature, *à relever* l'excellence des livres d

ont conſervé les
fragmens. Ce qu'
en tems, ſert bea
ler de la perte du
gation, que l'on
le ſoin de fouïll
pour en tirer ces ſ
qui ſe donneront
Teſtamens, avec
viendront avec m

XIII. On voit
ſertation ſur les E
ſez de S. *Clemen*
Ouvrages de ce di
ſa I. Epître aux Co
teur, avec quelque
été écrite entre le
& de S. Paul, dont
& qui a dû arriv

mais Mr. *Grabe* préfere le premier ſentiment. Il réfute enſuite fort bien ceux qui ont douté ſi cette Epître étoit de Clement. * Il y a eu un Critique, qui a crû qu'elle avoit été fort groſſie par des additions tirées de *Clement* Alexandrin. Ses remarques ſe trouvent dans l'Edition d'Amſterdam en 1698. & ſont diſtinguées des autres par la lettre B. qui eſt à la fin de chacune. On les avoit reçues de feu Mr. *Edouard Bernard*, Docteur en Théologie d'Oxfort, qui les avoit écrites de ſa main aux marges d'un exemplaire, de l'Edition de *Cotelier*, qu'il remit en Angleterre aux gens de Mrs. *Huguetan*, & ſur lequel l'édition a été faite. Je ne ſai au reſte d'où les avoit priſes. J'ai crû devoir dire ici ce petit ſecret, qui ne peut nuire à perſonne, afin qu'on n'attribue pas ces notes à ceux à qui elles n'appartiennent pas. Je voi qu'un ſavant homme d'Angleterre, que je ne nommerai pas, a commencé à les quereller.

Pour revenir à nôtre Auteur, il montre avec aſſez de vrai-ſemblance, que le fragment, qu'on appelle la ſeconde Epître de S. *Clement*, eſt plûtôt le commencement d'une Homilie, qu'on lui attribuoit; & que *Clement* n'a écrit que

P 7 la

* *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

III. siecle.

Il passe ensuite aux Ec
de S. *Clement*, qui sont
de S. *Pierre* & d'*Apion*:
nonssances, qu'on ne do
lui, confondre avec le liv
& qui semblent avoir été
second siecle. L'Auteur
endroits du livre de *Bard*
Destinée, dont *Eusèbe* rap
sage considerable, dans
*Evangelique* Liv. VI. c. 10
stitutions Apostoliques,
juge, avec *Pearson*, n'av
la fin du IV. siecle, ou
cement du V: 4. les Hc
mentines, que l'on croit
deux sortes, & dont une
orthodoxe, & l'autre héreti

que *Cotelier* n'avoit pas mis dans son Edition.

XIV. L'Auteur finit, par quelques remarques sur *Simon* le Magicien, & en produit quelques fragmens, tirez de S. *Jerôme* & de *Bar-Cepha*.

Il y a à la fin du Volume des Notes qui méritent d'être lues, & qui marquent la lecture & l'application de Mr. *Grabe*. Il y soûtient encore les Lettres de *Jesus-Christ* & d'*Abgare*, par des raisons que l'on pourra lire dans l'Original. Il y éclaircit aussi, il y confirme & il y supplée quantité de choses, qu'il avoit dites dans ses préfaces. On y trouve de plus une conjecture de Mr. *Dodwel*, touchant les *Tables du Ciel*, dont il est parlé dans le Testament de Levi. Le même a fait des Tables Chronologiques, que l'on voit ici, conformément à ce que dit l'Auteur des XII. Testamens.

XV. Pour trouver des Fragmens des Peres du I. & du II. siecle, ou des Heretiques, qui ont vécu en ce temslà, l'Auteur a lû les recueuils des Sentences de *Maxime*, des paralleles de *Jean* de Damas, de la Meliſſe d'*Antoine*, & autres semblables, composez de passages des Anciens Peres, & un grand nombre de *Chaines*, tant imprimées

On y en voit [illegible]
de ceux du III. & trè
ceux du ſecond.

On voit d'abord, c
une petite Préface ſur S
ſes Oeuvres; après quoi
ne ſon Martyre & ſon
mains, tirez d'un MS. d
par le P. *Ruinart*, Béned
publié ce deux pieces en
*Acta Martyrum ſince*
*Uſſerius* ne les avoit trou
tin, & *Voſſius* n'avoit
l'Original, dans le MS
dans lequel il manque.
données en Grec, ce n'
nant de *Simeon* le Meta
Epîtres falſifiées de S. I
ſe rapportoit à l'ancien
tine. C'eſt ainſi qu'elles

*ce*, qui y eſt rapportée, eſt fauſſe. Il joint à cela les varietez de l'Edition d'*Uſſerius*, & enſuite quelques fragmens de S. *Ignace*.

XVI. Dans une Préface, qui concerne *Papias*, Monſr. *Grabe* prétend qu'*Euſebe* s'eſt trompé, en le faiſant diſciple de S. *Jean le Prêtre*, & non de S. *Jean l'Apôtre*; parce que S. *Irenée* dit qu'il a été diſciple de S. *Jean*, ſans rien ajoûter, ce qui marque qu'il entendoit l'Apôtre. On peut lire là-deſſus *Euſebe* Liv. III. ch. 39. de ſon H. E. où il ſemble qu'il fait voir, par *Papias* même, que S. *Irenée* s'eſt trompé; car enfin il aſſure que *Papias* diſoit avoir été diſciple de S. *Jean le Prêtre*, & qu'il ne diſoit point l'avoir été de l'Apôtre. Comme *Euſebe* avoit les Livres de *Papias*, dont il ne cite que quelques paroles, il en pouvoit mieux juger que nous; & comme il ſe propoſe de réfuter S. *Irenée*, il y a apparence qu'il y avoit pris garde de plus près. Si *Papias* avoit été diſciple immédiat, s'il faut ainſi dire, de S. *Jean l'Apôtre*, il n'y a guere d'apparence qu'il ſe fût ſi fort trompé dans la maniere, dont il explique le regne de mille ans.

Quoi qu'il en ſoit, on trouve ici les fragmens de *Papias*, où les Chimeres du

* Cet exemple de *Pa*
vû ou les Apôtres, ou à
disciples, qui s'étoit inf
discours, & qui s'étoit
fort laissé tromper, que
fictions assez grossieres p
ne des Apôtres, doit faire
qui parlent de traditions
non-écrites, qu'il est très
trompé. Il y a eu, parm
disciples des Apôtres, d
& des gens simples, co
plaignent eux mêmes, dat
& ces gens-là ont pû inv
dre des erreurs, comme
la doctrine de leurs mait
qui est arrivé à Basile

ou plûtôt préferer à l'Ecriture Sainte
es Peres des premiers siecles, pour dé-
ider les controverses ; en sorte que l'on
l'entende les Ecrits des Apôtres, que
onformément aux idées des Peres. Si
elà étoit, il faudroit que l'on embraſ-
ât les viſions des Chiliaſtes, que l'on
ouve dans * S. *Irenée*, & dans les-
uelles la plûpart des Peres des premiers
ecles, comme le dit Mr. *Grabe*, don-
erent. Que ſi l'on dit que les Peres
e la fin du III. ſiecle & ceux du IV.
nt rejetté cette opinion, & que par
onſéquent on a droit de la rejetter
uſſi à préſent, parce que tous les Pe-
es n'ont pas été de ce ſentiment ; je
emanderai pourquoi les derniers ne ſe
ont pas eux mêmes rendus au conſen-
ement des premiers ? Si l'on dit qu'ils
nt ſû que la tradition étoit fauſſe, ou
u'ils ont vû que leurs prédeceſſeurs
xpliquoient mal l'Ecriture Sainte ; il
'enſuivra de là que l'on ne doit avoir
ucun égard à l'antiquité de ceux, qui
iſent quelque choſe ; mais qu'il faut
xaminer les choſes mêmes, & que par
onſéquent on ne doit nullement ſe
ier aux prétendues traditions non-écri-
es des premiers ſiecles, non plus qu'à
elles des derniers.

XVII.

* *Liv. V. c. 33.*

cela. Il eſt étrange qu
raiſonnoient ſi mal, et
res, aient pû trouver, pe
les Apôtres, des Sectate

† La Providence Divi
de ſages raiſons, qu'il y
poſteurs, & de gens exc
dules, en ces tems-là; i
voye aucun génie ſuperie
pénetration, & ſa mat
raiſonner, & d'écrire, p
ſorte fixer la créance des
le ſens que l'on doit donn
de Jeſus-Chriſt & de ſe
en former un Syſteme ju
S'il étoit permis de fouill
crets de Dieu, on diroit c
Apôtres, on ne trouve rie
médiocre & de fort confi

'eſt la Chrétienne, & de ſuppoſer
s livres à ſes premiers Auteurs; puis
l'on ne vit rien, après eux, qui ap-
ochât de leurs Ecrits. Non ſeule-
ent les Chefs des autres ſectes, qui
leverent alors, mais encore ceux qui
ent profeſſion de ne ſuivre que les
pôtres, n'approcherent pas de la ma-
ere d'écrire de ces ſaints hommes.
ependant dans cette maniere d'écrire,
y a tant de ſimplicité, & de naïve-
, s'il faut ainſi parler, que l'on voit
ſſi très-clairement par là qu'ils ne ſont
s eux mêmes les inventeurs de ce
l'ils nous diſent; mais qu'ils étoient
devables de tout ce qu'ils ſavoient à
ſus-Chriſt, & à l'Eſprit qu'ils en
oient reçu. Mais c'eſt une matiere,
il demanderoit d'être traitée avec plus
étendue, qu'on ne peut lui en don-
r ici.

Monſr. *Grabe* met enſuite quelques
gmens des traditions de S. *Matthias*,
l'on croit avoir été ſuppoſées par les
ſilidiens.

XVIII. Après cela, * on ne voit
us que les fragmens des anciens Apo-
giſtes du Chriſtianiſme; deſquels il
roit bien à ſouhaiter que les livres
ſſent venus entiers juſqu'à nous; ſa-
voir,

* *Spicil. Sæc. II. T.* 1. *p.* 119.

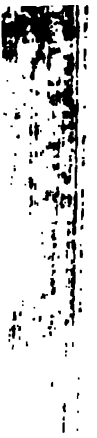

s'étend le plus ſur S.
dont il fait la vie tirée
& dont il examine tou
& veritables & ſuppoſez
donne tous les fragmens
recueuillir. Le plus c
celui du livre de la Réf
des Paralleles de *Jean d*
eſt dans la Bibliotheque
Paris. Ce recueuil pour
qui entreprendront de f
velle édition des Oeuvre
Martyr.

XIX. *Hegeſippe*, qu
milieu du II. ſiecle, avo
re de ce qui étoit arrivé d
tres juſqu'à ſon tems, ſe

H.E. Liv. II. c. 23. touchant le Martyre de S. Jaques Evêque de Jeruſalem, a ſi fort l'air d'une Légende, qu'on a ſujet de craindre qu'il n'y eût bien des fables dans cette Hiſtoire. *Joſeph Scaliger* a examiné cet endroit, dans ſes remarques ſur la Chronique d'*Euſebe*, nomb. MMLXXVII. & a fait voir qu'il y a diverſes circonſtances fabuleuſes. Le Jeſuïte *Petau* a tâché de lui répondre, dans ſes remarques ſur S. *Epiphane*, Hereſ. LXXVIII. mais il ne peut ſe tirer d'affaire, qu'en diſant que cette hiſtoire avoit été falſifiée. Mr. *Gnabe* tâche auſſi de la défendre dans ſes notes, à peu près comme l'ont fait le P. *Petau* & *Henri de Valois*. S'il faut dire la verité, (& pourquoi ne la diroit-on pas?) il y a grande apparence que le bon *Hegeſippe* s'étoit laiſſé tromper, par credulité, auſſi bien que *Papias*. Qui pourroit croire que les Juifs, qui étoient ennemis jurez du Chriſtianiſme & des Chrétiens, & qui les perſecuterent toûjours autant qu'ils purent, euſſent pour S. Jaques une ſi grande conſideration, qu'ils le laiſſaſſent entrer dans le lieu Saint, quoi qu'il ne fût pas ſeulement Levite? Quelle apparence y a-t-il encore que S. Jaques étant auſſi connu, qu'il le devoit être, s'il étoit

dans

…que de la Religio
Cependant ils l'ignoroie
le menerent ſur le pinac
comme le dit l'hiſtoir
pour lui faire dire à haut
jugeoit de Jeſus-Chriſt, a
ſer ceux qui croyoient e
cela on n'avoit garde de
un vieillard, comme S. J
toit élevé de ſoixante cou
quatre-vint dix pieds, pou
ouï de tout le peuple. I
mieux vallu le faire parler
vis des Femmes, ſur une tr
élevée. J'ai crû devoir m
raiſons, parce que *Scaliger*
preſſées, & qu'étant gêner
détruiſent …

ne comprends pas comment on pourra croire cette hiſtoire veritable. *Scaliger*, après l'avoir critiquée, ajoûte des paroles, qui ſont un peu véhementes, contre ceux qui défendent les fables de l'Antiquité, ou par foibleſſe, ou par politique, comme il y en a toûjours eu beaucoup. Ces paroles néanmoins partant, comme il me ſemble, d'un eſprit qui aimoit la verité, lui doivent être pardonnées; d'autant plus facilement, que les perſonnes credules, ou en effet, ou en apparence, n'ont pas accoûtumé d'épargner ceux qui eſſayent de les guérir de leurs opinions, ou de leur mauvaiſe politique. * „ J'ai voulu, dit-il, „ remarquer ceci, en paſſant; afin que „ ceux qui commencent à étudier ſâchent qu'il ne faut pas lire les Ecrits „ des Anciens, ſeulement avec du reſpect pour leurs Auteurs; mais „ auſſi en apportant du diſcernement „ à ce qu'ils ont écrit. Je ſai qu'il y „ a des gens entêtez, ennemis de la „ Verité (*il entend apparemment des „ Auteurs Catholiques Romains*), & „ opiniâtres, qui défendent des fables „ ſi groſſieres. C'eſt pourquoi nous „ les avons miſes au jour, afin que „ l'on ſe garde de l'opiniâtreté médi-



* *Pag. 194. Ed. 2. col. 2.*

animadvertere voluimus, ut ſci
nes Veterum Scripta non ſolùm
verentia ipſorum auctorum, a
cum delectu eorum, quæ ipſi ſci
legenda eſſe. Scio eſſe κατ-δ
λήθεις, cervicoſos, qui hæc t
defendunt. Propterea nos ea
mus, ut ab hujuſmodi præp
patronorum maledica & viru
tumacia caveatur; qui cùm h
ſi quidem intelligunt, lectores
admonent; ſi non intelligunt,
tiuntur ab aliis moneri. Ce pa
tient des veritez utiles, & l'
à cauſe de cela, le devoir me
François & en Latin. Ce n
ſoit que l'on puiſſe traiter to

endant ce tems-là, ou les CLX premieres années du Chriſtianiſme.

En voilà aſſez, ſur ce Recueuil; il uffira de dire qu'il y a encore ici quelues remarques ſur *Denys* de Corinthe, t ſur *Théophile* d'Antioche, avec les ragmens qui en reſtent. On doit, ans le fonds, ſavoir gré à Mr. *Grabe* e la peine qu'il a priſe de fouïller dans ant de volumes imprimez & MSS. our ramaſſer les débris des ouvrages le la premiere Antiquité Chrétienne, t du ſoin qu'il a eu de les éclaircir, t de les faire paroître en auſſi bon état, u'il lui a été poſſible. S'il n'a pas rouvé ce que l'on auroit ſouhaité qu'il ût trouvé, ce n'eſt pas ſa faute; il 'a pris guere moins de peine, pour amaſſer ce que l'on voit ici, que s'il voit trouvé des thréſors, dans les li-res qu'il a feuilletez.

---

## ARTICLE X.

A COMMENTARY *on the five Books of* MOSES, *with a Diſſertation concerning the Author or Writer of the ſaid Books, and a general argument to each of them. By* RICHARD

jugement, quoique l'Auteur
Je le mets seulement ici, l
occasion de publier une L
m'écrivit, sur la plainte qu
de la maniere injurieuse don
parlé de moi, sans me con
l'occasion de mon Commen
Geneſe. Comme il est mo
que de m'avoir fait la satisfa
me devoit, selon son propre
qu'il m'avoit promise; il n'es
que je supprime plus long-te
tre, à laquelle j'en joindra
miennes; afin que l'on voye
re dont j'en ai usé envers lui.
que son Livre parut, feu Mr.
Archevêque de Cantorbery,

vec ſoin. Je ne doute pas qu'il ne leſapprouvât le jugement que Mr. *Kidder* en avoit fait, dans quelques momens de chagrin, conçu mal à propos ontre un homme qui lui étoit inconnu. Guere de gens n'en furent ſatisaits, excepté ceux qui haïſſent tous eux qui ne ſont pas de leur ſentiment; ou qui par politique font ſemblant d'approuver ce dont ils ſe moquent dans 'ame, & qui blâment ce qu'ils approuvent. Je m'explique ici, en termes un peu forts; parce qu'il ne me ſert de ien de ménager des gens, qui ne ménagent que ceux de qui ils craignent, ou eſperent quelque choſe. Je n'accuſe néanmoins de rien de ſemblable feu Mr. *Kidder*, dont on dit que les mœurs étoient d'ailleurs reglées. Je ſai auſſi ce qui eſt dû au rang qu'il tenoit, dans 'une des plus éclairées Egliſes de la Chrétienté. Mais comme il n'y a pas un autre Evangile, & d'autres regles d'Equité, pour ceux qui tiennent les plus hauts rangs, que pour les moins conſiderables; je croi qu'il m'eſt permis de me ſervir contre lui, comme contre tout autre, des Loix immuables de l'Evangile, & de l'Equité naturelle. D'ailleurs dans la République des Lettres on a des privileges pour le

pas le trouver changé.

Les gens de bien, qui ne
Théologiens de profeſſion, on
été ſcandalizez des jugemen
res, que ceux de cette profe
ſi facilement les uns des aut
peu de ſcrupule qu'ils ont d
leurs ſemblables, dans leurs
faut paſſer condamnation là
avouër que ceux, qui imprir
rement des choſes odieuſes d
chain, agiſſent contre tout
Charité & d'Equité. Car c
qui parlent ainſi des autres,
avec une entiere certitude qu
en diſent eſt bien fondé, veu
croye que ce qu'ils en diſen

vent réduits à une étrange extremité, quand on les oblige de prouver ce qu'ils avancent, ce qu'ils ſont hors d'état de faire. Cependant ces gens-là prétendent que, ſans rien prouver, le Public condamne ceux qu'ils accuſent, comme duëment convaincus d'opinions non ſeulement déteſtées, mais encore qui méritent de l'être ; c'eſt à dire, qu'on ait de l'horreur & de la haine pour eux, ſans que jamais on en revienne. Si devant un Juge Civil on accuſoit un homme d'homicide, & d'adultere, ſans rien prouver contre lui, & qu'on voulût qu'il fût condamné aux peines de ces crimes ; que diroit-on d'une ſi étrange prétenſion ? On la traiteroit d'injuſtice & de cruauté criante. Que dira-t-on donc de ceux qui font de ſemblables choſes, dans des livres, & qui attaquent hardiment la réputation de leur prochain, à deſſein de le perdre pour toûjours ? Quel jugement pourra-t-on faire de ceux qui diſent des choſes outrageantes dans un livre ; auſſi légerement que des débauchez diſent des injures dans un cabaret, & qui prétendent que l'on s'en fie à eux ? L'Evangile ne promet aucune miſericorde à ceux qui en uſent ainſi, (Matth. VII, 2, 3. *Jaq. IV, 11.*) à moins qu'ils ne

ment ; comme on le
publie de semblables
par les plaintes qu'ils
sont aussi insensibles
ties, qu'ils sont délic
mes. D'ailleurs ils
jours les mauvais effe
mens téméraires produ
de ceux qui ne sont
contre la calomnie ;
plûpart du monde.
faute inexcusable d'a
sentimens odieux, sa
mais c'en est encore u
de, lors que ceux q
profession de tout le
nent des preuves de

des pechez de ſenſualité. Comme ces pechez ne ſcandalizent pas les mondains, qui les traitent de galanteries & de bagatelles: les injures les plus atroces, & les calomnies les plus odieuſes, lâchées en l'air, ne ſont que des *peccadilles* parmi les Théologiens. C'eſt ainſi que la coûtume fait diſparoître la noirceur des plus vilaines actions; mais il y a un Juge, qui ne ſe reglera pas ſur cette abominable coûtume, mais ſur les idées éternelles de la Juſtice & de la Charité. Si quelcun me demande, ſi je croi que des diſcours, comme ceux que je fais ici, corrigeront ceux qui ſont coupables de ce deſordre; j'avouërai que je n'oſe pas l'eſperer, mais au moins en les faiſant, j'aurai la ſatisfaction de condamner ce vice, & je tâcherai de n'y pas tomber, en penſant ſouvent combien il eſt horrible.

*Odiſſe liceat, ſi mederi non licet.*

Après avoir dit en général ce que je penſe d'une coûtume, que perſonne ne ſauroit approuver; je produirai les Lettres, dont j'ai parlé, & je commencerai par celle que j'écrivis à Mr. *Kidder* le 5 de Novembre 1694.

S. P.

## JOANNES

QUAM primùm
Christo Pater,
in Pentateuchum,
sertationem, de Pe
oculos converti; ub
habitum, non sine
Nam ad ἴσην quide
qua eo in loco agis
te in eruditissimoru
hac re scripserunt,
nihil enim est frequ
dissentionibus, inte

iavi, neque nunc, cùm rem mecum :puto, credere poſſum. Sed à me npetrare nequeo, quin exiſtimem, uempiam, cujus mentiendi libido & ıvidia tibi notæ non erant, apud te ita ıdacter famæ meæ detraxiſſe, ut auaciâ fidem tibi fecerit. Malignis, ut pinor, ſermonibus ejus commotior rga hominem tibi ignotum, te ad hæc ım acerba ſcribenda contuliſti. Numuam alioquin in innocuum tam levi e cauſa exarſiſſes, & me potiſſimùm b culpam, ſi culpa eſt, multis communem, atroci ſtylo invaſiſſes.

Igitur cùm ita de te, R. P. ſentirem, t paratiorem crederem ad me audienum, æquiſſimam mei, juxta ac neeſſariam, defenſionem ſuſcepturum, uàm ad damnandum ex aliena relaone fuiſti; nolui ullam publicam emitre Apologiam, quamquam publicè ıceſſitus, antequàm tibi privatim præonceptam de me ſiniſtram opinionem nimo evellere niterer. Neque, ſi te ɔ ea revocavero, quidquam ſimile dam; ſed tuæ Chriſtianæ ınagnanimiıti permittam ut eo modo, qui tibi ommodiſſimus videbitur, vulneri quod :ciſti auxilium feras. Ne monebo quiem eo gravius id vulnus debere tibi *ideri, quo major* eſt tua in Eccleſia

cauta, per [illegible]
læſiſſe ſe animadvertunt.
rem te ejuſmodi eſſe, ir
(ignoſce dolori meo) ſi qu
editum fuit, judicium negl
que ullam defenſionem m
ſem, niſi quæ ex conſtanti
ſtituto, & Scriptis ad Eccle
næ ædificationem elaboratis
naſcitur. Quem ſolum cly
Deus, pietatis & innocenti
tegit eos quas amat, nonnu
lè feriatorum Theologorur
contumeliis oppono. Sed
ordinis virum, atque ex
quam ſemper maximi feci
que pietatis & eruditionis

uas ad eas defendendas, illuſtrandaſ-
ue abſumturi. Eruditione multò ma-
ore inſtructi multi accedere ad hoc
)pus potuerunt, ſed acriore ſtudio in-
eniendi Veri, animo in Religione
hriſtiana, qualem eam nos Deus per
hriſtum & Apoſtolos docuit, magis
onfirmato, & pertinaciore induſtriâ,
rofectò nemo. Hoc Deus novit, &
ciunt omnes, quibus paullò notior
um. Hoc Scripta mea (modò ne alie-
a mihi & ἀνάνυμος tribuantur) ubique
lamant. Non is equidem ſum, quem
ſſe vellem, ſed mihi ſum conſcius eo-
um quæ ſentio; neque ullum verbum
ut ſcripſi, aut protuli, ex quo Dei &
roximi amorem, veritatémque Reli-
ionis Chriſtianæ mihi cordi non eſſe
llus poſſit colligere, niſi contra men-
em meam verba torqueantur. Ubi-
ue, ἀναίρως, δικαίρως, fundamenta
hriſtianæ Religionis expoſui, incul-
avi, defendi. Edita ſunt Latinè, hîc
t Londini, Opuſcula mea Philoſophi-
a, per quæ, ſi obiter inſpicere non de-
igneris, ſparſa virtutis & pietatis ſe-
ina paſſim invenies. Jube tibi, R. P.
uando vacabit, prælegi ex *Logicæ*
art. II. C. VII. §. 10. 14. Part. III.
. 1. §. 9. Part. IV. C. VIII. §. 6. ex
*neumatologia* verò Sectionem III. aut

ſtus ! ut adoleſcentium anim
cum ingenii & judicii cultura
pietas inſererentur. Per totum
Pentateuchum, ut videre
Commentariis in Geneſin, &
liis in ſequentes libros, qua
legere hoc tempore licuit, ner
alii oſtendi; commodiſſimam
tioni rectæ, Religionique ma
ſentaneam ſententiam in M
vi; difficultates, quantùm p
poſui, minui, ſuſtuli. Candi
tè tecum egi, cui ſoli mo
folia miſi, quamvis ſcirem
quid de me ſcripſiſſe; quod
teor, numquam tale eſſe exi
Crede mihi,

lumniatori, potiùs quàm rei ipſi, credidiſſes.

Scio quodnam conſectarium ducas ex eorum ſententia, qui nonnulla loca in Pentateucho à Moſis manu non eſſe putant; ſed conſequentiam patere me legitimam eſſe non credere; & quamvis legitima eſſet, noli, quæſo, mihi tribuere: uti nec aliis, qui ſimilia crediderunt, umquam ab æquis hominibus imputata eſt. Varia adjecta Moſi credidit *Simon Epiſcopius*, ut liquet ex ejus Inſtitutionis Theologicæ Lib. III. Sect. III. cap. I. p. 217. At nemini, quidni enim dicam quod ſentio? Nemini, inquam, ex hujus ſæculi Theologis, tantùm debet res Chriſtiana, quantùm ei viro; qui ſanctiſſimæ Religionis veritatem invictiſſimè probavit, & dogmata pulcherrimè expoſuit. Eamdem egregiè nuper, contra Judæos, defendit vir eruditiſſimus *Phil. Limburgius* noſter, qui nec veritus affirmare locum Geneſ. XXXVI. non eſſe Moſis, Reſp. ad 3. Scriptum Judæi Cap. VI. pag. 181. Similia de aliis locis dixere *Jacobus Benignus Boſſuetus*, Epiſcopus Meldenſis, *P. D. Huetius*, Epiſcopus Abrincenſis, & *Herm. Witſius*, Profeſſor Ultrajectinus; quos quicumque ideò accuſarit Hobbeſianiſmi aut Deiſmi, gra-

gitimè deduci. Cogita, R
foret animus, ſi eodem loc
ego ſum ; idque poſtea
æquitatem à te poſtulare
Si malè interpretatus ſun
ne ea exponere dedigneris
nunc abs te contendo ,
munem nobis in Jeſum Ch
iterum atque iterum rog
tur fama tua me dubitare
viri , qui numquam te l
merito dolet , hoc ſis
ut ſi meliora de eo ſentia
ris , id quàm primùm ei fi
causâ accuratiùs cognitâ
mutaſſe te profitearis.
hæc expoſtulatio nc

eam oſtendere non recuſabo; pa-
herbam porrigere, ſi me meliora
ceris. Video me non ſatis copioſè
expoſuiſſe, quandoquidem argu-
orum à me allatorum vis parum
acta eſt. Ante aliquot menſes,
octodecim folia Operis mei ſub
ſudantis, in quatuor poſteriores
is libros, ad te, R. P. mitterem, &
r cùm ſequentia amico ferenda
rem, addidi Epiſtolas quarum hu-
tatem, ſi quæ in iis ſit, non re-
. Factum non opto fieri infectum.
viri, honorifica omnia de Epiſco-
ntientis, officio functus ſum, nec
œnitet. Vale, Rever. in Chriſto
, & animum animi diu ne deti-
Ita tibi omnia ſecunda accidant,
m oro.

*Dabam Amſtelod. Nonis Novemb.* 1694.

es plaintes m'attirerent la réponſe,
uit.

Cla-

*Bathon. & Welle*

S. P. D.

LITTERAS *tuas, Cl*
*Chriſtiano viro dignas*
*ciſti probè (fateor equidem)*
*nitum velles per Epiſtolan*
*te refertam. Si quid in te*
*rit inclementiùs, à me in*
*Scripſi Diſſertationem mea*
*Pentateuchi raptim, proc*
*& negotiis aliis tantùm*
*Scripſi tamen bono animo*
*quam malevolo. Oſtendi,*
*prælo ſubderetur, ſumm*

*in Geneſin, & Paraphraſes, in quibus plurima egregia reperi. In paucis me diſſentientem habes. Id incolumi licuit ſemper amicitiâ. Non eſt mihi impræſentiarum otium ea tibi repræſentare, quæ in eo opere (alioquin egregio) culpanda exiſtimavi. Malè me habebat quòd (in Diſſertatione de Scriptore Pentateuchi) nullâ ſufficienti ratione inductus, novem unâ vice verſiculos à Moſe abjudicares. Res hæc periculi plena mihi videbatur. Multi conati ſunt convellere auctoritatem S. Scripturæ, præſertim Moſis. Multi id agunt, apud nos, qui* Hobbiſtæ & Deïſtæ *vulgò vocantur. Quod res eſt dicam, nonnulli te etiam ejuſdem criminis inſimulabant. Te auctorem fuiſſe quinque Epiſtolarum, in quibus Catholica fides, de inſpiratione S. S. impugnatur. Te etiam id agere, ut mutares pro lubitu textum Hebraïcum. Hæc vulgò tum temporis jactabantur, cùm ſpecimina tui Operis in V. T. diſtraherentur. Credebam veræ fuiſſe, nimiùm fortean facilis. Credebam tamen, & amore veritatis ductus, non ſeductus odio tui, aut malo animo, ſcripſi meam Diſſertationem. Dicam ampliùs apertè & ſine omni fuco, commotior factus ſui, cùm perlegiſſem opus tuum (egregium ſanè) & perſpexiſſem*

te

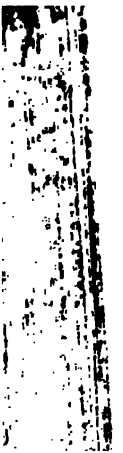

de Meſſia teſtimonium p
tamen econtrà mihi ſa
tum fidem eorum Scripto
tum prophetias de Meſſia
detorquere. Sin verò,
hæc quæ ſupra ſcripta ſi
ciant ſatis, faciam quo
quod quibuſvis bonis vir
bitur, ad ſanandum vu
reſarciendam tanti viri
liis Operis tui, jam ſub
nihil reſciveram, quæ
tranſmiſiſſe in litteris
Quamvis ea de re han
fui, tamen plurimum
devinctum eſſe agnoſco.
gratias, propter

*disse, si priùs aliquam Epistolam accepissem. Salutem meo nomine plurimam dicas Dno.* Limburgio. *Accepi ejus munere Episcopii vitam Belgicè scriptam, rus jam tunc profecturus; veniam peto quòd non responsum dedissem, & gratias maximas. Curavi ut verteretur in Linguam nostram vernaculam; spero illud opus absolutum esse. Certus sis meum animum erga te non solùm pacatum esse, sed admodum benevolum. Tibi omnia fausta precor, ex intimis præcordiis. Tuis studiis faveat Omnipotens Deus. Vale.* Dabam in civitate Wels, Novemb. IX. 1694.

Ayant reçu cette Lettre, dans laquelle Mr. *Kidder* me paroissoit en partie desabusé des fausses impressions qu'on lui avoit données de moi, je lui écrivis la suivante, pour tâcher de lui ôter de l'esprit tout ce qui y pouvoit être resté de desavantageux; quoi que j'eusse appris de gens du premier ordre, que le bon homme étoit assez prompt à condamner le prochain, comme je venois de l'éprouver.

Rev.

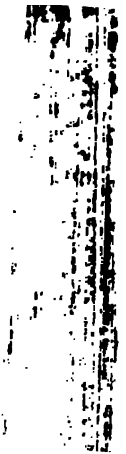

S. P.

JOANNES C

VIX umquam maj
perfusus, R. in
litteras tuas accepi. In
dolem verè Christiana
ri laude dignam, q
nostra ætate occurru
quibus illud *Taciti* obs
*proprium humani ing*
*quem læseris.* Vidi n
ne, quam ex fama de
non modò non fuisse
majorem esse homi
[illegible] quam pietatem,

bo, Rever. in C. P. ut paucula illa verba quæ ad me pertinent, emollias, aut alia eorum loco ſubſtituas, quæ aptiſſima tibi videbuntur. Non dubito autem quin Opus, in quo pietas cum rerum delectu certat, gratáque brevitate, cum ſumma perſpicuitate conjunctâ, legentium capiuntur animi, brevi ſit denuò prælo ſubjiciendum. Ad rem ipſam quod ſpectat, nihil eſt quod querar; imò verò tuo judicio, tuiſque animadverſionibus excitabor ad eam diligentiùs expendendam; nec, ſi me erraſſe deprehendero, meliorem ſententiam amplecti pudebit. Interea, ſi fortè coram te ſermones erunt de me, &, ut fieri ſolet, detrahat aliquis famæ meæ, rem tibi gratam facturum ſe ſperans; eum, quæſo, doceas te benigniùs de me ſentire, neque ampliùs malignis rumoribus fidem præbere. Quod ſi à te, R. P. impetravero, erit fortaſſe cur magis mihi gratuler, ob lenitam offenſionem, quàm ſi numquam in eam cecidiſſem.

Gallus ille eruditus, quem memoras, mihi quidem amicus eſſe deberet, quippe quem per aliquot annos omnibus officiis colui, neque umquam ullâ re læſi. Hoc ipſe probè novit, neque, ut ſpero, negabit; ſed dudum amici-

faruntꝰ, neciimmeritò
omis dogmatibus alie
que *Simonius*, qui vi
ſcripſit, cum adjutor
xit, in Opuſculis conti
Hiſt. V. T. conſcribeni
falſum eſt; utque ei n
mus cum eſſe adjecit,
ſum puto. Ab eo ci
vir nimiùm prudens ic
cium, quod mecum &
*Ph. Limburgio* ſibi inter
& parum amicè multis
loquutus eſt; ut popul
zelo, cæco præfecto &
digno, invidiæque quan
nabantur

lio oppoſito Diſſertationem de
ıtione, maximâ adhibitâ cautio-
ıe quis propterea mihi invidiam
t, eóque animo ut confutaretur
doctis. Sciebam *Deſ. Eraſmum*,
*Grotium*, *Fr. Junium*, *Ludov.*
*llum*, *Nort. Knatchbullum*, aliósſ-
urimos, in ea ſententia fuiſſe; ne
*Socinum*, in Libello de Auctori-
Scripturæ, proferam. Ideóque
erat rem accuratè aliquando ex-
à viris doctis, quod nonnulli
runt facere. Sed nuſquam dixi
ius ſententiæ fautorem eſſe.
:braïcum textum, in noſtris Co-
ıs, emendatiſſimum eſſe, in Diſ-
ionibus Geneſi præfixis, dixi, &
er credidi, quamvis non ſine om-
; mendis; verùm ea menda quæ-
que ſint exigui eſſe momenti, ad
nam rerum quod attinet, exiſti-
ac præterea ab Interpretibus, in
Tranſlationum ſuarum Textu, ni-
nmutari oportere cenſeo, quod
diligenter obſervavi. At in notis
eſtè conjecturas proponere nulli
uam Critici, quamlibet ſeveri, ve-
ınt, & præſtantiſſimi quique Scri-
e Interpretes ſibi licere exiſtima-
. Si quis dubitaret an ulla ſint in
T exempla variarum lectionum,

Attamen [illegible]
iis vertendis ſequendam p
quam eo in loco, quen
demus. Atque ita fact
jam feci, in inchoata ve
rum.

Vaticinium quod exſt
10. ſi uſquam à Chriſto
lis laudatum eſſet in e
quæ nunc vulgò obtir
aliter poſſe intelligi di
lente Divinâ atque Ap
tate, conjecturam prof
tus ſum; cùm præſert
ſcurus, ut vel ex inter
rietate manifeſtò liquet
antehac interpretatione
[illegible]

tam, ſed quam non videram, quæ tamen lectu digna eſt. Scripſit in eum *J. Ch. Wagenſeilius*, nimis verbosè, in *Lipmanni* refutatione, ubi tamen multa digna ſunt quæ expendantur. Neutrum videram, cùm edidi Opus meum in Geneſin.

Ante plures menſes, folia Operis mei in Exodum octodecim miſi ad *Walfordum* Londinenſem Bibliopolam, *S. Smithi* ſocium, cùm in hac urbe eſſet, & à me nomine tuo petiiſſet; quem putabam diligenter ea curaſſe. Niſi jam reddiderit faſciculum, ab eo repeti jubeto. Sequentia folia, ad litteram ſecundi Alphabethi E, feret ad te cum Epiſtola mea adoleſcentulus egregius; qui, eodem tempore ac Rex, ex Hollandia ſolvit. Si quid inter legendum occurrat, quod minùs placeat, id ſi mihi, per otium, ſignificaris, Rever. P. videbis ex Indice aut ex altera Editione, ſi quæ fiat, pertinacem hominem me non eſſe, & rationibus facillimè cedere. Eſt tanta in hoc Opere rerum varietas, & tot circumſtantiarum, locorúmque ratio ſimul habenda eſt, ut mirum non ſit interdum Interpretes vertigine laborare. Scis quàm pauci, id quod potiſſimùm ſectatus ſum, *grammaticum ſenſum* eâ curâ, quâ decebat, illu-

nire liceret, leviſſe videt
ſimilia aliis alicubi paſſun
quam mirabor, quamvis
adtentioni non pepercerim
cepto prælectionum qu
tempore, omnes diei horas
bus planè neceſſariis non
ei labori impendam, &c.

Interea me, meáque om
tuæ, R. P. libentiſſimè ſubji
que oro ut te ſcriptis,
Eccleſiæ Chriſtianæ prælu
tiſſimè incolumem ſervet.
ſtelodami Idib. Decemb. a

Après avoir écrit cette let
un de mes Amis de prend

*and having reaſon to ſpeake to him of his book, which he had done me the honor to give me, I lead him, on that occaſion, inſenſibly into a diſcourſe of you; whereupon he told me that he had writ to you, and made the ſame profeſſions to me that he had done to you, and added that he would be very ready and glad to do you any ſervice; and all this with ſuch candor and frankneſs, that I am fully ſatisfied he is in good earneſt very wel inclined towards you, and wil be the readier to do you any kindneſs, for what he had ſaid in print. I delivered to him the acknowledgement you deſired me, for his Letter to you. He told me he thought he ſhould publiſh his Comment in Latin, and then in his Preface to that he would be carefull to give you ſatisfaction. But that yet he could not alter his opinion, wherein he differed from you. Your Paraphraſe he ſpoke of in high termes of praiſe ad admiration, as excelling any thing the world yet had of that kind*, &c. C'eſt à dire, „ j'ai „ vû l'Evêque de Bath & Wels, & „ ayant ſujet de lui parler de ſon livre, „ qu'il m'avoit fait l'honneur de me „ donner, je le jettai, à cette occaſion, „ inſenſiblement ſur vôtre ſujet; ſur „ *quoi il* me dit qu'il vous avoit écrit, &

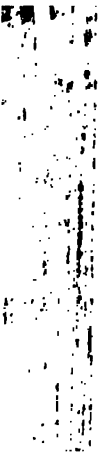

„ ſerieuſement bien diſp
„ égard, & qu'il ſeroit pl
„ vous faire quelque amit
„ de ce qu'il a publié de
„ deſſus, je le remerciai, (
„ le ſouhaitiez, de la Lett
„ a écrite. Il me dit qu'il
„ publieroit ſon Commen
„ tin, & qu'alors dans ſ
„ auroit ſoin de vous d
„ faction, mais qu'il ne
„ changer l'opinion, dan
„ differoit de vous. Il me
„ tre Paraphraſe, en des t
„ me & d'admiration, c
„ choſe la plus excellente
„ de ait en cette ſorte de

## ARTICLE XI.

A PARAPHRASE *and* COMMENTARY *on the* NEW TESTAMENT, *in two Volumes. The firſt containing the four Goſpels, and de Acts of the Holy Apoſtles; the ſecond all the Epiſtles, with a diſcourſe of the* Millennium. *To which is added a Chronology of the New Teſtament, a Map, and Alphabetical Table of all the places mentioned in the Goſpels, Acts, or the Epiſtles. With tables to each of the Matters contained*, &c. in folio. Vol. I. pagg. 720. Vol. II. pagg. 718. *By* DANIEL WHITBY, D. D. *and Chantor of the Church of Sarum.* A Londres 1703.

JE ne mets pas non plus ici le titre de cet Ouvrage, pour en donner un Extrait. Je me contenterai de dire que c'eſt une Paraphraſe où l'Auteur a mis le Texte du Nouveau Teſtament, ſelon la verſion Angloiſe, & où il inſere ſeulement par parentheſe les explications qu'il croit les meilleures; à quoi il joint enſuite un Commentaire, qui *eſt en partie* de Critique & en partie de Théo-

mable à quelque égard ; s'il n
plaiſir à y mêler des réfutatio
ſe reſſentent point de la douc
vre, ſur lequel il a travaillé,
racter e d'eſprit que l'on do
en l'étudiant. Il vaudroit m
point expliquer, que de l'expli
mordre injuſtement le proc
laiſſe aux autres, que l'Aut
quez, à ſe défendre comme
veront à propos. J'abandon
au jugement des honêtes gen
tendent la matiere, & qui ne
aveuglez, par les préjugez, le
qu'il a réfutez dans mes rema
*Hammond*, ſur tout dans le l
Qu'on examine avec ſoin l

on le verra facilement, ſans que je m'en mêle. J'ai aſſez travaillé ſur l'Écriture Sainte, & donné aſſez de preuves de la droiture de mes ſentimens, à ceux qui aiment la Verité, pour me croire à couvert de la calomnie; ſans qu'il ſoit beſoin que je prenne les armes, dès que quelcun m'attaque. On pourra trouver les raiſons, que j'ai de me taire, dans deux Diſſertations Latines, que j'ai publiées il y a long-tems. L'une eſt à la fin de ma Logique, & eſt intitulée, *de l'argument Théologique, tiré de l'art de rendre odieux*; & l'autre ſe trouve à la fin du III. Tome de l'*Ars Critica*, & j'y ai traité ce Problême: *S'il faut toûjours répondre aux calomnies des Théologiens.*

Mais je n'ai pû m'empêcher d'être ſurpris de trouver, dans la Préface de la ſeconde Edition du Commentaire de Mr. *Whitby* ſur les Epîtres, un Article; que j'aurois crû devoir en avoir été retranché, ſelon la promeſſe qu'il m'avoit faite d'ôter de cet Ouvrage ce qu'il y avoit d'odieux contre moi. Car je ne ſaurois m'imaginer qu'il ait crû que je ſerois ſatisfait, s'il l'ôtoit dans le milieu du livre, & s'il le laiſſoit dans la Préface. Il m'y accuſe ridiculement d'avoir *mis* pluſieurs choſes favorables

ſonne ne peut être capable,
renoncé à la Religion Chré
au bon ſens. Ces accuſation
abſurdes, & trop oppoſées
timens & à mes ouvrages,
pondre un ſeul mot. Mais
je mette ici une Lettre La
j'écrivis à Mr. l'Evêque de
en 1700. là-deſſus, avec de
dont l'une eſt de Mr. *Whit*
tre de moi. Après cela, l
jugera, ſi je dois être ſatisfa
niere dont il en a uſé, & ſi
que l'on répare les injures,
Chrétiens, & les honêtes ge
très-perſuadé que perſonne
roit bon que l'on ôtât d'un

ve bon, qu'il parle de moi ſi calomnieuſement, dans un livre. Je manquerois à ce que je me dois à moi même, ſi je laiſſois parler mal de moi en public, pour quelques complimens que l'on me peut faire en particulier; ſur tout pareille choſe m'arrivant une ſeconde fois.

*Reverendiſſ. Præſuli*

## GILBERTO BURNETO,

*Epiſc. Salisburienſi*,

S. P. D.

JOANNES CLERICUS.

JAmdudum, Reverendiſſime Præſul, debuiſſem tibi gratias egiſſe, ob eximium Opus, in Confeſſionem Eccleſiæ Anglicanæ, ad me tranſmiſſum; ſed dum de die in diem differo, donec id perlegiſſem, neſcio quomodo elapſum eſt longius tempus, quàm cuperem. Verùm eâ, quâ es, humanitate, facilè ignoſces dilationi meæ, quæ nequaquam minuit admirationem manſuetudinis Chriſtianæ, quæ per totum *Opus eluceſcit*; & quæ eo dignior eſt

nium narum Provinci
veſtrates *Caveus.*, *Eduar*
& neſcio qui alii. Prin
Epiſtolis meis reſpondit,
hi non ſit quidquam repo
viciari non ſum adſuetu
libenter convicia ipſa in
pello. Judicent de lite no
qui ex iis quæ diximus
tas ſatis intelligent. Alt
quot annis me turpiſſi
quamvis numquam à
Sed non tam malè ſent
aliiſque, qui ejuſmodi o
dignantur, & in mea aliq
conjecerunt; ut putem ii
modi placere, aut exiſtima

Nimis abſurda hæc eſt criminatio, nimiſſque contraria omnibus quæ umquam ſcripſi, quàm ut quemquam mihi infenſum reddere poſſit, qui quidem ab omni æquitate non abhorreat. Poſſem eodem jure, quotieſcumque *Whitbium* puto abire à ſententia Pauli, quod minimè rarò facit, eum veluti adverſarium Apoſtolo opponere, & quaſi ejus doctrinam oppugnantem. Sed malas ejuſmodi artes numquam imitabor, Deúmque potiùs orabo ut hominem æquiorem, verique amantiorem reddat. Quod ſi impetravero, facilè intelliget quàm indigna homine Chriſtiano de me ſcripſerit. Sin verò animum ipſe obdurarit, & *quod iniquiſſimum eſt*, ut loquitur * Seneca, *pertinaciorem eum fecerit iniquitas iræ*, ſibi, multò magis quàm mihi, nocebit. Vult à me indecorè caſtigatum *Hammondum*, cui tamen paſſim, ut omnes doctiores judicant, pepercit, & in quem laudes nimias à me collatas eſſe multi etiam putant. At ipſe qualem ſe erga me præbet? An exiſtimat mihi non licere molliter caſtigare virum dudum mortuum, ſibi verò fas & jus eſſe me, nihil tale meritum, contumelioſiſſimè proſcindere? Neſcio



* *De Ira Lib.* III. cap. 29.

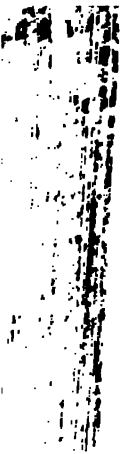

obiecti, nimi facilè pati
ejuſdem Philoſophi verb
*ter homines ſumus, cola*
*tem; non timori cuiquan*
*lo ſimus; detrimenta, inju*
*vellicationes contemnamu*
*animo brevia feramus inco*
*reſpicimus, quod aiunt,*
*nos, jam mortalitas ade*
me extrema hæc verba, t
eſſe deflendi acerbam mo
Gloceſtriæ Ducis, quàm
rias perſequendi. Britan
Principem amiſit, cui tra
ac felicitatem ſuam olim
tu verò alumnum, cujus
tutes omnes, tanto faſtigio

tantùm ac mœſtas litteras ſcripſiſſe videar, meliorique ut in omine deſinam; gratulor tibi, Reverendiſſ. Præſul, non ita pridem contractum matrimonium, quod felix fauſtúmque tibi ſit, & ſenectuti tuæ olim ſolatio faxit Deus. Vale.

Dabam Amſtelodami 10 Septemb. 1700.

Cette lettre m'en attira une de Mr. *Whitby*, que Mr. l'Evêque de Salisbury m'envoya. La voici mot pour mot, copiée ſur l'Original.

*Viro doctiſſimo*

## JOANNI CLERICO

S. P. P.

## DANIEL WHITBY.

*AD me tranſmiſit Præſul Salisburienſis litteras tuas, in quibus me inter eos memorandum duxiſti*, qui non modò à manſuetudine Chriſtiana, ſed etiam ab æquitate illa, quam ipſi Ethnici laudarunt, alieno ſunt animo; *indigna homine* Chriſtiano me de te ſcrip-

...ut, quæ occurr
Mr. Cl. cares not hov
either all the Ancients,
himſelf, ſo he mai ſe
*veniam à te obnixè peto*
*libro meo, ad ſecundam*
*nante, non ſine quodam*
Allixio *meo, aliſque in*
*de te loquentibus teſtatus*
*à caritatis Chriſtianæ in*
*tia mihi ipſi vehementer*
*ceteris autem invenies me*
mea iniquitate, *adhuc, u*
ratum; *non quòd non v*
*teſtor, ſed quod non poſſu*
*re. Tuum eſt, mi Frater*
*dicere*, te ſanctiſſimo Apc
ſomnis dotal

*enarraverat*, immò *omnia ea objici* potuiſſe contra Apoſtoli allegoriam, quæ à viris doctis ſolent proferri, ad alias allegoricas interpretationes refutandas; *ejuſdem auctoritate non læſâ? Porrò cùm fidenter & iteratò dicis* (*in Heb. IV*, 5.) nullam eſſe in Pſalmiſtæ verbis futuræ requietis mentionem, *quis non vidit Apoſtoli auctoritatem penitus convulſam, qui dicit*, τὸ τάτε, in hoc ipſo *Pſalmiſtæ loco loqui Davidem de requie, diverſa ab illa, quam Joſua Judæis dederat. Et hinc infert*, ἄρα, manet igitur adhuc requies Dei populo. *Cùm dicis Scriptorem Epiſtolæ ad Hebræos* (*ad Heb. IX*, 2.) *Apoſtolum non eſſe*, * ſed Græcum quemdam ἀνώνυμον, *verbiſque quæ occurrunt*, vſ. 16. ludere ſcriptorem Helleniſticum ambiguïtate verborum, conſectaria ducere nullius roboris, & conſequentias nectere, Grammaticis Regulis contemtui habitis; *immò cùm in te ſuſceperis, argumentum auctoris à Teſtamento & Teſtatore ductum contrariis argumentis refellere*; *quis quæſo exiſtimabit*

* Non ſunt hæc mea verba, ut nec alia quæ proferuntur, quæ omnia debuiſſent ex Latinis notis meis, non ex Anglica earum verſione, peti, nec additionibus, detractionibúſque ac inſertis interpretamentis mutari.

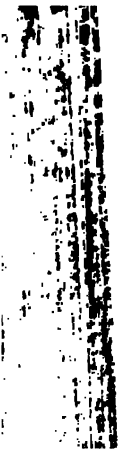

*tata proferentis? Denu*
*VII. ad Heb.* vſ. 4. *cum*
*& notis noſtris conferas*
*in contemtum hujus Ep*
*adverſarios inducere poſſ*
*ni fallor, ipſe videbis.*
*Amice, ut nos de nobis*
*æqui judices. Refera*
*cauſa noſtra ad commu*
*cos Metropolitanum Ca*
*Eboracenſem, & Salis*
*ſulem digniſſimum; h*
*omni exceptione majores*
*dicio acquieſcere par eſt.*
zelo abreptum * indigi
ſtiano ſcripſiſſe, *aut in*
*huc magis in verba, qu*

*tamen à multis me laudatum, ob antidota, quæ verbis tuis à me citatis posui; à nonnullis reprehensum esse, quod acriùs non fecerim.* Potero, *inquis*, eodem jure, quotiescumque Whitbium puto abire à sententia Pauli, quod minimè rarò facit, eum veluti adversarium Paulo opponere, & quasi ejus doctrinam oppugnantem. *Respondeo, quod me à verborum D. Pauli sententia non rarò abiisse dicis, verissimum id esse nullus dubito; immò id ipsum fatentem, & errata mea aliquoties corrigentem, in secunda Editione invenies; nec mirum, si enim te virum doctissimum, & in Arte Critica præ aliis versatum, sæpiùs labentem, & ab Apostoli scopo aberrantem deprehendi; fieri vix potest quin homuncio nullius notæ sæpiùs hallucinaretur, nec gratius quidquam mihi præstare potes, quàm ut, ubi id fecerim, vel amicè per Epistolam, vel aliàs, pro consilio tuo, moneres; habebis me manus dantem, & ubi id verum esse dignovero, hanc veræ amicitiæ partem grato animo agnoscentem. Quod autem infers* eodem te jure posse me veluti adversarium Apostolo opponere, quotiescumque à vera ejusdem sententia abeo, *id fidenter nego. Id enim numquam* eodem *à te jure dici posset, nisi me* eadem

*deris ; habebis me reum c*
*ſalſiſque apud Deum lacrym*
*crimen eluere conantem.* N
*mi Frater*, Maldonatum *a*
*mentum Chriſti Matth.* XXI
*tantùm* probabile, *eóque n*
*dem ab Evangelicis meritò*
*eſſe, monitúmque ut veriùs*
*de Chriſto ejuſque argumen*
Perronium *audaciùs adſer*
mentum illud firmum non
ſitâ Eccleſiæ auctoritate,
*dignatione legere poſſum*,
cæus. *Cur ergo acerbum t*
*velle me poſt duriora illa,*
*ſtoli argumenta proluſa, m*
*poſſe ea dici Apoſt*

n (aliquoties, *quod omittis*) caſtiga-
ı. *Quid mollius dici potuit te, vel*
*rprete tuo ſæpius dicente*, this is fal-
this is a ly, *quot enim duella, quot*
*ıicidia ab his verbis oriantur ? De-*
*ue, Vir Bone, legiſti in eadem præ-*
*uncula hæc de te verba:* I acknow-
ge him to be a learned man, and
ıor his parts, and I hope he wil not
offended with me, for being con-
ned for wat I judge to be the truth
l for the honor of S. Paul, who hath
n ſomewhat rudely handled by him.
*òd Diſſertatione poſt Harmoniam*
*ım tertiâ*, Dodwelli *de Evangeliis*
*ba ad examen revocaſti, gratias tibi*
*quàm maximas; nec aliud in votis*
*heo, quàm ut integram tuam amici-*
*m ſemper colam. Si tamen conſul-*
*s tibi viſum fuerit me calamo tuo*
*ſtringere, fac quod lubet; in arenam*
*nc tuam deſcendere nec cupio, nec me-*
*; nec tamen intermittam officii ali-*
*id, quo me oſtendam fratrem tibi in*
*riſto ſincerum, tuique obſervantiſſi-*
*um.* Dabam Sarisbur. 6. Jan. 1700.

Je fis à cette Lettre la réponſe ſui-
nte.

Reve

S. P. D.

## JOANNES CLEI

ANTE paucos dies, a
tuas, Vir Reverende
intellexi querelas, à me ad
Salisburienſem Epiſcopum
cum ab eo communicatas fi
ſanè factum gaudeo, cùn
paullò meliùs de me ſentir
ſis, quàm antea ſentire videl
quin à me eo animo ſcripta
ut ullam purgationem à te,
alio exprimerem; ſed tai
ſummi viri ſinum, cui m
eſſe ſciebam, querelas de
aliquot ejus effunderem.
me in iis Litteris non ad te

ɔ ſeciùs virulentum ſtylum in me
:rit. Tibi verò, Vir Doctiſſime,
um ejuſmodi ingerere non potui,
ab opinione minùs æqua, & ho-
de me & meis concepta revocare
uam tentaveram, cujúſque proin-
ertinaciam adhuc expertus non

Verùm mirari non potes me
ientiùs queſtum, propter illa ver-
uæ te deleturum polliceris; cùm
odi ſint, ut, ſi illa commeritus
, non poſſem Chriſtianorum nu-
haberi. Quiſquis enim oppugnat
pudiat auctoritatem Apoſtolorum,
udiat, aut oppugnat auctoritatem
ni illius judicis, apud cujus tribu-
are nos omnes oportet; nec ejus
ulus cenſeri poteſt. Quidquam
: de me ſuſpicandi rationem nul-
ɔræbuiſſe me planè confido; imò
is qui mea Scripta, qualiacumque
legere ſine præconcepta opinione
ſſi ſunt, contraria probavi. Non
tamen efficere, ut ne maligni
: invidi homines nigro lolliginis
ɔ me & mea, apud eos qui me
iorant, meáque minimè legerant,
rent ac dehoneſtarent. Eſt non
ɔ, ex iis qui ex Gallia profugerunt
igliam, tibi non ignotus, qui pro
itiæ officiis, quæ mihi deberet

præ-

quibus factum ut feciſti; ſcito me ipſius Numine, d na, déque Apoſto nemo meliùs ac ſu loca, quæ profers dixerim, ſi accurat trarium ſuadent; bene expreſſum cſ ex perpetua mea Apoſtolicorum S nedum ut cautè a ta in alienum pla me invito, queant Paulum uſum eſſ quæ quidem non δικλινῶν, ſed apu non incommodu nimè Apoſtolo cc Paulus ſe illa uti

*ſchim*, allegoricè aliis quibuſdam rebus aptari, ad quas grammatico ſenſu non pertinet. Hoc autem tantùm abeſt ut negarim, ut contra fundamentum hoc poſuerim totius meæ ratiocinationis. Dixi tantùm eam allegoriam non eſſe rem exploratæ veritatis, quod non ſtatuit Paulus, qui dumtaxat ex conceſſis argumentatur. Pluris Paulum faciunt, honorificentiúſque de ſanctiſſimo viro loquuntur, qui eum non inducunt infirmo argumento utentem, quaſi firmo; quàm qui volunt cogentem eſſe ratiocinationem, quæ ex omnibus Logicæ & Criticæ legibus neceſſariam collectionem parere non poteſt. Ad Hebr. c. IV, 5. nego in verbis Pſaltæ quæ leguntur Pſ. XCV, 11. *quietem* ſenſu grammatico dici æternam beatitudinem, uti nec in quarto Decalogi præcepto; quod ſanè manifeſtum eſt; ſed contrarium non affirmat Scriptor Epiſtolæ ad Hebræos. Utitur dumtaxat loco Pſaltæ, ſublimiore ſenſu, ut vulgò ſolebat eo ævo fieri; quod minimè improbo, in Epiſtola ad homines ejuſmodi ratiocinationibus adſuetos, hoc eſt, ad Judæos Helleniſtas, ſcripta.

Non poteſt etiam mihi vitio verti, quòd non putem Epiſtolam illam Pauli eſſe, cùm ſit notiſſimum innumeros

minuendam; nam Ju
* ad Chriſti fidem add
ex primis Apoſtolorum
magiſtrorum doctrinæ
ſcripſiſſe cenſeri poteſt,
no cenſendus eſt. Nec
apud Græcè tantùm ſ
Græcis eſſe argument
Judæi Helleniſtæ ſole
argumentum eſt cer
Alexandrinus, quem
lectum non ſine rat
*H. Grotius*, Scripturæ
tum, ſi quid judico,
Ceterùm *Græculum*
crum Scriptorem min

doctrinam complecti exiſtimo, & ab Apoſtolico viro ſcriptam nequaquam dubito. Hæc ſemper fuit mea mens, eritque, Deo favente, quoniam non fuit hæc temerè concepta opinio, ſed re quàm attentiſſimè penſitatâ, animo altè impreſſa, fixáque ac rata ſententia; pro qua, ut & pro Apoſtolorum auctoritate, non vile atramentum, ſed ſanguinem ipſum fundere, ſi eò à divina providentia vocarer, non dubitarim.

Ad reliqua Epiſtolæ tuæ capita, Vir Doctiſſime, reſpondere neceſſe non eſſe judico, quia nolo tecum digladiari; nec opus eſt me pluribus oſtendere non minùs ſacro-ſanctam mihi eſſe Pauli, Apoſtolorum omnium facilè principis, exiſtimationem, quàm cuivis alii. Niſi aliis diſtinerer graviſſimis occupationibus, vertendóque adeò atque illuſtrando Novo Teſtamento, Gallicâ Linguâ, operam cùm maximè navarem; te variis in locis ab Apoſtoli mente, ut mihi quidem videtur, aberraſſe demonſtrare facilè poſſem. Sed mihi veniam dabis, ſi malim meis delictis emendandis, & bene merendo, ſi modò poſſim, de re Chriſtiana, potiùs, quàm aliorum nævis enotandis, tempus quod largitur Deus collocare. Omnis aliorum

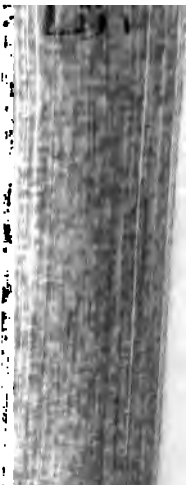

tur Deum orab
que & omnibu
amantibus, prop
ab eo aberremus
rare, ut nos ad
velit. Hammon
torum interpreta
tegram non legi
nuſquam ſcripſiſ
tum, quod contu
quidem dixiſſe ali
non nego; nec p
niſi erroris, aut ma
meris in locis, c
ne, admiſſa ejus
venti Opus meum
laudavi in Epiſtol
meritum, quàm n
eam partem pecc
nec opus eſt à m

tis Evangelii amans ſum, nec minori ſtudio ac labore eam defendi; an pari ſucceſſu alii viderint. Quod arbitros hujuſce noſtræ contentionis Reverendiſſ. atque Illuſtriſſimos Angliæ Archiepiſcopos unà cum Salisburienſi Præſule mihi offers, id verò perplacet; nec æquiores ac perſpicaciores diſceptatores eligere ipſe potuiſſem, ſi jure tecum experiri decreviſſem. Sed quid opus eſt contentionibus, aut arbitris, in re quæ obſcura eſſe non poteſt, ſi haſce litteras expendas? An egemus diſceptatoribus de animi mei ſententia judicaturis, quam ſatis aperui, & cujus teſtis eſt judex ille unicus, cui vivi & mortui vitæ ſuæ rationem reddent, & cui ſi purgatus fuero, parum mihi vel omnia omnium hominum contraria judicia nocebunt; ut damnato faventia nequaquam prodeſſent? Ei ſoli ut placeamus, opera nobis danda eſt; quod, ſi illi credimus, ignoſcentes invicem & mentem noſtram benignè mutuò interpretati multò faciliùs adſequemur; quàm diſceptantes, & nos diuturniorum contentionum laqueis induentes. Quod à me dici non ex malæ cauſæ conſcientia, aut ob defenſionis difficultatem, ſed quia ſine fuco Chriſtianum me eſſe atque haberi volo, ſi judicaveris pari-

bus dignus erit candor
nùs, me & mea tuebo
prout viſum fuerit; no
leatis aut iracundis dictis
ingenuâ veritatis expoſit
haſce litteras legendas
non intercedam, nec æq
cio offendar. Vale, Vi
&, ſi ita videatur, dotes t
non ſpernentem, pari bene
ſequere, mecúmque in pc
citiæ officiis, potiùs quàm
certato.

*Dabam Amſtelodami*,
*Aprilis* cIↃ IↃ ccI.

Je croi que ces

*Avertiſſement.*

J'avois réſolu de parler, dans ce Tome 1. de trois Volumes in folio, qui viennent de paroître à Leide chez P. van der Aa, intitulez, *Theſaurus Antiquitatum & Hiſtoriarum Italiæ mari Liguſtico & Alpibus vicinæ:* 2. du livre de Mr. *Jurieu*, imprimé en cette ville, ſous ce titre, *Hiſtoire Critique des Dogmes & des Cultes*, &c.: 3. d'une Diſſertation ſur la Prédeſtination, par Mr. *Holtzfus*, Profeſſeur en Théologie à Francfort ſur l'Oder. Mais il ne m'a pas été poſſible, à cauſe des autres matieres, que je ne pouvois pas davantage differer.

FIN du TOME IV.

II. *Abregé de* [illegible]
*par* VANEL.
III. *Hiſtoire de Hollande depuis la* [illegible]
*ve, par* LA NEUVILLE.
IV. CLERICI (Jo.) *Opera Philoſ.*
V. *Opere di* VITTORIO SIRI.
VI. *Vitæ Pontificum Ciacconii.*
VII. ANT. VAN DALE *de ve*
*falſa Prophetia.*
VIII. PHÆDRUS GUD
*aliorum.*
IX. PHÆDRUS HOOGST
X. PHÆDRUS GRONOV
XI. HORATIUS RUTGERS
XII. VALERIUS FLA
N. HEINSII.
XIII. PROPERTIUS
[illegible]

# TABLE

## Dès matieres du IV. Tome.

A.


*Abatteurs*, ſorte de Demons ainſi nommez. 208
*Abdias*, ſa prétendue hiſtoire Apoſtolique. 336. *& ſuiv.*
*Abgare*, ſa lettre examinée. 226. *& ſuiv.*
Actes des Apôtres ſuppoſez. 337. *& ſuiv.*
Adultere, qu'il ne paſſoit pas pour un crime qui meritât la mort ſous Valerien & autres. 307. quand on a commencé à le regarder comme un crime capital. *ibid.*
*Agrippa*, dans quel tems il mourut. 27
*Alexandre Severe*, ſon Reſcript touchant l'adultere. 306
*Amnes*, pour *omnes*. 282
Anciens, qu'il les faut lire avec diſcernement. 361
*Anniculus*, Loi qui commence ainſi, comment on peut l'entendre. 87. 88
*Antoine* (*Marc*) ſe racommode avec *Ceſar*, & va avec lui à Rome. 34. qu'ils n'ont pas pû y être enſemble dans l'été de l'année qu'Herode fut déclaré Roi. 37. 38
*Antoine* (*Marc*) quitte l'Italie & va en Grece. 39. va en Aſie, & prend Samoſate. *ibid.*
Apocryphes. 343. peu à regretter. 348
*Archelaus*, ſon ſonge rapporté par *Joſeph.* 47. comment expliqué. *ibid.*
*Arminiens* peu connus de Mr. *Vanel*. 121. dequoi accuſez. 132
*Arminius*, fautes de l'Auteur de l'Hiſtoire de Hollande en parlant de ſa diſpute avec *Gomarus*. 129. 130
*Artavaſde* emmené en triomphe à Alexandrie, pour n'avoir pas ſecouru, ſelon ſa promeſſe, *Marc-Antoine*, qui le fit mourir. 53

*Augures*, qu'il y en avoit dans les
ce que pouvoit signifier *Aug.* 26.
maniere de Sacerdoce fut établie.
*Auguste*, dans quel tems il fut mis pa
Tutelaires, en Italie. 23. quem
des Temples. *ibid.* qu'il voulut qu
Rome, comme une Déesse.
*Auguste*, dans quel tems il fut revêt
miere fois de l'autorité Tribunicie
*Auguste*, dans quel tems il juges des
enfans d'*Herode*. 49. 50. qu'il mi
*Caius* entre les Juges, au rapport d
nommé *Pere de la Patrie*. 52. dan
dédia le temple de *Mars le Vengeur*.
*Auguste*, sa conduite sur les devins.
Auteurs, comment on doit procede
des faits qu'ils rapportent.

B.

*Baara*, racine avec laquelle Elehaza
Démons, au rapport de *Joseph.*
quelle vuë il a debité cette fable.
*Baronius*, fautes de ce Cardinal touchan

C.

*Caïus Cesar*, dans quel tems on reçut à Rome la nouvelle de sa mort. 12. ce qui fut ordonné à cette occasion. 12. 13
*Caïus Cesar*, mené à la guerre, par Tibere. 28. designé Consul. *ibid.* dans quel tems il devoit prendre possession de cette charge. *ibid.* chef de la jeunesse. *ibid.* pose la robe de l'enfance & prend la virile. 29. fait *préfet* par Auguste. 30. ensuite Pontife. *ibid.*
*Caïus Cesar*, envoyé par Auguste en Orient. 54. revêtu de l'autorité Proconsulaire. 54. 55. il voit Tibere en passant à l'Ile de Samos. 58
*Caïus Cesar*, dans quel tems il commença le Consulat, pour lequel il avoit été designé. *ibid.* son entrevuë avec le Roi des Parthes. 65. fait dire à Marc Lollius qu'il ne le comptoit plus au nombre de ses amis. 66. qu'il ne peut pas être rangé parmi les Gouverneurs de la Syrie. 69
*Caïus Cesar* bat Tigrane en Armenie. 86. il est blessé dans une conference. *ibid.* il demande à Auguste la permission de se retirer en Asie. *ibid.* sa mort. *ibid.* 87
Canon, quand celui des Livres du Nouveau Testament a été établi. 204. 205. que le véritable est celui que tous les Crétiens suivent aujourdhui. 206
*Caton*, harangues inserées dans ses Origines, par qui fabriquées, selon le Cardinal de *Noris*. 18
Cénotaphes, quel étoit l'usage des Romains à cet égard. 92
*Cens*, dans quel tems il fut fait, selon *Joseph.* 73. selon *Dion. ibid.* qu'on ne peut pas douter que la date n'en soit bien marquée dans ces Auteurs. *ibid.*
Celar *Auguste* va en Italie après la victoire remportée sur Brutus & Cassius. 32. fait la guerre à Lucius Antoine. 32. 33

Colonies militaires, par qui elles
Colonies Juliennes.
*Conſpiratis factionum partibus*, ce q
proprement.
*Conſpiro*, remarque de *Gudius* ſur c
*Corcodilus*, pour *Crocodilus*.
Corps, à quoi nous conduit la cor
nature, jointe avec ce que nou
Ames.
*Cybele* & *Cybebe*, que les Latins ſe
lement de ces deux mots ſuivant
*Cynthia*, nom ſous lequel Properce
premier livre.
*Cyrenius* le même que *Quirinus*.
*Cytaea*, pour *Cytaina*.

D.

*Danet* cenſuré.
*Denys* le Geographe va par l'c
avec Caïus en Orient. 55. qu
qui a fait une deſcription de l'U
Deuil, comment on le portoit par
88. *& ſuiv.* qu'on ne rendoit
jour d'un deuil public. 90. c
on le portoit.

*Dion*, qu'il a ſuivi *Joſeph* touchant la priſe de Jeruſalem. 40. qu'il s'eſt trompé dans l'année. 43
*Dos*, ſignification de ce mot. 255
*Ducere*, pour bâtir. 289
*Duumvirs*, remarques du Cardinal de *Noris* ſur ce nom. 21. 22

E.

*Emilius* (*Lucius*) beau frere de Cæſar ſon Collegue dans le Conſulat. 63. 64
*Engaſtrimythes*, quelle ſorte de gens c'étoit. 233
Epîtres fauſſes des Apôtres. 341
Evangile de la naiſſance de la S. Vierge. 315. critique de ce livre. *ibid. & ſuiv.*
Evangile ſelon les Egyptiens, examen de ce livre. 331
Evangile ſelon les Hebreux, examen de ce livre. 334. *& ſuiv.*
Evangiles de l'Enfance & de *Nicodeme*. 323. *& ſuiv.*
*Euphron*, ce qu'il rapporte d'un Sacrificateur. 220
Exorciſtes, quelle ſorte de gens c'étoient. 229. leur fonction. 230

F.

*Faſtes* des Romains, par qui & comment rétablis. 97. 98
*Fauce improbâ*, au lieu de *fame improbâ*. 257
Faux-prophetes, par qui animez. 198. 199
*Flamen*, que chaque Divinité n'avoit qu'un ſeul Sacrificateur de ce nom. 24. qu'ils étoient perpetuels à Rome. *ibid.*
*François*, s'ils ont été regrettez dans quelques-unes des Provinces Unies. 137. 138

G.

*Glaphyre*, ſon ſonge rapporté par *Joſeph*. 60. *& ſuiv.* que c'eſt une pure fiction. 60

... remarques sur *Phed*
qu'il a dit de *J. F. Gronovius.*
*Guyet*, une de ſes corrections reje
*huyſe.* 291. une autre approu

H.

Haruſpices, que *Ciceron* s'en
*Hegeſippe*, critique de ſon hiſtoire.
*Heinſius* (*Nicolas*) ſes notes ſur *Val*
*& ſuiv.* ſes remarques ſur les d
ſon Poëte. 278. *& ſuiv.* ce qu
l'autorité des anciens parchemin
*Herode le Grand*, ſon teſtament. 3
vêcu à Caïus, ſelon *Salian* & le
*nius.*
Herode, ſe rend auprès d'Antoin
faveur. 32. il a toute l'autorité
obligé de ſe retirer de Jeruſalem
ordre de Malchus de ſortir de
bien reçu de Cleopatre, qui le
Alexandrie. 33. 34. differens ſe
tems auquel il s'embarqua pour R
mande du ſecours à Antoine. 3

I.

*anus*, combien de fois ſon temple fut fermé & rouvert par Auguſte. 56. *& ſuiv.* qu'il étoit fermé quand Nôtre Seigneur nâquit. 58
*Jaques*, Evêque de Jeruſalem, ſon martyre raconté par *Hegeſippe*. 359
*Jean* Baptiſte, dans quel tems il commença à prêcher. 80
*Jean* l'Evangeliſte, s'il a porté ſur le front la lame d'or. 125. 126
ruſalem, combien il y a eu d'années depuis qu'elle fut priſe par Pompée, juſqu'à ce qu'elle le fût par Herode. 44
*ſus-Chriſt*, dans quel tems il nâquit en Judée, ſelon l'opinion la plus probable. 30. 78
*ſus-Chriſt*, écrits qui lui ont été fauſſement attribuez. 325. *& ſuiv.*
*ſus-Chriſt*, paroles qui lui ont été attribuées. 329
*Ignace*, ſon Martyre en Grec. 352
*Ihoasm* & *Oboth*, ce que deſignent ces mots. 232
ipoſteurs des premiers ſiecles, pourquoi permis par la Providence. 356
*ſeph*, qu'il s'eſt trompé en quelques circonſtances de la vie d'Herode. 35. 36
*ſeph*, fautes qu'il a commiſes dans la narration du ſiege & de la priſe de Jeruſalem par Herode. 40. *& ſuiv.* qu'il s'eſt trompé dans le nom des Conſuls, ſelon le Cardinal *Noris*. 41. qu'il y a plus d'apparence qu'il a mal conçu la ſuite de l'hiſtoire. 42. 43
*ſeph*, qu'il s'eſt contredit à l'égard du ſonge d'*Archelaüs*. 48
*ſeph*, cenſuré par le Cardinal *Noris* de ce qu'il expedie le regne d'*Archelaüs* en peu de lignes. 74. qu'on a encore plus de ſujet de ſe plaindre de ſon ſilence touchant le dénombrement, & le meurtre des enfans de Bethlehem. *ibid.*

*Julia Traducta*, pourquoi ainſi nomm
*Julie*, fiancée à Tibere. 28. relegué
à cauſe de ſes débauches.

K.

Kepler (*Jean*) qu'il a voulu prouve
eu de la guerre dans l'Empire
dant le tems qu'on croit que tout

*Kaſemim*, ſorte de Devins.

L.

Lettres Epheſiennes, ce que c'étoit
Livres ſuppoſez, qui font honn

Logique néceſſaire à ceux qui veulen
Droit. 141. *& ſuiv.* pour les C
Théologiques. 143. *& ſuiv.* prim
renferme.
*Lucius Ceſar*, reçu dans le Theatre av

M.

Magicienne, conſultée par Saül qu'elle a pu le tromper ſans le ſecours du Démon. 231. 232
Magiſtrats de *Piſe*, comment devoient être vêtus ceux qui feroient le ſacrifice aux Manes de Lucius. 96
*Manes*, d'où ce mot eſt derivé. 93. s'il a differentes ſignifications. 94. de quelle maniere ſe faiſoient les ſacrifices qu'on leur offroit. 95
*Marc Antoine*, Sacrificateur de Jule Ceſar encore vivant. 23
*Marc Lollius*, donné par Auguſte à Caïus, pour le conduire. 55. ſon avarice. 63. il s'empoiſonne. 66. richeſſes qu'il laiſſa à ſa petite fille. *ibid.*
*Marie*, mere de N. S. Légende touchant ſa vie. 320. *& ſuiv.*
Mathematique, que l'étude ſeule des Mathematiques ne peut pas former l'eſprit. 147. 148
*Maurice de Naſſau*, faute qu'a faite l'Auteur de l'Hiſtoire de Hollande, en parlant de la Souveraineté à laquelle il pretendoit. 128. 129
*Mechaſſchephim*, qui ils étoient. 230
*Mehemnim*, ſorte de devins. 222
*Menahheſchim*, qui ils étoient ſelon les Rabbins. 217
*Mercures*, contenu de ceux de *Siri*. 174. 175. en quoi ils ſont meilleurs que ceux qu'on a faits en François & en Hollandois. 175. *& ſuiv.*
*Michal*, qu'il y a apparence que ce fut une ſtatue qu'elle mit au lit au lieu de David. 236. 237
*Michée*, ſa viſion ce qu'elle ſignifioit. 223. 224

N.

*Natis* pour *Nautis* au commencement de Val. *Flaccus*. 281

veau recueuil.
*Ovo*, pour *ouvre*.
Orthographe, que celle des Cém
du ſiecle d'Auguſte. 99. que
plus aſſurée ſe trouve dans les
qu'il s'y trouve pourtant des
marques du Cardinal *Noris* ſur

P.

*Pacorus* ſe ſaiſit d'Hyrcan, &
ſa place.
Pape, remarques de *Siri* ſur les
auges qu'il eſt obligé de faire.
*Papias*, critique de cet Auteur.
Parthes, dans quel tems ils firen
Aſie. 33. par qui attirez en
*Patrons*, coûtume de ſe choiſir d
Pentateuque, quand il a été re
tains, ſelon Mr. *Van Dale*. 2
écrit par Eſdras.
*Pere de la Patrie*, qui fut le prem

ilippes, dans quel tems fut donnée la bataille de Philippes. 32
iloſophie, que la bonne n'eſt pas oppoſée à la Révelation. 157
rhate, Roi des Parthes, ce qu'il écrivit à Auguſte touchant les troupes qu'il avoit envoyées en Armenie. 64. pourquoi il ne lui donna que le nom de Ceſar. 65. il eſt porté à la paix, & la conclut. *ibid.* il découvre à Caïus les voleries de Marc Lollius. 65. 66
yſique, ce qu'elle renferme. 154. *& ſuiv.*
*Pierre*, Armes qu'on lui donne. 182. combien il a ſiegé, ſelon Mr. *Palazzi*. 183. origine de ſon nom. 184. 185. ſa vie d'où tirée. 185. 186
*Pilate*, combien de tems il a été Gouverneur de la Judée. 80. *& ſuiv.*
*Pilate*, ſes Actes. 324. *& ſuiv.*
*Piſe*, Colonie, comment elle voulut qu'on regardât le jour de la mort de Caïus. 91. *& ſuiv.*
*Piſe*, Inſcriptions du Senat en l'honneur de *Lucius* & de *Caius Ceſar*. 14. *& ſuiv.*
*Piſe*, par qui fondée. 18. dans quel tems elle devint Colonie Romaine. 19. dans quelle Tribu ſes habitans furent incorporez. 20
ontife, dignité de Souverain Pontife, réſervée pour les Empereurs. 51. que Balbin & Maxime prirent tous deux ce titre, après avoir été élus Empereurs par le Senat. *ibid.*
ontifes, qu'il y en avoit à Rome de deux ſortes. 24. comment on les diſtinguoit. *ibid.*
*Poſtel*, ſa défenſe contre *H. Etienne*. 319. *& ſuiv.*
inces s'ils ne peuvent pas être accuſez de corrompre la verité. 173
*ocope*, examen d'un de ſes paſſages. 243
ophetes, leur fonction, quelle. 188. 191. ce que ſignifie proprement ce mot. 193. 196
ophetes, fils des Prophetes, ce qu'ils étoient. 192. 193
opheres, ſous le Nouveau Teſtament, ce qu'en dit Mr. *Van Dale*. 193. *& ſuiv.*

Pto-

*Protevangile* de [illegible]

Pyrrhonisme Hiſtorique, ſi l'on peut l'etab[liſ]
ſe qu'on trouve des fauſſetez dans une [Hiſtoire] 12[5]

*Pythons* les mêmes que les *Engaſtrimythes*.

Q.

*Queſteurs*, à quel âge on pouvoit p[arvenir] rang.

*Quinquennales*, diſtinguez des Pontife[s] fonctions.

*Quintilius Varus*, ſucceſſeur de *Senti*[us] dans le Gouvernement de Syrie. apparence qu'il y a eu quelque C[hoſe] Syrie entre lui & Quirinus.

R.

*Reſcripts*, en quoi ils different [des Edits]

*Reygerſius* (*Jean*) ſa mort. [illegible]

*Rhinocolures*.

nombrement dont parle S. *Luc*, ſuivant *Tertullien*. 71
*non* le Magicien, qui il étoit. 199. 200. ſes miracles. 200. 201. qu'il a cru qu'on en pouvoit faire de veritables. *ibid.* ſur quoi eſt fondée l'opinion qu'il a été mis au nombre des Dieux. *ibid.*
*i*, jugement ſur cet Auteur. 161. 162. qu'il a parlé avec plus de liberté que s'il eût écrit en François. 162
*dales Auguſtales*, à qui ſe donnoit ce titre. 26. comment ſe nommoient les ſix plus anciens. *ibid.* qu'ils furent enſuite diſtinguez en deux Confrairies. *ibid.*
*dales*, qu'il y en avoit pluſieurs. 24
*rts* de differentes ſortes. 226. 227
*iſſes*, de quelle maniere *Siri* en parle. 164. *& ſuiv.*
*lly* (Duc de) ſes Mémoires remplis de chimeres, ſelon *Siri*. 168
*lpicius Quirinus*, envoyé après la mort de Lollius, pour tenir ſa place auprès de *Caius Ceſar*. 68. s'il étoit Gouverneur de la Syrie, dans le tems que Nôtre Seigneur nâquit. 69. 70
*ulpicius Quirinus* envoyé par Auguſte en Syrie, pour y faire le Cens. 72
*ulpicius Quirinus*, qu'il n'a pas pu faire ſon expedition contre les Homonades dans le tems qu'il étoit Gouverneur de Syrie. 75. quand il a fait le dénombrement de la Judée. 77
ippoſitions de livres, leur bons & leur mauvais uſages. 311. *& ſuiv.* 347

## T.

Terre, ſon éloignement du Soleil. 154. chemin qu'elle fait dans un an. *ibid.* ſon Tourbillon n'eſt qu'un point comparé avec l'Univers. 155
*ertullien*, qu'il a cité la Sibylle. 213. 214

*Tibere*, pourquoi retiré à Rhodes.
*Tibere*, dans quelle année il parvi
*Tigrane*, établi Roi d'Armenie, l
place d'Artaxies son frere. 54.
me à ses enfans après sa mort.
*Tolhuys*, que c'est se moquer que
passage de *Tolhuys*, avec celui
*Alexandre*.
Traditions incertaines.
*Transgor*, en quels cas il étoit per

V.
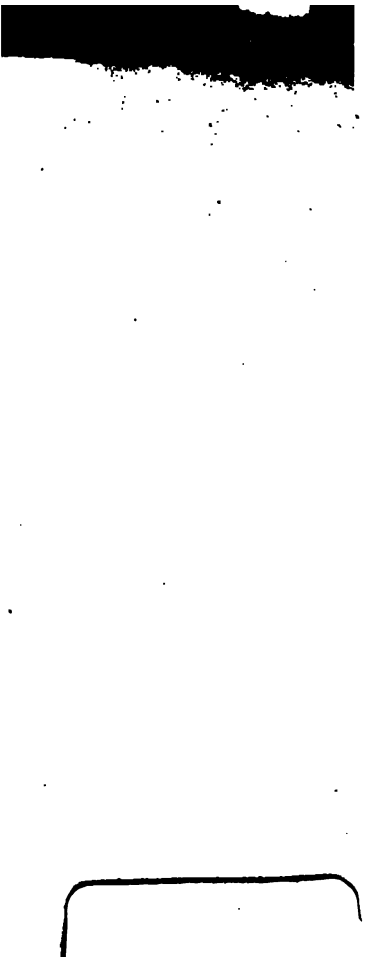
Villes Libres, qu'elles avoient
particulieres.
*Ultima vota*, pour la mort.
*Virgile*, que celui qui est à Flore
le meilleur & le plus ancien. 1
rigé.